REUNION DU CONSEIL METROPOLITAIN

DU 26 FEVRIER 2016

PROCES-VERBAL

	•	Désignation du secrétaire de séance	08
	•	Compte-Rendu des délégations	08
	•	Approbation du procès-verbal du 15 décembre 2015	08
1	•	Programme local de l'habitat – Modification et prorogation pour la période 2014-2018 – Approbation	08
2	•	Initiative Métropolitaine pour l'Habitat Participatif - Adhésion de Nantes Métropole au Réseau National des Collectivités pour l'Habitat Participatif	27
3	•	Plan vélo - Approbation du plan d'actions – Poursuite du projet axe structurant cyclable – Aide à la mobilité durable pour les flottes de véhicules professionnelles – Appel à volontariat sur l'écomobilité scolaire	31
4	•	Adhésion de Nantes Métropole à l'association des Départements et Régions Cyclables (DRC)	44
5	•	Protocole de partenariat entre Nantes Métropole et l'ADEME - Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire - Contrat d'Objectifs Territoire Energie Climat – Approbation	45
6	•	Projet zéro déchet zéro gaspillage : Déclinaison opérationnelle	49
7	•	Aides financières à l'agriculture - Adaptation des modalités – Approbation	60
8	•	Schéma Directeur d'Accessibilité – Approbation	67
9	•	SAINT LEGER LES VIGNES – Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme – Bilan de la mise à disposition du dossier - Approbation	70
10	•	ORVAULT – Modification du Plan Local d'Urbanisme – Approbation	71
11	•	REZE – Modification du Plan Local d'Urbanisme – Approbation	74
12	•	INDRE – SAINT HERBLAIN – Projet de réalisation d'une centrale photovoltaïque sur le site de Tougas – Approbation de la déclaration de projet valant mise en compatibilité des PLU	76
13	•	BASSE-GOULAINE – Modification du Plan Local d'Urbanisme – Ouverture à l'urbanisation de deux secteurs classés en zones 2AU	77
14	•	NANTES – Secteur Boisbonne/Chantrerie – Modification du PLU – Ouverture à l'urbanisation d'une zone 2AU – Approbation	79
15	•	NANTES-Nord – Projet de renouvellement urbain de Nantes Nord – Objectifs poursuivis et modalités de la concertation préalable à la création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) – Approbation	82

16	•	NANTES/DOULON-BOTTIERE – Projet Bottière-Pin Sec – Objectifs poursuivis et modalités de la concertation préalable à la création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) – Approbation	85
17	•	Transfert du MIN de Nantes sur Rezé – Programme et enveloppe financière – Objectifs et modalités de la concertation préalable – Modification de l'état des autorisations de programme et crédits de paiement	89
18	•	NANTES – Réserve foncière métropolitaine – Quai Président Wilson – Acquisition d'un immeuble bâti auprès du Grand Port Maritime Nantes- Saint-Nazaire	101
19	•	Création de servitudes d'ancrage sur des façades d'immeubles – Tramway de Nantes Métropole – Ancrages de lignes aériennes de contact en façade d'immeubles	104
20	•	COUERON, INDRE, SAINT-HERBLAIN – Collecte des déchets ménagers – Signature du marché	54
21	•	Pôle métropolitain Loire Bretagne – Approbation des actions d'intérêt métropolitain – Contribution de Nantes Métropole au budget du pôle métropolitain pour 2016	105
22	•	Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise – Programme de travail et subvention 2016	111
23	•	Eau – Lancement de consultations	113
24	•	NANTES – ZAC du Pré Gauchet – Îlot 8A1 – Contrat de partenariat - Résiliation du contrat d'amodiation de 70 places de stationnement avec la société gare sud 3 – Autorisation de signature d'un nouveau contrat dans les mêmes conditions avec la société BNP Paribas Diversipierre.	115
25	•	Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la cité des congrès de Nantes – Avenant 5 relatif au renouvellement du programme pluriannuel et à l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'équipement - Approbation	116
26	•	Délégation de service public pour la conception, l'extension et l'exploitation technique et commerciale du réseau de communications électroniques à très haut débit – Avenant n°3 - Approbation	118
27	•	BASSE-GOULAINE – Mise à disposition, par Nantes Métropole, au profit de la commune de Basse-Goulaine, d'un terrain nu situé rue du Grignon pour l'aménagement d'une halle couverte – Convention de superposition d'affectations du domaine public – Approbation	119
28	•	Attribution de subventions aux tiers	120
29	•	Personnel Métropolitain - Adaptation du tableau des effectifs – Approbation	121
30	•	Pôle de proximité Sud Ouest – Construction d'un centre technique à Bouaye – Modification du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre	55

31	•	Groupement de commande informatique – Fourniture de services de télécommunications – Lancement d'un appel d'offres ouvert	56
32	•	Travaux d'entretien durable sur les propriétés de Nantes Métropole, de la Ville de Nantes, du CCAS et de l'ESBANM – Groupement de commandes – Signature des accords cadres	58
33	•	Remplacement de Madame Anne-Sophie GUERRA au Conseil d'Administration de la SAMOA	123
	•	Question orale	123
	•	Vote électronique	127

CONSEIL DU 26 FEVRIER 2016

CITÉ DES CONGRÈS – 9H00 – SALLE 300

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil de Nantes Métropole, dûment convoqué le 19 février 2016, a délibéré sur les questions suivantes :

Présidente de séance : Mme Johanna ROLLAND, Présidente de Nantes Métropole

Secrétaire de séance : M. Pierre Hay

Points 01 à 05 (9h10 à 11h32)

Présents : 83
M. AFFILE Bertrand, M. ALIX Jean-Guy, M. ALLARD Gérard, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENATRE Marie-Annick, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BLINEAU Benoît, Mme BOCHER Rachel, M. BOLO Pascal, M. BUQUEN Eric, M. BUREAU Jocelyn, M. CAILLAUD Michel, Mme CHEVALLEREAU Claudine, Mme CHIRON Pascale, Mme CHOQUET Catherine, Mme COPPEY Mahel, M. COUTURIER Christian, Mme DANIEL Karine, M. DANTEC Ronan, M. DAVID Serge, Mme DELBLOND Liliane, M. DENIS Marc, Mme DUBETTIER - GRENIER Véronique, M. DUCLOS Dominique, Mme DUPORT Sandrine, M. FEDINI François, M. GARREAU Jacques, M. GILLAIZEAU Jacques, M. GRELARD Hervé, Mme GRESSUS Michèle, M. GUERRIAU Joël, Mme HAKEM Abbassia, M. HAY Pierre, M. HIERNARD Hugues, M. HUARD Jean-Paul, M. HUCHET Erwan, Mme IMPERIALE Sandra, Mme KRYSMANN Blandine, Mme LAERNOES Julie, Mme LE BERRE Dominique, Mme LE STER Michèle, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LUCAS Michel, Mme LUTUN Lydie, Mme MAISONNEUVE Monique, M. MARAIS Pierre-Emmanuel, M. MARTINEAU David, M. MAUDUIT Benjamin, Mme MEYER Christine, M. MOREAU Jean-Jacques, M. MORIVAL Benjamin, M. MOUNIER Serge, Mme NEDELEC Marie Hélène, M. NICOLAS Gilles, Mme PADOVANI Fabienne, M. PARPAILLON Joseph, Mme PERNOT Mireille, Mme PIAU Catherine, M. PRAS Pascal, Mme PREVOT Charlotte, M. QUERAUD Didier, M. QUERO Thomas, M. RAMIN Louis - Charles, M. RENEAUME Marc, M. RICHARD Guillaume, M. RIOUX Philippe, M. ROBERT Alain, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SEASSAU Aymeric, M. SEILLIER Philippe, M. SOBCZAK André, Mme SOTTER Jeanne, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 13
M. FOURNIER Xavier (pouvoir à M. BAINVEL Julien), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à M. RENEAUME Marc), Mme GESSANT Marie-Cécile (pouvoir à M. VEY Alain), Mme GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. GRELARD Hervé), Mme HAMEL Rozenn (pouvoir à M. FEDINI François), M. JUNIQUE Stéphane (pouvoir à M. MAUDUIT Benjamin), Mme LARGOUET Cathy (pouvoir à Mme PERNOT Mireille), M. LE BRUN Pierre-Yves (pouvoir à Mme BIR Cécile), Mme MERAND Isabelle (pouvoir à M. RIOUX Philippe), Mme NAEL Myriam (pouvoir à Mme DANIEL Karine), M. REBOUH Ali (pouvoir à Mme BASSAL Aïcha), M. SALECROIX Robin (pouvoir à M. MOREAU Jean-Jacques), M. TRICHET Franckie (pouvoir à M. QUERO Thomas)

Absent : 1
Mme HOUEL Stéphanie

Points 06 et 20 et 30 à 32 (11h33 à 11h55)
Présents : 84 , Absents et représentés : 12 , Absents : 1
Arrivée de M. Ali REBOUH qui annule le pouvoir donné à Mme Aïcha BASSAL

Points 07 à 10 (11h56 à 12h46)
Présents : 83, Absents et représentés : 13 , Absents : 1
Départ de Mme Fabienne PADOVANI qui donne pouvoir à M. Jocelyn BUREAU
Départ de Mme Rachel BOCHER qui donne pouvoir à M. Michel CAILLAUD
Arrivée de M. Robin SALECROIX qui annule le pouvoir donné à M. Jean-Jacques MOREAU

Point 11 (12h47 à 12h51)
Présents : 82, Absents et représentés : 14 , Absents : 1
Départ de Mme Abbassia HAKEM qui donne pouvoir à Mme Mme Aïcha BASSAL
Départ de M. Joseph PARPAILLON qui donne pouvoir à Mme Monique MAISONNEUVE
Arrivée de M. Franckie TRICHET qui annule le pouvoir donné à M. Thomas QUERO

Points 12,13 et 14 (12h52 à 12h59)
Présents : 81, Absents et représentés : 14 , Absents : 2
Départ de Mme Aïcha BASSAL qui annule le pouvoir de Mme Abbassia HAKEM et donne pouvoir à Mme Catherine PIAU

Points 15 à 17 (14h31 à 15h30)

Présents : 81
M. AFFILE Bertrand, M. ALIX Jean-Guy, M. ALLARD Gérard, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENATRE Marie-Annick, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BLINEAU Benoît, M. BOLO Pascal, M. BUQUEN Eric, M. CAILLAUD Michel, Mme CHEVALLEREAU Claudine, Mme CHIRON Pascale, Mme CHOQUET Catherine, Mme COPPEY Mahel, M. COUTURIER Christian, Mme DANIEL Karine, M. DANTEC Ronan, M. DAVID Serge, Mme DELBLOND Liliane, M. DENIS Marc, Mme DUBETTIER - GRENIER Véronique, M. DUCLOS Dominique, M. FEDINI François, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GRELARD Hervé, M. GUERRIAU Joël, Mme HAKEM Abbassia, Mme HAMEL Rozenn, M. HAY Pierre, M. HIERNARD Hugues, M. HUARD Jean-Paul, M. HUCHET Erwan, Mme IMPERIALE Sandra, Mme KRYSMANN Blandine, Mme LAERNOES Julie, Mme LE BERRE Dominique, Mme LE STER Michèle, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LUCAS Michel, Mme LUTUN Lydie, Mme MAISONNEUVE Monique, M. MARAIS Pierre-Emmanuel, M. MARTINEAU David, M. MAUDUIT Benjamin, M. MOREAU Jean-Jacques, M. MORIVAL Benjamin, M. MOUNIER Serge, Mme NAEL Myriam, Mme NEDELEC Marie Hélène, M. NICOLAS Gilles, Mme PADOVANI Fabienne, Mme PERNOT Mireille, Mme PIAU Catherine, M. PRAS Pascal, Mme PREVOT Charlotte, M. QUERAUD Didier, M. QUERO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RENEAUME Marc, M. RICHARD Guillaume, M. RIOUX Philippe, M. ROBERT Alain, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. SEILLIER Philippe, M. SOBCZAK André, Mme SOTTER Jeanne, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 16
Mme BOCHER Rachel (pouvoir à M. CAILLAUD Michel), M. BUREAU Jocelyn (pouvoir à M. HUCHET Erwan), Mme DUPORT Sandrine (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. FOURNIER Xavier (pouvoir à M. BAINVEL Julien), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à M. RENEAUME Marc), M. GILLAIZEAU Jacques (pouvoir à M. DAVID Serge), Mme GRESSUS Michèle (pouvoir à M. DUCLOS Dominique), Mme GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. GRELARD Hervé), Mme HOUEL Stéphanie (pouvoir à Mme HAMEL Rozenn), M. JUNIQUE Stéphane (pouvoir à M. MAUDUIT Benjamin), Mme LARGOUET Cathy (pouvoir à Mme PERNOT Mireille), M. LE BRUN Pierre-Yves (pouvoir à Mme BIR Cécile), Mme MERAND Isabelle (pouvoir à M. RIOUX Philippe), Mme MEYER Christine (pouvoir à Mme DELBLOND Liliane), M. PARPAILLON Joseph (pouvoir à Mme MAISONNEUVE Monique), M. RAMIN Louis - Charles (pouvoir à Mme DUBETTIER - GRENIER Véronique)

Absent : 0

Points 18, 19, 21 (15h31 à 16h00)
Présents : 78, Absents et représentés : 18 , Absents : 1
Départ de M. Mounir BELHAMITI qui donne pouvoir à M. Benoît BLINEAU
Départ de M. Franckie TRICHET qui donne pouvoir à Mme Myriam NAEL
Départ de Mme BESLIER Laure

Points 22 à 27 (16h01 à 16h15)
Présents : 79, Absents et représentés : 17 , Absents : 1
Arrivée de Mme Rachel BOCHER qui annule le pouvoir donné à M. Michel CAILLAUD

Points 28, 29 et 33 (16h16 à 16h30)
Présents : 77, Absents et représentés : 16 , Absents : 4
Départ de M. Benoît BLINEAU qui annule le pouvoir de M. Mounir BELHAMITI
Départ de M. Gilles NICOLAS

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 9h10 sous la présidence de Madame Johanna Rolland, maire de Nantes.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M^me^ la Présidente : « Nous avons d'abord à désigner un secrétaire de séance. Dans l'ordre du tableau, je propose que ce soit Pierre Hay. »

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 15 DECEMBRE 2015

M^me^ la Présidente : « Nous avons à approuver le procès-verbal du 15 décembre dernier. Est-ce qu'il y a des remarques ? Des questions ? Je mets donc le procès-verbal aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Le procès-verbal est adopté. »

COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS

M^me^ la Présidente : « Nous avons ensuite à prendre acte du compte-rendu des délégations qui a été, comme traditionnellement, transmis à l'ensemble des élus. »

M. Pras présente le dossier suivant :

Direction de l'Habitat

01 – PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT – MODIFICATION ET PROROGATION POUR LA PERIODE 2014 - 2018 - APPROBATION

EXPOSE

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) de Nantes Métropole pour la période 2010 – 2016 a été approuvé en Conseil Communautaire du 10 décembre 2010 et est venu renforcer la politique de l'habitat menée par Nantes Métropole depuis 2004, année d'adoption du premier PLH (2004 - 2009).

S'inscrivant dans une vision globale de l'avenir métropolitain à l'horizon 2030, le PLH est porteur d'une ambition démographique renouvelée. Des objectifs de construction neuve élevés et territorialisés ont été fixés afin de porter cette ambition, ainsi qu'une volonté de diversifier l'offre de logements dans une logique de développement cohérent, durable et solidaire de la métropole.

Conformément aux dispositions prévues dans le cadre la loi de Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion (MLLE - Art. L302-3 et L. 302-9 du CCH), une évaluation à mi-parcours du PLH 2010-2016 de Nantes Métropole a été engagée ; ses enseignements principaux conduisent la Métropole à proposer une modification du Programme Local de l'Habitat (art. L.302-2 et L.302-4 duCCH).

Le Programme Local de l'Habitat venant à terme au 31 décembre 2016, la modification doit être combinée avec une prorogation du PLH de deux ans, comme le prévoit l'article L.302-4-2 du CCH et jusqu'à l'adoption du prochain Programme Local de l'Habitat prévue dans un calendrier conjoint à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain et du prochain Plan de Déplacements Urbains en 2018. Cette prorogation induit la nécessité de définir des objectifs de production de logements territorialisés par commune sur deux périodes triennales de la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (SRU), à savoir 2014 - 2016 et 2017 - 2019.

LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE L'EVALUTATION A MI-PARCOURS DU PLH

L'évaluation à mi-parcours du PLH 2010-2016 de Nantes Métropole a été engagée en 2013, en même temps que l'évaluation des politiques urbaines de Nantes Métropole. Cette évaluation avait pour objectif d'analyser les évolutions territoriales et réglementaires intervenues depuis 3 ans et d'identifier les actions à modifier ou intégrer pour les 3 prochaines années dans le programme.

- **Un contexte réglementaire et des dispositifs nationaux en matière d'habitat renouvelés impactant le programme local de l'habitat**

La loi du 18 janvier 2013 (dite « loi Duflot ») relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production du logement social est venue porter les objectifs en logement sociaux de 20 à 25%, avec une obligation de rattrapage à l'horizon 2025.

Plus récemment, la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 « vise à réguler les dysfonctionnements du marché, à protéger les propriétaires et les locataires, et à permettre l'accroissement de l'offre de logements dans des conditions respectueuses des équilibres des territoires ».

Elle renforce le rôle des EPCI dotés d'un PLH en matière de politique de peuplement et prévoit notamment le renforcement des missions de la Conférence Intercommunale du Logement et l'élaboration d'un **Plan partenarial de gestion de la demande locative sociale**.

- **Un contexte socio-démographique et des dynamiques des marchés locaux de l'habitat actualisés**

La population de Nantes Métropole s'élève à 602.923 habitants en 2012 (RGP Insee) et enregistre une progression de 0,8% par an, entre 2007 et 2012.

La métropole connaît depuis 2010, un rythme soutenu de construction neuve (6600 logements par an entre 2010 et 2014 contre 4 400 entre 2003 et 2009). Ainsi, si l'on prend en compte les fortes livraisons de logements depuis 2010, on peut estimer que la population de Nantes Métropole se situait début 2014 aux environs de 610 000 habitants (+0,6% depuis 2013). Cette estimation placerait la croissance démographique de Nantes Métropole entre le scénario central et le scénario haut.

Les orientations volontaristes en matière de développement urbain et d'habitat que s'est fixées la métropole ont produit des résultats encourageants. Le territoire métropolitain a su générer une croissance économique et démographique importante, en continuité avec son dynamisme du début des années 2000, en sachant à la fois préserver son patrimoine et se réinventer, au gré de projets innovants d'envergure métropolitaine, mais également grâce à des politiques publiques volontaristes.

Les défis que se sont fixés Nantes Métropole et ses communes membres restent néanmoins d'actualité, en particulier celui d'accompagner le dynamisme du territoire.

UNE VOLONTÉ POLITIQUE RÉAFFIRMÉE

Proposer un logement en réponse aux besoins et selon les ressources de chacun, et permettre des parcours résidentiels dans l'ensemble du territoire métropolitain constitue une priorité pour la Métropole. Quels que soient les revenus, chaque citoyen de l'agglomération doit pouvoir accéder à un logement répondant à son attente et à ses besoins.

- **Une nécessaire actualisation des besoins en logements neufs pour intégrer les évolutions intervenues dans le territoire depuis l'adoption du PLH**

Les besoins en logements neufs doivent être réévalués à hauteur de 5500 à 6000 logements/an en réponse à deux séries de besoins :
- les besoins de la population déjà présente dans le territoire afin de répondre aux nouveaux enjeux de notre société : vieillissement de la population, décohabitation des jeunes, familles monoparentales ou recomposées, etc. ; il est en effet nécessaire de continuer à produire des logements.
- les besoins en logements en réponse à la croissance démographique : permettre l'accueil de + 100 000 habitants d'ici 20 ans (+ 75 000 à 2030) dont 87 % sont issus du solde naturel.

La production de logements constitue également un enjeu économique. Un logement construit, c'est environ 1,5 emploi créé. Construire 6000 logements/an c'est créer 9000 emplois, un enjeu fort pour les entreprises du BTP, les PME/PMI artisanales locales.

Le PLH fixait pour la période 2010-2016 des objectifs de construction de 4500 à 5000 logements par an. Ces objectifs ont été dépassés : la construction moyenne 2010-2013 a été de 6600 logements par an, avec des pics très forts en début de période. L'augmentation des objectifs à hauteur de 5500 à 6000 logements neufs par an est à la fois ambitieuse et équilibrée.

Au sein de la production de logements, la place du logement social doit être renforcée. En effet, malgré les efforts de production réalisés par l'ensemble des communes de la métropole, la demande de logements sociaux continue d'augmenter : 27685 ménages sont inscrits sur le fichier commun de la demande au 01/01/2015. En réponse à ces besoins, les objectifs en matière de logements sociaux sont réévalués à hauteur de 2000 logements sociaux par an soit 35 % de la production neuve annuelle.

La production de logements abordables en accession comme en locatif (PLS) constitue un autre pilier de la politique métropolitaine permettant de couvrir une gamme plus large de parcours résidentiels dans la métropole en s'adressant aux ménages aux revenus intermédiaires qui peinent à accéder au marché du logement privé. Les objectifs quantitatifs du PLH sont ainsi confirmés à hauteur de 1400 logements abordables par an : 500 en locatif (Prêt Locatif Social) et 800 en accession soit 22 % de la production neuve annuelle. L'habitat participatif y prend également place.

- **De nouvelles dispositions en matière de logement social nécessitant une actualisation des objectifs de logements sociaux.**

Le renforcement de la production de logements sociaux permet de répondre aux nouvelles dispositions en matière de logements sociaux issus de la loi du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production du logement social. Le seuil minimal passe à 25% avec une date-butoir en 2025. La programmation de logements sociaux prévue dans la métropole permet de répondre aux obligations réglementaires : la métropole peut atteindre 25 % en 2025. Néanmoins, à l'échelle communale, compte tenu du taux de logements sociaux de chaque commune, le volume de logements sociaux peut couvrir jusqu'à 100 % de leur capacité de production. Au-delà du nombre de logements qui serait à construire se pose la question de la capacité réelle à les construire. Certains territoires subissent de nombreuses contraintes qui empêchent ou limitent la construction : zones humides, le PEB, etc.

Toutes les communes de la métropole se sont engagées dans le PLH à réduire leur déficit en logements sociaux et ont fait des efforts réels dans la période précédente, en témoigne le bilan triennal de rattrapage SRU 2011-2013 lors duquel toutes les communes de la métropole en situation de rattrapage ont dépassé leurs objectifs.

Aussi, afin de maintenir cette dynamique de production de logements sociaux dans le territoire et une production en cohérence avec les besoins et la capacité à faire des territoires, la métropole souhaite mobiliser une possibilité réglementaire offerte aux EPCI dotés d'un PLH : la mutualisation. Il s'agit de répartir le nombre de logements à rattraper à l'échelle intercommunale à condition de les reporter sur d'autres communes (concrètement, les villes qui dépassent l'objectif SRU, Nantes et Saint-Herblain) et à condition de maintenir un engagement fort et concret des communes à construire plus que dans la période antérieure : cet effort de production est fixé à 35 % de logements sociaux dans la production globale.

DES ACTIONS À MODIFIER OU INTÉGRER POUR LES 3 PROCHAINES ANNÉES DANS LE PLH

L'évaluation a permis d'**identifier les actions à modifier ou intégrer pour la période 2014 - 2018** dans le programme. Elle a pointé en particulier :

- **l'actualisation des besoins en logements neufs pour intégrer les évolutions intervenues sur le territoire depuis l'adoption du PLH :** passage à 5500 à 6000 logements neufs par an dont 1800 à 2000 logements sociaux et 1300 logements abordables ;

- l'actualisation du programme d'actions territorialisé en modifiant les fiches communales PLH des 24 communes de la métropole pour les rendre conformes aux objectifs de la loi n° 2013-61 du 18 janvier 2013 relative au renforcement des obligations de production de logement social ;

- **la réponse aux besoins spécifiques en logements** : l'évaluation a pointé la nécessité d'actualiser les besoins en logements des jeunes et des personnes âgées. Deux études spécifiques ont été réalisées en 2014 par Nantes Métropole et l'AURAN pour y répondre permettant d'actualiser et complêter les fiches actions correspondantes ;

- la mise à jour de certaines fiches actions : politique de peuplement métropolitaine, intégration des projets ou actions nouvelles dans les quartiers prioritaires ou en direction du parc privé existant.

L'AVIS DES COMMUNES ET DE L'ETAT

Conformément aux dispositions de l'article L 302-4 du Code de la Construction et de l'Habitation, le projet de modification du PLH a été notifié aux 24 communes membres de la Métropole et au Préfet de Loire-Atlantique pour avis.
Les conseils municipaux des 24 communes de l'agglomération se sont réunis et ont émis un avis favorable au projet de modification et de prorogation du Programme Local de l'Habitat pour la période 2014 - 2018.
Certaines d'entre elles ont cependant souhaité que soient prises en compte des remarques et corrections de leur fiche communale constitutive du programme d'actions territorialisées du PLH. Ces adaptations relèvent de la mise à jour et ne remettent pas en cause les orientations générales du PLH.

Au vu de ces différents avis, il vous est proposé de prendre acte des avis favorables des instances sollicitées et d'intégrer les modifications au PLH figurant en annexe.

Le dossier de modification-prorogation du Programme Local de l'Habitat une fois approuvé par le conseil métropolitain sera présenté en réunion du Comité Régional Habitat Hébergement pour recueillir l'avis de l'État.

M. Pras : « Bonjour à vous tous. Merci, Madame la Présidente. Ce premier point de l'ordre du jour est une délibération importante. Cette délibération doit nous amener à donner un avis favorable à une proposition de modification et de prorogation de notre Programme Local de l'Habitat, de notre PLH actuel.

Est-il nécessaire de le rappeler ? Le logement sur notre Métropole nantaise est une priorité pour les élus. Quelles que soient ses ressources, chaque citoyen de l'agglomération nantaise doit pouvoir accéder à un logement répondant à ses attentes, à ses besoins. Mener une politique de logement ambitieuse, c'est répondre au besoin croissant de logement, aux défis du développement urbain durable maîtrisé et d'une ville attractive pour tous.

C'est aussi, sur notre territoire, soutenir une activité économique importante et donc permettre le maintien de l'emploi, renforcer le dynamisme de notre territoire, renforcer la cohésion sociale et la diversité dans tous les quartiers et dans toutes les communes de notre territoire métropolitain.

Les évolutions réglementaires intervenues depuis la loi de janvier 2013, dite loi Duflot, nécessitent aussi l'actualisation du Programme Local de l'Habitat.

Cette procédure nous offre l'opportunité de réaffirmer notre politique face au contexte local qui a évolué depuis la signature du PLH en 2010. Ce contexte est en particulier marqué par un dynamisme démographique et un dynamisme économique, mais aussi, malheureusement, par les effets de la crise et une précarisation importante de nos habitants. D'où la nécessité de permettre l'organisation du parcours résidentiel sur ce territoire, et la possibilité pour tous de trouver un logement adapté à ses besoins et à ses souhaits.

Notre Programme Local de l'Habitat se trouve donc renforcé. Il n'a pas été revu depuis son adoption par les 24 communes en décembre 2010. Aujourd'hui, intégrer les évolutions survenues dans notre bassin de vie est essentiel pour répondre aux objectifs de construction neuve et de diversification de l'offre de logement, tout en respectant la volonté politique d'un développement cohérent, durable, solidaire, pour les différents territoires de notre Métropole. J'ai souvent l'occasion d'y travailler avec les 24 maires, en prenant en considération chaque commune et ses spécificités.

Proposer sur l'ensemble du territoire un logement adapté aux besoins et aux ressources de chacun, et qui permette une mobilité résidentielle adaptée à chaque parcours de vie, constitue une priorité métropolitaine.

Le travail réalisé en matière d'urbanisme et d'habitat a produit ses résultats et des résultats encourageants, notamment en assumant l'augmentation démographique, mais aussi en générant de la croissance économique. La dynamique doit être maintenue sur notre territoire.

Préserver notre ambition, réinventer nos villes, mener des projets innovants d'envergure métropolitaine…. sont des axes que les élus se sont fixés sur le territoire et que nous avons eu l'occasion de retravailler, notamment dans le volet habitat du PADD et du PLUM. Les élus aujourd'hui vont modifier le PLH pour proposer de disposer sur notre territoire d'un outil ambitieux, adapté, et surtout opérationnel.

Bien sûr, quatre enjeux sont mis en évidence au travers de cette modification et prorogation du PLH. Ces enjeux portent particulièrement :

- sur l'actualisation des besoins en logements neufs à hauteur de 6 000 logements par an. Lors du vote du PLH de 2010, celui-ci était calé sur un besoin de 5 000 logements par an. Cela permet de répondre aux besoins de la population vivant déjà sur le territoire et de faire face aux enjeux de notre société : le vieillissement, l'allongement de la vie, la décohabitation, les parcours des familles, d'abord monoparentales, éventuellement recomposées, le desserrement des ménages d'une manière générale.

Cette actualisation se base sur les enseignements de l'évaluation que nous avons faite à mi-parcours de notre PLH 2010-2016. Cette évaluation concernait la période 2010-2013. J'ai eu l'occasion de vous la présenter en juin dernier. L'actualisation se base également sur l'accompagnement nécessaire de la croissance démographique de notre territoire. Je vous le rappelle : d'ici 2030, nous accueillerons 75 000 nouveaux habitants sur ce territoire et, j'aime à le rappeler, près de 90 % d'entre eux sont issus du solde naturel de notre territoire et donc marquent ce dynamisme territorial.

- La poursuite de la construction de 1 300 logements abordables par an pour répondre à la demande notamment des jeunes ménages et des primoaccédants. Il s'agit de développer une offre de logement abordable qui constitue une priorité afin d'offrir un parcours résidentiel dans la Métropole aux ménages à revenus modestes et intermédiaires, moyens et intermédiaires, qui peinent à accéder au logement dans le parc privé, tant en locatif qu'en accession.

Les logements abordables répondent à une vraie demande des accédants. Depuis 2013, nous savons que près de la moitié des ventes à propriétaires occupants l'ont été dans le cadre de logements aidés, d'opérations de vente de logements aidés soit par une TVA réduite dans le cadre du PSLA ou de l'ANRU, soit par des prix de vente encadrés, notamment avec une maîtrise foncière dans nos opérations publiques d'aménagement.

- Troisièmement, il s'agit de porter l'effort sur le logement locatif social en développant une action de construction annuelle sur un rythme de 2 000 logements par an contre 1 400 tels qu'ils étaient inscrits dans le PLH de 2010. De même, il s'agira d'intégrer les nouvelles dispositions législatives en matière de logement social (c'est la loi Duflot) qui porte à 25 % notre objectif de production de logements locatifs sociaux.

Je veux rappeler dans ce domaine qu'aujourd'hui, au regard du bilan de l'année 2015, au 1er janvier 2015, il manque sur notre territoire environ 11 700 logements locatifs sociaux. Cet effort de production important porte 33 % de la production totale de logements que nous voulons conduire : les 6 000 logements, dont 2 000 logements locatifs sociaux, pour permettre à chacun et en particulier aux plus modestes d'entre nous et à ceux qui ont des revenus moyens, d'accéder à des logements de qualité, à des logements à des prix encadrés. C'est le sens du logement locatif social, et nous aimons rappeler aussi que 70 % des habitants de notre territoire sont éligibles au logement locatif social.

Il s'agit aussi dans cette modification de redéfinir les objectifs de production de logements neufs en locatif social et de préciser la liste des opérations immobilières qui peuvent être concernées par ces actions sur notre territoire et leur territorialisation sur les 24 communes.

- Enfin, il s'agit de mettre à jour les fiches d'action qui se trouve à l'intérieur de notre PLH pour répondre d'abord aux objectifs fixés. Je pense à la loi ALUR qui donne des précisions sur la mise en œuvre de la Conférence Intercommunale du Logement que conduira Pascale Chiron. Il s'agissait d'une fiche qui était déjà inscrite dans notre PLH et qui est confortée par des éléments de la loi ALUR qu'il nous faut réactiver. Par ailleurs, il faut mettre à jour des fiches actions, notamment en matière de production de logements spécifiques tels que le logement des jeunes, le logement pour les personnes âgées. Il s'agit donc de développer par exemple 1 000 logements adaptés au vieillissement dans le cadre des opérations labellisées Logements bleus en 2014.

Enfin, c'est l'intégration de projets mis en place sur notre territoire, notamment pour intervenir auprès des propriétaires ou des locataires du parc privé existant. Je veux parler bien sûr des opérations publiques d'amélioration de l'habitat que sont les OPAH Confluence, l'OPAH Bords de Loire et le Programme d'Intérêt Général Habiter mieux (PIG Habiter mieux).

Voilà les quatre points d'enjeux majeurs, mais je voudrais, pour clore mon propos, évoquer deux autres points : celui d'une coopération communale renforcée sur la production du logement et en particulier du logement locatif social. L'habitat social a augmenté très fortement dans notre agglomération avec 14 835 logements sociaux qui ont été livrés sur le territoire de notre agglomération depuis 2002. C'est donc une politique volontariste portée par la Métropole et ses 24 communes. Depuis 2002, les 24 maires et équipes municipales se sont engagés fortement dans cette politique d'accès au logement.

Le nombre de logements a ainsi augmenté de 32 % entre 2002 et 2014, plus rapidement que l'ensemble de notre parc de résidences principales. Mais il s'agit aussi de rattraper le retard, le nombre de logements manquants que j'évoquais tout à l'heure : les 11 700 logements qui nous manquent aujourd'hui encore sur notre territoire.

Et puis bien sûr, au travers de cette volonté de travail et de coopération communale renforcée, il s'agit de renforcer à l'échelle de la Métropole l'aide et la coopération entre nous pour que chacun puisse atteindre l'objectif de 25 % d'habitat social, pour permettre réellement cette solidarité et cette mixité sur notre territoire.

Nous avons voulu offrir aux communes qui pouvaient le solliciter la possibilité de réaliser cet objectif des 25 % par la mise en œuvre d'un principe de mutualisation. Celui-ci est proposé notamment aux communes qui n'auraient pas la possibilité de remplir aujourd'hui les objectifs fixés par la loi Duflot.

Mais malgré tout, dans effort de mutualisation, il faut maintenir un effort de production dans les opérations neuves de 35 % de logement locatif social. C'est un effort important puisqu'il assure les 25 % réglementaires exigés par la loi Duflot, et en même temps permet d'engager un rattrapage au moins sur la base de ces 10 % supplémentaires. Donc, l'effort de production est malgré tout soutenu à 35 %.

Enfin, notre Programme Local de l'Habitat (PLH), vous vous en souvenez, était calé dans la temporalité 2010-2016. Il convient, au regard des objectifs fixés par les lois Grenelle, de mettre en concordance nos outils que sont notre futur PLU, PLUM avec notre prochain Programme Local de l'Habitat et notre prochain Plan de Déplacements Urbains, pour permettre la mise en accord dans la même temporalité de ces trois documents.

On demande, au travers de cette délibération, la prorogation de deux années du PLH existant, c'est à dire sur les années 2017-2018.

Pour conclure mon propos, je dirais que ce travail est le résultat de relations, de réunions régulières que j'ai tenues avec Pascale Chiron et les 24 maires, les 23 autres maires, de l'agglomération nantaise.
C'était un travail coopératif important qui nous a permis ensemble de nous engager sur le chemin de la solidarité et de l'accès pour tous au logement. Je tiens à le rappeler. Il a donné lieu à 24 délibérations adoptées dans les 24 Conseils municipaux. Les 24 Conseils municipaux ont donné un avis favorable à cette modification et à cette prorogation du Plan Local de l'Habitat.

Je voulais le marquer parce que cela montre notre volonté et notre engagement. Cela préfigure notamment notre volonté sur l'aspect du volet habitat du PADD et du PLUM. Je rappelle cet effort important que fait la Métropole : 33 % de logements locatifs sociaux dans cette modification du PLH. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Joseph Parpaillon. »

M. Parpaillon : « Merci, Madame la Présidente. Nous approuvons bien sûr ce PLH. Je ne sais pas d'ailleurs ce que fera Erwan Huchet, qui s'est abstenu au Conseil municipal de la Ville d'Orvault sur ce dossier. Cela serait très intéressant, j'aimerais bien savoir quelle va être sa position aujourd'hui.
Nous approuvons donc ce PLH. Néanmoins, je tiens à souligner un autre aspect que je vois rarement évoqué : c'est bien d'accueillir et de loger, et à Orvault nous ne sommes pas en reste. Mais le logement seul ne suffit pas. Ces nouvelles familles que nous accueillons et qui permettent de maintenir la dynamique de nos territoires, sont aussi usagers de nos services et de nos équipements.
Là encore, dans le contexte économique que l'on connaît, les villes de l'agglomération se retrouvent bien seules à devoir supporter les coûts engendrés par cet apport de population. Je pense aux écoles bien sûr, à la restauration municipale, aux équipements sportifs, aux salles municipales, aux différentes dépenses sociales, aux centres de loisirs, etc.

Si la Métropole assume au titre de ses compétences sa part, et elle l'assure, elle perçoit aussi la totalité de la fiscalité de l'urbanisme résultant des opérations d'aménagement.

Il serait intéressant d'étudier la possibilité d'un retour, via la dotation de solidarité communautaire, vers les communes qui se mobilisent en faveur de l'habitat.

Par ailleurs, je déplore fortement que le Département – et cela ne date pas d'aujourd'hui, quand la majorité était de droite c'était pareil – intervienne prioritairement en faveur des communes hors Métropole, c'est-à-dire en milieu rural, au détriment des communes de l'agglomération, pourtant collectivités territoriales à part entière de Loire-Atlantique.

Il faut savoir que les groupes scolaires sont financés aujourd'hui par des subventions à hauteur de 30 à 40 % en milieu rural, c'est-à-dire hors agglomération. D'ailleurs j'ai questionné le Président à ce sujet quand j'étais conseiller général. Le discours qui est très souvent tenu est : *"La Métropole est riche."*

Or, la Métropole, c'est celle qui fait le plus d'effort en termes d'accueil notamment de logements sociaux. Donc, j'aimerais que ce problème-là soit revu pour que le Département puisse y participer, puisque nous sommes tous citoyens financeurs du Département. Je sais les difficultés financières aujourd'hui qu'ont les Départements, mais il faut qu'il y ait une équité entre les communes qui font des efforts, qui sont obligées de construire de nouveaux groupes scolaires, etc. Merci de votre écoute. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Alain Robert. »

M. Robert : « Madame la Présidente, mes chers collègues. Je voudrais vraiment saluer le document qui nous est présenté, parce qu'il traduit un objectif ambitieux et tout à fait considérable. Je sais que c'est la traduction, comme cela a été souligné, de l'engagement personnel de Pascal Pras avec Pascale Chiron, qui, tous les deux, ont fait en sorte que ce document soit une belle feuille de route pour l'habitat et le logement dans l'agglomération nantaise dans les années à venir.

Moi, je voudrais vraiment insister sur ce point. Sur la question de l'emploi, nous allons et nous pouvons agir, mais pas autant que sur la question de l'habitat et du logement où nous sommes au cœur de nos compétences.

Je voudrais insister sur les attentes de l'ensemble de la population sur ces questions de logement, qui sont diverses, nombreuses, variées. Cela a été évoqué à travers la présentation notamment de situations spécifiques sur le plan social et sur le plan générationnel.

Je voudrais surtout souligner que la population, la démographie, les habitants, en définitive, sont la principale richesse d'une commune. Avoir plus d'habitants dans une ville, c'est accueillir la population dans sa diversité, une diversité sociale, mais aussi une diversité générationnelle. C'est accueillir aussi les familles. On sait que nous sommes confrontés depuis des années à l'exode des familles en dehors de l'agglomération nantaise.

À Nantes, nous avons connu une érosion très sensible à partir du début des années 90 des familles sur notre territoire. On a même dû fermer quelques groupes scolaires. Eh bien, grâce au PLH qui a été mis en place depuis quelques années, nous avons inversé cette tendance et aujourd'hui non seulement nous ne fermons plus de classes, mais nous ouvrons de nouvelles écoles.

Donc, en même temps que nous avons des projets d'aménagement urbain, nous prévoyons l'école dès l'ouverture de la ZAC, parce que la première question que se posent les familles, c'est : *"Où est l'école ?".*

Et l'on sait très bien que cela passe par le logement social. Parce que le logement social, c'est souvent la première étape du parcours résidentiel par rapport aux jeunes couples avec enfants.
Alors, je crois qu'en effet il y a une responsabilité communale, mais je ne veux pas entrer dans le débat, qui me paraît un peu dépassé, sur l'opposition entre le rural et l'urbain, sur l'aide que pourrait nous apporter une autre collectivité.
Je signale à Joseph Parpaillon que s'il y a une compétence obligatoire et centrale des communes, c'est bien évidemment la question de l'éducation et de l'enseignement du premier degré. A ce sujet, cessons de nous leurrer, il faudra compter sur nos propres forces par rapport aux équipements publics.

Mais en même temps, c'est bien d'avoir des écoles qui ne ferment pas, des classes qui ouvrent. C'est bien aussi d'avoir des commerces qui puissent fonctionner, parce qu'il y a un retour à la proximité sur le plan du commerce, et pour que les commerces fonctionnent il faut qu'il y ait de la densité de population.

Voilà pourquoi au niveau nantais nous allons nous engager complètement dans cette feuille de route qui nous est soumise. Nous allons prendre la plus grosse part de la production. Je pense que tout cela peut se faire en respectant l'identité des quartiers, en ayant des « contrepoids » à la densité, à travers notamment la trame verte et bleue que l'on souhaite mettre en place à l'échelle de la ville.

Je le rappelle : la richesse démographique d'une commune, c'est ce qui va permettre à la ville de se développer. Je dirais même, d'une manière plus prosaïque, au niveau des ressources fiscales, si l'on ne veut pas continuer à augmenter les taux dans l'avenir, la seule solution consiste à augmenter les bases fiscales. Ce n'est que la population résidente qui pourra nous apporter des réponses de ce point de vue et qui pourra nous permettre de maintenir nos engagements en direction de la population. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Rodolphe Amailland. »

M. Amailland : « Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, chers collègues, le Programme Local de l'Habitat de Nantes Métropole est porteur d'une ambition, d'une ambition métropolitaine sur le temps, dans le temps, à l'horizon de 2030.

La commune de Vertou, et notamment sa majorité en place, a émis lors de son Conseil municipal du 17 décembre 2015 un avis favorable au projet de modification et de prorogation du Programme Local de l'Habitat pour la période 2014-2018.

À Vertou, la majorité a émis cet avis favorable contrairement à une partie de ses oppositions, car nous partageons cette ambition de développement cohérent et durable de la Métropole.

La commune de Vertou, et vous le rappelez souvent, a toujours tenu ses engagements en matière de logement, et en particulier en matière de logement social. En 2015, par exemple, le projet important de réaménagement du quartier de la gare a vu le jour avec 200 logements, dont une résidence jeunes actifs, des logements dédiés aux travailleurs handicapés de l'ESAT de La Vertonne, ou encore des logements sociaux en accession à la propriété, parce que le logement social ne se résume pas seulement à la partie location.

C'est également dans cet esprit solidaire que la Ville de Vertou, avec l'association Habitat et Humanisme, a permis la construction d'un projet immobilier en plein cœur de Vertou, destiné à un public nécessitant un accompagnement social.

Ce développement se fait et doit se faire de manière concertée avec la Métropole et les habitants de notre commune. En accueillant de nouveaux arrivants, nous devons aussi prendre en compte les aménagements nécessaires en termes de transport, d'équipements publics ou de commerce. Et la Métropole doit prendre sa part, je le dis, pour accompagner ces logements et ce développement.

C'est pourquoi il me semble aussi important de penser notre action dans le temps, un temps qui nous permettra de maîtriser le développement de nos communes et donc de faciliter l'intégration des nouveaux habitants par un aménagement progressif.

Oui, nous ne sommes pas que des constructeurs de parpaings, nous accueillons des habitants dans notre commune, qui doivent avoir le même service que ceux qui y sont déjà.

Madame la Présidente, vous qui savez mieux que beaucoup combien l'accueil vertavien est un principe à Vertou, il me semble important, afin de bien continuer à recevoir nos populations, d'avoir toujours à cœur cette préoccupation de la préservation du caractère et des spécificités de nos communes. Cela me semble être le seul gage de la réussite de cette ambition. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Madame Dubettier-Grenier. »

M^me^ Dubettier-Grenier : « Merci Madame la Présidente. Vous l'avez dit, Monsieur Pras, cette délibération sur la modification du PLH pour la période 2014-2018 est importante. Lors de notre dernier Conseil municipal de décembre, nous avons approuvé le volet concernant la commune de Carquefou.

Tout le monde le dit, le constate : notre Métropole est attractive et dynamique. L'arrivée de nouveaux habitants, les changements de mode de vie ont pour conséquence de générer un besoin en habitat que nous, élus locaux, avons le devoir d'anticiper.

Pour autant, je souhaiterais insister sur un point : cette augmentation très significative de la construction de logements ne peut se faire sans lien avec notre Plan de Déplacements Urbains. Nous allons évoquer tout à l'heure le nouveau plan vélo auquel nous entendons consacrer 50 millions d'euros.

Les choix que nous aurons à faire sur les futurs axes de développement doux ainsi que sur le développement de l'offre des transports en commun devront impérativement être orientés en fonction des quartiers nouvellement urbanisés ou densifiés.

La question des mobilités ne mobilise pas uniquement les élus locaux. Nous avons pu constater lors de la restitution de la participation citoyenne dans le cadre du PADD, que nos concitoyens sont aussi préoccupés sur cette question. En effet, les contributions sur les mobilités sont en tête devant l'habitat, l'emploi et l'environnement.

Autrement dit, il ne me paraît pas imaginable que nous construisions des logements sans penser aux services à la population qui doivent les accompagner de manière concomitante, et particulièrement les transports en commun auxquels, vous le savez Madame la Présidente, nous sommes très attachés. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Marie-Annick Benâtre. »

M^me^ Benâtre : « Madame la Présidente, chers collègues, compte tenu des nouvelles dispositions législatives et réglementaires, mais aussi du besoin d'un calendrier conjoint à l'élaboration du PLUM, il est nécessaire de modifier le PLH adopté en 2010.

Cette actualisation va dans le sens d'un renforcement de la politique de l'habitat menée dans la Métropole depuis 2004. Cet effort accru en termes de logements sociaux est nécessaire quand il manque 11 000 logements sociaux dans la Métropole pour respecter la loi qui oblige les communes à porter d'ici 2025 le nombre de logements sociaux à hauteur de 25 %.

En même temps, cette exigence est nécessaire parce que l'accès à un logement à loyer modéré reste une préoccupation pour un grand nombre d'habitants de la Métropole. Et je parle bien de logements sociaux locatifs. La précarisation vécue par ces personnes, liée à la crise économique, amplifie le besoin de répondre à cet enjeu de manière ambitieuse. De surcroît, le mal-logement a des conséquences multiples sur la santé et la scolarisation des enfants, la cohésion sociale. Les 27 000 ménages inscrits sur le fichier commun de la demande de logements sociaux témoignent de ce besoin.

À cela s'ajoute le défi devant lequel nous sommes pour faire face à la croissance démographique et accueillir ainsi plus de 100 000 habitants d'ici 20 ans. Le PLH et le futur PLUM sont des outils indispensables pour que la Métropole et ses 24 communes puissent garantir l'accès au logement pour tous et toutes, quels que soient leur pouvoir d'achat, leur mode d'habiter, leur âge.

Il est plus que nécessaire aujourd'hui de considérer le logement comme un droit et pas comme un bien faisant l'objet d'un marché spéculatif permettant de créer des rentes spectaculaires pour certains, au prix de grandes difficultés pour le plus grand nombre.

Quand 70 % des foyers de l'agglomération sont éligibles au logement social, à l'habitation à loyer modéré, il doit redevenir le logement pour toutes et tous les salariés, celles et ceux qui n'ont que leur salaire, leur pension de retraite ou leur indemnité de chômage pour vivre.

Il doit redevenir l'outil du droit au logement. Il nous faut combattre l'idée souvent dominante que le logement social est synonyme de problèmes, de difficultés sociales. Il nous faut nous opposer à ce qu'impose l'État aujourd'hui : interdire la construction de logements sociaux dans les quartiers comme aux Bourderies ou à Bellevue à Nantes, au nom de la mixité sociale.
Dans cette actualisation, il nous est proposé de réévaluer la production neuve annuelle de 2 000 logements sociaux. C'est un élément de la satisfaction des besoins. Par ailleurs, l'obligation de logement social dans les communes qui ne respectent pas la loi SRU passe de 25 à 35 % de la production globale. C'est une bonne chose.

Le principe de mutualisation proposé veut que les communes exemplaires pallient les difficultés de celles qui n'ont pas la capacité de construction nécessaire. Mais précisons quand même que cette situation de retard est aussi due au refus de la part des maires (dois-je préciser souvent de droite) de construire du logement social sur leur territoire.

Les élus communistes regrettent qu'ils aient profité de trop de mansuétude de l'État. Il en va pourtant de l'égalité territoriale entre tous les habitants de la Métropole.

Nous resterons donc vigilants sur les objectifs de cette mutualisation, mais rappelons que les 25 % de logements sociaux imposés par la loi ne sont pas un plafond, mais un plancher.

Enfin, permettez-moi de vous lire le communiqué de l'Union Sociale pour l'Habitat du 12 février qui appelle le nouveau Gouvernement à agir en faveur du logement et des quartiers. Je cite : *"L'USH rappelle que la paupérisation d'une part croissante de la population rend plus que jamais indispensable une action politique en faveur du logement social et de la solidarité urbaine. L'USH engage la nouvelle ministre à être la première défenseuse du logement social face aux décisions budgétaires court-termistes qui entravent l'action des organismes HLM sur les territoires."*

Les élus communistes partagent cette préoccupation quand, en même temps, la pression financière pèse sur les collectivités territoriales. Je vous remercie de votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Hervé Grelard. »

M. Grelard : « Madame la Présidente, mes collègues maires l'ont rappelé : la construction massive de logements nécessite d'aménager au même rythme les infrastructures en adéquation (écoles, crèches, routes, équipements culturels, moyens de transport, etc). Les objectifs volontaristes de la loi Duflot font aujourd'hui construire à marche forcée, trahissant à peine une posture idéologique. Malheureusement, ces objectifs se révèlent difficilement applicables sur le territoire en dehors d'une vision globale et dynamique de leur développement.

Je regrette que cette vision que nous défendons, vision globale de l'aménagement, ne se retrouve pas dans le dernier remaniement du Gouvernement Valls qui dissocie ministère de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité, des Collectivités territoriales, et d'un autre côté ministère du Logement et de l'Habitat durable.

Pourtant, le logement constitue un vrai enjeu de territoire. C'est une erreur selon moi de dissocier ces deux enjeux comme si le logement ne faisait pas partie intégrante de l'aménagement de nos territoires. C'est encore une erreur de lier aménagement du territoire et ruralité en opposant ainsi agglomération, Métropole et ruralité.

Nos politiques locales en matière de logement ne s'entendent qu'avec le soutien de dispositifs-cadres nationaux et le signal donné par le dernier Gouvernement Valls nous laisse craindre une vision à court terme et sans envergure de l'aménagement du territoire et de toutes ses composantes, dont le logement.
Nantes est une Ville innovante et imaginative labellisée French Tech. C'est pourquoi il me semble nécessaire d'encourager nos start-up dans l'intérêt qu'elles témoignent à tous les champs de l'action collective, notamment la question du logement et précisément celle du logement social.
En effet, le monde de la construction est au cœur de profondes mutations : mutations sociétales (construction durable, économie circulaire, performance énergétique, coût global), innovations technologiques (maquettes numériques, drones, imprimantes 3D, etc.) et innovation des usages (outils collaboratifs, colocation, mobilité, commerce). On a une délibération à suivre qui montrera qu'en termes d'usages on a de nouvelles pratiques.

De nombreuses start-up innovent sur ces thèmes et proposent des offres fortement alternatives, voire disruptives, avec un fort potentiel de baisse des coûts de la construction, d'augmentation de la productivité et de développement de fonctionnalités accrues, ce qui nous permettrait d'atteindre nos objectifs en termes de PLH.
De par son importance en volume et des enjeux de la politique urbaine, le logement social est en particulier un marché clé au cœur de cette transformation. Cependant, les spécificités du logement social rendent souvent complexe l'accès à ce marché pour des innovations issues de start-up.
C'est pourquoi accompagner les bailleurs sociaux, les professionnels de l'immobilier, les start-up innovantes autour de nombreux enjeux du marché avec l'ambition de renforcer les collaborations start-up, acteurs publics, groupes, et expérimentations, serait une initiative à saluer sur notre territoire et une proposition que nous formulons afin d'accompagner de manière constructive votre réflexion, Madame la Présidente.

Ici, dans notre Métropole nantaise, les chiffres nous rappellent d'année en année que de nombreuses demandes de logements sociaux restent insatisfaites. Une part des explications se trouve dans le fait que l'offre n'est pas complète et que les foyers sollicitent des logements sociaux faute de mieux.
C'est pour cela que je rappelle qu'il nous faut travailler à la vocation sociale d'une partie du parc locatif privé et permettre aux locataires ou aux prétendants de ce fameux parc locatif social de devenir des propriétaires de leur logement.

Notre groupe a souvent dénoncé le faible taux de propriétaires à Nantes comparativement aux autres villes : 38 % de taux de propriétaires à Nantes, contre une moyenne nationale qui dépasse les 50 %.

Notre PLH se doit d'afficher des objectifs ambitieux sur ce point pour faire entrer les résidents dans un vrai parcours résidentiel, et parce que l'entretien et la rénovation du parc de logements sont mieux assurés par les propriétaires. L'action politique de la Métropole sur ce point nous semble encore insuffisante. C'est pourquoi les élus nantais du groupe s'abstiendront sur cette délibération. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Monsieur Annereau. »

M. Annereau : « Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, tout d'abord, pour dresser un bref historique de la situation, je rappelle que le premier PLH (Plan Local de l'Habitat) a été adopté en 2004 et portait sur la période 2004-2010. Le second portait sur la période 2010-2016, avec néanmoins une vision globale en termes de création de logements d'ici 2030.

Nous en sommes pour ainsi dire à mi-parcours et c'est l'occasion je pense de prendre note de quelques observations :

- Comme vous l'avez rappelé, il y a une augmentation des objectifs réglementaires de création de logements sociaux, passant de 20 à 25 %.

- Il y a également une création de logements neufs soutenue.
- Il y a aussi une croissance démographique importante sur notre territoire.
- Il faut relever tout de même, une précarisation de la population.

Forts de ce constat, vous nous énoncez de nouveaux objectifs pour cette modification de PLH, objectifs qui sont principalement la création de logements, portés de 5 000 à 6 000 logements par an, avec 33 % de logements sociaux, donc 2 000 logements sociaux par an.
Pour atteindre ces objectifs qui sont ambitieux et qui sont nécessaires, la solution retenue est une mutualisation intercommunale de la création des logements sociaux notamment, pour soustraire à nos obligations réglementaires.

Est-ce que cela a bien été pesé ? Je note quand même deux limites dans les objectifs énoncés et surtout dans la manière dans laquelle ils souhaitent être réalisés :

1) La première limite et la première observation tiennent à l'hyper-densification sur certaines zones en termes de création de logements. Nous parlons donc de 6 000 logements par an sur la Métropole. Cela correspond à un effort de 60 % pour les seules villes de Nantes et Saint-Herblain. Cela représente 3 000 logements pour Nantes, 600 pour Saint-Herblain, avec un risque d'échec important lorsque l'urbanisme est trop concentré. Ma ville principalement, Saint-Herblain, en porte encore les cicatrices aujourd'hui.

2) Le deuxième point porte sur la mixité, dans le cadre du logement social, qui est nécessaire et qui est un objectif réel à l'échelle de l'agglomération : le risque est d'avoir trop de concentration de logements sociaux sur certains quartiers. Sur Saint-Herblain, nous arrivons à certains quartiers dépassant les 40 % de logements sociaux. Cela représente plus de 50, plus de 60 % sur certains quartiers nantais. La mixité, oui. Le vivre ensemble, oui. Mais attention également à ne pas basculer dans quelque chose qui pourrait être de l'ordre de la ghettoïsation et qui pourrait être problématique pour ce vivre ensemble qui, je vous l'accorde, est une visée commune.
Sur ces deux limites, vous comprendrez bien que tout comme les élus nantais opposants, ou Sandra Impériale pour Bouguenais, Philippe Seillier pour Rezé, et François Fédini pour Couëron, je m'abstiendrai sur cette délibération. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci pour votre intervention et pour la clarté des positionnements entre les maires de la minorité et les élus des différentes oppositions que vous venez de rappeler. Je donne la parole à Joël Guerriau. »

M. Guerriau : « Merci Madame la Présidente. Tout d'abord, je regarde et je lis attentivement les publications de Nantes Métropole. Je reprends le magazine de Nantes Métropole et le dossier logement qui a été publié en décembre 2014, et je lis : « *53 % des habitants de la Métropole sont éligibles au logement social. »* Or, aujourd'hui vous ne cessez de parler de 70 %.

Je m'interroge : quelle est l'origine des chiffres ? Quelle est la valeur des chiffres que vous nous indiquez ? Est-ce que sur l'espace d'une année il y a eu une paupérisation de la population de la Métropole de l'ordre de 17 % de plus de personnes en situation de pouvoir demander un logement locatif social ? Ce qui montrerait que la politique menée sur la Métropole ou au niveau national n'est pas forcément la meilleure.

Offrir un toit, un logement à chacun dans les meilleures conditions possibles est bien sûr une problématique complexe, et cela nous en sommes tous conscients. C'est crucial et tout à fait déterminant pour chacune de nos communes et notre Métropole.

La volonté des maires d'agir en ce sens est indéniable, comme en attestent d'ailleurs les réalisations dans chacune de nos communes.

Pourtant, malgré tous nos efforts et malgré notre détermination, certains projets se heurtent à des difficultés inhérentes aux spécificités des territoires, comme une pénurie du foncier, ou bien un coût trop élevé, ou encore des contraintes d'ordre environnemental.

Les exigences très fortes de la loi Duflot du 18 janvier 2013 sur la mobilisation du foncier public en faveur du logement, et le renforcement des obligations de production de logement social, relevant le taux minimal de logements locatifs sociaux de 20 à 25 % pour les zones tendues, ont encore davantage mis sous pression toutes nos communes.

Ainsi, suite notamment à des discussions ouvertes dans le cadre des Conseils métropolitains d'avril et de juin 2015, il nous est proposé aujourd'hui de mobiliser une possibilité réglementaire offerte aux EPCI dotés d'un PLH : la mutualisation. Cela répond à notre besoin de répartir au niveau intercommunal le nombre de logements à réaliser dans un cadre de solidarité intercommunale.

Cette disposition finalement montre bien que les objectifs taillés à la serpe par la loi Duflot de 2013 l'ont été en dépit de nos réalités, de la capacité de construction et de l'histoire de nos communes. Nous soutenons le principe de mixité sociale et de solidarité territoriale qui est porté par la loi Solidarité Renouvellement Urbain, mais l'objectif de la loi Duflot des 25 % de logements sociaux à l'échelle de toutes nos communes est bien trop souvent totalement inadapté, voire totalement impossible à atteindre dans les délais prévus.

On voit bien que cette loi, en relevant de manière aveugle les objectifs de construction, sans vérifier les réalités du terrain, mais en voulant faire appliquer un objectif uniforme, est allée et va encore à l'encontre du bon sens, des capacités et de l'histoire de nos territoires. Oui, bien sûr, il faut construire du logement locatif, du logement de qualité. Mais comme cela a été dit par plusieurs d'entre nous, il faut aussi être en mesure de bien l'accompagner en équipements, en services, en transports en commun.

Les communes ne sont pas des clones qui nous conduiraient à l'uniformité. À fixer des obligations à la louche, on met des communes dans des situations impossibles. Je voudrais citer un exemple, bien qu'il y en ait plusieurs à travers l'ensemble du territoire national : la ville de Vichy a 26 000 habitants et compte 4 700 logements vacants faute de demandes. La loi SRU a poussé à construire des logements sociaux et cela a continué malgré l'absence de demande. La loi Duflot engendre ce type d'aberration.

Cela démontre bien qu'il faut des exigences adaptées à toutes nos spécificités, aux spécificités de nos communes, à la demande à laquelle nous devons faire face et aux intercommunalités.
À l'échelon de Nantes Métropole, en mobilisant la possibilité de mutualisation, les maires s'efforcent encore de corriger les écueils de cette loi, tout en maintenant nos efforts. Maintenant, arriverons-nous à apporter ensemble une solution qui permette également d'agir sur les pénalités qui sont imposées à nos communes, toutes si fortement investies en faveur du logement social ?

Je prends l'exemple de Mellinet. Tout le monde rêverait d'avoir Mellinet sur son territoire pour pouvoir dégager une possibilité et un potentiel de construction de logements. Pourquoi finalement cela n'intègre pas cette question dans le cadre des pénalités auxquelles nous devons faire face ? Il s'agit bien ici de nouveaux défis que nous pourrions porter tous ensemble. Et je tiens à vous remercier de votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Pascale Chiron. »

M^me^ Chiron : « Madame la Présidente, chers collègues,

Cher Pascal, le dossier qui vient d'être présenté est important à plusieurs titres. Il nous permet de nous projeter jusqu'en 2018 effectivement, de se caler sur le même timing que le PDU et notre futur PLUM. Il nous permet aussi de nous projeter dans l'avenir, l'avenir de notre territoire.

Il permet également à l'ensemble des 24 communes de participer à l'effort. L'effort commun est nécessaire pour construire des logements et répondre aux besoins de nos habitants, l'effort commun est nécessaire pour construire les logements sociaux qui représentent un tiers de la construction annuelle.

Suite à une concertation au cas par cas, une concertation sur mesure, suite à un avis favorable des 24 Conseils municipaux de notre agglomération, la solidarité de notre territoire s'exprime. Ces décisions en effet traduisent une volonté politique qu'il nous faut saluer, une décision qu'il nous faudra également poursuivre et amplifier. La mutualisation doit passer d'une méthode à une ambition partagée.

Alors, pourquoi ? Parce que les étapes qui nous attendent ne vont pas être si simples. Il va falloir tenir les engagements pris et rattraper le retard en logements sociaux à construire pour de nombreuses communes. Il va falloir également continuer à travailler davantage ensemble.

La loi nous fait obligation de 25 % de logements sociaux sur l'ensemble de nos 24 communes, et je tiens ce matin à souligner les efforts faits par différents maires pour rattraper leur retard sur leur commune.

La politique de peuplement qui va découler de la Conférence Intercommunale du Logement va nécessiter que nos discours soient suivis d'effets, que nous sachions combiner intelligemment les politiques du logement avec les politiques sociales, avec les politiques d'aménagement de nos espaces publics.

Le désengagement du Conseil départemental ne nous a pas aidé, et nous attendons avec un peu de craintes les prochaines annonces du Gouvernement sur les aides qu'il apportera, ou pas. Quand je regarde le projet de loi de 2016, honnêtement des questions demeurent. Les APL vont à nouveau être diminuées quand il faudrait les augmenter pour permettre à chacun de vivre dignement.

En effet, et soyons honnêtes, la part consacrée au logement ne cesse de peser lourdement sur le budget des ménages. Nous le savons, cela peut aller jusqu'à 50 % des dépenses selon le rapport de la fondation Abbé Pierre, et je pense particulièrement aux familles monoparentales et aux personnes âgées.

Cela concerne les locataires, mais cela concerne aussi les propriétaires. Notez qu'entre 2003 et 2013, le prix de l'immobilier à Nantes a augmenté de plus de 30 % quand les salaires progressaient de moins de 20 %. Alors oui, à ce rythme les acquéreurs empruntent sur du plus long terme et achètent des appartements plus petits. Dans ce contexte, j'insiste bien, notre ambition de construction de logements abordables est plus que jamais une nécessité. On voit encore l'effort de notre collectivité sur ce territoire pour s'adapter aux changements et aux évolutions.

Dans ce contexte contraint également, on constate que les écarts se creusent entre les plus fortunés et les plus modestes, et Nantes n'échappe pas à ce creusement des inégalités. Cela rend encore plus difficile le parcours résidentiel sur lequel nous travaillons d'arrache-pied, qui est une source d'épanouissement et de mixité sociale dans chaque quartier, mais aussi dans chaque commune de notre territoire.
Je disais que des questions compliquées nous attendaient : je veux également parler des réhabilitations, puisqu'effectivement le logement neuf représente quasiment moins de 2 % du stock du patrimoine immobilier.

Les logements anciens nécessitent non seulement une remise aux normes, mais également une isolation thermique conséquente. On sait après les constats de la COP 21 – vous êtes personnellement très investie, Madame la Présidente – qu'il nous faudra amplifier ces travaux pratiques et que la prochaine étape de notre PLH devra l'aborder.

Je terminerai enfin sur notre responsabilité pour que chacun accède à un logement. C'est un droit pour chacun, mais ce droit n'est toujours pas appliqué malheureusement. Le vote de ce dossier permettra d'optimiser l'action métropolitaine pour plus de solidarité, mais aussi pour plus d'efficacité entre nos politiques publiques de l'urbanisme, politiques publiques de l'habitat, politiques publiques des déplacements. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Erwan Huchet. »

M. Huchet : « Merci Madame la Présidente. Je ne vais pas répondre aux provocations de Monsieur Parpaillon. Pas de polémique inutile. Ce n'est pas le lieu. La délibération qu'il avait présentée au Conseil municipal d'Orvault n'est pas la même que celle qui est présentée aujourd'hui, sinon nous l'aurions volontiers votée.

Je tiens plutôt à dire qu'il faut se féliciter du PLH. C'est une démarche constructive de la Présidente. Il faut également se féliciter de l'excellent travail mené par Pascal Pras. Je tiens vraiment à le féliciter pour le travail qu'il a fourni. C'est ce qui est important finalement aujourd'hui : ce PLH qui permet d'anticiper la croissance démographique de notre agglomération et une vraie mixité sociale. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Joseph Parpaillon. »

M. Parpaillon : « Il ne s'agit pas de polémiquer. Les faits sont là. Je dois vous dire Madame la Présidente, et je pense que Pascal Pras ne va pas me contredire, que ce sont les documents transmis par Nantes Métropole qui ont été présentés au Conseil municipal et présentés par ma collègue Monique Maisonneuve. Je veux que cela soit bien noté, bien vérifié, et il ne faut quand même pas nous prendre pour ce que nous ne sommes pas. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Claudine Chevallereau. »

M[me] Chevallereau : « Madame la Présidente, chers collègues, aujourd'hui, comme l'a rappelé Pascal Pras, 70 % de la population aurait le droit d'être logée dans le parc social si elle en faisait la demande. Malgré nos efforts, la demande de logements sociaux continue pourtant d'augmenter. Aujourd'hui, 27 600 ménages sont inscrits sur les listes d'attente dans la Métropole. Et il manque 11 000 logements dans le parc actuel pour répondre à la totalité des besoins.

Ces chiffres montrent que nous devons poursuivre encore plus volontairement nos actions en matière de construction de logement social. Nous devons répondre en effet aux besoins de la population déjà présente sur le territoire. De même, pour maintenir le nombre d'habitants de l'agglomération, nous devons continuer à produire des logements.

Mais nous devons aussi anticiper les nouveaux besoins liés à notre croissance démographique en accueillant d'ici à 2030, 75 000 nouveaux habitants, dont 90 % issus des naissances ayant lieu sur notre territoire.

Et nous nous en donnons les moyens avec ce projet de délibération visant à modifier notre Plan Local de l'Habitat, et notamment à mutualiser la construction des logements sociaux. C'est, j'en suis convaincue, une démarche pertinente et positive pour notre Métropole, à même d'améliorer les conditions d'habitat des métropolitains, ce quelle que soit la commune où ils résident.

Avec cette délibération, nous affichons des objectifs plus forts qu'auparavant pour une ambition métropolitaine réaffirmée : 6 000 nouveaux logements, dont 2 000 logements sociaux et 1 300 logements abordables par an. Ces objectifs sont la traduction concrète de nos engagements de campagne : Une Métropole facile, juste et solidaire.
Madame la Présidente, chers collègues, la mutualisation ne veut pas dire que la construction des logements sociaux ne sera réservée qu'à une poignée de communes. Ainsi, certaines villes comme Mauves-sur-Loire, dont je suis le maire, ont souhaité s'inscrire dans cette démarche, quand bien même la loi SRU les en aurait dispensées.

Dans ma commune, nous nous engageons à construire 35 % de logements sociaux alors que notre démographie – moins de 3 500 habitants – nous dispense de respecter le taux de 25 % de la loi SRU. C'est un effort considérable pour nous, malviens, mais indispensable pour soutenir l'effort métropolitain.
Il est en effet important à Mauves aussi de disposer de logements sociaux pour répondre aux demandes de mes concitoyens, mais aussi de celles et de ceux qui souhaitent profiter d'un cadre de vie autre, et pourtant bien métropolitain.

De plus, notre participation à cette démarche de mutualisation s'inscrit dans une vision solidaire et partagée en matière de logements dans notre Métropole. Une Métropole solidaire, c'est aussi un territoire où chaque commune participe dans le respect de la loi SRU à un aménagement cohérent de son territoire attaché à la mixité sociale.

Madame la Présidente, chers collègues, en matière de logement, notre Métropole a déjà fait beaucoup, mais il reste encore du chemin à faire pour répondre aux besoins particuliers de chacune et de chacun. Le rôle de Nantes Métropole, notre tâche d'élus métropolitains, est de permettre des réponses concrètes aux besoins présents et à venir des habitants, quelle que soit leur situation, ce pour garantir un véritable parcours résidentiel à l'échelle de la cité de notre Métropole.

Oui, ce projet de délibération y contribue. C'est pourquoi, comme l'ensemble des élus du Groupe socialiste radical républicain et démocrate, je voterai en sa faveur. Merci. »

M[me] la Présidente : « Merci. Oui ? »

M. Alix : « Merci, Madame la Présidente. D'ici 2030, Nantes Métropole doit relever le défi de loger 75 000 nouveaux habitants, cela a été rappelé par Monsieur Pras tout à l'heure, dans un cadre de vie préservé et adapté à leur quotidien.

Or, on compte déjà plus de 25 000 personnes en liste d'attente pour un logement social dans l'agglomération, et de plus en plus de jeunes ménages la quittent en raison des prix élevés de l'immobilier : environ 3 500 euros le mètre carré dans le neuf.

Face à ce constat, une politique ambitieuse pour répondre à la demande de logement s'impose. Cependant, certaines communes disposent de peu de réserves foncières. Elles doivent par ailleurs atteindre malgré tout les 25 % de logements locatifs sociaux. Après avoir promis de céder gratuitement le site de la caserne Mellinet à la ville de Nantes, l'État lui vend ces 13,5 hectares pour 6,3 millions d'euros, mais toutes les communes de la Métropole n'ont pas cette opportunité foncière.

Dans ce contexte, Nantes Métropole doit apporter une réponse solidaire à la problématique du foncier et reconnaître les efforts des communes. Nantes Métropole doit également allouer des financements pour soutenir chaque commune dans la réalisation des aménagements indispensables accompagnant les nouveaux logements et l'arrivée des nouveaux habitants : emplois, écoles, commerces, transports en commun, voirie, équipements publics, environnement.

Nos propositions majeures pour faciliter le parcours résidentiel et l'accession à la propriété sont les suivantes, car le taux des propriétaires à Nantes est seulement de 38 %, contre 50 % à Saint-Nazaire ou à La Roche-sur-Yon :
- Encourager la baisse du prix du foncier.
- Fluidifier l'accès au logement social en révisant les critères d'attribution et en consacrant la vocation sociale d'une partie du parc locatif privé.
- Faciliter enfin l'accession à la propriété des primoaccédants.
Je vous remercie, Madame. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Juste une remarque parce que je vois que vous êtes très intéressés par le projet Mellinet, les uns et les autres. Je rappelle que si demain un certain nombre de communes de l'agglomération vont pouvoir bénéficier du processus de mutualisation, c'est bien parce que la Ville de Nantes et la Ville de Saint-Herblain ont accepté de partager et de mettre en quelque sorte au « pot commun » l'avance qu'ont nos communes sur la mutualisation.
Je trouve donc que cette remarque répétée sur le projet Mellinet manque soit de cohérence, soit d'élégance. Je vous demande de bien vouloir considérer que le processus de mutualisation qui nous engage collectivement et qui je crois a été salué par la grande majorité des maires, repose sur le fait que cette disposition a été introduite par la loi, repose sur le fait que suite à une discussion approfondie en Conférence des maires nous avons fait le choix collectivement d'en adopter le principe, repose ensuite sur le fait que Nantes et Saint-Herblain ont accepté de jouer pleinement cette logique de solidarité, et repose enfin sur le fait que, en dernière étape, le préfet et seul le préfet validera ce processus de mutualisation.

Je tenais à le rappeler parce qu'il me semble qu'il y a des raccourcis qu'il faudrait veiller à ne pas trop répéter. Pascal Pras, et ensuite je redonnerai la parole à Joël Guerriau. »

M. Pras : « Merci Madame la Présidente.

D'abord, je voudrais lever une ambiguïté sur les pourcentages évoqués : le 53 % rappelé par Joël Guerriau et le 70 %. Ces deux pourcentages sont corrects. Effectivement, il faut se souvenir que la loi SRU, Solidarité Renouvellement Urbain, intègre au titre du logement social ce que nous avons, nous, toujours considéré sur la Métropole nantaise : le logement social, c'est-à-dire celui qui est financé dans le cadre de ce que l'on appelle aujourd'hui le PLAI et le PLUS.

Les gens éligibles à ce logement social à loyer modéré le plus aidé par ces financements, donc avec des niveaux de loyer encore plus bas, correspondent à 53 % des foyers de la Métropole nantaise. Cependant, sont pris en compte dans la loi SRU pas uniquement ces logements financés en PLUS et en PLAI, mais aussi le logement classé en PLS. Vous le savez mes chers collègues, et en particulier les maires, il s'agit d'un logement social dit "intermédiaire", qui permet à des familles à revenus intermédiaires qui ne peuvent pas encore ou qui ne souhaitent pas, pour différentes raisons, accéder à la propriété, d'accéder à du logement à un loyer encadré inférieur au prix du logement à tarif libre, au logement libre du secteur libre.

Lorsqu'on intègre les logements PLS, cela donne 70 % des habitants de notre Métropole. C'est d'ailleurs au niveau national à peu près la même moyenne. Elle doit être légèrement supérieure parce que nationalement cela doit représenter environ 74 %, je pense, de ménages français qui sont éligibles à ce logement locatif social. Voici levée cette ambiguïté.

Sur les aspects financiers et sur l'accompagnement du développement urbain et du volet habitat de notre développement urbain, j'ai entendu plusieurs remarques, plusieurs questions. Ici même, hier ou avant-hier lors de la présentation du PADD, j'ai été amené à nouveau à répondre, en particulier à Monsieur Jean-Guy Alix, qui m'interrogeait sur le financement des équipements publics et l'accompagnement des équipements publics. J'ai envie de dire d'une manière générale que c'est l'ensemble des services qui constitue la qualité de vie de notre territoire.

L'aménagement de notre territoire, le développement de sa mixité, de ses mixités fonctionnelles, le fait de proposer des services de proximité aux habitants, le fait de créer de l'emploi au bénéfice des habitants….C'est un des axes forts de ce futur Plan Local de l'Urbanisme Métropolitain. Dans le volet habitat, on évoque souvent celui des équipements, des écoles, des crèches et des équipements sportifs ou des équipements de loisirs qui relèvent, je le rappelle chers collègues, des politiques conduites par les communes et qui sont de notre responsabilité dans les communes.

Je veux rappeler que dans l'ensemble du projet d'accompagnement de l'habitat et des politiques de l'habitat, en particulier sur le volet du logement locatif social, cela représente pour la Métropole sur le mandat près de 90 millions d'euros qui seront investis pour financer du logement et du logement locatif social. Cela correspond globalement à 10 millions investis par la Métropole au seul bénéfice de la construction et de la production du logement. C'est cette politique d'accompagnement.

Je voudrais enfin rappeler sur les aspects financiers que nous avons, dans les années précédentes et depuis le début de ce mandat, longuement travaillé sous l'égide de notre Présidente et des vice-présidents concernés : Ce travail porte d'abord sur notre engagement financier, notre pacte financier au sein duquel nous avons redéfini les critères de fonctionnement et notamment travaillé sur la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC). Nous nous sommes donné les moyens de cette solidarité intercommunale à l'intérieur de notre Métropole.

Nous menons actuellement, sous l'égide de Fabrice Roussel, un travail financier d'accompagnement de développement de l'espace public. C'est celui qui porte sur la PPI. En tant que vice-président j'étais attaché au fait que nous prenions en compte le volet PLH et le volet nombre d'habitants dans cette PPI. Cela a été pris en compte et c'est un critère. Je crois que les 24 maires l'ont unanimement salué, parce qu'il s'agit de l'accompagnement de l'aménagement de nos espaces publics, de nos voiries sur notre territoire, tout en prenant en compte les objectifs et les efforts que chacun fait dans sa commune pour accueillir de nouveaux habitants.

Voilà où sont les éléments financiers. Alors on peut regretter tous, les uns et les autres, le désengagement ici du Département, peut-être une réduction des aides à la pierre de l'État. On peut le regretter tous ensemble. Mais tous ensemble nous avons réaffirmé, au travers de notre pacte financier, cette volonté de soutenir nos objectifs de production de logement, dont le logement locatif social.

De manière générale, le soutien à la production du logement passe aussi par l'aide au travers des opérations publiques d'aménagement et par l'investissement engagé dans nos ZAC. Elles représentent environ 40 millions d'euros s'il fallait aujourd'hui régler le financement de toutes les ZAC qui sont en cours. Donc c'est un engagement fort à l'accompagnement du développement de nos territoires, de nos communes.

Et enfin, mes chers collègues maires, quelqu'un a rappelé, je ne sais plus qui mais je suis d'accord avec lui, je pense que c'est Alain Robert : nous préférons ouvrir des écoles, inaugurer des écoles. Cela marque le dynamisme de notre territoire et le fait qu'ici, nous allons de l'avant. Effectivement, des gens viennent ici et nous soutenons aussi le développement économique.

Le développement de nos villes, le développement de nos quartiers, c'est le développement des services, c'est le fait que nous développions et nous installions des services, le fait que nous fassions fonctionner notre activité économique, nos artisans, mais aussi nos commerces de proximité. C'est tout cela qui est visé au travers de cette opération, de ces opérations d'aménagement.

Tous ensemble nous en convenons, on le retravaille à l'intérieur du PADD, du PLUM, et nous le redéclinerons de manière réglementaire dans ce qui viendra à la suite du PLUM, mais c'est un engagement très fort.

Et puis je dis aussi, et cela a été répété, que c'est l'une des rares politiques sur laquelle nous avons une action totale et efficace. Je le rappelle : cette production de 6 000 logements neufs par an, logements pour tous, qui permet l'organisation des parcours résidentiels sur ce territoire, accompagne aussi le développement économique de toute une branche qu'est le BTP. Or, quand on finance un logement et que l'on permet la production d'un logement, cela représente 1,5 emploi. 6 000 logements, ce sont 9 000 emplois qui sont assurés dans la construction et dans le bâtiment.

Sur les propos de Monsieur Grelard : j'ai l'impression que vous êtes, Monsieur, très fort pour enfoncer les portes ouvertes. Ce que vous avez interrogé dans votre propos, c'est ce que j'ai dit, c'est ce qui se trouve écrit dans cette délibération, c'est ce que j'ai aussi entendu dans les propos d'un certain nombre de maires. Je reprends ceux de Rodolphe Amailland, et je les salue. Il a évoqué et rappelé que ce projet, c'est le développement cohérent et durable de notre Métropole et du volet habitat de notre Métropole.

Je pense qu'après, vous avez souligné les efforts importants, et vous le savez, c'est un volet important de notre politique et de nos politiques sur ce territoire, celle du développement de l'habitat.

Je m'en tiendrai là, je pense avoir survolé un certain nombre d'éléments, notamment au travers du financement et de cet engagement ambitieux de la Métropole. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Il y a deux dernières demandes d'intervention et ensuite nous allons passer au vote. Joël Guerriau. »

M. Guerriau : « Merci, Madame la Présidente, d'accepter de me redonner la parole. C'est simplement pour lever une ambiguïté sur l'intervention qui a été faite dans le cadre de Mellinet. Nos propos sont les suivants : c'est de dire que Mellinet a été une opportunité foncière évidemment que nous n'avons pas, et c'est un avantage pour pouvoir répondre à cette exigence de construction de logement social.

En revanche, il faut souligner que c'est un achat qui a été fait par Nantes Métropole. Notre position était de dire : pourquoi finalement les pénalités qui sont liées à l'absence ou à l'insuffisance de logements sur certaines communes ne sont pas compensées par un achat métropolitain ? Évidemment, la loi s'impose à nous, mais c'est cette incohérence que nous voulions souligner tout simplement. Cela n'a rien à voir évidemment avec la position métropolitaine, et la vôtre en particulier. »

M^me^ la Présidente : « Je vous remercie. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Quelques éléments de réponse sur des questions qui ont été posées. Bien entendu, ceux qui étaient présents au séminaire conclusif sur le PADD ont bien compris que le lien entre aménagement, habitat et déplacement était, avec ce nouveau PLUM, beaucoup plus assuré que cela a pu être le cas dans le passé. Pour ceux qui ont des inquiétudes, je l'ai dit : la croissance de la population augmente le nombre d'usagers, ce qui entraîne l'obligation de créer des moyens de déplacements quels qu'ils soient (voirie, transports en commun, mais aussi déplacements en modes actifs) de façon à permettre le déplacement et l'accès aux services pour les nouveaux habitants.

C'est un objectif sur lequel on travaillera et pour lequel nous aurons une approche. Je crois que la Présidente a annoncé la création au cours de l'année ou pour début 2017 d'un Schéma directeur des transports en commun sur l'agglomération. Ce sera, après l'adoption de notre PADD, l'occasion de travailler sur ces axes en tenant compte des objectifs de construction de logements.

Il a été évoqué, je crois par Matthieu Annereau, l'expression *« d'hyperdensification »*... Je pense qu'il avait en tête des quartiers comme ceux du Sillon de Bretagne ou de Bellevue, à Saint-Herblain, mais il y en a d'autres sur d'autres communes de l'agglomération.

Il faut dire que ce sont souvent des constructions dont nous héritons et des quartiers dont nous héritons, tout comme d'autres héritent d'une urbanisation à l'horizontale et quasiment exclusivement à l'horizontale qui rend difficile le fait de remplir les objectifs puisque les réserves foncières ont été en partie épuisées par ce mode constructif.

Donc nous sommes tous aussi tributaires de ce qui a été fait avant nous. Pour cela, vous vous rappelez tous qu'en matière de mutualisation j'avais quelques hésitations : les discussions avec l'ensemble des maires ont fait qu'effectivement j'ai préféré accorder ma confiance aux engagements qui ont été pris par les équipes municipales qui veulent construire du logement social. Je pense que dans ce cas-là c'est assez logique que la ville qui a le plus de logements sociaux en pourcentage sur l'agglomération participe à accompagner les efforts des autres. C'est cela aussi, la solidarité métropolitaine.

Je me félicite du soutien de Monsieur Annereau pour le fait de construire des logements sociaux là où il n'y en a pas ou pas beaucoup, notamment dans le bourg de Saint-Herblain. Il faudra qu'il vienne expliquer avec nous aux habitants pourquoi il faut le faire. Effectivement, il y a d'autres endroits où le nombre de logements sociaux, le pourcentage de logements sociaux sera réduit par diverses opérations, simplement parce qu'il est particulièrement élevé. Je crois que l'on doit avoir un endroit à 46 %, et si l'on considère le Sillon de Bretagne comme un quartier à part entière, cela représente même 100 %.

J'ai une dernière question, et là je pose une question, je n'ai pas la réponse. Compte tenu de l'enjeu et compte tenu des prises de responsabilité notamment des maires et des équipes majoritaires sur l'ensemble de l'agglo, je m'interroge sur une dissociation, un paradoxe, une incohérence.

Les majoritaires municipaux de la minorité métropolitaine semblent se diriger vers un vote favorable sur ce PLH, et à l'inverse, les minoritaires municipaux de la minorité métropolitaine semblent s'abstenir ou vouloir s'abstenir. Je me dis à un moment : « *Mais globalement, ce sont à peu près les mêmes sensibilités politiques donc qu'est-ce qui relève du choix politique, de la cohérence politique, et qu'est-ce qui relève de la posture ? »* Voilà. »

M^me^ la Présidente : « Merci. J'avais dit que c'était les deux dernières interventions. À moins qu'il y ait vraiment des éléments nouveaux à apporter au débat ? Si ce n'est pas le cas, je vous propose de dire quelques mots en conclusion et de passer au vote.
Premièrement, je crois sincèrement que nous pouvons collectivement saluer le niveau d'ambition qui est porté au travers de la délibération qui est présentée aujourd'hui. Je le rappelle : par cette délibération, nous nous engageons collectivement à faire plus que dans le dernier mandat, à la fois en termes de production globale de logements, mais aussi sur la question du logement social. Et cela, dans une grande Métropole comme la nôtre, dans une Métropole dynamique et, nombreux l'ont rappelé ce matin, une Métropole qui veut continuer à pouvoir accueillir dans de bonnes conditions les ménages et les personnes seules de l'agglomération, c'est un élément absolument déterminant.

Je vous invite à regarder parmi les grandes métropoles françaises où, avec cette délibération, nous nous situons. Vous verrez, vous constaterez et un grand nombre d'entre vous le constatent déjà, je le sais, que nous nous plaçons clairement sur le volet de l'ambition sur le logement, et notamment le logement social.
Je ne reviens pas sur les propos de Pascal Pras qui a re-démontré pourquoi l'ambition en termes de logement était un soutien indispensable au développement économique local et donc à l'emploi local. Je crois que ce sont là deux facettes du projet métropolitain, de la dynamique métropolitaine, qu'il nous faut absolument saluer.

La deuxième chose sur laquelle je voudrais revenir est la méthode. Je remercie Pascale Chiron et Pascal Pras, notre binôme engagé, impliqué sur ce sujet. Plus globalement, je voudrais saluer très sincèrement l'esprit intercommunal qui je crois a prévalu pour arriver au résultat auquel nous sommes aujourd'hui.

Au-delà des sensibilités politiques, sur un sujet que chacun sait pourtant clivant et sur un sujet qui reste, on le voit bien dans les débats nationaux, clivant, chacun a montré que nous étions capables de faire prévaloir l'intérêt général de la Métropole. Et je crois que la méthode qui a été proposée, à la fois avec la clarté sur les objectifs mais en même temps le refus du dogmatisme et la nécessité de prendre en compte la diversité de nos communes, nous permet d'arriver aujourd'hui à cette étape.

Je dis en même temps « *à cette étape »* car si je salue ce que nous avons engagé, je crois qu'il nous faut faire preuve en même temps d'une grande humilité. Il suffit de regarder le nombre de demandeurs qui restent inscrits au fichier de la demande auprès des bailleurs sociaux pour nous inviter dans le même temps à la modestie sur le sujet. Mais je crois que nous sommes sur la bonne voie pour avancer collectivement.

J'en prendrai un dernier exemple : la déclaration de la maire de Mauves qui explique pourquoi dans sa commune elle n'est pas soumise à l'obligation légale mais elle va aller jusqu'à 35 %. Eh bien oui, la solidarité intercommunale c'est aussi ce type d'engagement, c'est aussi ce type de construction, et c'est cela aussi, je crois, qui donne de la force au projet métropolitain.

Une future étape après le vote de ce matin : je vous donne rendez-vous pour le prochain comité PLH qui aura lieu courant mars, qui nous permettra avec l'ensemble des maires et les vice-présidents concernés, de préparer la Conférence Intercommunale du Logement. Vous le savez, elle sera faite avec le co-pilotage du préfet et doit nous permettre de continuer à travailler notamment sur la stratégie de peuplement. En effet, nous avons là défini un certain nombre d'objectifs quantitatifs, nous devons maintenant progresser sur la dimension de la stratégie de peuplement, sur la dimension du qualitatif. Cela nous permettra aussi de répondre à nouveau à un certain nombre de questions, je pense aux déplacements, je pense à l'accompagnement de la dynamique des communes que plusieurs d'entre vous ont évoqué. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, APRES VOTE ELECTRONIQUE,
PAR 83 VOIX POUR ET 13 ABSTENTIONS

1 - Approuve la modification et la prorogation du Programme Local de l'Habitat pour la période 2014 - 2018;

2 - S'engage à mobiliser aux côtés des 24 communes de Nantes Métropole et des acteurs ou partenaires de l'habitat, au regard des compétences qui lui sont propres, les moyens d'action nécessaires à la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat modifié et prorogé.

3 - Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice Président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Pras : « Merci. Merci à vous. »

* *
*

M^me^ la Présidente : « Dans la suite logique des sujets que nous venons d'évoquer, puisque la politique de logement est une politique globale, je donne la parole à Pascale Chiron pour nous parler d'habitat participatif. »

M^me^ Chiron présente le dossier suivant :

Direction de l'Habitat

02 – INITIATIVE METROPOLITAINE POUR L'HABITAT PARTICIPATIF – ADHESION DE NANTES METROPOLE AU RÉSEAU NATIONAL DES COLLECTIVITES POUR L'HABITAT PARTICIPATIF

EXPOSE

La modification du Programme Local de l'Habitat soumise à votre approbation lors de ce même conseil propose d'inscrire l'habitat participatif comme un moyen de production du logement abordable, au service de l'atteinte de nos objectifs de mixité et de renforcement du lien social.

Récemment défini par la loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014, l'habitat participatif relève d'une démarche citoyenne de co-construction qui permet à des personnes physiques de s'associer afin de participer à la définition et à la conception de leurs logements et des espaces destinés à un usage commun, et d'assurer la mise en valeur d'espaces collectifs dans une logique de partage et de solidarité entre habitants.

L'habitat participatif constitue une autre façon d'habiter et de fabriquer la ville. Il requiert l'implication des usagers au service du mieux vivre ensemble et replace la mutualisation, la qualité d'usage et la dimension sociale au cœur du projet. Loin de l'entre-soi ou de la vie communautaire, l'habitat participatif doit être porteur des valeurs de l'entraide, de lutte contre les inégalités et être innovant pour proposer des espaces, services et équipements communs.

L'habitat participatif doit aussi permettre à des ménages éligibles au logement en accession abordable d'être pleinement acteurs de leur projet d'habitat, de sa conception à la gestion future au sein d'un collectif. Il a également vocation à faire émerger des immeubles de facture contemporaine, alliant compacité, innovation dans la conception des logements et l'utilisation de matériaux, économie dans leur maintenance sur le long terme et performance en terme de gestion des charges collectives.

C'est dans cet esprit que nous allons initier, dès cette année, une première initiative métropolitaine pour l'habitat participatif avec la mobilisation des aménageurs publics et des communes, sur des fonciers maîtrisés et selon des modalités qui pourront être différentes dans le cadre d'une démarche d'expérimentation.

Une première série de sites a été identifiée au sein des ZAC métropolitaines ou sur des fonciers communaux. Elle sera proposée aux opérateurs de l'économie sociale et solidaire ou en auto-promotion à des collectifs porteurs d'une démarche visant à renforcer le lien social dans les quartiers, la mixité sociale et générationnelle, voire l'implication des habitants dans un processus de retour à l'emploi via l'auto-construction. Selon leur importance, les programmes pourront aussi intégrer un volet locatif social, en location-accession via le PSLA et des logements en accession libre.

Pour garantir l'atteinte de notre objectif de mixité sociale et d'une offre accessible aux ménages sous conditions de ressources du logement abordable, Nantes Métropole s'appuiera sur le savoir faire des opérateurs (coopératives, bailleurs sociaux) et leur capacité à mobiliser l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage nécessaire pour accompagner les collectifs constitués. Ces opérations, sous maîtrise d'ouvrage d'un opérateur social, pourront bénéficier d'une aide de Nantes Métropole plafonnée à 4 000 € dans la limite de quatre projets pour l'année 2016.

Cette initiative nous permettra de capitaliser les premiers retours d'expériences, dans la perspective d'un développement des programmes d'habitat participatif à l'échelle métropolitaine les années suivantes, avec le concours des communes qui souhaitent promouvoir cette démarche dans leur territoire.

La reconnaissance de l'habitat participatif résulte d'un travail conduit par de nombreux acteurs locaux et nationaux notamment le Réseau National des Collectivités pour l'Habitat Participatif (RNCHP), pour obtenir les évolutions législatives et réglementaires indispensables à la sécurisation du montage des programmes.

Ce réseau, créé en 2010 et structuré en association depuis 2014, réunit les collectivités et établissements publics de coopération intercommunale afin de promouvoir les démarches innovantes d'habitat. Il constitue à la fois une plate-forme d'échanges d'expériences, un outil opérationnel et engagé pour faire de l'habitat participatif une composante des politiques publiques, mais aussi un levier d'interpellation national.

En rejoignant ce réseau, Nantes Métropole confirme son engagement en faveur d'une Métropole plus solidaire et conviviale. Le montant annuel de cette adhésion est de 3 000 € net de taxe.

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2016 chapitre 011 et chapitre 65 opération n°3620 libellé Habitat participatif.

M^me^ Chiron : « Tout ce travail a été fait et cette initiative est lancée suite à de nombreux échanges avec les acteurs et les associations déjà impliqués puisque l'on peut dorénavant compter presque une dizaine d'opérations sur notre territoire. Vous avez également sur vos tables le petit document récapitulatif et l'on peut voir que sur de nombreuses communes, les projets sont très innovants et viennent enrichir la thématique du logement. Il y a eu également, mercredi dernier, un séminaire qui a réuni plus de 150 personnes avec les aménageurs, les bailleurs, les acteurs, les associatifs, et l'échange était très riche.
Par ailleurs, cette initiative n'est pas nouvelle. En effet, dans d'autres collectivités, cette démarche d'habitat participatif a été lancée depuis 2009. Un réseau des collectivités engagées a été lancé sur une initiative de la collectivité de Strasbourg, et je vous propose également d'adhérer à ce réseau national.

Voilà, Madame la Présidente. Je vous demande d'autoriser le lancement de cette initiative métropolitaine pour l'habitat participatif, l'ouverture de l'adresse internet habitat.participatif@nantesmetropole.fr pour trouver toutes les infos, et l'adhésion au réseau national. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Dominique Duclos. »

M. Duclos : « Madame la Présidente, chers collègues, l'habitat participatif n'est pas un simple logement. Au contraire, il réinvente l'habitat, l'inscrit dans un cadre collectif, partagé et solidaire, intégrant même des équipements, des espaces ou des services communs. Il permet d'habiter autrement en ville.

Ce mode d'habitat alternatif qui implique les futurs occupants, tant dans la conception de leur logement avec l'autoconstruction que dans leur gestion future, s'inscrit parfaitement dans notre projet métropolitain, d'une Métropole solidaire portant nos valeurs d'échanges et d'entraide.

À Bouguenais, l'habitat participatif est déjà une réalité, et ce même le long du tramway. Avec ce projet de délibération, une dizaine de sites seront proposés afin d'expérimenter un programme d'habitat participatif en auto-production ou via un opérateur sur les communes de Rezé, Bouguenais et Nantes.

Je ne doute pas que d'autres nous rejoindront dans cette démarche innovante et solidaire. Ce mode d'habitat accessible au plus grand nombre, ces initiatives que nous accompagnons aujourd'hui, s'inscrivent bien dans le cadre de notre politique de logement abordable portée par la Métropole.

D'ailleurs, je le rappelle, selon leur importance, les programmes pourront aussi intégrer un volet locatif social en location-accession, via le PSLA, comme les logements en accession libre. Pour cette raison, les bailleurs sociaux, les coopératives, les entreprises de l'économie sociale et solidaire, seront largement impliqués dans cette démarche. Ils apporteront leur savoir-faire, leur capacité à innover et à accompagner des collectifs d'habitants, et ce à toutes les étapes de l'avancement du projet.

L'habitat participatif n'est surtout pas un vase clos, ni un phalanstère, ni une utopie sociale. Il est en réalité né d'une envie d'échanges et de partages des savoirs. Il est résolument participatif, il permet la rencontre des personnes d'origines différentes quels que soient leur âge, leur milieu social ou leur mode de vie.

Madame la Présidente, chers collègues, avec l'ensemble des élus du Groupe socialiste, radical, républicain et démocrate, je me réjouis de cette reconnaissance de l'habitat participatif comme moyen de production de logements abordables. L'habitat participatif s'inscrit bien dans notre action quotidienne en faveur de la mixité et du renforcement du lien social. Il rappelle qu'un quartier n'est pas un dortoir, il est un lieu de vie, un lieu d'échanges, un lieu de rencontres. Il peut être un lieu de solidarité au quotidien, au même titre que la famille ou les amis.

Pour ces raisons, j'invite l'ensemble des élus de ce Conseil à se prononcer en faveur de ce projet de délibération, qui rappelle que notre Métropole est décidément bien une cité d'initiatives en faveur du bien vivre ensemble.

Madame la Présidente, chers collègues, je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Gérard Allard. »

M. Allard : « Madame la Présidente, mes chers collègues, ce dossier de l'habitat participatif me tient particulièrement à cœur en tant que maire de Rezé, vous le savez. La ville de Rezé a une histoire de l'habitat participatif assez riche et exemplaire. Les maisons de la loi Loucheur d'abord au siècle dernier, dans les années 30, puis après-guerre Les Castors de La Balinière et la Maison radieuse, ont permis en effet à des familles ouvrières de participer à la construction et au financement de leur logement.
Ces opérations sont de véritables réussites architecturales et sociales. Elles témoignent de l'histoire du logement et de la capacité des citoyens à innover et à s'émanciper de la seule logique du marché. Ces réussites doivent nous inspirer aujourd'hui.

L'expérience la plus récente d'habitat participatif à Rezé date de 2012. L'association Les Petits Moulins a réalisé sur le quartier de La Trocardière une opération immobilière dite d'écohabitat qui intègre aussi de fortes exigences environnementales. Cette démarche d'habitat groupé a nécessité une implication forte des services et des élus pour voir aboutir cette opération près de six ans après les premiers contacts. C'est dire la complexité de ce type d'initiative.

D'autres porteurs de projets d'habitat groupé, en autopromotion, se sont rapprochés de la Ville, mais malgré la motivation des citoyens et l'implication des services, il est difficile pour les groupes dont la composition fluctue de mener à terme des projets sur des fonciers privés. Le temps de la structuration du groupe et de la stabilisation du dossier n'est souvent pas compatible avec le temps du marché immobilier. Aussi, l'initiative prise par Nantes Métropole sous la responsabilité de Pascale Chiron pour faciliter l'habitat participatif et le logement abordable, est la bienvenue. À Rezé, nous allons nous y engager, en association bien sûr avec la Métropole.

Lors du Conseil municipal du 5 février dernier, un avis favorable a été émis au projet de modification et de prorogation du PLH 2014-2018, avec une mention particulière pour l'habitat participatif. C'est pourquoi un accord a été donné pour travailler dans cette direction sur un îlot de la ZAC de la Jaguère. Il faudra cependant veiller à ne pas être trop restrictifs dans nos propositions afin de trouver des porteurs de projets susceptibles de s'intéresser à ce type de localisation ou de configuration très urbaine et très encadrée.

D'autres possibilités doivent pouvoir être étudiées, y compris dans des tissus urbains denses et en renouvellement urbain. Je pense au cœur du quartier de Pont-Rousseau, au sein de l'îlot Lamour Les Forges, où une possibilité de foncier bâti maîtrisé et à faire muter pourrait être une opportunité intéressante pour ce type d'habitat.

Je me félicite donc de cette délibération qui permet à nos Villes, avec l'appui de la Métropole, de s'inscrire dans des projets qui offrent de nouvelles formes d'habitat et répondent ainsi à des attentes d'un certain nombre de nos concitoyens. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1 – Autorise le lancement d'une initiative métropolitaine pour l'habitat participatif à l'échelle de Nantes Métropole sur les premiers sites identifiés et proposés en annexes ;

2 – Approuve l'adhésion de Nantes Métropole à l'association dénommée « Réseau National des Collectivités pour l'Habitat Participatif » ;

3 – Autorise Madame la Présidente ou Madame la Vice-présidente déléguée à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Garreau présente les dossiers suivants :

Département des Déplacements

03 – PLAN VELO – APPROBATION DU PLAN D'ACTIONS – POURSUITE DU PROJET AXE STRUCTURANT CYCLABLE – AIDE A LA MOBILITE DURABLE POUR LES FLOTTES DE VEHICULES PROFESSIONNELLES – APPEL A VOLONTARIAT SUR L'ECOMOBILITE SCOLAIRE

EXPOSE

Le plan d'actions vélo

Le plan vélo 2010 – 2014 a permis de développer la pratique du vélo sur les courtes distances dans l'agglomération nantaise et de rendre crédible l'utilisation de ce mode de déplacement comme une solution de mobilité à part entière. Sur les 2 351 000 déplacements effectués chaque jour dans la métropole, 63 500 déplacements sont effectués à vélo soit une augmentation de + 18 000 déplacements à vélo/jour depuis 2002. La part du vélo dans la centralité progresse fortement, de 3 % en 2002, elle représente aujourd'hui 6 % des déplacements (3 % à l'échelle de l'ensemble de Nantes Métropole).
Pour le motif travail, la part modale à l'échelle de Nantes Métropole, représente 4,5 % des déplacements. 32 % des déplacements à vélo sont liés au travail, ce qui représente plus de 10 % d'augmentation depuis 2002. Le vélo est ainsi de plus en plus utilisé pour des déplacements utilitaires sur des distances moyennes de 2,7 km.

L'agglomération nantaise est aujourd'hui dotée d'une infrastructure de déplacements durable (500 kilomètres d'aménagements cyclables dans l'agglomération), de services de mobilités (Bicloo, Métropole à Vélo, Cyclotan, Véloparcs) qui sont intégrés dans l'offre de déplacements de la métropole.
Cette politique globale visant à lever l'ensemble des freins à la pratique du vélo a été récompensée par de nombreuses distinctions (Talent du Vélo, Label BYPAD, Prix Civitas, accueil du congrès Velo City 2015).

Cependant la dynamique de progression est moins forte à l'extérieur du périphérique où le vélo ne trouve pas encore pleinement sa place sur les trajets inférieurs à 5 km.
Le potentiel de développement de la pratique du vélo reste pourtant très important : ainsi 76% des déplacements des habitants de la ville de Nantes sont effectués à l'intérieur même de la ville et 54% des déplacements font moins de 3 km.

Le plan vélo 2015 – 2020 vise à amplifier la dynamique engagée dans le précédent mandat pour rendre la ville plus facile pour les cyclistes.

Il s'inscrit dans les orientations figurant dans le projet de Programme d'Aménagement et de Développement Durable du PLU Métropolitain dont l'objectif est de faire de la métropole un territoire de référence en matière de transition énergétique :

Les objectifs figurant à ce stade dans ce document visent à aménager un espace public de qualité favorisant les modes doux, support d'un lien social renforcé et à décliner la sécurité, la possible mixité des usages et la qualité du traitement de l'espace public selon les fonctions et l'intensité de la vie urbaine.
Il s'agit d'une première étape d'un plan d'action global modes actifs qui se poursuivra par la déclinaison d'actions complémentaires en faveur du piéton.

Le nouveau plan d'actions est pensé à l'échelle des 24 communes. Les principales mesures apportent une cohérence et une lisibilité en s'appuyant sur une nouvelle hiérarchisation du réseau cyclable qui est proposée dans ce cadre.

Il s'agit d'offrir des niveaux de service différents , que l'on circule sur les axes structurants cyclables (qui seront prolongés au nord du Pont Morand à Nantes), sur des liaisons express inter-communales ou sur le reste du maillage cyclable inter-quartier ou apaisé.

Le programme d'actions détaillé, joint en annexe à cette délibération, présente les grandes orientations en matière de développement de la pratique du vélo. Il s'articule autour de 3 axes développés ci-après et correspond à une enveloppe globale de 50 millions d'euros d'investissement.

Sécurité et performance des déplacements à vélo :

Le développement de la pratique du vélo suppose, à partir du réseau cyclable actuel une amélioration du niveau de qualité et de la sécurité des itinéraires existants afin de mieux hiérarchiser le maillage cyclable. Un document de référence (schéma directeur cyclable à horizon 2030) sera élaboré dans ce cadre pour décliner de manière prospective cette stratégie.
Il s'agit d'offrir 3 niveaux de services différents répondant aux besoins des cyclistes sur l'ensemble de l'agglomération:

- Un réseau structurant permettant de mailler le centre de l'agglomération pour des flux de cyclistes importants : l'axe existant sera prolongé au nord sur les berges de l'Erdre (quais Ceineray, Sully, Barbusse et Van Iseghem) afin d'améliorer la liaison avec l'Université et mieux répartir les flux sur les deux rives de l'Erdre. Un programme d'aménagement sera présenté lors d'une prochaine assemblée métropolitaine pour une enveloppe de 2,5 M€ et soumis à la concertation dans les quartiers concernés.

- Un réseau express intercommunal sera créé afin d'améliorer le maillage entre les communes et développer les liaisons entre l'intérieur et l'extérieur du périphérique. Un programme d'aménagement de deux axes express (St Herblain/Nantes et La Chapelle sur Erdre / Nantes) sera proposé au vote d'une prochaine instance métropolitaine pour un montant estimatif de 2,9 M€. Ces deux premiers axes s'inscrivent dans un schéma global à horizon 2025. A cette occasion, plusieurs franchissements de périphérique seront retraités pour améliorer les liaisons cyclables.

- Enfin, le reste du maillage inter-quartier et apaisé sera conforté dans les communes pour développer les liaisons de proximité en lien avec les orientations des Plans Communaux de Déplacements Doux.

Ces trois niveaux d'interventions seront complétés par des actions ciblées :

- Sur les points noirs d'accidentologie
- Sur des expérimentations d'aménagements en lien avec les évolutions réglementaires introduites par le Plan d'Action Mobilité Active au niveau national.
- Sur l'amélioration de l'itinéraire de la Loire à Vélo en lien avec les orientations du Grand Débat sur la Loire afin de conforter l'attractivité de certains tronçons : Le programme d'aménagement (3 M€) incluant une nouvelle liaison entre Trentemoult et Bouguenais via le Port à Bois et une liaison entre le Bas Chantenay et le bourg de la Roche Maurice via la rue des Usines sera proposé au vote d'une prochaine instance.
- Sur l'apaisement et la sécurisation des abords d'écoles : Un nouveau dispositif d'appel à volontariat est proposé aux communes afin de mettre en oeuvre des actions visant à promouvoir l'éco-mobilité scolaire.

L'ensemble de ces actions permettront d'atteindre à l'issue du mandat un maillage cyclable d'environ 700 km.

Jalonnement et stationnement :

Le déploiement du jalonnement cyclable dans l'agglomération représente une étape nécessaire pour une meilleure appréhension des temps de parcours à vélo.

Sur la base du schéma directeur de jalonnement cyclable (carte jointe) il sera réalisé dans le mandat le jalonnement d'environ 10 axes intercommunaux, ce qui permettra de compléter le jalonnement déjà existant sur l'itinéraire Loire à Vélo et Vélodyssée.

Le développement du stationnement vélo est une composante essentielle à l'augmentation de la pratique quotidienne :
Le programme de stationnement vélo proposé vise à améliorer le stationnement du vélo sur l'espace public, dans les principaux points d'entrée sur le réseau de transport collectif dans les secteurs de logements collectifs anciens (Bicycletteries).

Services et aides financières

Les services de location de vélos (vélo en libre service courte durée et vélo longue durée) représentent un levier d'incitation à la pratique du vélo. Le Bicloo, avec plus de 10 000 abonnés et environ 4000 déplacements jours permet à de nombreux usagers de se familiariser avec la pratique du vélo en ville.

L'opportunité de renouvellement de ce marché de service à l'horizon 2017 permettra de poser de nouvelles bases dans la complémentarité et la cohérence entre les différents services qui seront proposés aux habitants de la métropole.

La déclinaison du plan d'actions fera l'objet d'une territorialisation des actions à l'échelle de chaque commune. La mise en œuvre des grandes orientations opérationnelles sera débattue lors des conférences territoriales de pôles avant l'été. Par ailleurs, certaines actions pourront être soumises à la concertation au sein du Conseil des Usagers de l'Espace Public.

Les premières actions opérationnelles sont soumises au vote du Conseil Métropolitain :

1) Une aide à la mobilité durable pour les professionnels mobiles :

« Des cycles propres pour les pro »
Livrer, réparer, servir la ville est aujourd'hui l'affaire d'une multitude d'acteurs, de professionnels mobiles, nécessaires à la vie urbaine et à son dynamisme. La plupart de ces activités se font au moyen de cyclomoteurs ou utilitaires thermiques qui génèrent, au-delà des services qu'ils rendent, de l'encombrement urbain, des polluants atmosphériques et des nuisances sonores.

Il est proposé de compléter les aides existantes (subventions Vélo à Assistance Électrique et vélos familiaux et cargo destinés aux salariés inclus dans le dispositif plan de mobilité) par un dispositif d'aide à l'acquisition des flottes de véhicules professionnels pour les livreurs, coursiers, réparations, artisans, commerçants et professions de soin à domicile.

Le montant maximum proposé est de 25 % du coût TTC du véhicule (Vélo à assistance électrique ou Vélo cargo à assistance électrique ou vélo cargo conventionnel) dans la limite plafond de 400 € par véhicule pour une activité professionnelle localisée sur le territoire de Nantes Métropole.
Le coût annuel de cette aide est estimé à 10 000 euros.

Le formulaire de demande de subvention joint à la présente délibération détaille les conditions de mise en œuvre du dispositif.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP025 libellée déplacements doux tous modes, opération 2016-3072 libellée modes alternatifs de déplacements.

2) Lancement d'un appel à volontariat sur l'éco-mobilité scolaire

Le déplacement entre le domicile et l'école primaire est, pour de nombreuses familles, le premier trajet dans la chaîne des déplacements d'une journée. 90 % des parents résident dans un périmètre de moins d'un kilomètre autour de l'école élémentaire de leur enfant (source INSEE).

Le choix du mode de déplacement sur ce premier trajet conditionne souvent le reste des déplacements de la journée. Aussi, il est impératif de garantir des conditions favorables à la venue à pieds, à vélo aux abords des écoles.

De nombreuses actions sont entreprises via les dispositifs Mobilus à destination des enfants pour les sensibiliser aux enjeux des déplacements (25 classes et 550 enfants concernés à Nantes, ainsi que 35 classes et 900 enfants concernés répartis sur 14 autres communes de la Métropole). Cependant, les parents, qui sont souvent à l'origine des modes de déplacement utilisés pour venir à l'école, sont peu impliqués dans les démarches participatives de co-construction des conditions d'amélioration des circulations piétonnes et cyclistes aux abords de l'école.

Les phénomènes de dégradation des conditions de circulation des piétons et des cyclistes aux abords des écoles sont bien connus. En l'absence d'aménagements spécifiques ou de limitation de circulation pour les véhicules, les parents privilégient souvent les modes motorisés pour déposer leurs enfants au plus proche de l'école. Ce comportement induit un accroissement du taux de venue en voiture générant des problèmes de stationnement, de l'incivilité, et une dégradation des conditions de circulation des piétons et cyclistes, eux même contraints de se reporter sur l'usage de la voiture pour gagner en sécurité sur le chemin de l'école…

Pour passer à un cercle vertueux d'amélioration des conditions de venue à pieds, à vélo à l'école, il convient d'abord de limiter le trafic automobile au droit de l'école, créant un report modal possible pour ceux qui résident dans un périmètre proche.

Cette démarche s'appuie sur des mesures simples telles que la fermeture temporaire des voies d'accès (pour quelques heures le matin et le soir) afin d'ancrer des habitudes de venue privilégiant les modes actifs et les transports collectifs (le repositionnement de certains arrêts de transport scolaire au plus proche de l'établissement peut également être envisagé dans certains cas). L'animation du dispositif peut s'envisager de manière participative en s'appuyant sur l'initiative citoyenne, les fédérations de parents d'élèves, les caisses des écoles.

Ces dispositifs ne peuvent s'envisager que sur des écoles dont l'accès principal se situe sur des voies de desserte à faible circulation générale et qui subissent une pression de circulation temporaire due au fonctionnement de l'école.

L'agglomération compte environ 250 écoles élémentaires dont une centaine sur Nantes. Afin d'être en mesure de prioriser les écoles qui se situent dans un contexte favorable à la mise en place de tels dispositifs, il convient de réaliser un appel à volontariat auprès des communes.

Il est proposé de calibrer le dispositif pour cibler de 10 écoles/an dans l'agglomération nantaise.

L'objectif est de mobiliser de manière transversale plusieurs compétences relevant à la fois des communes et de la métropole : petite enfance et vie scolaire, mobilité et sécurité routière, espace public.

Un modèle de convention entre chaque commune volontaire et Nantes Métropole joint en annexe à la présente délibération, fixe les modalités de mise en œuvre de ce partenariat.

M. Garreau : « Chers collègues, bonjour. Il y a déjà près de huit ans, en mai 2008, l'ouverture du Bicloo, notre vélo en libre-service, marquait notre volonté métropolitaine de redonner au vélo une visibilité dans l'espace public et toute sa place dans les déplacements de courte durée.
L'année suivante, fin 2009, notre Conseil adoptait son premier plan vélo pour structurer notre politique cyclable et planifier nos investissements. En 2010, nous avons fixé dans le Plan de Déplacements Urbains des objectifs de développement de la part modale du vélo qui sont ambitieux, à savoir passer de 2 % en 2008 à 12 % en 2030, c'est-à-dire sextupler cette part modale en à peine une génération. Rappelons qu'un objectif de 4 % avait été fixé pour 2015.

Les résultats obtenus depuis six ans sont encourageants, mais ils doivent être amplifiés. En effet, la grande enquête déplacements ménages qui vient d'être rendue publique nous indique qu'aujourd'hui, la part modale du vélo dans le centre de Nantes est de 6 %. Nous sommes à 4,5 % pour les déplacements liés aux trajets domicile-travail. Ce sont de bons indicateurs, mais si l'on regarde l'ensemble des déplacements de toute la Métropole, le vélo ne représente en moyenne que 3 % car les déplacements en périurbain au-delà du périphérique restent très marqués par l'usage de la voiture.

Nous devons donc poursuivre nos actions, les amplifier, et développer un deuxième plan d'actions vélo pour ce mandat, de façon à faire évoluer nos comportements de mobilité, en particulier pour les courtes distances, afin que les aménagements cyclables réalisés et à venir soient de plus en plus utilisés. Il nous faut en fait passer d'une Métropole cyclable à une Métropole cyclée, si je puis me permettre ce néologisme.

Ce plan d'actions vélo s'inscrit pleinement dans les orientations que nous souhaitons, dans le PADD du PLUM où se dessine une ville plus compacte, une ville plus apaisée où les modes doux sont à privilégier.

Nous avons également intégré les conclusions du débat sur la Loire en améliorant l'itinéraire Loire à vélo : dans un premier temps en créant une nouvelle liaison entre Trentemoult et Bouguenais via le port à bois, ainsi qu'une liaison dans le Bas Chantenay vers Roche-Maurice via la rue des Usines.

Pour atteindre les objectifs du PDU que nous souhaitons maintenir, nous avons pensé ce plan vélo à l'échelle de nos 24 communes. Partout, mes chers collègues, et encore plus en périurbain, il faut engager la bataille du vélo, pour le vélo.

Pour cela, notre plan d'actions s'articule autour de trois grands thèmes que je résume souvent avec les trois grands S de la sécurité, du stationnement et des services vélo :

1) Pour la sécurité, nous allons structurer et développer notre réseau cyclable selon trois niveaux hiérarchisés : le maillage de proximité, un réseau vélo express, et les axes structurants. Je vais revenir sur chacun de ces points.

- Tout d'abord le maillage de proximité, c'est celui de nos communes, de nos quartiers que nous réalisons peu à peu en poursuivant la mise en œuvre concrète des plans communaux de déplacements doux arrêtés lors du précédent mandat et qu'il faut continuer dans chaque commune pour traiter les points noirs, comme à Nantes, l'emblématique rue de Strasbourg.

- Puis, deuxième niveau de hiérarchisation, nous allons développer des liaisons entre l'intérieur et l'extérieur du périphérique. Nous allons faire émerger un nouveau concept de réseau vélo express, qui garantira une continuité cyclable sur des parcours plus longs. Un schéma sera établi et deux premiers axes verront le jour durant ce mandat : l'axe Saint-Herblain-Nantes et l'axe La Chapelle-Nantes. À cette occasion, des aménagements cyclables seront également créés pour traiter des franchissements du périphérique qui reste un obstacle pour les cyclistes. Ainsi, Porte de La Chapelle et Porte de Rezé, une piste cyclable et une nouvelle passerelle vélo seront créées. De même, un passage en site propre sera aménagé sous le pont de Cheviré. Le tout sera financé dans ce deuxième plan vélo.

- Enfin, troisième niveau de hiérarchisation pour des flux cyclistes plus importants : nous voulons garantir un espace cyclable confortable que nous appelons les axes structurants nord-sud et est-ouest. Nous allons poursuivre l'axe vers le nord du cours des 50 Otages vers le quai Ceineray et le quai Barbusse pour rejoindre le campus universitaire nord.

À l'issue de ce mandat, nous aurons fait passer notre maillage cyclable de 500 kilomètres aujourd'hui à 700. Les axes principaux feront l'objet d'un schéma directeur de jalonnement cyclable de façon à guider, à souligner les temps de parcours. 75 kilomètres de jalonnement seront ainsi réalisés.

2) En matière de stationnement, nous avons l'ambition de passer de 1 000 places qui ont été réalisées aux abords nord et sud de la gare centrale de Nantes, à 3 000 dans le cadre du grand projet gare.

Nous allons renforcer le stationnement aux points de connexion avec les réseaux de transports collectifs TAN et TER, et nous proposons d'expérimenter un nouveau concept : les bicycletteries. Il s'agit, dans les bicycletteries, de transformer des locaux de rez-de-chaussée dans des logements collectifs anciens qui n'ont donc a priori pas de locaux vélos comme cela est maintenant obligatoire dans nos PLU, de façon à permettre aux habitants du quartier de trouver un lieu sécurisé, et aussi un lieu de service vélo.

3) pour le service vélo, nous allons renouveler pour la fin de l'année 2017 un nouveau marché de vélos en libre-service pour des locations de courte durée, et nous allons lancer, conformément à nos engagements électoraux, un nouveau service de location longue durée. Dans un premier temps il y aura 2 500 vélos accessibles aux habitants des 24 communes.

Le budget consolidé de ce second plan vélo sera de 50 millions d'euros, sans tenir compte des marchés de ces vélos en location courte ou longue durée qui restent à négocier.

Et enfin, dans cette délibération, il vous est proposé la déclinaison de deux premières actions puisque c'est la même chose que lors du premier mandat : au fur et à mesure des Bureaux et des Conseils métropolitains, nous déclinerons ce plan en fonction de son avancée.

Les deux premières actions déclinées dans la délibération concernent pour l'une l'aide à l'achat de VAE pour des professionnels, et pour l'autre le lancement d'un appel à projets vis-à-vis de nos communes :

- L'aide à l'achat de VAE, de vélos à assistance électrique pour les professionnels, est une aide que nous intitulons *« Des cycles propres pour les pros »*. Au-delà de l'aide aux salariés des plans de mobilité que nous allons poursuivre, nous voulons ici inciter les entreprises qui utilisent souvent des deux-roues motorisés pour des livraisons ou pour leur usage professionnel, à basculer leur flotte vers des vélos à assistance électrique. Pour cela, une aide sera apportée sous la forme de 25 % du prix d'acquisition du VAE, limitée, plafonnée à 400 euros.

- Enfin, je terminerai par la deuxième déclinaison qui est extrêmement importante à nos yeux. Elle rencontre déjà, avant même d'être adoptée, un vif intérêt des communes : c'est l'appel à volontariat pour promouvoir l'éco-mobilité scolaire par une sécurisation, une priorisation des modes doux aux abords de nos écoles primaires. Cette mesure est particulièrement symbolique de notre volonté de débuter dès le plus jeune âge une approche favorable aux déplacements à pied et à vélo, et accompagner les communes dans leurs actions de proximité, les actions du quotidien.

Concrètement, nous constatons tous, aux abords des 250 écoles primaires de nos 24 communes, les difficultés pour y accéder le matin et le soir, en sécurité, à pied ou à vélo, en l'absence d'aménagements spécifiques. Nous proposons sur la base du volontariat des communes de conclure une convention avec elles. Nantes Métropole assurera le diagnostic de la circulation et du stationnement, sur chaque site. On va faire un travail de dentelle. La commune, elle, assurera la concertation avec les acteurs locaux, les enseignants et les parents d'élèves, puisque ce sont les communes qui siègent dans les Conseils d'école.

Après validation partagée des préconisations, chacun agira dans son domaine : la commune si des adaptations sont nécessaires à l'intérieur de l'enceinte scolaire, et Nantes Métropole si des adaptations sont à réaliser sur l'espace public. Nous aurons les capacités de traiter durant ce mandat 50 écoles, sur les 250, soit 20 %. Vous voyez que ce n'est pas une expérimentation "petits bras", c'est une expérimentation de grande ampleur qui mettra dès les premiers déplacements de la journée d'une famille, le vélo au cœur des changements de comportement.

Je vous invite bien sûr en conclusion, chers collègues, à adopter notre nouveau plan d'actions ainsi que ses deux premières déclinaisons. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Nathalie Blin. »

M^me^ Blin : « Madame la Présidente, chers collègues, le Plan de Déplacements Urbains de Nantes Métropole adopté en 2010 se donnait pour objectif de réduire l'usage de la voiture pour aller vers des modes de déplacement moins polluants et moins énergivores.

Si aujourd'hui les objectifs pour 2015 en matière de déplacements en transport en commun et pédestres sont bien tenus, force est de constater que la part modale du vélo, 3 %, n'est pas dans les clous, si l'on prend la dernière étude publiée par l'AURAN en janvier dernier sur le sujet.

Pour les élus communistes, l'objectif très ambitieux des 12 % de déplacements à vélo en 2030 doit être réaffirmé au travers de ce nouveau plan vélo pour le mandat. Nous devons aujourd'hui donner un coup d'accélérateur pour réussir. Mais pour autant nous devons aussi rester prudents sur les aménagements, et apprendre de nos erreurs.

Par "erreurs", j'entends un certain nombre d'aménagements qui, pour sécuriser l'usage du vélo, ont créé des situations conflictuelles entre les différents modes de transport : les chronobus ralentis par des vélos qu'ils ne peuvent doubler, gêne des vélos à la descente des tramways, et parfois une confusion complète entre les trottoirs et les pistes cyclables. Dans ces zones, les anciens rois du klaxon se sont visiblement très vite adaptés à l'usage intensif de la sonnette, ce qui est loin d'apaiser la ville.
Si le groupe communiste tient à souligner certains ratés dus à l'expérimentation, ce n'est pas pour décourager l'initiative, mais pour que nous apprenions plus vite à faire mieux sur les modes de déplacement alternatifs à la voiture. Et pour cela nous proposons que des enquêtes soient menées auprès des usagers afin de mieux évaluer nos précédents aménagements et d'en tirer les leçons pour les suivants.

Permettez-moi un dernier mot sur les nouveaux aménagements. Un peu plus tard dans le Conseil, nous allons voir le schéma directeur d'accessibilité. Il serait bon que le plan vélo et les autres aménagements prennent pleinement en compte la problématique de l'accessibilité pour tous. Notamment en actant

définitivement que les trottoirs de 20 centimètres de haut deviennent des obstacles infranchissables pour les personnes à mobilité réduite.

Dans l'ensemble, les élus communistes de la Métropole accueillent avec enthousiasme les mesures de ce nouveau plan vélo qui vont aider au quotidien nos concitoyens à changer leurs habitudes de déplacement.

Avec un bémol tout de même : l'examen de la liste des activités éligibles à l'aide à l'achat de cycles pour les professionnels est pour le moins troublant car extrêmement large. On y trouve par exemple la fabrication de matelas et de meubles. Franchement, si l'idée de livrer un matelas ou une commode à dos de cyclistes vous semble normale, alors effectivement celle de venir avec une charpente ne devrait pas vous choquer non plus. Plus sérieusement, La Poste y est éligible et cela ne nous semble pas opportun. De même, les livreurs de pizza qui ont déjà un métier pénible devront-ils à terme pédaler toute la nuit, et cela quel que soit le temps ?

Pour le groupe communiste, on touche là au domaine salarial sans se demander si nous pourrions dégrader directement les conditions de travail dans certaines entreprises. Les élus communistes voteront pour cette délibération, mais demandent que soit revue au plus vite l'aide à l'achat de cycles pour les professionnels. Je vous remercie de votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Marc Denis. »

M. Denis : « Madame la Présidente, chers collègues, c'est donc un élément très important de notre politique de déplacement que vient de nous présenter Jacques Garreau.

Il est important parce qu'il fait suite au plan vélo 2009-2014 et il illustre de cette manière la continuité et l'intensification de notre action dans ce domaine.

Il est important également parce que nous avons des objectifs ambitieux en matière de diminution de gaz à effet de serre, à savoir -50 % d'ici 2030, et sur notre territoire, les transports représentent près d'un tiers de ces émissions de gaz à effet de serre. Il est donc essentiel d'obtenir rapidement un report modal très important sur le vélo qui est un mode de déplacement non polluant, comme vous le savez.

Ce nouveau plan vélo tire donc les enseignements du plan vélo précédent. Des progrès ont été effectués entre 2009 et 2014. La part modale du vélo a augmenté, notamment à l'intérieur des boulevards de ceinture nantais, mais reste insuffisante, comme cela a été dit tout à l'heure. Il faut donc que cela continue. Le Bicloo, de son côté, est un succès, après des débuts relativement hésitants, et les incitations à l'achat de VAE ou de vélos cargo ont été des succès. D'ailleurs, l'entrepreneuriat à vélo se développe.

Tout n'est pas parfait, loin de là, et les critiques des cyclistes de la Métropole sont nombreuses. Ils déplorent encore trop de discontinuités ou d'aménagements mal pensés, en tout cas pas par des habitués de la ville à vélo, c'est sûr, y compris sur des axes récents.

Ils se heurtent également à des impossibilités de franchir le périphérique et dénoncent des stationnements en épi malheureusement toujours nombreux, même dans un certain nombre de cas de plus en plus nombreux, et toujours aussi dangereux.

Donc, même si nous constatons une augmentation de la part modale du vélo à l'intérieur ou à l'extérieur du périphérique, nous sommes encore loin des chiffres annoncés pour 2030, à savoir les 12 % de part modale dont il a été question tout à l'heure.

Nous sommes donc encore plus éloignés des chiffres des villes néerlandaises ou danoises, et les efforts à faire restent très importants, notamment en zone périurbaine.
Certes, ce plan est globalement satisfaisant par le budget qui lui est alloué et par les différentes actions prévues. Bien sûr, il faut continuer à développer et à consolider les axes en site propre, que ce soient des axes structurants ou des axes intercommunaux express. Nous avons bien noté que des délibérations vont en ce sens et qu'elles seraient présentées dans les prochaines instances.

Oui, il faut faciliter le franchissement du périphérique. Jacques Garreau l'a réaffirmé en commission : sur les 77 franchissements du périphérique, la moitié seront opérationnels à la fin du mandat. Il faut également multiplier les stationnements vélo partout sur le territoire de la Métropole car le constat est clair : le manque de stationnements sécurisés est l'un des principaux freins à la pratique du vélo.

Oui, il faut aussi donner aux communes les moyens de mettre en œuvre leurs plans communaux de déplacements doux, avec comme objectif principal de lutter contre les discontinuités cyclables.

Et oui également, il faut poursuivre le soutien aux associations locales. Sur ce point malheureusement, la diminution sensible de la subvention 2016 attribuée à Place au Vélo est un bien mauvais signe envoyé au monde associatif cycliste. C'est regrettable car pour bien réussir la mise en œuvre du plan vélo, nous avons besoin d'un partenariat fort avec les associations qui travaillent à la promotion du vélo. Je veux parler de Place au Vélo mais également de Vélocampus par exemple.

De plus, je voudrais souligner deux annonces qui sont très importantes à nos yeux :

1) Premièrement la promotion de l'indemnité kilométrique vélo. Les élus écologistes et citoyens vous avaient interpellés sur ce dossier lors du Conseil de Nantes Métropole de juin 2014. Cette indemnité est désormais inscrite dans la loi. Le décret d'application est paru pour le secteur privé. Nous nous réjouissons de cette avancée législative et de la volonté de Nantes Métropole de promouvoir cette indemnité, en attendant bien sûr le décret pour le secteur public qui permettrait alors à Nantes Métropole de l'appliquer à ses agents.

2) Deuxièmement, le renouvellement du marché du vélo en libre-service. L'actuel système est maintenant un succès, malgré les débuts qui ont été un peu décevants. Dès le choix du financement de ce système en 2006, les élus écologistes avaient regretté que ce système soit financé par de la publicité. Nous saluons donc le fait que dans le prochain appel d'offres, le nouveau système de vélos en libre-service ne soit plus financé de cette manière. L'annonce d'un service complémentaire de location longue durée valable pour l'ensemble des habitants de la Métropole est également une très bonne chose.

Enfin, pour les élus écologistes et citoyens, le succès de ce plan vélo passera également par deux types de mesures : d'une part par une baisse généralisée de la vitesse en ville, et d'autre part par des mesures volontaristes de réaménagement de certains axes de circulation accompagnées d'actions de sensibilisation en direction de tous les usagers de la voirie.

Mes collègues vont avoir l'occasion de développer ces mesures dans leurs prochaines interventions. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Karine Daniel. »

M^me^ Daniel : « Madame la Présidente, chers collègues, nous voyons bien que pour la période qui arrive, 2015-2020, nous exprimons une réelle ambition pour le développement de ce mode de déplacement dans notre agglomération, avec un budget alloué à ce plan vélo et à ce plan de déplacement de 50 millions d'euros.

C'est une ambition qui vise à réduire notre empreinte carbone sur la ville. Elle est en adéquation avec ce que nous avons porté et ce que nous portons dans le cadre des discussions internationales sur le climat. C'est évidemment une contribution forte et majeure en faveur de la ville apaisée, la ville douce, la ville des courtes distances que nous souhaitons tous.

Alors, effectivement, parmi les mesures qui ont été proposées, est annoncée l'amélioration des 500 kilomètres d'espaces cyclables existants. Évidemment, nous sommes très sensibles à ce que Jacques Garreau a évoqué sur le volet scolaire parce que cela représente de nombreux déplacements. Il y a aussi un aspect éducatif fondamental, puisque si l'on veut avoir de nombreux cyclistes demain, il faut que les habitudes se prennent jeune et que ce réflexe se développe dès le plus jeune âge, avec un esprit et une vocation d'exemplarité de la part des parents et des éducateurs. Et là, c'est un point important.
Le volet tourisme est un volet aussi très important puisque l'on voit que ce mode de tourisme à vélo se développe. Le plan Loire à vélo qui doit être renforcé, donne une réelle opportunité de voir ce levier de développement touristique évoluer.

Enfin, je suis très sensible au fait que ce plan vélo doit interroger de manière transversale nos politiques publiques. On a beaucoup parlé ce matin d'habitat, il nous faut parler de transports. Évidemment, la coordination avec la question des transports publics et l'usage partagé du vélo en complémentarité avec les transports publics est aussi, dans notre agglomération qui est très reconnue pour ses transports publics performants, une réelle avancée. Nous devons faire des investissements en ce sens.

Moi, je souhaite souligner le fait que toutes ces propositions, et elles sont plus nombreuses que celles que je viens d'évoquer, sont travaillées de manière régulière par les élus et les services, en concertation avec nos partenaires européens et nos partenaires internationaux. Dans ce domaine, il y a beaucoup de « benchmark » à faire, beaucoup d'échanges, de bonnes pratiques à explorer… Après le succès de Velocity que nous avons connu l'année dernière, évidemment pour développer ce plan vélo nous devons continuer à échanger au plan européen et au plan international. Merci de votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Sandra Impériale. »

M^me^ Impériale : « Je vous remercie. Le précédent plan voté devait conduire à atteindre les 4 % des parts modales des transports, étant à 2 % en 2010. On arrive malheureusement à 3 % à l'échelle de l'ensemble de la Métropole au lieu des 4 % prévus, comme les précédents intervenants l'ont évoqué.

Le but était de faire progresser la marche, le vélo, et de réduire les modes de transport motorisés. On constate qu'il y a plus de marche à pied, et plus de covoiturage. Cela est plutôt positif. Mais il n'y a pas de progression du vélo. Le nombre de personnes utilisant la voiture n'a pas vraiment changé.

Le bilan est d'ailleurs en trompe-l'œil puisque, quand on lit vraiment bien le rapport et la délibération, il est question de pourcentages et pas d'objectifs réellement atteints.

Malgré les études et les expérimentations, il me semble important d'explorer la piste de la sécurisation des trajets à vélo de manière plus volontariste. Nous savons tous qu'insérer des trajets de vélo sur des voies dédiées au bus comme à Paris, comme ici à Saint-Joseph-de-Porterie, etc., reste une solution extrêmement accidentogène. Il faudrait viser à réduire ces trajets sur les voies de bus autant que faire se peut, bien évidemment.

Par ailleurs, l'expérimentation qui a lieu à Rezé, notamment sur les entrées et sorties de classe, vise à proposer de bloquer l'accès aux voitures. Vous avez bien souligné que cela était participatif, que cela se ferait dans la coconstruction. Cette dernière solution peut à la limite correspondre à une ville urbanisée, à une ville comme Nantes, mais peut-être un peu moins à des migrations de travail pendulaires en zone périurbaine, vous vous en doutez. Attention avec cette piste-là.

Quelque part, on peut déplacer le problème, c'est-à-dire que le manque de sécurité se déplacera à l'extérieur de cette rue bloquée au lieu d'y répondre par des plans mobilité obligeant à disposer des ralentisseurs devant les écoles, ou à proposer des personnes qui aident à traverser les enfants, comme c'est le cas à Rezé.

Le plan vélo, nous l'espérons, réussira la fois prochaine à atteindre ses objectifs en sécurisant et en proposant plus de pistes cyclables. C'est vraiment ce qui est demandé par la plupart des associations œuvrant pour la promotion du vélo – je suis moi-même cycliste –, de manière équilibrée sur un plan géographique. Je vous en remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Catherine Choquet. »

M^me^ Choquet : « Merci, Madame la Présidente. Moi, je commencerai par deux choses positives :

- d'abord c'est la « couverture budget » : petit budget pour le vélo mais grosse couverture, ce qui est très bien. On est bien dans la Métropole cyclée, on peut continuer, cela fait vraiment plaisir de voir cette utilisation-là. On ne l'aurait pas vue il y a quelques années. C'est vraiment un bon signe.

- Et puis j'insisterai aussi évidemment, vous vous en doutez – Marc Denis en a parlé – sur la réduction des discontinuités cyclables. Je veux saluer ici la fin d'une discontinuité cyclable bien connue, voire emblématique, qui est celle de la rue de Strasbourg. Les travaux vont enfin débuter. Jacques Garreau s'est beaucoup investi sur cette résolution-là. Les travaux commenceront la semaine prochaine et ce sera vraiment la fin de la discontinuité entre le Nord avec le cours des 50-Otages, et le Sud sur le square Mercœur. Cela facilitera les déplacements des cyclistes, mais des piétons aussi en centre-ville. Vraiment, je tiens à saluer cette avancée importante.

Maintenant que ce problème-là est réglé, je vais me tourner vers d'autres problèmes qui persistent, nous en sommes tous bien conscients. Ce plan détaille de nombreuses mesures très positives, mais je voulais souligner deux mesures pour les élus écologistes et citoyens qui à notre avis semblent manquer :

1) La première, c'est un programme pluriannuel de retraitement des stationnements en épi. Cela figurait dans le premier plan vélo. Aujourd'hui, on sait bien que ces stationnements sont dangereux pour les cyclistes parce que les voitures bien souvent dépassent sur la voie cycliste, et même quand elles ne dépassent pas, elles reculent sans visibilité. C'est dangereux. Il serait bien d'avoir une programmation de retraitement de ces stationnements en épi.

2) La seconde mesure qui manque concerne le réaménagement d'un axe dangereux. Il s'agit d'un axe connu pour les cyclistes situé dans l'Est de l'agglomération : le boulevard Dalby. C'est dommage que l'on ne trouve pas de mesures précisées pour améliorer la circulation des cyclistes sur cet axe-là.

Mais par ailleurs, je tiens aussi à souligner deux annonces très positives, l'une concerne le quai de Versailles, l'autre la communication.

- On nous annonce le retraitement de l'axe cyclable du quai de Versailles qui est effectivement une voie étroite, une voie très inconfortable, avec un usage mixte pour les piétons et les vélos, qui n'est pas pratique. Nathalie Blin parlait de confusion : c'est un peu le cas à cet endroit-là. De manière générale, au-delà de ce quai de Versailles, nous demandons que les espaces piétons et vélos soient clairement identifiés, clairement séparés pour limiter les conflits d'usage.

- Et puis la deuxième annonce positive, c'est la communication. En effet, il n'y a pas de bonne pratique du vélo en ville sans respect des aménagements cyclables et des cyclistes. Les bandes cyclistes, les sas vélo aujourd'hui sont, vous le savez bien, trop souvent occupés encore par des véhicules qui n'ont rien à y faire. Cependant, ces campagnes de communication, j'insiste sur ce point, ne doivent pas se limiter à certains publics, mais s'adresser vraiment à tous les usagers de l'espace public, que ce soient les piétons, les utilisateurs de transports publics, les cyclistes, les deux-roues motorisés et bien sûr les automobilistes.

Je voudrais terminer mon intervention par une petite question. En effet, à la commission "mobilités" j'avais fait une proposition qui semblait retenir l'approbation de tous, à savoir le recensement des appuis vélos et des places de stationnement sécurisées sur l'application Nantes dans ma poche. Je voudrais savoir si vous pouviez nous le confirmer et nous donner un délai d'application. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Hugues Hiernard. »

M. Hiernard : « Merci, Madame la Présidente.

Madame la Présidente, mes chers collègues, la pratique du vélo est en plein essor dans notre pays, dans toutes les grandes villes de France et dans les métropoles, et nous ne pouvons que nous en féliciter. Elle répond ainsi à différentes problématiques : les déplacements, les critères de santé, les réductions de la pollution.

Les grands objectifs du plan vélo 2015-2020 qui sont énoncés dans cette délibération sont louables. Mais une vraie politique publique se traduit en chiffres. On a beaucoup parlé dans les différentes interventions de la pratique du vélo à Nantes et on n'a pas forcément appuyé sur cette pratique dans la Métropole et les communes périphériques. On constate bien que l'évolution de la part du vélo est relativement faible au-delà du périphérique. Je voulais savoir quel budget et quelles sommes on envisageait pour l'aménagement des voies propres sur les communes en dehors du périphérique, parce que c'est véritablement là qu'est le problème.

Moi, je pratique le vélo assez souvent et il est vrai que lorsque l'on se trouve sur des voies sécurisées à l'intérieur de Nantes, cela ne pose pas trop de difficultés, même s'il y a effectivement des problèmes de rupture, mais en dehors de Nantes, c'est assez dangereux.

C'est un véritable frein et si l'on veut augmenter la part du vélo au-delà de la commune de Nantes, il serait bien de consacrer une part assez intéressante de ce budget à l'aménagement de sites propres.

D'autre part, il y a sans doute à s'inspirer d'autres villes en matière d'action et d'innovation qui sont encore à approfondir. Je voulais savoir comment on se situait par rapport à d'autres grandes villes, comme Bordeaux par exemple, et ce que cela représente en budget par habitant. Merci infiniment. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Didier Quéraud »

M. Quéraud : « Madame la Présidente, chers collègues, après Marc Denis et Catherine Choquet, je redis le fait que nous soutenons évidemment ce plan vélo et toutes les mesures qui sont annoncées. Je vais cependant évoquer une troisième mesure absente après les deux manques rappelés par Catherine Choquet.

Il nous semble qu'une mesure forte manque à ce plan vélo : je veux parler de la généralisation des zones 30 dans les communes de notre agglomération. Cela ne nécessite pas forcément beaucoup d'argent comme pour les aménagements liés notamment au développement des axes en site propre, mais plus de l'ingénierie, du "jus de cerveau" comme l'on peut dire, et peut-être quelque chose qui tient de la révolution culturelle.

Cette généralisation va être mise en œuvre dans l'agglomération de Grenoble après une négociation avec les maires. Elle doit être aussi généralisée à Paris d'ici 2020, et elle est déjà appliquée dans plusieurs villes européennes : Milan en Italie, par exemple, qui n'est pas un petit village, et Graz, en Autriche.

Plus proche de nous, cette généralisation est à l'étude à Rezé. Elle présente de nombreux avantages. Elle assure une meilleure sécurité des usagers de la rue, de tous les usagers de la rue. La probabilité de décès pour un piéton en cas de choc n'est plus que de 15 %. Il faut savoir qu'elle est déjà de 60 % à 50 kilomètres/heure. Et elle permet de réduire sensiblement le bruit du trafic. Quand on parle de ville apaisée, c'est aussi une question de nuisances sonores.

Vous l'avez compris : la ville à 30 kilomètres/heure est une ville à circulation fluide, à la sécurité routière renforcée. Une vitesse réduite des voitures ouvre par ailleurs l'espace à de nouveaux usagers du vélo. Je pense à celles et ceux qui se sentent insécurisés par la vitesse actuelle des voitures, et aussi à celles et ceux qui pensent gagner du temps quand ils peuvent rouler à 50 kilomètres/heure en voiture.

Nos objectifs de part modale devraient être ainsi plus vite atteints. Je crois d'ailleurs savoir que la ville à 30 kilomètres/heure est l'un des thèmes retenus pour 2016 par le Comité des usagers de l'espace public récemment mis en place par Nantes Métropole. L'adoption du 30 kilomètres/heure par nos communes serait « un plus », notamment pour l'éco-mobilité scolaire.

Nous soutenons sans réserve cette volonté de Nantes Métropole de favoriser la venue des écoliers à pied ou à vélo, même si nous aurions souhaité un objectif de conventionnement plus ambitieux : 10 écoles par an à l'échelle de la Métropole et une école par commune d'ici la fin du mandat nous semble un peu faible. Mais cet objectif n'étant pas limitatif, gageons que nous pourrons accompagner le vif succès évoqué par Jacques Garreau tout à l'heure, au-delà des chiffres annoncés. Merci pour votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Lydie Lutun. »

M^me^ Lutun : « Merci Madame la Présidente. Mes chers collègues, l'appel à volontariat de Nantes Métropole vers les communes sur l'éco-mobilité scolaire est à première vue une bonne chose et nous semble bien reprendre quelques-unes des propositions que nous exposions en mai dernier dans la tribune du journal de Nantes Métropole.

En effet, nous indiquions notamment que le développement de la pratique du vélo passe avant tout par son apprentissage en tissu urbain dense, et surtout par la sécurisation des parcours cyclables. Ce projet d'éco-mobilité s'inscrit bien dans cet esprit.
Nous insistions également sur l'importance du dialogue à avoir avec tous nos concitoyens, ainsi que sur leur information, leur sensibilisation et leur formation à une bonne pratique du vélo en ville pour en augmenter la part modale dans les déplacements quotidiens, sachant que l'essentiel de ces déplacements est de courte distance.

Cet appel à volontariat doit donc participer à faire en sorte que la pratique du vélo redevienne aussi naturelle que la marche à pied, en travaillant notamment à apporter toutes les garanties de sécurité nécessaires aux abords des écoles pour encourager la venue des enfants mais aussi de leurs accompagnants, à pied ou à vélo, à leur école.

Il faudra bien veiller à ce que le financement de l'ensemble des actions validées dans la convention pour la mise en place de ce dispositif d'encouragement à l'éco-mobilité scolaire, rentre dans le cadre de l'enveloppe du plan vélo et pas dans le cadre de la PPI communale.

Enfin, dans le cadre des axes structurants est-ouest, le chemin de halage Mauves – Thouaré - Sainte-Luce, qui débouche à Malakoff, doit contribuer pleinement aux orientations évoquées par Jacques Garreau et Karine Daniel, et doit être l'objet d'un travail conjoint pour libérer la voie qui peut être occupée par les gens du voyage dans leurs activités, et concomitamment mettre à disposition un espace dédié pour leurs activités. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Julien Bainvel. »

M. Bainvel : « Merci Madame la Présidente. Très rapidement, je voulais dire deux choses :

1) La première est que si effectivement il faut faciliter l'accès de nos enfants dans les écoles, il faut aussi qu'il y ait un engagement derrière, des communes, pour aménager des espaces pour garer les vélos, les stocker. Un certain nombre de demandes sont faites dans les Conseils d'école et ne sont pas toujours suivies, notamment pour ce qui concerne la ville de Nantes.

2) Le deuxième sujet touche à la question de la sécurité. On oublie parfois que le piéton est aussi un usager, sans doute l'un des plus vulnérables de la palette des usagers des transports. Donc il faut aussi rappeler un certain nombre de règles, sans pour autant évidemment opposer les usagers. C'est pourquoi il me semble important que l'on puisse travailler, comme le font d'autres collectivités, sur un code de la rue pour que chacun ait bien en tête un ensemble de règles qui concernent à la fois évidemment les automobilistes, mais aussi les cyclistes qui parfois empruntent les trottoirs de notre agglomération et qui représentent un vrai risque pour les piétons.

Cela me paraît important que l'on travaille sur cette question-là aussi. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Deux mots suite à cette dernière intervention, parce qu'il y a effectivement un vrai enjeu de la cohabitation la plus apaisée entre les usagers des différents modes de déplacement, y compris au sein de la catégorie des déplacements doux. C'est d'ailleurs un des objectifs de la Conférence des usagers de l'espace public, de pouvoir avoir autour de la table les représentants de l'ensemble des modes de déplacement pour trouver les meilleures modalités d'un partage apaisé de l'espace public.

J'en profite pour annoncer que nous aurons dans les prochaines semaines, dans les prochains mois, la présentation pour la première fois d'un plan piéton. En effet, nous sommes là sur le deuxième plan vélo et il nous est apparu utile de travailler à la formalisation d'un plan piéton pour continuer à progresser sur cette cohérence de l'évolution des déplacements doux.

Je redonne la parole à Jacques Garreau, et après je mets au vote la délibération. »

M. Garreau : « Comme souvent, le sujet vélo est un sujet qui encourage la parole. C'est très bien. J'ai pris des notes. Je ne sais pas si je vais pouvoir répondre à toutes les interventions, je vais essayer.

D'abord, il est tout à fait faux de dire que la part du vélo n'a pas évolué. On a vu l'enquête ménage. Mais vous n'avez entendu dans mon propos, notamment dans l'introduction, aucun satisfecit. Il y a des motifs de se réjouir dans la centralité, il y a aussi des motifs de se réjouir vu tout le travail qui a été fait pour les déplacements domicile-travail.

On a atteint nos objectifs. En revanche, et je l'ai dit, en zone périurbaine, la présence de l'automobile est toujours très forte et c'est ce qui tire notre résultat vers le bas. Il ne faut pas baisser la garde, il faut rester volontaristes sur ce sujet, c'est bien l'ambition de ce deuxième plan vélo avec ses 50 millions et plus… En effet, je rappelle qu'il faudra y ajouter le coût de la location courte et longue durée.

Sur les différentes interventions :

➲ Concernant l'étonnement par rapport à la liste assez large pour l'aide à la subvention pour les professionnels, nous avons à Nantes un collectif extrêmement original qui a d'ailleurs été mis en avant au moment de Velocity et qui s'appelle les Boîtes à vélo. Les Boîtes à vélo, c'est un collectif d'entreprises extrêmement innovant qui a été remarqué, de plus primé à l'échelle européenne. On peut même, avec ces entreprises, faire son déménagement. Vous voyez qu'avec un vélo, et une remorque bien évidemment attachée à l'arrière du vélo, on peut faire beaucoup de choses. On peut faire appel à un jardinier, on peut faire appel à un plombier, à un crêpier, on peut rendre aussi tout un tas de services dans le domaine de l'alimentation. Pourquoi pas l'exemple qui a été cité par notre collègue tout à l'heure ? Nous avons été assez larges.

➲ Sur les indemnités kilométriques qui viennent d'être rendues possibles par décret, mais uniquement pour les salariés du privé, nous étudions avec les services de la Métropole quelle en serait l'incidence budgétaire sur notre collectivité Nantes Métropole. Ce, de façon à ce que nous puissions ensuite arbitrer ce point-là et pourquoi pas être innovants en la matière, comme nous l'avons été lorsqu'il s'agissait de mettre en place un plan de mobilité pour nos propres agents, avant même que la loi ne nous y oblige.

➲ Pour le recensement des appuis vélos évoqué par Catherine Choquet, cela ne pose aucun souci. Il faut étudier la faisabilité technique bien entendu, et le faire dès que ce sera possible.

➲ Pour la question du budget évoquée par Monsieur Hiernard, concernant l'ensemble de notre maillage cyclable, il y a en fait trois niveaux dans notre maillage, à savoir la proximité, le réseau vélo express et les axes structurants. Ces deux derniers niveaux ont un coût assez élevé qui sera bien pris sur la PPI de Nantes Métropole. Concernant le premier qui touche aux aménagements de proximité, chaque commune doit y contribuer, y compris bien entendu avec sa PPI communale. Le volontarisme des uns et des autres peut tout à fait s'exprimer. Ce sont les choix que nous avons à finaliser d'ailleurs dans la PPI qui se prépare dans nos contrats de co-développement. J'encourage l'ensemble des 24 communes à investir le maximum sur les PPI communales pour les aménagements cyclables de proximité bien évidemment, en sachant que les axes intercommunaux sont pris en charge par le budget central.

➲ Sur la volonté de généraliser les zones 30, je suis tout à fait favorable bien évidemment pour aller vers ce concept de ville apaisée. Il y a un schéma qui existe aujourd'hui. La stratégie de la Métropole est d'y aller dans la conviction, c'est à dire ne pas imposer. D'ailleurs, on ne le pourrait pas parce que cette mesure doit faire l'objet d'un arrêté des maires. Ce sont donc bien 24 maires qu'il faut convaincre. Et nous prendrons notre bâton de pèlerin, avec ma collègue Claudine Chevallereau. Prochainement, nous allons faire la tournée de tous les pôles, des commissions locales, pour parler vélo et villes apaisées. Ce sera l'occasion de promouvoir cette notion de zone 30.

➲ Concernant le stationnement en épi, il faut le programmer. Il y a cependant des enjeux qui vont au-delà de la pratique du vélo. En effet, on sait bien que ce stationnement en épi est aussi du stationnement riverain. Cela ne peut pas se faire sans une concertation forte, sinon ce serait contre-productif. Il faut se reposer sur les élus de quartiers et les élus communaux, de façon à trouver les bons compromis. Après avoir traité la question de la rue de Strasbourg, j'ai bien entendu la forte attente qu'il y avait à s'occuper du boulevard Dalby. On va certainement regarder aussi de plus près ce dossier-là.

Je ne sais pas si j'ai oublié des points qui vous importaient. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Un dernier mot ? Je vous demande d'essayer de respecter notre règlement intérieur, à savoir que les prises de parole doivent se faire avant les réponses du rapporteur, sinon, pour le bon déroulé de la séance, je pense que ce n'est pas l'idéal. Madame Impériale. »

M^me^ Impériale : « Juste un petit mot. Là, vous saluez le fait que l'élu de Rezé souhaite que la ville soit entièrement apaisée à 30 kilomètres/heure. Je ne sais pas si tout le monde est d'accord sur ce fait-là, à savoir que toutes les voies structurantes et toutes les villes entrent dans le cadre de la ville apaisée en zone 30. Encore faut-il que la zone 30 sur toute une ville soit respectée. Je pense qu'il n'y a pas forcément de lien complètement logique entre le fait de faire une ville à 30 kilomètres/heure et la sécurisation des vélos. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je crois que c'est exactement ce que Jacques Garreau vient d'expliquer. Je reprends simplement ses termes parce qu'il a précisé qu'un tour des différentes communes et des différents pôles serait réalisé, mais qu'évidemment cette décision appartenait à chaque maire. Je crois qu'il n'y a pas là matière à discussion. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1 – Approuve le plan d'actions du plan vélo 2015 – 2020 et les documents annexés.

2 – Approuve le dispositif d'aide à la mobilité durable pour les flottes de véhicules professionnelles assurant de la petite logistique urbaine ainsi que le formulaire de demande de subvention ci-joint qui précise les conditions d'éligibilité.

3 - Approuve le lancement d'un appel à volontariat pour le développement de l'éco-mobilité scolaire dans les écoles primaires ainsi que la convention type ci-jointe.

4 – Délègue à Mme la Présidente ou M. Le Vice Président délégué, l'attribution des subventions pour l'acquisition de VAE et vélos cargo constitutifs d'une flotte de véhicules professionnelles et la conclusion des conventions correspondantes ainsi que la signature des conventions avec les communes volontaires pour mettre en œuvre le dispositif d'éco-mobilité scolaire.

5- Autorise Mme la Présidente ou M. le Vice Président délégué à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M^me^ la Présidente : « Le plan vélo est donc adopté à l'unanimité, ce que nous pouvons, je crois, collectivement saluer. »

Département Déplacements

04 – ADHESION DE NANTES METROPOLE A L'ASSOCIATION DES DEPARTEMENTS & REGIONS CYCLABLES (DRC)

EXPOSE

Au cours des dernières années, Nantes Métropole a beaucoup œuvré pour développer la pratique du vélo, ce mode de déplacement passant sa part modale de 2 à 4,5 % entre 2008 et 2012. Après un 1^er^ plan vélo au cours du mandat 2009-2014, Nantes Métropole vient de définir son second plan vélo pour 2014-2020.

L'association des Départements & Régions Cyclables (DCR) rassemble 74 collectivités (62 départements, 7 régions et 5 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) mobilisées pour le développement du vélo en France. Son siège est situé à Lyon.
Membre fondateur de France Vélo Tourisme, partenaire des fédérations d'usagers, des acteurs du tourisme et du Ministère de l'Écologie, l'association DRC agit, depuis 1999, dans l'intérêt de la culture vélo en France dans une dynamique collégiale.
Au cœur de leurs attentions, il y a notamment le développement des véloroutes et voies vertes et le tourisme à vélo.

L'association DRC est reconnue pour son expertise technique par la publication d'ouvrages, ses observatoires et l'organisation de formations.

Interlocutrice privilégiée de l'État et animatrice de dynamiques de comités d'itinéraires au plus près des territoires, l'association DRC est le centre national de coordination pour EuroVelo, le schéma des véloroutes européennes et porte la voix des collectivités au niveau européen.

L'adhésion de Nantes Métropole à cette association lui permettra :

- d'avoir un accès plus direct à la connaissance des programmes et financements européens notamment par les formations qui sont organisées par cette association.
- d'accéder à un réseau technique et politique afin d'échanger des idées et des expériences, promouvoir les déplacements à vélo, avoir accès à des supports de réflexion et d'information.

Cette adhésion complétera utilement la participation au Club des Villes et Territoires Cyclables qui intervient dans un domaine d'expertise principalement urbain.
L'adhésion à cette association est donc proposée pour une cotisation de 500€ en 2016.
Les crédits correspondants sont prévus au budget 2016, chapitre 011, opération n°2606 « Promotion du vélo »

M. Garreau : « Dans le droit fil de ce qu'évoquait Karine Daniel sur les échanges de bonnes pratiques, il vous est proposé dans cette délibération d'adhérer à l'Association des Départements et Régions Cyclables. Nous ne sommes pas un Département ni une Région, mais cette association a élargi son recrutement au-delà de ces deux catégories de collectivités locales. Nous y aurons tout à fait notre place.
Le champ d'action de l'ADRC, c'est ainsi qu'on l'appelle, est celui du développement des véloroutes et voies vertes, donc du cyclotourisme. Cela nous parle ici puisque nous sommes, à Nantes Métropole, à la croisée de deux eurovéloroutes, la 1 et la 6, la Vélodyssée et la Loire à vélo.

Nous avons côtoyé les acteurs de ce réseau de l'ADRC lors de la préparation et de la réalisation de Vélocity. Nous savons que ce sont des gens tout à fait fiables qui peuvent nous apporter une expertise en matière de programmes et de financements européens ainsi que de formation, dans le cadre de ce réseau à la fois technique et politique, et enfin le coût d'adhésion annuel est de 500 euros. Je vous invite donc à adopter le principe de cette adhésion. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1 – Approuve l'adhésion de Nantes Métropole à l'association des Départements & Régions Cyclables (DRC) pour une cotisation de 500€ en 2016.

2 – Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Roussel présente le dossier suivant :

Direction Générale Environnement et Services Urbains

05 - PROTOCOLE DE PARTENARIAT ENTRE NANTES MÉTROPOLE ET L'ADEME – CONTRAT D'OBJECTIFS DÉCHETS ECONOMIE CIRCULAIRE – CONTRAT D'OBJECTIFS TERRITOIRE ENERGIE CLIMAT – APPROBATION

EXPOSE

<u>Présentation du protocole de partenariat entre Nantes Métropole et l'ADEME</u>

Nantes Métropole et l'ADEME collaborent étroitement depuis de nombreuses années dans le domaine de l'environnement, de l'énergie et du climat au service du territoire.

Ce nouveau protocole de partenariat entre Nantes Métropole et l'ADEME s'inscrit dans la continuité du premier protocole conclu entre les parties entre 2010 et 2014. Son objectif est de formaliser les diverses coopérations, et de renforcer les échanges, entre l'ADEME et Nantes Métropole, dans le cadre d'une démarche territoriale intégrée et plus généralement d'accompagner et de valoriser toute démarche s'inscrivant dans le domaine de l'environnement, de la transition énergétique et des actions liées aux changements climatiques .

Compte tenu des exigences actuelles en matière de protection de l'environnement, des objectifs d'économies d'énergie, d'utilisation des énergies renouvelables et de réduction des gaz à effet de serre, définis par les politiques nationales et régionales, l'ADEME et Nantes Métropole décident de mener conjointement pour la période 2016-2020, une stratégie globale :

- d'efficacité énergétique: maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables,
- de lutte et d'adaptation au changement climatique,
- de promotion et de développement de l'économie circulaire,
- d'urbanisme durable,
- de déplacements durables limitant les nuisances, les consommations énergétiques et plus généralement les impacts environnementaux (gaz à effet de serre, qualité de l'air et bruit entre autre), notamment par le développement de la pratique du vélo et de la marche sur les courtes distances,
- de prévention et de gestion des déchets,
- de sensibilisation des entreprises sur les enjeux énergétiques et les impacts environnementaux dans une logique de développement de leur responsabilité sociétale.

Ce partenariat est destiné à rendre lisible les actions communes menées par Nantes Métropole avec le soutien de l'ADEME, et à mettre en place une collaboration efficace entre les parties : collaboration technique, de communication, et technico-financière. Il s'inscrit pleinement dans les objectifs actés par la COP 21.

Présentation du Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire

Axe du Protocole global de partenariat « Développement durable » entre Nantes Métropole et l'ADEME 2016-2020, le Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire, d'abréviation CODEC, est la formalisation du Projet métropolitain « Zéro déchet, zéro gaspillage », pour la période 2016-2018, retenu par le ministère de l'écologie en décembre 2014 suite à l'appel à projet national.

Ce projet vise une démarche globale, exemplaire et participative, de réduction des déchets et de valorisation maximale des déchets, dans une logique de développement d'une économie circulaire.

Ce contrat, d'une durée de 3 ans (2016-2018), comprend les engagements demandés par Nantes Métropole, les modalités d'animation et de mobilisation des acteurs du territoire, les objectifs, le contenu du Projet, les modalités de suivi et d'évaluation.

Le projet comprend 10 volets classés à travers le prisme des 3 grands axes de l'économie circulaire :

* Exemplarité de la collectivité et promotion sur le territoire
* Contribution de la politique déchets à l'Economie circulaire
* Poursuite des partenariats avec les chambres consulaires pour accompagner les entreprises dans la réduction de leurs déchets
* Mobilisation des habitants et acteurs
* Déploiement du réemploi et de la valorisation des objets et encombrants par la mise en œuvre du Plan d'actions territorial Encombrants et dépôts sauvages
* Réduction et traitement de proximité des biodéchets et des déchets verts,
* Réduction du gaspillage alimentaire
* Renforcement du tri pour améliorer les performances de valorisation
* Tarification et Redevance : étude pour une tarification plus équitable et incitative
* Amélioration des performances de valorisation.

Ce contrat sera assorti d'un soutien financier de l'Ademe de 450.000 euros maximum, sur 3 ans (2016-2018) comportant une part forfaitaire de 270.000 € et une part conditionnée à la réalisation des objectifs annoncés, de 180.000 euros.

Présentation du Contrat d'Objectifs Territoire Energie Climat

Afin de faciliter la mise en place de certaines préconisations issues de l'évaluation du Plan Climat Energie Territorial et du diagnostic Cit'ergie et dans un souhait de se positionner aux côtés de territoires particulièrement ambitieux et novateurs, Nantes Métropole candidate au Contrat d'Objectifs Territoire Energie Climat (COTEC).

Ainsi, la plupart des actions figurant au COTEC répondent aux 3 critères suivants :

- Thématiques encouragées par l'ADEME :
  - *s'adapter au changement climatique,*
  - *lutter contre la précarité énergétique*

- Thématiques du plan d'actions Cit'ergie :
  - *développer une animation conjointe habitat-déchets-déplacements,*
  - *renforcer une communication engageante pour reconnaître la valeur des contributions de chacun des acteurs,*
  - *renforcer la construction des actions énergie/climat avec les communes et les quartiers nantais,*

- Orientations stratégiques du Plan Climat de Nantes Métropole :
  - *s'adapter au changement climatique*
  - *réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire*
  - *agir en coresponsabilité avec les acteurs du territoire et les réseaux*
  - *suivre, mesurer et évaluer le Plan Climat*

Dans l'hypothèse où le projet de contrat serait retenu par l'ADEME, le contrat sera assorti d'un soutien financier de l'ADEME de 450.000 euros maximum, sur 3 ans (2016-2018) comportant une part forfaitaire de 270.000 € et une part conditionnée à la réalisation des objectifs annoncés, de 180.000 euros.

Le protocole de partenariat entre Nantes Métropole et l'ADEME, la présentation des actions au Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire de l'ADEME, et la présentation des actions au projet de Contrat d'Objectifs Territoire Energie Climat de l'ADEME sont joints en annexe à la présente délibération.

M. Roussel : « Il s'agit du protocole de partenariat entre Nantes Métropole et l'ADEME. Ce protocole est important puisqu'il nous permet de renforcer nos coopérations, de renforcer également les échanges, mais aussi de bénéficier du réseau et de l'expertise de l'ADEME, et pour nous de valoriser aussi les actions que nous menons sur notre Métropole.

Ce protocole s'inscrit dans une stratégie globale puisqu'il traite d'efficacité énergétique, il traite de lutte et d'adaptation au changement climatique, il traite de questions économiques avec la promotion et le développement de l'économie circulaire, mais aussi la sensibilisation que nous souhaitons mener envers les entreprises sur ces enjeux énergétiques. Il traite également d'urbanisme durable. Je crois que les débats que nous avons eus sur le Programme Local de l'Habitat et que nous avons sur le Plan Local d'Urbanisme Métropolitain s'inscrivent pleinement dans cette démarche, tout comme notre politique de déplacement, notamment à travers l'exemple du plan vélo qui a été présenté il y a quelques instants. Ce protocole parlera enfin de prévention et de gestion des déchets.

Grâce au partenariat que nous avons avec l'ADEME, nous avons bénéficié de fonds importants pour la mise en place de réseaux de chaleur, notamment sur le réseau de chaleur centre Loire où nous avons pu trouver des financements à hauteur de 28 millions d'euros.
Dans cette délibération, vous avez également la présentation du Contrat d'Objectifs Déchets d'Economie Circulaire. Dans quelques instants, Michèle Gressus vous en présentera la déclinaison opérationnelle. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Mahel Coppey. »

M^me^ Coppey : « Merci, Madame la Présidente. Je serai brève. Je souhaitais juste m'arrêter un instant sur le contrat d'objectifs Déchets économie circulaire, qui fait partie de ce protocole, qui pose donc, comme l'a rappelé Fabrice Roussel, les bases de déploiement du modèle d'économie circulaire adapté à notre Métropole.
Il prend aujourd'hui tout son sens dans un contexte de raréfaction de la matière première où tous les indicateurs confirment les besoins impérieux d'abandonner un système économique linéaire qui consiste à produire, consommer, jeter, et donc qui gaspille les ressources et énergies.

L'économie circulaire apparaît comme une réponse de bon sens basée sur une utilisation plus efficiente des ressources. Il s'agit de transformer nos déchets en matières premières, mais pas seulement. Il faut faire attention aussi à ne pas se limiter à la montée en puissance du recyclage, mais bien plus largement à mettre l'accent sur de nouveaux modes de conception, de commercialisation et de consommation, visant par exemple à allonger les cycles de vie des produits par l'éco-conception, la réparation, la réutilisation, ou à favoriser davantage la satisfaction des usages plutôt que la possession des biens.

La forte mobilisation des acteurs économiques de la Métropole lors des ateliers menés en fin d'année dernière sur le sujet, et l'agenda chargé en divers rendez-vous sur ce même sujet en 2016 démontrent s'il le faut que l'économie circulaire est au cœur des réponses réalistes que nous pouvons amener sur notre territoire aux crises actuelles, qu'elles soient climatiques ou économiques.
Les acteurs, dans leur diversité, se sont déjà bien emparés du potentiel que constitue ce modèle et ont su adapter leurs offres. Sans parler ici des bénéfices secondaires, par exemple en termes d'innovation, mais aussi de préservation des terres agricoles, bien sûr de création d'activités économiques, mais aussi d'emplois.
L'économie circulaire est donc pleine de promesses. Pour saisir ces opportunités de développement, pour répondre à ces attentes et les faire devenir une réalité à grande échelle, il nous faudra accélérer la mise en synergie des acteurs publics et privés, et contribuer également à l'évolution des pratiques individuelles en matière de consommation. Aujourd'hui, de nombreux indices montrent que cette nouvelle économie est en marche. Comment lui donner plus d'ampleur ? C'est bien à cette question que Nantes Métropole devra répondre dans les années à venir. Merci Madame la Présidente. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Aymeric Seassau. »

M. Seassau : « Merci. Madame la Présidente, chers collègues, le nouveau partenariat entre notre Métropole et l'ADEME illustre l'engagement de notre territoire afin de réduire son impact sur l'environnement tout en continuant à se développer de manière raisonnée et cohérente. D'ailleurs, sur l'ensemble des compétences métropolitaines, nous nous donnons les moyens d'agir concrètement en ce sens, comme vient de le rappeler Fabrice Roussel dans sa présentation.
Mais ne nous berçons pas d'illusions, à nous seuls nous ne changerons pas les modes de consommation. On le sait, les solutions doivent être trouvées à des échelles bien plus larges que les territoires métropolitains. Et sans vouloir minimiser nos efforts, sans action et sans prise de conscience collective à l'échelle nationale et internationale, nous ne modifierons pas en profondeur le modèle de développement que nous subissons aujourd'hui.
Climate Change, véritable passerelle entre la COP 21 et la COP 22, se tiendra en septembre à Nantes. Ce sera un moyen de trouver de nouvelles solutions avec les acteurs non étatiques. Car la COP 21 qui s'est déroulée à Paris à la fin de l'année dernière n'a pas réellement abouti aux changements qui sont aujourd'hui indispensables à l'échelle planétaire.

Pour les élus communistes, il y a urgence aujourd'hui à reprendre les manettes face aux appétits sans fin des intérêts financiers avec une intervention publique forte pour agir efficacement sur l'énergie, sur les logements, sur les transports, sur l'agriculture, sur les déchets, sur la pollution, et avec évidemment pour priorité absolue la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
Dans les mesures demandées par l'ADEME, une m'interpelle particulièrement : l'étude pour une tarification plus équitable et incitative. De l'incitation au punitif, attention de ne pas franchir le pas. Même si de nombreuses collectivités autour de Nantes Métropole ont mis en place une tarification incitative pour la collecte des déchets, je ne crois pas que le consommateur ait aujourd'hui ni le choix ni les moyens de réduire la masse de déchets créée directement par le suremballage des différentes industries. Pour les élus communistes, Nantes Métropole doit continuer à agir comme elle le fait, au jour le jour, mais elle doit rester vigilante à ne pas confondre utilisateur final et acteur direct d'un système qui pousse vers toujours plus de profit et toujours plus de déchets.
Je vous remercie de votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Michèle Le Ster. »

M^me^ Le Ster : « Merci, Madame la Présidente. Madame la Présidente, chers collègues, la question de l'environnement est particulièrement d'actualité. La prise de conscience de la population et l'attente du citoyen envers les élus de se saisir de cette question en témoignent.
Nous sommes pleinement en accord avec la mise en place d'une politique environnementale. Nous-mêmes agissons au sein de nos communes en ce sens.

Toutefois, les objectifs environnementaux et les enjeux de réduction des gaz à effet de serre doivent être pensés en lien avec les réalités économiques, les marchés et les questions d'emploi. Pour prendre un exemple à mettre en lien avec la délibération qui va bientôt nous occuper, à savoir la délibération 7, aide financière à l'agriculture, les tonnes de poireaux et bien évidemment le muscadet doivent s'exporter. Tout ne peut pas être du ressort des circuits courts et du zéro CO_2.
Nous souhaitons ainsi réaffirmer au sein de cette instance qu'une vraie approche écologique prend en compte une approche sociale. Tout est lié. Il faut penser la préoccupation pour l'environnement en lien avec les questions d'alimentation, d'économie et d'emploi au service du bien-être des hommes et des femmes de notre territoire, dans une démarche de développement durable. Merci. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1 – Approuve les termes du protocole de partenariat entre Nantes Métropole et l'ADEME en faveur de la transition énergétique et écologique, annexé à la présente délibération.

2 – Approuve les termes du Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire de l'ADEME pour la période 2016-2018, s'engage à mettre en œuvre les actions retenues dans le cadre du contrat.

3 – Approuve les termes du projet de Contrat d'Objectifs Territoire Energie Climat de l'ADEME pour la période 2016-2018, s'engage à mettre en œuvre les actions qui seraient retenues dans le cadre du contrat.

4 – Autorise Madame la Présidente ou Madame la Vice Présidente déléguée à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment à signer le protocole de partenariat et les contrats d'objectifs à intervenir.

* *
*

M^me^ la Présidente : « Je vais donner la parole à Michèle Gressus pour le projet Zéro déchets zéro gaspillage. Vous vous souvenez que Nantes Métropole a été lauréate de l'appel à projets national. Ce qui va être présenté par Michèle Gressus vient donc d'abord répondre à un certain nombre de questions et d'interrogations qui ont été soulevées dans l'échange qui vient d'avoir lieu. Cela vient également rendre opérationnels les objectifs stratégiques évoqués dans la délibération précédente. »

Mme Gressus présente les dossiers suivants :

Direction des Déchets

06 – PROJET ZERO DECHET ZERO GASPILLAGE : DECLINAISON OPERATIONNELLE

EXPOSE

Nantes Métropole est lauréate, depuis fin 2014, de l'appel à projets « *Territoire zéro déchet, zéro gaspillage*» du Ministère de l'Écologie, accompagnant la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte. Cette reconnaissance du territoire est une invitation à poursuivre et déployer les actions engagées depuis plusieurs années, à expérimenter de nouvelles actions pour aller plus loin et répondre aux objectifs nationaux ambitieux, de réduction (-10% des déchets ménagers et assimilés du territoire en 2020) et de valorisation des déchets.

Cette reconnaissance lui permet de bénéficier d'un accompagnement spécifique du ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, via l'ADEME, qui met à disposition son expertise technique, un soutien financier pour l'animation de la démarche et des aides à l'investissement prioritaires bonifiées. D'ores et déjà, Nantes Métropole a formalisé les engagements réciproques avec l'ADEME dans le cadre du Contrat d'Objectif Déchets Economie Circulaire (CODEC) qui permettra une recette de 450 000 € sur trois ans.

Les engagements de Nantes Métropole sur le projet « zéro déchet, zéro gaspillage » (ZDZG) s'appuient sur le plan d'actions déchets 2014-2020. Celui-ci a notamment pour objectifs de rendre acteurs les citoyens usagers d'une part en accompagnant l'évolution de leur comportement en matière de réduction et de gestion des déchets, et d'autre part en facilitant l'accès au service. Plus largement, l'implication des acteurs du territoire (citoyens usagers, associations, entreprises, collectivités…) est essentielle pour atteindre ces objectifs. Elle s'appuie sur des dispositifs expérimentés depuis 2012, parmi lesquels :

- le broyage de résidus de jardinage d'habitants expérimenté avec 250 foyers nantais sur la période 2012-2014 ;
- le compostage de restes de cuisine des habitants (14 770 foyers équipés de composteur à fin 2014, 133 composteurs partagés de quartier), de la restauration collective (cuisines scolaires d'Orvault et Bouguenais notamment) des marchés alimentaires (expérimentations sur le marché de Sainte- Luce sur Loire et Nantes Nord-Bourgeonnière) ;
- les actions de sensibilisation au gaspillage alimentaire par l'accompagnement d'agents de la restauration scolaire, par la sensibilisation du grand public via le village d'initiatives locales « *La Grande table de l'agglo* » (6 événements sur 4 communes en 2014-2015) ;
- l'ouverture de 8 locaux de pré-tri d'encombrants dans plusieurs quartiers de Nantes, le développement de 5 ressourceries, 3 à Nantes, 2 à Rezé ayant permis un détournement d'objets (cartons, équipements électriques et électroniques, textiles, mobiliers…) et une démarche territoriale sur le quartier de Bellevue Saint-Herblain intitulée « Environnement Solidaire ».

Nantes Métropole s'est engagée en 2016 dans la création d'un outil de communication et d'animation itinérant sur les déchets en lien avec le dispositif Eco-évènement à hauteur de 10 000 € TTC et à investir 120 000 € TTC dans l'aménagement de locaux de pré-tri des encombrants et ressourceries en coopération avec les bailleurs sociaux et au bénéfice des quartiers identifiés en lien avec la Politique de la Ville.

En complément, deux dispositifs de soutien différenciés sont proposés pour une durée de trois années correspondant à la durée du projet :

1- Aides financières en investissement pour l'achat d'équipements :

Ces aides sont versées pour l'achat d'équipements neufs justifié par la présentation d'une facture d'achat.

- **Aide à l'acquisition de broyeurs de résidus de jardin**
  - Les bénéficiaires sont des associations ou des collectifs d'habitants. Ils doivent être domiciliés sur le territoire de Nantes Métropole.
  - Ils mettent en place des opérations de broyage collectif auprès de leurs adhérents et s'engagent à transmettre à Nantes Métropole un bilan annuel de leur activité.
  - L'aide est plafonnée à 4 000 € TTC par broyeur dans la limite de l'attribution d'une enveloppe dédiée de 20 000 € TTC annuelle.

- **Aide à l'acquisition de composteurs pour les déchets de restauration**
  - Les bénéficiaires sont des associations et des établissements publics (maisons familiales rurales, lycées collèges, hôpitaux, restaurants des administrations) disposant de lieux de restauration situés sur le territoire de Nantes Métropole.
  - Ils mettent en place des actions pour réduire le gaspillage alimentaire et s'engagent à transmettre à Nantes Métropole un bilan annuel de leur activité.
  - L'aide est plafonnée à 2 000 € TTC par composteur dans la limite d'une enveloppe dédiée de 20 000 € TTC annuelle.

2- Aides financières pour le soutien à des projets innovants :

En lien avec la transition énergétique et l'économie circulaire, et pour contribuer au nouveau défi de tendre vers un territoire «zéro déchet, zéro gaspillage», il est proposé de soutenir des démarches expérimentales innovantes en participant au financement de nouveaux projets sur les thématiques transversales suivantes : *« Consommation responsable et réduction du gaspillage alimentaire » et « Plan encombrants et dépôts sauvages ».*
Il s'agit de soutenir des projets concrets et reproductibles qui devront sensibiliser les usagers aux enjeux de prévention des déchets et contribuer à faire évoluer collectivement leur comportement. Un équilibre entre les deux thématiques sera recherché par Nantes Métropole dans le choix des projets soutenus.

- Les bénéficiaires seront des associations, des bailleurs sociaux publics ou privés et les entreprises de l'économie sociale et solidaire installés sur Nantes Métropole.
- Les projets devront être engagés dans les 3 mois suivant la notification de l'attribution de l'aide.
- Un bilan annuel du projet devra être transmis à Nantes Métropole.
- L'aide est plafonnée à 5 000 € TTC par année et par projet dans la limite d'une enveloppe annuelle dédiée de 40 000 € TTC ; pour autant Nantes Métropole, en fonction des typologies de projet, peut s'engager sur une aide pluriannuelle.

Pour faciliter la gestion et assurer une mise en œuvre rapide des projets retenus, il est proposé de déléguer à la Présidente la conclusion et la signature des conventions d'attribution de subventions supports à l'octroi des aides ci-dessus.

Pour les achats d'équipements, les crédits correspondants sont prévus au budget déchets sur l'AP 042 libellée déchets, opération 2016 n° 3604 libellée appel à projet « zéro déchet – zéro gaspillage ».

Pour le soutien à de nouveaux projets, les crédits correspondants sont prévus au budget déchets 2016 chapitre 011 opération n° 3312 libellé subvention de soutien compostage, prévention.

Mme Gressus : « Merci, Madame la Présidente. Bonjour, chers collègues.
Le territoire de Nantes Métropole est lauréat depuis la fin 2014 de l'appel à projets. Il s'agit de la première vague de ces appels de projets, puisqu'il y a eu une seconde vague. Cela marque la reconnaissance des stratégies et des orientations de notre expérience passée, notamment pour la mobilisation des acteurs quels qu'ils soient, en interne comme en externe, et qui nous ont valu d'être Capitale verte européenne en 2013. Cela se fait en relation avec le plan climat territorial et le plan d'action économie circulaire désormais. Dans ce dernier, nous inscrivons tout un pilier sur lequel nous pouvons décliner la question des déchets sans problème. Cela marque la transition avec la délibération précédente.

Donc, cette reconnaissance va nous permettre de bénéficier des ressources de l'ADEME, y compris en termes de réflexion. L'ADEME est aussi très preneuse de l'expérience de la Métropole. Et puis évidemment, il y a un volet financier qui n'est pas négligeable, comme l'a rappelé Fabrice tout à l'heure : dans le volet déchets, un montant de 450 000 euros est prévu, avec une part forfaitaire et une part qui sera liée à l'évaluation concrète des objectifs. Donc s'ils sont atteints on pourra bénéficier de 180 000 euros supplémentaires. Ce qui est important puisque là il y a un vrai défi à relever dans les modes d'action qui vous sont proposés.
Cette délibération propose une déclinaison tout à fait concrète de façon à ce que l'on ait un éventail des possibilités. Pour l'essentiel, cette déclinaison s'appuie sur des dispositifs que nous avons déjà expérimentés entre les années 2012 et 2015 : par exemple en termes de broyage de résidus de jardinage sur un certain nombre de foyers, dans des endroits divers sur la Métropole.
On peut donc mettre en marche un plan sur le broyage, sur le compostage au sens large du terme, sur les actions de sensibilisation au gaspillage alimentaire. Qui dit sensibilisation au gaspillage alimentaire dit bien évidemment une porte d'entrée à la réflexion sur l'éco-conception des produits que nous achetons. Je réponds à Mahel Coppey à travers cela. De même, l'ouverture, là aussi à titre expérimental, mais qui a été validée, de huit locaux de pré-tri. Je salue là l'engagement de Nantes Métropole Habitat qui nous a aidés à porter cette expérimentation, laquelle va pouvoir se décliner sur l'intégralité du territoire. En effet, qui dit locaux de pré-tri dans l'habitat dense, dit aussi une porte d'entrée très forte sur la sensibilisation à la prévention des déchets.

Cette démarche doit s'appuyer sur une transversalité, je le redis, en interne comme en externe. Je suis sûre de l'interne. En effet, On l'a travaillé avec un comité de suivi – l'ADEME le demande – pour assurer la cohérence de nos différentes politiques publiques en matière de déchets, de nettoiement (puisqu'il y a un lien de corrélation), de climat, de transition énergétique, de politique de la ville, de développement économique durable, de RSE, de dialogue citoyen, de coopération décentralisée, de communication globale de proximité puisque chaque territoire ou micro-quartier développe sa communication de proximité.
On sera au plus proche des demandes internes et des stratégies de l'économie circulaire.
Donc des aides financières sont proposées à la fois en investissement pour l'achat d'équipements, vous en avez la liste. De même, des aides financières sont proposées pour le soutien à des projets innovants, et ils sont nombreux puisque nous avons la chance de pouvoir nous appuyer sur un réseau associatif extrêmement fort, extrêmement dynamique.
Dans l'année qui a précédé, nous avons beaucoup travaillé avec des associations, et nous avions plus de 1 000 engagements nouveaux. Ce sont certes des petites pierres quelquefois, mais les petites gouttes faisant les grandes rivières, nous les prenons évidemment.
J'en veux pour preuve, et je ne vais donner que cet exemple-là pour être la plus brève possible : l'animation en cours du défi Familles zéro déchet qui mobilise 80 familles. Cela va bien au-delà de ce que nous avions espéré. Quelques-unes des familles avaient déjà expérimenté le défi Énergie, puisqu'il y a une corrélation, je viens de le dire, entre énergie, transition énergétique et déchets. Ce programme est concret, il est animé depuis le mois de janvier, par équipes. Le défi vise à réduire les déchets ménagers, mais aussi à rappeler des écogestes qui ne sont pas des punitions, mais qui sont de vraies prises de conscience, des gestes simples. Cela permet effectivement de créer ce réseau et de nous aider à une communication beaucoup plus performante pour le citoyen lambda. N'y voyez pas de mot difficile, mais le but est évidemment de convaincre et d'être extrêmement pédagogues. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Dominique Le Berre. »

M^me^ Le Berre : « Madame la Présidente, chers collègues, participer au projet territoire Zéro déchet zéro gaspillage est une démarche volontaire et collective. Il doit nous permettre de réduire et de revaloriser une part maximale de nos déchets, dans une dynamique d'économie circulaire. Notre participation à ce projet est d'abord une reconnaissance des actions engagées dans le cadre de notre plan déchet 2014-2020, mais aussi un encouragement à poursuivre nos efforts.
Nous expérimenterons dans ce cadre des actions innovantes en matière de gestion de nos déchets. Notre politique s'articule d'abord autour de trois leviers : la réduction de la production de déchets, la garantie de l'efficience du service public, et la transformation des déchets en une véritable ressource. Et notre participation au projet territoire Zéro gaspillage zéro déchet nous y aidera, notamment grâce à l'accompagnement de l'ADEME et au protocole d'accord du contrat d'objectifs déchets économie circulaire.
Pour poursuivre comme approfondir notre action, tout l'enjeu sera de passer de la gestion des déchets à leur valorisation, c'est-à-dire d'une logique où le déchet devait être éliminé à une logique où il devient une ressource à valoriser.

Ainsi, la chaleur issue de l'incinération des déchets nous permet déjà d'alimenter en partie nos réseaux de chaleur. Mais la valorisation des déchets passe aussi par le développement du compostage individuel et collectif dans nos 24 communes. Elle passe également par le dépôt dans les déchetteries et les écopoints des déchets trop volumineux pour être collectés en porte-à-porte.
Nous continuons d'ailleurs de soutenir la qualité de service de ces sites grâce à un programme d'investissement volontariste sur le mandat. De plus, neuf déchetteries de la Métropole disposent d'un espace de don en lien avec des ressourceries, structures locales de l'économie sociale et solidaire qui collectent des objets et leur donnent une seconde vie. À ce sujet, je pense particulièrement à l'Atelier du Retz emploi, à L'Homme debout, ou encore à la Ressourcerie de l'île.
Il convient aussi bien sûr d'adopter un comportement responsable au quotidien et de consommer autrement, ce afin de réduire le gaspillage alimentaire.
Enfin, je profite aussi de l'examen de ce projet de délibération pour rappeler que cette politique nécessite un service public universel et de qualité, poursuivant un objectif d'excellence environnementale. La qualité du travail quotidien des opérateurs publics et privés de collecte est d'ailleurs reconnue par les usagers, et nous pouvons leur en être reconnaissants, au regard du travail quotidien accompli.
Madame la Présidente, chers collègues, la réduction de nos déchets ne doit pas être considérée comme une contrainte, bien au contraire. Elle est un moyen de préserver les ressources naturelles, de réduire la pollution et de minimiser l'impact de notre activité sur le climat. En somme, une nouvelle manière d'envisager nos rapports aux choses.

Mais en faisant des déchets une ressource, nous développons aussi l'économie circulaire et nous créons donc de nouveaux emplois. Car dans notre Métropole, nous associons toujours les préoccupations environnementales et la question de l'emploi.
Avec le projet territoire Zéro gaspillage zéro déchet, comme avec la participation de l'ensemble des acteurs de notre territoire, nous parviendrons, j'en suis sûre, à réduire de 10 % la production de déchets ménagers, soit une baisse de 45 kilos par habitant et par an. C'est un objectif à la fois ambitieux et nécessaire dont nous accompagnons la réalisation au quotidien grâce à une politique de réduction, de gestion et de valorisation des déchets exemplaire dans le cadre de notre protocole d'accord CODEC avec l'ADEME.
Aussi, chers collègues, je vous invite à vous prononcer en faveur de ce projet de délibération. Madame la Présidente, chers collègues, je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Joël Guerriau. »

M. Guerriau : « Merci, Madame la Présidente. Mes chers collègues, les délibérations relatives au protocole de partenariat entre Nantes et l'ADEME et au projet Zéro gaspillage zéro déchet nous interpellent, notamment sur l'enjeu vital de la lutte contre le gaspillage alimentaire qui doit être pour nous tous une priorité.
En effet, les chiffres concernant le fléau du gaspillage alimentaire donnent le vertige. Chaque jour, chaque supermarché jette en moyenne 50 kilos d'invendus qui permettraient de nourrir une centaine de personnes. 3,5 millions de nos concitoyens bénéficient de l'aide alimentaire, et plus encore souffrent de la faim puisque 8,5 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté, 4 millions sont mal logées et 1 million de travailleurs précaires gagnent moins de 800 euros par mois.
Face à ce constat, les parlementaires ont voté à l'unanimité la loi du 11 février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire. Celle-ci rend obligatoire la signature de conventions entre les surfaces commerciales de plus de 400 mètres carrés et les associations caritatives, sous peine d'une amende de 3 700 euros, et la javellisation est interdite.
Un autre angle de la lutte contre le gaspillage alimentaire concerne la lutte contre le gaspillage à l'école, qui demeure malheureusement un casse-tête. Cette délibération évoque l'accompagnement d'agents de la restauration scolaire et la sensibilisation, via le village d'initiatives locales.
Nous pensons, Madame la Présidente, qu'il faut être plus ambitieux pour réduire sensiblement le gaspillage dans la restauration scolaire, qui peut parfois dépasser de 50 % le seuil des consommables.
Une circulaire de 2011 prévoit la diversification alimentaire, mais l'éducation au goût prend du temps et crée du gaspillage. Bien sûr il faut dialoguer avec les enfants et les sensibiliser, et nombreuses sont les collectivités locales parmi nous qui le font sans pour autant réussir à éradiquer ce problème de gaspillage.
Alors, nous voudrions vous faire quelques suggestions :
- Pourrions-nous par exemple initier une Semaine de lutte contre le gaspillage alimentaire dans nos écoles, au niveau de Nantes Métropole ?
- Pourrions-nous, Madame la Présidente, au sein de notre Métropole, initier une réflexion pour échanger et partager sur nos bonnes pratiques ? Ce sont là bien évidemment des enjeux faciles à atteindre, et je pense que ce serait des pistes de travail qui pourraient nous permettre de progresser les uns et les autres, forts de nos échanges.
Je conclurai en me permettant de vous signaler la tenue d'une conférence à la faculté de droit de Nantes sur ce sujet qui nous tient tous à cœur. Cette conférence aura lieu le 7 mars. Elle rassemblera des intervenants passionnés et de grande qualité, dont Arash Derambarsh. Il est à l'origine du texte de loi avec sa pétition contre le gaspillage qui a su mobiliser près de 750 000 signatures et qui a été soutenue par la Croix-Rouge, ce qui montre que nous sommes là au cœur d'un débat de portée nationale. Merci Madame la Présidente. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Michèle Gressus. »

M^me^ Gressus : « Merci de vos interventions. Je vais répondre tout de suite parce que je partage à 98 % ce que vous venez de dire. Je laisse toujours 2 % de progression. On a tous notre marge de progression.
Le plan de réduction du gaspillage alimentaire que porte aussi la Métropole, est un des axes extrêmement important dans le cadre plus large du plan déchet.
Nous sommes en lien avec les cuisines scolaires, les restaurations scolaires, les professionnels de la restauration, car nous sommes dans le cadre de la candidature de Nantes Métropole pour l'appel à projets national sur l'alimentation. Par ailleurs, dans le groupe de réflexion, les chambres consulaires sont extrêmement impliquées. Ce volet-là est particulièrement décliné.

La sensibilisation, l'accompagnement, entre autre à travers le volet « nettoiement », se fait également à l'attention des professionnels, notamment sur les marchés alimentaires. D'ailleurs certains parmi vous sont concernés : Le maire de Sainte-Luce est concerné, à Orvault aussi me semble-t-il, sur Nantes évidemment. Le grand projet de restructuration du marché de la Petite Hollande va être exemplaire aussi dans ce sens-là, et pour toute la distribution alimentaire. La Chambre des métiers et la CCI, je le répète, sont très impliquées auprès de la Métropole et avec la Métropole pour mettre tout cela en cohérence.
Et puis nous avions lancé six grandes animations. Nous avons capitalisé et nous souhaitons développer cela. Donc il y aura un appel à projets sur les communes qui veulent à nouveau s'investir. En effet, ce peut être une forme de communication, à l'occasion notamment de la Semaine de réduction des déchets. Cela peut aussi être ailleurs, en fonction des événements de chacune de nos communes. C'est un moment extrêmement privilégié pour pouvoir aborder ces thématiques-là et rassembler l'ensemble des associations, y compris les associations caritatives qui sont effectivement très accompagnantes sur le sujet. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Prend acte de l'engagement opérationnel de Nantes Métropole dans la déclinaison du projet «zéro déchet, zéro gaspillage»,

2. Approuve le principe d'accorder les aides financières pour l'acquisition d'équipements (broyeurs de résidus de jardin et de composteurs pour les déchets de restauration) et pour le soutien de projets innovants et leurs modalités d'attribution,

3. Autorise, par dérogation à la délibération n°2014-11 du 16 avril 2014 portant délégations du conseil au bureau et aux Président et Vice présidents, le Président et la Vice-présidente déléguée à attribuer sous réserve du vote préalable des crédits correspondants au budget, les aides financières mentionnées ci-dessus, la conclusion et la signature des conventions correspondantes,

4. Autorise Madame la Présidente ou Madame la Vice-présidente déléguée à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

* *
*

M^me^ la Présidente : « En raison d'une contrainte de Michèle Gressus qui doit se rendre à des obsèques en début d'après-midi, je propose, Michèle, que tu enchaînes tes dossiers. »

Direction Déchets

20 – COUERON, INDRE, SAINT-HERBLAIN – COLLECTE DES DECHETS MENAGERS – SIGNATURE DU MARCHE

EXPOSE

Le Conseil métropolitain du 10 avril 2015 a autorisé le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la collecte des déchets ménagers en porte à porte sur le territoire du pôle Loire-Chézine, comprenant les communes d'Indre, Couëron et Saint-Herblain, pour un montant annuel estimé à 1 300 000 € HT pour une durée ferme de six années, soit un total de 7 800 000 € HT.

La consultation a été lancée le 13 juillet 2015 pour une remise d'offres le 23 septembre 2015. Une seule réponse a été remise dans le cadre de cette consultation. La collectivité ayant jugé cette offre insuffisante en terme de concurrence, une nouvelle consultation a été lancée le 13 octobre 2015. Le 2 décembre 2015, trois offres ont été remises , toutes au-dessus de l'estimation financière.

Après analyse économique des propositions des différents candidats, il a été considéré que celles-ci étaient, en l'état, acceptables financièrement. L'augmentation financière résulte notamment de la prise en compte de la densification du territoire, d'une harmonisation du niveau de service sur le territoire du marché et d'un rééquilibrage des prix de marchés au regard des autres territoires de la métropole.

Au regard de l'analyse des offres qui lui a été présentée, la Commission d'Appels d'Offres, lors de sa séance du 17 décembre 2015, a décidé d'attribuer le marché de prestations de collecte en porte à porte des déchets ménagers sur le territoire du pôle Loire-Chézine à la société VEOLIA – SAS GRANDJOUAN SACO, pour un montant total de 8 197 637,10 € HT pour six années.

En conséquence, il convient que le Conseil autorise la signature de ce marché.

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Autorise la signature du marché de collecte des déchets ménagers sur les communes de Couëron, Indre, Saint-Herblain, pour une durée de six ans, avec la société VEOLIA – SAS GRANDJOUAN SACO, pour un montant total de 8 197 637,10 € HT,

2. Autorise Madame la Présidente ou Madame la Vice-présidente déléguée à exercer les missions confiées par le Code des Marchés Publics au pouvoir adjudicateur et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Département B.A.T.I.

30 – POLE DE PROXIMITE SUD OUEST – CONSTRUCTION D'UN CENTRE TECHNIQUE A BOUAYE – MODIFICATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PRÉVISIONNELLE – LANCEMENT D'UN CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE

EXPOSE

Par délibération en date du 21 février 2014, le Bureau de Nantes Métropole a approuvé le programme de construction des locaux dédiés au Pôle de proximité Sud Ouest, l'enveloppe financière prévisionnelle correspondante (4 162 000 € HT soit 4 994 400 € TTC - valeur janvier 2014) et autoriser le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de cette opération.

Cette opération a pour objectif d'améliorer les conditions de travail et de sécurité des agents techniques du pôle, actuellement dispersés dans trois centres techniques.

Ce projet se situe dans la zone désignée Parc d'Activités Borne 16, sur la parcelle sise en zone Nord, prévue pour du développement économique jouxtant la ZAC des Coteaux de Grand Lieu sur la commune de Bouaye.

Par délibération en date du 25 avril 2014, le Conseil de Nantes Métropole a désigné les membres du jury de concours.

Le programme de cette opération a fait l'objet d'une nouvelle étude afin de diminuer son coût tout en préservant les fonctionnalités nécessaires à cet équipement. La consultation initiale a donc été déclarée sans suite.

Le programme modifié, en concertation avec les services de Nantes Métropole, comprend des espaces suivants :

- administratifs / vestiaires et espaces communs / ateliers / magasins : 790 m²
- remisage véhicules couverts et fermés : 150 m²
- remisage véhicules et stockages sous abri : 635 m²
- stockages extérieurs, parking véhicules de service et stationnement du personnel, station carburants : 2 615 m²

L'enveloppe financière prévisionnelle correspondant à ce programme est estimée à 3 065 800 € HT soit 3 678 960 € TTC (valeur décembre 2017),

La nature du projet et son estimation financière nécessite le recours à la procédure de concours de maîtrise d'œuvre, en application des articles 70 et 74 du Code des Marchés Publics. Le montant de la prime d'indemnisation pour les prestations de niveau du rendu « Esquisse » par les candidats non retenus est évalué à 11 000 € HT.

Le jury spécifique constitué au Conseil de Nantes Métropole du 25 avril 2014 sera appelé à émettre un avis sur les candidatures et les prestations des candidats sélectionnés.

La livraison de cet équipement est prévue mi 2019.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP 039, libellée Patrimoine Immobilier, opération 2014-3461 libellée Centre technique Bouaye – Pôle Sud Ouest.

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1 – Approuve le programme et fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération relative à la construction du Centre technique Pôle Sud Ouest sur la commune de Bouaye à 3 065 800 € HT soit 3 678 960 € TTC (valeur décembre 2017)

2 – Autorise le lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour l'opération relative à la construction du Centre technique Pôle Sud Ouest à Bouaye qui donnera lieu à une indemnisation de chaque candidat non retenu à hauteur de 11 000 € HT.

3 – Autorise Madame la Présidente ou Madame la vice-présidente déléguée à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Département des ressources numériques

31 – GROUPEMENT DE COMMANDE INFORMATIQUE – FOURNITURE DE SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS – LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT

EXPOSE

Le présent marché porte sur la fourniture de services de télécommunications pour le compte du groupement de commandes informatiques constitué par Nantes Métropole, la Ville de Nantes, le CCAS de Nantes et l'école supérieure des beaux-arts de Nantes Métropole (ESBANM).

Il couvre les services de téléphonie fixe, d'interconnexions de sites de type réseau privé IP, de liaisons points à points, d'accès internet autonomes et d'émission de messages électroniques en masse. La fourniture des services de téléphonie mobile et « machine to machine » (M2M) fera l'objet d'un appel d'offres ultérieur.

Les principaux objectifs visés par le présent appel d'offres pour la fourniture des services de télécommunication du groupement de commandes, sont les suivants :

- Assurer la continuité des services existants, à la date de fin de marché actuel (31/12/2016) ;
- Répondre à l'objectif fixé par la ville de Nantes consistant à raccorder les 113 écoles en très haut débit, dès le début du marché et au plus tard pour l'année 2020 ;
- Optimiser les coûts en autorisant une concurrence aussi élargie que possible ;
- Sécuriser la mise en place des marchés : limiter les risques de retards, limiter la charge de la maîtrise d'ouvrage ;
- Simplifier la gestion des marchés : incidents, changements, facturations, suivi d'exploitation ;
- Prévoir les souplesses et l'évolutivité nécessaire pour donner aux membres du groupement de commandes les moyens de faire face à leurs missions durant l'exécution du marché.

Pour répondre à ce besoin, il convient de lancer une consultation décomposée en 5 lots distincts devant donner lieu à la conclusion de marchés à prix unitaires et à bons de commandes sans minimum ni maximum :

Lot	Désignation
1	**Téléphonie fixe (y compris numéros à valeur ajoutée)** *→ Service de téléphonie fixe entrante et sortante incluant les numéros spéciaux à tarification réglementée par l'ARCEP.*
2	**Interconnexions de sites de type réseaux privés virtuels IP** *→ Service de connexion de sites par extension du réseau privé du groupement de commandes informatiques depuis l'infrastructure centralisée de l'opérateur.*
3	**Accès Internet autonomes hauts débits et très hauts débits** *→ Service de fourniture d'accès Internet autonome pour des sites à besoins Internet spécifiques, dont les 113 écoles de la ville de Nantes à raccorder au très haut débit dans la mandature. Gestion des noms de domaine Internet du groupement de commandes informatiques.*
4	**Liaisons point à point** *→ Service spécifique de connexion entre deux sites, en extension du réseau privé du groupement de commandes informatiques.*
5	**Émission de messages électroniques en masse** *→ Service d'envoi de courriels ou sms pour des campagnes de communication en masse.*
	Total estimatif annuel pour l'ensemble des lots : 1 578 000 € TTC
	Dont part Nantes Métropole : 464 000 € TTC

Les marchés seront conclus pour une période initiale de 1 an du 1 janvier 2017 au 31 décembre 2017 à laquelle se rajoutera une phase préparatoire de mise en œuvre afin de permettre la continuité des services de télécommunications au 1er janvier 2017. Cette phase débutera à compter de la date de notification du marché prévue courant juillet 2016 et s'achèvera au plus tard au 31 décembre 2016. A l'expiration de la période initiale de 1 an, les marchés pourront être reconduits 3 fois 1 an.

Conformément aux articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation de ces prestations.

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2016, chapitre 011, opération n° 3106 et libellé « Frais de télécommunications - mutualisé » et opération n°3205 « Frais de télécommunications - spécifique » et opération n°3208 « Frais de télécoms – SMS info circulation - spécifique »

Mme Gressus : « Il s'agit d'un lancement d'appel d'offres ouvert que j'ai présenté en commission très récemment et qui n'a pas amené de questions complémentaires.
La téléphonie mobile ne figure pas dans la délibération puisque pour une histoire de recours avec l'opérateur concerné, il y a eu un décalage d'un an. Je le dis là en aparté, dans le cadre de cette délibération.»

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, A L'UNANIMITE

1 – Autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la fourniture de services de télécommunications pour le compte du groupement de commande informatique constitué par Nantes la Ville de Nantes, le CCAS de Nantes et l'école supérieure des beaux-arts de Nantes Métropole (ESBANM) ;

2 - Autorise Madame la Présidente ou Madame la Vice-présidente déléguée à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur par le Code des Marchés Publics, notamment à signer les marchés et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Département du BATI

32 – TRAVAUX D'ENTRETIEN DURABLE SUR LES PROPRIETES DE NANTES METROPOLE, DE LA VILLE DE NANTES, DU CCAS ET DE L'ESBANM – GROUPEMENT DE COMMANDES – SIGNATURE DES ACCORDS CADRES

EXPOSE

Parallèlement aux marchés relatifs aux travaux d'entretien (maintenance, grosses réparations…), de réaménagement et autres interventions sur les propriétés des membres du groupement, il est proposé de conclure, dans un souci d'efficience et afin d'obtenir la concurrence la plus large possible, des accords-cadres portant sur des travaux de ravalement de façade (lot 1), de désamiantage (lot 2) et d'étanchéité (lot 3).

Il s'agira de travaux de moyenne envergure et découlant, pour la très grande majorité d'entre-deux, d'une planification annuelle et non de la nécessité de répondre à une situation d'urgence.

Ces accords-cadres seront passés par le groupement de commande constitué par la Ville de Nantes, le CCAS, Nantes Métropole et l'E.S.B.A.N.M, la Ville en étant le coordonnateur. A ce titre, le périmètre des bâtiments concernés par ces accords-cadres intègre les bâtiments propriété de l'un ou l'autre des membres, leurs dépendances ainsi que les locations immobilières de ces membres.

Les accords-cadres sont multi-attributaires sans montant minimum ni maximum, d'une durée initiale d'un an, renouvelables trois fois par période successive d'une année.

Conformément aux articles 33, 57 à 59 et 76 du Code des Marchés Publics, un appel d'offres ouvert a été lancé en vue de la passation des accords-cadres de travaux.

Au regard de l'analyse des offres qui lui a été présentée, la Commission d'Appel d'Offres a attribué les accords-cadres comme suit :

Lots	Sociétés
Lot n°1 - Ravalement de façade	1 – TIJOU , 2 – VOLUMES ET COULEURS , 3 – REPERE, 4 -SOPREMA , 5 – ISOREX
Lot n°2 – Désamiantage	1 -AMIANLYS, 2 – OCCAMIANTE, 3 -GENIER DEFORGES, 4 – Ets GADAIS
Lot n°3 – Étanchéité	1 – EURO ETANCHE , 2 -BLANDIN, 3 – COFFELY AXIMA, 4 – OCE, 5 – SMAC

Il vous est proposé d'autoriser la signature des accords-cadres avec ces entreprises.

Mme Gressus : « Cette délibération est technique mais très importante. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1 – Autorise la signature des accords-cadres relatifs à des travaux d'entretien durable sur les propriétés des pouvoirs adjudicateurs – Groupement de commande Ville de Nantes – CCAS – Nantes Métropole - ESBANM avec les entreprises suivantes :

Lots	Sociétés
Lot n°1 - Ravalement de façade	1 – TIJOU , 2 – VOLUMES ET COULEURS , 3 – REPERE, 4 -SOPREMA , 5 – ISOREX
Lot n°2 – Désamiantage	1 -AMIANLYS, 2 – OCCAMIANTE, 3 -GENIER DEFORGES, 4 – Ets GADAIS
Lot n°3 – Étanchéité	1 – EURO ETANCHE , 2 -BLANDIN, 3 – COFFELY AXIMA, 4 – OCE, 5 – SMAC

2 - Autorise Madame la Présidente ou Madame la Vice-présidente déléguée à exercer les missions confiées par le Code des Marchés Publics au pouvoir adjudicateur et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

* *
*

M^me^ Gressus : « Je vous remercie d'avoir accepté de modifier l'ordre du jour. J'ai une réunion à 14 heures, et dès qu'elle est finie je m'en vais, c'est pour cela. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je vous propose de reprendre le fil de l'ordre du jour. Je vais donner la parole à Jean-Claude Lemasson pour parler des aides financières à l'agriculture. »

M. Lemasson présente le dossier suivant :

Direction Energies, Environnement, Risques

07 – AIDES FINANCIERES A L'AGRICULTURE – ADAPTATION DES MODALITES - APPROBATION

EXPOSE

L'agriculture nantaise est caractérisée par la diversité des terroirs et des productions associées. Le vignoble valorise les coteaux, l'élevage assure l'entretien des prairies inondables, le maraîchage a modelé la vallée de la Loire… Ainsi, l'agriculture est un élément structurant de la trame verte et bleue et une composante à part entière du projet de développement urbain durable du territoire, dans ses dimensions naturelles et économiques.

L'implication de Nantes métropole concerne toutes les filières agricoles, et toutes les façons de produire, qui constituent un atout à la fois économique, d'attractivité, et d'équilibre pour le territoire. Ces caractéristiques spécifiques confèrent au territoire nantais une identité très particulière parmi les grandes agglomération françaises.

Nantes Métropole soutient l'agriculture périurbaine dans le cadre de ses politiques publiques, d'une part pour garantir la pérennisation des terres agricoles et d'autre part pour développer les circuits courts et promouvoir la consommation de produits locaux. Ces actions, fortement contributrices aux enjeux de la transition énergétique et de protection de la biodiversité, participent à l'organisation d'un Projet Alimentaire Territorial.de l'agglomération nantaise, qui vise à impliquer respectivement agriculteurs et consommateurs dans leurs actes de productions et d'achats, et à augmenter la part des produits locaux dans la consommation locale.

Les enjeux de pérennisation des fonciers agricoles sont totalement intégrés dans la construction du futur Plan d'Aménagement et de développement Durable (PADD) au-delà même des périmètres de protection tels qu'ils existent aujourd'hui, avec le Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels (PEAN) des Trois Vallées par exemple.

La mise en œuvre de ces actions s'appuie plus spécifiquement sur trois outils :

- La protection de la vocation agricole de ces espaces dans les documents d'urbanisme
- Un travail en partenariat avec la chambre d'agriculture conduit depuis 2000 et formalisé par un nouveau contrat 2015/2020, intégrant une composante économie/emploi volontariste
- Un soutien financier de Nantes Métropole initié dès 2001

Ce dernier dispositif finançant le défrichage de parcelles et l'installation de nouvelles exploitations en s'inscrivant sur le long terme a permis de conforter l'usage agricole de 14 600 ha exploités par l'agriculture professionnelle[1]. Dans le cadre des actions portées par Nantes métropole sur la période 2011/2015, 450 ha ont été défrichés et remis en culture sur les 1 900 ha expertisés.

La contribution de l'agriculture périurbaine au projet de territoire se traduit, au-delà la réalité physique de la création ou du maintien d'exploitations agricoles, par d'une part la confirmation de sa vocation d'économie de proximité, créatrice d'emplois non délocalisables et d'autre part par son rôle environnemental majeur. L'exigence de la collectivité sera donc renforcée dans le choix de son soutien en privilégiant des projets structurants, intégrant une forte composante environnementale et notamment le bio.

Ainsi, afin d'amplifier la dynamique de remise en exploitation des friches, et de permettre le confortement des installations existantes et la création d'installations nouvelles, le dispositif d'aides doit évoluer. Les sites à défricher sont choisis et hiérarchisés selon leur potentiel d'installation et en accord avec les communes, dans le cadre d'une démarche d'animation actuellement en cours.

Sur un plan technique, Nantes Métropole apporte son expertise afin d'assurer la prise en compte des enjeux environnementaux. Un diagnostic agro-environnemental est établi préalablement à chaque dossier de défrichage, et les agriculteurs bénéficiaires d'une aide financière s'engagent à participer au programme « agriculture et biodiversité » pour évaluer la contribution de l'agriculture à la préservation de la biodiversité, et l'apport de la biodiversité dans la production agricole.

En complément, la production agrobiologique est soutenue directement par l'intermédiaire d'une subvention bonifiée (+4000 €) lors de l'aide à l'installation.

Ces différentes adaptations devraient permettre de mieux répondre aux attentes des partenaires, des acteurs du territoire et des professionnels (SAFER, Terre de Liens, GAB 44, SCIC nord Nantes, Coopérative d'Installation Paysanne…) qui interviennent notamment sur la gestion provisoire des biens, dans l'attente de leur remise en exploitation, en facilitant leur implication dans la durée si nécessaire.

Nantes métropole propose ainsi d'adapter ses aides financières de la façon suivante (en % du coût des travaux d'investissement hors taxes) :

Mise en valeur terres en friches	80 % plafonné à 960 €/ha, ou 1200 €/ha en cas d'installation
Déplacement de sièges	40 % plafonné à 14 000 €
Construction de sièges neufs / installation	20 % plafonné à 10 000 € 20 % dépenses de vente directe plafonné à 4 000 € 4 000 € forfait Bio plafond total pour une installation : 14 000 €
Groupes vente directe à la ferme	40 % plafonné à 14 000 €
Initiatives pédagogiques	40 % plafonné à 14 000 €

[1]Données décembre 2014

Pour toutes les aides, il est précisé que la participation minimale du bénéficiaire doit atteindre au moins 20 % (toutes aides publiques cumulées). Par ailleurs la limite du montant total des aides est fixée à 15 000 € sur une période de trois exercices pour les entreprises agricoles qui sont soumises au règlement UE n° 1408/2013 du 18/12/2013.

M. Lemasson : « Madame la Présidente, chers collègues, bonjour. Cette délibération propose de renouveler le niveau d'aide apportée aux propriétaires fonciers agricoles et aux exploitants agricoles dans le cadre de la remise en exploitation des terres en friche.
Au-delà du contexte national et européen auquel est confrontée la profession, je vous propose de vous exposer quelques éléments de contexte métropolitain, qui pour certains sont inscrits dans le projet de délibération qui vous est soumis aujourd'hui.
L'agriculture est un élément structurant de la trame verte et bleue, et une composante à part entière du projet de développement urbain durable du territoire dans ses dimensions naturelles et économiques. C'est d'ailleurs ce que nous inscrivons en projet de développement durable en débat actuellement. L'agriculture, je dois dire, est dans les gènes de Nantes Métropole. En effet, depuis sa création en 2001, elle s'est impliquée dans toutes les filières agricoles et toutes les façons de produire, ce qui constitue un atout à la fois économique, d'attractivité, et d'équilibre pour le territoire.
Ces caractéristiques spécifiques confèrent au territoire nantais une identité particulière parmi les grandes agglomérations françaises à la fois importatrices et exportatrices : au travers notamment de la mâche nantaise et du muscadet par exemple (tant de Vertou, de Bouaye, que d'autres communes de l'agglomération).

Nantes Métropole a répondu à un appel d'offres : un appel à projets lancé par le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt en septembre dernier dans le cadre du Programme National pour l'Alimentation (PNA) qu'évoquait à l'instant Michèle Gressus. Nous avons franchi une première étape et notre projet a été retenu au titre du critère ancrage territorial. Nous pourrons en dire un peu plus tout à l'heure. Nous avons répondu avec la Chambre d'agriculture, Terres en ville, et l'International Urban Food Network (IUFN) que vous connaissez sans doute.
Cette proposition d'inscription à l'appel à projets fait suite aussi à la signature récente, en octobre dernier, du pacte politique alimentaire urbaine de Milan. Nantes Métropole s'est ainsi associée à 118 autres villes du monde à cette occasion.
Nous avions évoqué lors de la Journée métropolitaine de l'agriculture, en juin dernier, notre réflexion quant à ce projet alimentaire territorial. Nos partenaires et acteurs locaux se mobilisent. J'aurai donc l'occasion de revenir vers vous, chers collègues, pour en expliquer les grandes lignes le moment venu.

Le soutien financier de Nantes Métropole a été initié dès 2001. Ce dispositif, finançant le défrichage de parcelles et l'installation de nouvelles exploitations, a permis de conforter l'usage agricole de 14 600 hectares par l'agriculture professionnelle sur les 31 000 hectares classés en zone A et N, dont 9 500 en zone humide. Dans le cadre des actions portées par Nantes Métropole sur la période 2011-2015, 450 hectares ont été défrichés et remis en exploitation, 715 s'apprêtent à l'être, ce qui représente 85 sites sur les 137 recensés, représentant 1 900 hectares expertisés.
Je salue ici le travail des groupes communaux et des services qui identifient, priorisent les actions année après année. Je fais actuellement le tour des communes pour mieux identifier encore les enjeux du programme issu du recensement effectué par la Chambre en 2014-2015. Plus de 300 réunions ont été organisées dans ce laps de temps.
Pour votre information, 244 exploitations ont été recensées en 2014 sur notre territoire. Dans le cadre de ces aides au défrichement, 66 dossiers ont été soutenus depuis 2001, 44 rien que sur la dernière période 2010-2015. Ces 66 dossiers concernent 13 types de production, et 25 installations, dont 50 % en bio, réalisés notamment sur la dernière période.
Nantes Métropole propose d'adapter ses aides financières selon le tableau qui est inscrit dans la délibération, aides qui prennent en compte les degrés d'enfrichement et les coûts associés, au regard de nos retours d'expérience depuis cette dizaine d'années.»

M^me^ la Présidente : « Merci. Jean-Jacques Moreau. »

M. Moreau : « Merci Madame la Présidente. Chers collègues, juste quelques mots sur cette délibération, en premier lieu pour réaffirmer notre soutien aux aides au défrichage des terres et à l'installation telles qu'elles nous sont proposées. De telles aides aujourd'hui s'avèrent nécessaires.

Nous connaissons tous le malaise qui traverse le monde agricole. Ce malaise, s'il est rendu visible par les différentes actions des agriculteurs ces dernières semaines, ne date pas d'aujourd'hui et est un vecteur de drames humains insupportables. Il résulte d'une complète libéralisation du marché agricole par la suppression des outils de régulation des marchés, la suppression des quotas de production, mais aussi par le soutien à un modèle qui a poussé à une modernisation et une mécanisation qui font bien plus le bonheur des banques que la qualité des produits, le respect de l'environnement, des terres et des animaux.
Aussi, comment ne pas dénoncer le rôle des grandes surfaces, qui d'ailleurs ne sont que des entreprises financières. Non contentes d'acheter à des coûts très faibles, avec des méthodes souvent discutables, en faisant pression sur les intermédiaires, en engrangeant cash les paiements des consommateurs et faisant des juteux placements, elles règlent leurs fournisseurs jusqu'à 100 jours fin de mois pour certaines d'entre elles, et ce au mépris de la loi.
Oui, nous soutenons le fait de participer au développement d'une agriculture de proximité, à taille humaine, respectueuse de l'environnement. C'est une voie vers la pérennité des exploitations, la juste rémunération des agriculteurs par les circuits courts. La relève du plafond à l'hectare des aides pour prendre en charge ce défrichage, est nécessaire pour se caler à la réalité des coûts.
Si un jour nous voulons aller plus loin, il faudra se doter d'outils financiers pour le portage du foncier nécessaire à la phase transitoire entre le défrichage des terres et la prise en charge du foncier pour l'installation d'une nouvelle exploitation.
En effet, la Métropole a un rôle important à jouer pour créer les environnements favorables au maintien d'une agriculture urbaine et périurbaine durable. Cela peut être favorable à une alimentation axée sur la santé, où l'industrie des pesticides sera moins prégnante. La réflexion et la construction d'un projet alimentaire de territoire qui intègre l'accès de tous à une alimentation équilibrée, de proximité et de saison, peut y contribuer, mais également résoudre le problème des coûts d'exploitation importants au vu de la gestion des sites multiples répartis sur le territoire métropolitain. Je vous remercie de votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Jocelyn Bureau. »

M. Bureau : « Madame la Présidente, chers collègues, la dynamique agricole de notre Métropole est indéniable. Depuis 2009, 900 hectares ont été remis en culture, dont 450 depuis 2011, grâce à l'action conjointe des communes, de la Chambre d'agriculture et des agriculteurs eux-mêmes réunis au sein des groupes communaux.
Notre territoire compte ainsi près de 16 000 hectares de zones agricoles pour près de 350 exploitations et environ 1 400 emplois. Avec le lancement du programme de valorisation des friches agricoles, la Métropole a vu la création de 12 nouvelles exploitations, et 39 se sont agrandies ou diversifiées depuis 2011.

Nous souhaitons pérenniser durablement notre politique de soutien à l'agriculture. L'adaptation des modalités d'aide pour le défrichage en est une preuve. Nous nous donnons ainsi les moyens de mieux garantir la vocation agricole de certaines terres périurbaines, comme nous facilitons l'accès au foncier pour les producteurs.
Cette démarche s'effectue de concert avec des porteurs de projets, en lien notamment avec les acteurs de l'agriculture, avec pour objectif de développer des circuits courts et de promouvoir la consommation de produits locaux. Nous portons aussi une attention toute particulière au développement des pratiques respectueuses de l'environnement à même de contribuer à la réalisation de notre plan climat.
En ces temps de crise à répétition du monde agricole, voilà peut-être une réponse supplémentaire de notre collectivité aux attentes et aux besoins présents et futurs des agriculteurs et des éleveurs.
Madame la Présidente, chers collègues, je profite de cette occasion pour rappeler avec force l'engagement de notre majorité, et plus particulièrement de Jean-Claude Lemasson, en faveur de l'agriculture périurbaine, et ce au-delà de la question des aides financières au défrichage.
L'agriculture périurbaine, hier comme aujourd'hui, à l'est comme au sud de la Métropole, est aussi constitutive de la forme de notre cité et de certains de ses paysages. Elle participe de notre aménagement du territoire et c'est un choix assumé et opportun qu'est le nôtre de soutenir la dynamique agricole de notre territoire en limitant l'étalement urbain grâce à un urbanisme maîtrisé.
Lorsque nous transférons le MIN au sud de la Loire, lorsque nous soutenons le pôle Agrobio, nous encourageons certes le développement de ce secteur important de l'agroalimentaire, mais nous contribuons à l'aménagement spatial et logistique de notre Métropole. Je veux aussi souligner que cette démarche laisse une large place au dialogue entre les différents acteurs du secteur, en faveur d'une agriculture dynamique, innovante et viable, prenant en compte les enjeux environnementaux et les demandes sociales.

Nantes Métropole travaille en étroite collaboration avec différents partenaires, dont la Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique, sur de nombreux sujets techniques, la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural, dans le cadre de préemptions, ou le Conseil général de Loire-Atlantique dans le cadre de la mise en œuvre de Périmètres de Protection des Espaces Agricoles et Naturels.
Nous savons tous, bien évidemment, l'importance de cette filière pour l'économie de notre Métropole et de notre Région.
Il est également une institution remarquable sur laquelle nous pourrions davantage nous appuyer pour favoriser l'agriculture sur notre territoire : Le lycée agricole public Nantes-Terre-Atlantique, je peux vous l'affirmer en qualité d'administrateur, est en résonance totale avec les objectifs que nous nous fixons. Par l'excellence de son enseignement axé sur les principes de développement durable, par la formation professionnelle et l'apprentissage, des vocations peuvent émerger pour s'enraciner sur notre territoire.
Des partenariats peuvent également être conclus à destination des chantiers d'insertion, pour maintenir la vocation agricole de certains espaces de notre territoire, et Jules-Rieffel y est prêt. Des candidats à l'installation peuvent également être accompagnés et conseillés sur la zone test du site de Jules-Rieffel à Saint-Herblain.
Enfin, la création récente d'une légumerie sur le site herblinois peut également contribuer à être un débouché pour les agriculteurs de notre Métropole soucieux de transformer leur production dans un cadre éthique en circuit court.
Les actions multiples et innovantes que nous menons au quotidien en faveur de l'agriculture périurbaine, font de la Métropole nantaise un exemple reconnu aux niveaux local et national. Cela montre que l'agriculture a toute sa place dans la ville. Elle fait même partie de son identité, de son attractivité.
L'agriculture périurbaine est une opportunité donnée à chaque habitant d'optimiser sa consommation. Elle offre la possibilité de manger des produits locaux ayant un impact moindre sur notre environnement, notamment s'ils sont issus d'une filière biologique. Notre cité a besoin de l'agriculture et aujourd'hui, je le crois, l'agriculture a besoin de notre soutien. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Monique Maisonneuve. »

M^me^ Maisonneuve : « Madame la Présidente, chers collègues, dans le contexte extrêmement difficile où se trouve le monde agricole, avec une chute catastrophique de leurs revenus, on ne peut que souscrire à cette délibération. Cependant, elle ne répond pas aujourd'hui à la grande détresse de la profession. Quelles actions pouvons-nous mener collectivement pour que leur production soit payée à sa juste valeur ?
Que l'on ne me réponde pas "vente directe et circuits courts" comme solution à tous leurs problèmes, comme nous l'entendons trop souvent dans cette assemblée. La situation financière d'un bon nombre d'entre eux ne leur permet pas d'investir pour se mettre aux normes, transformer leurs produits et faire de la vente directe.
Pour exemple, dans la commune d'Orvault, 16 exploitations, 40 % de notre territoire, on produit environ 4 500 000 litres de lait à l'année. Il est impensable d'imaginer que l'ensemble de la production pourrait être valorisée en vente directe.
Aujourd'hui, l'agriculture est la seule profession où le prix des produits est fixé par un tiers. Depuis quelques mois, on leur achète le lait à 0,27 euro le litre, alors que le coût de production est de 0,34 euro. Combien de temps cela va-t-il durer ? Il n'est pas étonnant que chaque jour au moins, un agriculteur décide d'en finir avec la vie, sous le poids de la dette, dans une complète indifférence.
Les agriculteurs ne demandent pas l'aumône. Ils veulent juste vivre décemment de leur travail. Les agriculteurs ont le droit de choisir le modèle d'agriculture qu'ils souhaitent, pourvu qu'il soit respectueux de notre planète, destiné à nourrir durablement toute l'humanité. Ils ont un savoir-faire qui mérite d'être partagé et écouté. Ils ont besoin d'être accompagnés sans que leur soit imposé un modèle unique.
Le seul modèle qui vaille est celui qui favorise le vrai bonheur : les relations humaines authentiques ainsi qu'une juste relation à la nature. Qui, dans cette assemblée, accepterait de travailler sept jours sur sept, 80 heures par semaine, pour perdre de l'argent ?
Madame la Présidente, je connais particulièrement bien ce milieu, c'est un véritable cri d'alarme que je vous lance. Il est urgent d'agir si nous voulons garder une agriculture dynamique sur la Métropole et au-delà. Merci de votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Jean-Paul Huard. »

M. Huard : « Madame la Présidente, chers collègues, comment ne pas commencer cette intervention sans évoquer l'actualité et la nouvelle crise que traverse l'agriculture française ? Pour les Pays de Loire, une des régions au cœur de la contestation actuelle, le nombre d'exploitations est passé de 80 000 en 1990 à moins de 35 000 aujourd'hui. Dans 15 ans, elles seront à peine 20 000.

Concernant les revenus, le constat est tout aussi alarmant avec 40 % d'agriculteurs qui perçoivent des revenus inférieurs au SMIC et un fort taux d'endettement. Les éleveurs manifestent parce que leurs productions sont achetées à un prix situé en dessous des coûts de production. Vous venez de l'indiquer, Madame Maisonneuve.
En revanche, nous n'avons pas forcément le même regard. Nous sommes face à un système à bout de souffle, basé sur une logique purement libérale, qui ne favorise ni l'emploi, ni la qualité de notre alimentation, mais des exploitations toujours plus grandes pour conquérir les marchés mondiaux non rémunérateurs, des exportations qui souvent mettent en difficulté les paysans locaux soumis à la misère et à l'exode.
Le productivisme nous mène dans une fuite en avant qui martyrise les terres et les hommes.
Je salue ici le projet de loi sur le manger local porté par la députée de Dordogne Brigitte Allain, qui affirme l'ancrage territorial de la production comme l'un des principes de la politique agricole et alimentaire. Cette nouvelle orientation attendue par la société, agriculteurs compris, propose notamment d'introduire dès 2020 dans la restauration collective publique une part de 40 % de produits issus de l'alimentation durable, locale et de saison.
Nous saluons cette volonté de Nantes Métropole de participer à la construction d'un projet alimentaire territorial. Sur le plan économique, les retombées sont nombreuses, avec une agriculture paysanne et bio plus riche en emplois que l'agriculture conventionnelle. Elles permettent en même temps de réduire la dépendance à l'égard des marchés internationaux et améliorent ainsi la résilience des territoires par rapport aux chocs extérieurs. Moins de camions sur les routes, moins de polluants dans nos sols, moins d'atteintes à la biodiversité, à la santé et au climat.
Dans nos communes et notre Métropole, utilisons plus encore le levier de la commande publique. Nous saluons, dans la délibération présentée par Jean-Claude Lemasson, la remise en état de friches qui permet notamment la création de nouvelles exploitations et de nouveaux emplois.
Quelques mots enfin sur les enjeux de pérennisation des fonciers agricoles sur notre territoire, présentés dans la délibération. C'est un enjeu fort. Au niveau national, ce sont pas moins de 78 000 hectares qui disparaissent chaque année, soit un département français qui disparaît tous les sept ans. En 30 ans, les surfaces agricoles de la Région Pays de Loire ont régressé de 210 000 hectares au profit de l'artificialisation.
La protection des terres agricoles sur notre territoire doit être une priorité à l'échelle du territoire métropolitain et de celle du SCOT. Nous en avons les moyens dans nos documents de planification en cours d'élaboration, PLUM et SCOT. Il faut résolument inscrire dans le SCOT, comme cela est fait dans le PLUM, la diminution de 50 % de la consommation d'espaces.
Cela ne vous étonnera pas : nous vous proposons d'aller plus loin en transposant ce principe à quelques kilomètres au nord de l'agglomération, je parle évidemment du projet de Notre-Dame-des-Landes qui détruirait plusieurs centaines d'hectares au détriment de l'agriculture locale et des paysans.
Des organisations agricoles aussi différentes que la Confédération paysanne, la FDSEA ou la Coordination rurale sont d'ailleurs opposées à cette destruction de terres agricoles à Notre-Dame-des-Landes. Sur la consommation d'espace, ne reproduisons pas les erreurs du passé. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Joseph Parpaillon. »

M. Parpaillon : « Madame la Présidente, je ne pensais pas intervenir, mais je veux le faire parce que ce que je viens d'entendre est une contrevérité. Nous avons mis en place un PPEAN. La Ville d'Orvault s'est fortement impliquée pour la mise en place de ce PPEAN, avec la commune de La Chapelle et d'autres communes.
Justement, ce PPEAN se situe au sud du futur aéroport. Que représente ce PPEAN ? Ce sont 17 000 hectares. 40 % du territoire orvaltais est entré dans le PPEAN, ce qui n'a pas été facile à faire puisqu'il s'agit de la protection des espaces naturels et agricoles de manière pérenne.
Or, je veux que l'on arrête : Les véritables écologistes, ce sont nous qui avons pris cette décision de transférer l'aéroport là où nous devons le faire, et j'espère que ce sera fait rapidement, à Notre-Dame-des-Landes.
Pourquoi ? 17 000 hectares ont été mis dans le PPEAN. Or l'aéroport représente 1 700 hectares, dont 10 % simplement seront urbanisés. 10 % seulement seront urbanisés contre les 17 000 hectares du PPEAN.
Alors que l'on arrête de dire que ceux qui ont pris cette décision ne respectent pas la nature, ne respectent rien. Madame la Présidente, je regrette que l'on ait lancé ce référendum, mais si le référendum a lieu je m'engagerai fortement pour bien sûr que nous votions oui.

Et je sais, pour avoir écrit récemment dans le magazine municipal, être intervenu pour l'aéroport et avoir donné nos arguments, ce que pense la population, ceux qui ne parlent pas au quotidien. Je n'ai pas peur de le dire : je trouve d'ailleurs un peu inique qu'un journal comme *Ouest-France*, ne parle que dans un sens, que par rapport à ceux qui sont contre le transfert. J'aimerais bien que la presse aussi, de manière objective, entende nos arguments : 17 000 hectares contre les 1 700 de cette zone de Notre-Dame-des-Landes.
Là, je réagis. J'espère que tous mes collègues, les nombreux élus qui ont voté constamment dans ce dossier, réagiront. Ne laissons plus dire n'importe quoi. Nous sommes là et cet aéroport se fera. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Chers collègues je ferai un petit point de méthode, si vous le voulez bien. Je suggère de donner la parole à Ronan Dantec qui me l'a demandée sur cette question. Je suis à peu près sûre que c'est pour nous parler spécifiquement de la délibération présentée par Jean-Claude Lemasson. C'est bien pour cela que je donne la parole à Ronan Dantec, pour l'équilibre des points de vue.
Je nous invite ensuite à voter sur la délibération puisque désormais, quel que soit l'avis des uns et des autres sur ce sujet, le Président de la République a annoncé un référendum. J'invite donc chacun à garder ses arguments, sa détermination, ses énergies et ses convictions pour les exprimer dans le cadre de la campagne qui va s'annoncer.
Ronan Dantec. »

M. Dantec : « Merci, Madame la Présidente. Je n'avais pas non plus prévu d'intervenir, mais je crois qu'il faut rééquilibrer le propos. Tout d'abord sur le référendum : moi, j'ai toujours défendu un référendum, et l'intervention de notre collègue d'Orvault dit à quel point nous avons besoin de ce débat. Il est temps que l'on sorte d'argumentaires constamment tronqués.
Parce que je veux bien que l'on évoque le PPEAN : Le PPEAN existe, mais jusqu'à preuve du contraire il n'y a pas de PPEAN au nord. Et l'étalement urbain de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, les milliers d'hectares qui vont être consommés vont être au nord. Ils vont être à Blain, à Nozay, à Derval. Nous le savons tous. Ce sont environ 5 000 hectares qui vont être consommés par cet aéroport, pour gagner quelques centaines d'hectares d'urbanisation.
C'est la réalité des chiffres, mais j'espère effectivement que le débat avant le référendum, si l'on se donne le temps du débat, si l'on se donne le temps de l'expertise, permettra de mettre les vrais chiffres sur la table. Effectivement, quand on parle de protection de l'agriculture périurbaine (et nous voterons la délibération), il faut penser à ces 5 000 hectares qui vont être perdus dans une conurbation entre Nantes et Rennes, il faut les avoir bien en tête. C'est le premier point.
Sur le deuxième point, je répondrai particulièrement au maire d'Orvault : Il vient de s'en prendre à *Ouest-France*, qui pourtant, me semble-t-il, essaie de garder une position extrêmement équilibrée sur le sujet, y compris avec un éditorialiste qui est pour l'aéroport. Je débattais avec lui sur RFI lundi soir, essayez quand même de lire ce qui est écrit dans *Ouest-France*.

Le bulletin municipal d'Orvault de cette semaine est totalement engagé pour le projet d'aéroport. Puisque le maire d'Orvault veut effectivement qu'il y ait un équilibre, j'espère que dans le prochain numéro il laissera à sa minorité, à son opposition, l'espace pour dire aussi pourquoi ils sont contre ce projet de transfert. C'est cela la démocratie, et j'espère bien le prendre au mot pour qu'il ne fasse pas ce qu'il reproche lui-même à *Ouest-France*, de manière, à mon avis, totalement fausse. Merci. »

M^me^ la Présidente : « J'avais informé que c'était la dernière intervention. Je comprends bien qu'Erwan Huchet soit ravi de voir sa place d'opposition dans le magazine municipal défendue par Ronan Dantec, mais je vous suggère de continuer à en échanger au café pour que nous puissions revenir à la délibération. Jean-Claude Lemasson. »

M. Lemasson : « Écoutez, chaque fois que je monte en tribune, le dossier de Notre-Dame-des-Landes, je ne sais pas pourquoi, vient en actualité. Avant d'évoquer les éléments extrêmement positifs qui ont été donnés par les uns et par les autres, je voudrais quand même répondre à Monsieur Ronan Dantec. Quand il parle de falsification de données ou d'hypothèses qui sont erronées, je l'invite à la plus grande prudence dans ce qu'il énonce. Notamment quand on s'appuie sur des études de soi-disant expertises qui sont totalement partielles, voire partiales. C'était le cas de la note de la DREAL, par exemple, l'autre jour. Je me suis permis, et vous le savez, d'y répondre puisqu'elle était totalement tronquée.

Je reviens sur la délibération qui est l'élément important à retenir aujourd'hui. D'abord, pour dire notamment à Monsieur Huard et à Madame Maisonneuve que nous sommes tous ici dans la salle, que nous soyons élus ou pas, consommateurs. Et nous devons faire le choix effectivement de la consommation au bon prix, au même titre que sur d'autres sujets. Je vous invite vous aussi, à votre niveau, à intervenir dans le champ de l'économie du monde agricole pour faire en sorte que les produits valorisés le soient au juste prix.
Je voudrais dire également qu'il y a des agriculteurs qui ne sont pas tous logés à la même enseigne. On évoque effectivement les circuits courts et les produits locaux. Certes, l'ensemble du dispositif ne pourra pas se résumer à ces filières, néanmoins cela bénéficie sans doute d'une approche économique et d'un modèle économique plus stabilisés et plus pérennisés.
De même, en termes de visibilité, c'est ce que je constate au travers des propos que je peux avoir avec différents syndicats, acteurs locaux et autres professions agricoles, nous avons donné et nous donnons une vraie visibilité à la pérennisation des espaces agricoles. C'est cela qui est important, c'est ce qui permet aussi de consolider les exploitations et d'organiser les exploitations, et aussi de prévoir demain la transmission de ces exploitations. C'est ce qu'il est important aussi de dire : Il n'y a pas que des effets négatifs, bien évidemment il y a des points positifs et il faut les montrer, les démontrer. Voilà, Madame la Présidente, ce que je pouvais dire en commentaire. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Avant de mettre aux voix la délibération, je voudrais partager avec vous une bonne nouvelle pour le territoire. Jean-Claude Lemasson avait évoqué dans la première partie de son introduction que nous avions candidaté à un appel à projets national lancé par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, appel à projets Programme National pour l'Alimentation.
343 candidatures avaient été déposées sur le territoire national et nous figurons parmi les 21 lauréats retenus. L'information sera rendue publique le 29 février prochain, mais je tenais à le mentionner aujourd'hui puisque nous avons reçu hier le courrier qui nous annonce cet élément.
Je crois que c'est une nouvelle importante pour le territoire. C'est une nouvelle qui est aussi le marqueur d'un vrai choix de positionnement de la Métropole. Quand j'évoque cet enjeu de l'alliance des territoires en disant que notre conception ici, ce n'est pas celle du développement endogène tourné exclusivement vers l'intérieur de notre Métropole, mais bien d'un développement qui se fait avec et au bénéfice des territoires périurbains et ruraux qui nous environnent, c'est, je crois, un positionnement relativement singulier à l'échelle du pays.
Je pense que c'est un positionnement que nous avons tout intérêt à cultiver pour des raisons de fond, parce que c'est l'intérêt du territoire, parce qu'y compris l'actualité récente qui a été évoquée par plusieurs d'entre vous le montre. Cette reconnaissance par l'appel à projets est donc d'abord un premier signe de reconnaissance de la cohérence et de la détermination de notre collectivité. Mais je crois que c'est un sujet qui doit surtout nous amener à continuer à avancer, sans doute à changer de braquet.
Je suis pour ma part absolument convaincue qu'autour des sujets de projet alimentaire local, autour des sujets de santé et d'agriculture périurbaine, il y a là dans les logiques d'économie circulaire des choses à construire, et que la Métropole de demain passe aussi par là. Je voulais partager en avant-première avec vous cette information ce midi. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve le nouveau dispositif d'aides financières à l'agriculture

2. Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Garreau présente le dossier suivant :

Mission Égalité

08 – SCHEMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITÉ – APPROBATION

EXPOSE

Nantes Métropole mène depuis de nombreuses années une politique ambitieuse en faveur de l'accessibilité et de l'inclusion des personnes en situation de handicap, en mobilisant l'ensemble de ses politiques publiques. Par ses actions, Nantes Métropole souhaite relever le défi de l'égalité en créant les conditions pour que ces personnes puissent vivre, tant que possible, une vie ordinaire et en faisant de l'accessibilité universelle, un levier d'amélioration de la qualité de vie de tous les citoyens.

Cet engagement a été réaffirmé en 2015 par l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée des Établissements Recevant du Public (ERP) et des Installations Ouvertes au Public et d'un Agenda d'Accessibilité Programmée des Transports Collectifs (délibérations du 19 octobre 2015), conformément à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et à l'ordonnance du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées.
Malgré leur intérêt et leur nécessité, ces documents sont élaborés de manière distincte sans réflexion quant à leur interdépendance. Par conséquent une rue, un ERP ou une ligne de transport peut être aujourd'hui accessible sans pour autant que l'ensemble du trajet le soit. Replacer les enjeux d'accessibilité à l'échelle du territoire est donc indispensable pour garantir la chaîne du déplacement et l'intermodalité nécessaire aux usagers.

Nantes Métropole souhaite donc aller plus loin dans la construction d'un territoire accessible pour toutes et tous, en se dotant volontairement d'un Schéma Directeur d'Accessibilité, qui s'inscrit dans une approche plus intégrée de l'accessibilité universelle et une stratégie de long terme répondant à la continuité de la chaîne des déplacements.
Il s'agit d'un projet innovant et quasi unique puisque seules deux Métropoles en sont aujourd'hui dotées.

Initié en 2014 et réalisé avec le soutien de l'Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise, le Schéma Directeur d'Accessibilité a nécessité plus d'une année de conception collective, qui a mobilisé les acteurs politiques, associatifs et techniques, sur près d'une quarantaine de temps de travail.

Par volonté de construire ensemble le territoire métropolitain, et plus particulièrement avec les usagers, ce projet a été réalisé en concertation très étroite avec les associations représentant les personnes en situation de handicap, membres de la Commission Métropolitaine de l'Accessibilité Universelle. C'est sur la base de leur expertise que ces associations ont co-construit avec la collectivité la méthodologie visant à identifier les axes à rendre accessibles car desservant des arrêts de transports en commun, des ERP ou encore des places de stationnement identifiés comme prioritaires par leurs usages.

L'Association des Paralysés de France, l'Association Française contre les Myopathies, l'Association pour Adultes et Jeunes Handicapés, la CLISSAA (Culture, Loisirs, Insertion Sociale, Sport pour aveugles et Amblyopes) et l'Institut La Persagotière (handicap auditif) ont tout particulièrement apporté leur expertise d'usage à ce projet.

Ce Schéma Directeur d'Accessibilité a également pris appui sur la connaissance des communes de leur territoire et a fait l'objet de plusieurs réunions, notamment avec le réseau des référents handicap des 24 communes de la Métropole, mais aussi du réseau accessibilité des pôles de proximité. Il a également été présenté à plusieurs séances de la Commission Métropolitaine de l'Accessibilité Universelle et du Groupe Accessibilité Universelle des 24 communes de l'agglomération.

Le Schéma Directeur d'Accessibilité est un document cadre et de portée générale qui se déclinera en un atlas cartographique plus détaillé, précisant les cheminements prioritaires concertés avec les communes, et dont le contenu pourra être évolutif.

Ce schéma présente l'intérêt d'identifier 590 km d'itinéraires prioritaires qui devront, à terme, faire l'objet d'une attention particulière en matière d'accessibilité et de confort d'usage. Ces itinéraires intègrent notamment les cheminements sur voirie reliant les ERP aux stationnements réservés aux personnes à mobilité réduite ou aux arrêts de transport en commun les plus proches, ainsi que l'intégralité des Plans d'Accessibilité de la Voirie et de l'Espace Public élaborés par les communes.

Le Schéma Directeur d'Accessibilité représente la première étape d'une démarche plus opérationnelle qui vise d'une part, à améliorer la connaissance du niveau d'accessibilité des axes prioritaires par la réalisation dès 2016 d'un diagnostic, et d'autre part à faciliter la programmation des travaux à réaliser. Il sera naturellement déployé en étroite coordination avec les actions engagées par les communes. Enfin, le suivi de la mise en accessibilité du territoire et de son évolution est prévu dans le cadre du Système d'Information Géographique.

Il vous est proposé d'approuver le Schéma Directeur d'Accessibilité joint en annexe à la présente délibération.

M. Garreau : « Cette délibération pourrait vous sembler anodine. Quoi de plus naturel que notre collectivité se dote d'un schéma directeur ? Mais il n'en est rien, car l'approbation de ce schéma directeur d'accessibilité sera un acte innovant et fort, en raison de l'enjeu, en raison de la démarche volontariste qui a été suivie, et enfin en raison des avancées qui en découleront pour nos concitoyens en situation de handicap, mais aussi bien évidemment pour tout citoyen désireux de se déplacer à pied dans un espace public de qualité.

L'enjeu, quel est-il ? Il s'agit d'assurer la continuité de l'accessibilité sur l'ensemble de la chaîne d'un déplacement. L'an dernier, ici même, nous avons adopté un schéma directeur d'accessibilité pour les transports en commun. La loi nous l'imposait. Nous avons également adopté un AD'AP pour nos 82 établissements recevant du public. Là aussi, la loi nous l'imposait.
Mais entre un arrêt de bus accessible et un ERP accessible, qu'en est-il véritablement de l'accessibilité de nos voies publiques ? La loi nous impose peu, si ce n'est les PAVE (Plans d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics). Ceux-ci sont d'autorité municipale alors que la voirie chez nous est de compétence métropolitaine. Les PAVE sont focalisés sur les bourgs et les centralités. Au total, les 21 PAVE existant dans notre Métropole couvrent 120 kilomètres de voirie.

Voici les données dont nous disposons pour nos 24 communes :
- il y a 2 381 arrêts de transport en commun.
- il y a 3 139 emplacements des ERP publics et privés situés dans un rayon de moins de 300 mètres d'un arrêt de transport en commun.
- il y a 4 283 places PMR.

Nous avons croisé l'ensemble de ces données. Quand je dis "nous", il s'agit des services de l'AURAN qui ont établi et ainsi hiérarchisé ce schéma directeur qui couvre désormais 590 kilomètres, c'est-à-dire cinq fois plus que le total des PAVE. C'est donc un bond quantitatif considérable qui va nous être proposé.
Ce travail s'est fait en s'appuyant sur l'expertise d'usage de plusieurs associations de citoyens en situation de handicap. Je veux les citer pour les remercier de leur collaboration fructueuse : l'Association des Paralysés de France, l'Association Française contre les Myopathies, l'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés, la CLISSAA et l'Institut de la Persagotière.

J'associe à mes remerciements l'AURAN et plusieurs services de Nantes Métropole au-delà de la mission handicap : je pense à la DEP, la Direction de l'Espace Public, ainsi qu'à la direction des ressources numériques qui sont mobilisées sur le sujet depuis presque deux ans. L'été et l'automne derniers, les Pôles et nos communes ont été associés pour affiner ce schéma directeur par la connaissance locale des usages.
Cette démarche, et j'insiste, qui ne répond à aucune obligation légale, va placer notre Métropole en pointe pour l'accessibilité. Nous le sommes déjà, mais nous allons encore aller plus loin. Je crois que seules aujourd'hui deux Métropoles ont établi un schéma directeur d'accessibilité. Celui de Nantes Métropole sera le plus détaillé de France, car nous allons, dès lors que ce schéma sera adopté, organiser le diagnostic de chaque tronçon de ces 590 kilomètres évoqués.
Et puis un SIG, un Système d'Information Géographique, complétera très utilement nos outils de suivi des réalisations, année après année. Je vous invite à adopter ce tout premier et innovant schéma directeur d'accessibilité. »

M. Roussel : « Benoît Blineau. »

M. Blineau : « Madame la Présidente, chers collègues, adopter un schéma directeur d'accessibilité répond à une logique pour notre collectivité. Nous aurions pu le travailler a minima, mais Nantes Métropole a su au contraire choisir d'aller plus loin, vers un territoire accessible à tous, en associant les usagers du quotidien par leurs associations, en apportant leurs expertises dans toutes les formes de handicap. L'Agence d'urbanisme a également participé à ce schéma et s'appuie en cela sur l'efficacité du Système d'Information Géographique.

L'enjeu est qu'en pensant une mobilité accessible à chacun, on dessine et mets en œuvre une ville où l'espace public est pensé, non seulement pour sa fonctionnalité, mais également pour la qualité de ses aménagements. Une ville où l'accessibilité est facilitée est une ville qui pense aussi à la place des parents avec une poussette, la place des personnes âgées, et même des livreurs.
Ce qui fera la différence, ce ne sont pas nos intentions ou nos discours, mais nos réalisations. Pour cela, nous devrons préciser le calendrier de mise en œuvre, l'évaluation des actions qui découleront du schéma directeur d'accessibilité.

Dès à présent, à Nantes, les membres du Conseil nantais d'accessibilité universelle et les habitants de chaque quartier participent au schéma directeur de Nantes Métropole en relevant les points de rupture d'accessibilité sur l'espace public de la ville centre. Ce travail sera communiqué à la Métropole pour servir d'éclairage à l'ensemble du territoire.
Il faut, pour accentuer les sensibilités et les réflexes en faveur de l'accessibilité universelle, à l'échelle des écoles ou des instances communales, continuer à augmenter la coordination et la généralisation des actions de sensibilisation avec des citoyens non porteurs de handicap. Aujourd'hui, des collectivités et un certain nombre d'entreprises sont volontaires. Sachons nous appuyer sur ces expériences. Il s'agit donc bien de penser et de réaliser une ville véritablement accessible à tous. Merci de votre attention. »

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, A L'UNANIMITE

1 – Approuve le Schéma Directeur d'Accessibilité, tel que joint en annexe,

2 – Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Pras présente les dossiers suivants :

Direction Territoriale d'Aménagement – Ouest Agglomération

09 – SAINT LEGER LES VIGNES – MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME – BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU DOSSIER - APPROBATION

EXPOSE

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint-Léger-les-Vignes, approuvé le 22 juin 2007 a été modifié en 2011 pour mettre en œuvre des orientations de son PADD notamment pour renforcer sa centralité.
Une procédure de modification simplifiée de ce document d'urbanisme a été mise en œuvre, en application de l'article L.123-13-3 du code de l'urbanisme. Cette procédure ayant pour objet de réaliser des adaptations mineures au règlement et de modifier légèrement une orientation d'aménagement.
Les modalités de mise à disposition du public de ce dossier ont été fixées par décision n°2015-1151 en date du 7 octobre 2015.

Par ailleurs, ce dossier a été transmis pour avis aux personnes publiques associées. La Chambre d'Agriculture de Loire Atlantique, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes Saint-Nazaire et la Région des Pays de la Loire ont répondu sans formuler de remarque particulière. Le Département, a, quant à lui, formulé un avis favorable sous réserve de la prise en considération de sa remarque relative à la prise en compte des dispositions du règlement de voirie départementale.

Le dossier ainsi qu'un registre, permettant au public de consigner ses observations ont été mis à disposition du public du 2 novembre au 4 décembre 2015 inclus, respectivement au pôle Sud Ouest et à la Mairie de Saint-Léger-les Vignes.

Aucune observation n'a été formulée dans les registres mis à disposition du public.

Après examen de l'ensemble des avis, il est proposé de ne pas modifier le dossier mis à disposition du public. En effet, la précision relative aux saillies dans l'article 6 du règlement du PLU n'est qu'un extrait du règlement de voirie de Nantes Métropole. Ce dernier, comme le règlement de voirie départementale, indique également que la largeur de la partie occupée doit être telle qu'elle laisse subsister au moins 1,40m de trottoir libre.

Par ailleurs, la présente modification est mise à profit pour prendre en compte l'entrée en vigueur le 1er janvier 2016 de l'ordonnance du 23 septembre 2015 qui recodifie, à droit constant, le livre 1er du code de l'urbanisme. Ainsi, les pièces concernées du dossier de PLU sont corrigées afin de faire apparaître les mentions appropriée des articles du code de l'urbanisme.

Ce dossier est consultable au Département du Développement Urbain ainsi qu'au pôle Sud Ouest.

M. Pras : « Il s'agit d'amener des corrections à des anomalies, en particulier sur cette Orientation d'Aménagement du Haut-Moulin. Il s'agit également de permettre de ne pas figer, comme cela l'était dans l'OA actuelle, la répartition entre équipements publics et logements, mais au contraire donner de la souplesse pour rendre réalisables l'aménagement et l'urbanisation de ce secteur de la commune de Saint-Léger-les-Vignes.»

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1 - Tire le bilan de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU de la commune de Saint-Léger-les-Vignes ;

2 - Approuve la modification simplifiée du PLU de la commune de Saint-Léger-les Vignes telle que présentée au public ;

3 – Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction Territoriale d'Aménagement Ouest Agglomération

10 – ORVAULT – MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME - APPROBATION

EXPOSE

La présente modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Orvault vise à faire évoluer le document approuvé le 26 octobre 2007 par le conseil communautaire, afin de répondre à des problématiques locales et d'agglomération, ainsi qu'aux enjeux et évolutions du territoire. Elle poursuit l'objectif d'assurer une meilleure maîtrise des conditions de développement et de renouvellement urbain de la commune, en cohérence avec les axes fondateurs du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de 2007. Cette modification est par ailleurs mise à profit pour apporter les ajustements visant à prendre en compte des évolutions de la Loi et des politiques publiques de Nantes Métropole, ainsi qu'à ajuster les dispositifs réglementaires à la pratique.

Les enjeux de la modification

Un premier ensemble de dispositions a pour objectif de **transcrire des prescriptions d'une étude patrimoniale**, réalisée par le CAUE, dans le bourg et ses abords. Ainsi, le zonage UAp est élargi aux secteurs du Ricolais, de la Brosse et de la Fabrique. Des secteurs UBbp sont créés afin de mieux protéger des noyaux d'habitat ancien (la Salle, la Chapelle des Anges, Bel Ebat et le Doucet). Des séquences urbaines sont protégées dans le bourg. Les listes du patrimoine et du petit patrimoine sont précisées et amendées. Des arbres remarquables sont inventoriés, au titre des Espaces Boisés Classés. De nouveaux espaces paysagers d'intérêt végétal sont protégés, en vertu de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme (ancien article L.123-1-5-III,2°) . Des cônes de visibilité à préserver sont identifiés et la disposition réglementaire les concernant est précisée. Enfin, le dispositif imposant un coefficient de pleine terre en zone UB est amélioré, afin de réduire les possibilités d'imperméabilisation des cœurs d'îlot. Il est respectivement augmenté et introduit dans les secteurs UBb et Uba.

Le deuxième ensemble de modifications vise à **mieux répartir la production de logement social** sur le territoire communal. Le secteur d'application de la loi Engagement National pour le Logement (ENL) est élargi, son seuil de déclenchement est abaissé et sa norme est précisée. Les Servitudes de Mixité Sociale (SMS) existantes n'ont pas été réalisées, en raison d'un parcellaire complexe ne facilitant pas leur mise en œuvre. Elles sont remplacées par trois nouvelles SMS, situées hors périmètre d'étude et au potentiel de mutabilité évident, avenues Félix Vincent et de la Morlière.

Le troisième ensemble de modifications vise à **accompagner des projets urbains**, grâce à l'adaptation des orientations d'aménagement (OA) du Vallon des Garettes et de la rue de la Garenne. Cette modification vise également à permettre et encadrer le renouvellement urbain de secteurs mutables, en accompagnant leur insertion urbaines dans le tissu constitué. Une orientation d'aménagement est ainsi créée dans le secteur Peccot Cholière. Dans un objectif de mixité fonctionnelle, le zonage de ce secteur est modifié en zone UH, dont le règlement est lui-même précisé. Deux autres OA sont créées, avenue Félix Vincent et avenue de la Morlière.

L'ensemble suivant de modifications permet de **répondre aux obligations du schéma départemental d'accueil des gens du voyage**. Le projet d'aire d'accueil du Croisy est abandonné et son zonage au PLU est modifié en zone UE, en cohérence avec le secteur environnant. L'aire d'accueil du Bois Cesbron est étendue, classée en zone Ucv.

Le dernier ensemble de modifications permet d'intégrer des évolutions législatives (références aux codes et introduction de la notion de surface de plancher). Des dispositions réglementaires sont ajustées pour une prise en compte des politiques publiques thématiques de Nantes Métropole, notamment celles liées à l'habitat, à l'économie, aux déplacements et à l'environnement (évolutions concernant l'hébergement hôtelier, encadrement des constructions à usage de gardiennage en zones d'activités économiques, précision des dispositions en matière d'urbanisme commercial, gestion de la collecte des déchets, norme de stationnement pour les vélos…). Certaines définitions communes du règlement sont précisées et des évolutions ponctuelles du règlement sont opérées (aspect des constructions, précision des obligations de planter les espaces libres…). Enfin, il est procédé à de ponctuelles évolutions de zonage dans les secteurs du Cardo (d'un zonage UE en UBa) et de Morlière (d'un zonage UBb en UBa, en cohérence avec le périmètre de la nouvelle OA).

Le dossier d'enquête publique a été notifié aux Personnes Publiques Associées, par courrier du 22 septembre 2015. Le conseil départemental , et le conseil régional et la Chambre d'Agriculture de Loire Atlantique ont fait savoir qu'ils n'avaient pas d'observation particulière à formuler sur ce dossier et ont émis un avis favorable par leurs courriers respectifs des 02, 28 et 05 octobre 2015. Les autres personnes publiques ne se sont pas exprimées.

L'enquête publique s'est déroulée du 19 octobre au 20 novembre 2015 inclus, selon les modalités prescrites par arrêté n°2015-589 en date du 09 septembre 2015. Elle a donnée lieu à 5 permanences du commissaire enquêteur qui ont permis de recueillir 51 observations écrites, dont 19 inscrites dans les registres d'enquête disponibles au Centre Technique Municipal à Orvault et au Pôle de proximité Erdre et Cens et 32 courriers adressés au commissaire enquêteur. Cette enquête publique a été marquée par une mobilisation importante d'habitants s'exprimant majoritairement par rapport à leur opposition à l'OA Félix Vincent d'une part et leur désapprobation des dispositifs de communication préalable à l'organisation de l'enquête publique, d'autre part.

Les observations exprimées dans le cadre de l'enquête publique

- Il est nécessaire de rappeler que les OA traduisent généralement des études urbaines ayant identifié les enjeux prépondérants du potentiel de renouvellement urbain de ces secteurs. Elles visent à assurer une meilleure insertion urbaine de potentiels projets de construction dans leur environnement. Elles ne sont pas des outils opérationnels qui organiseraient la construction d'immeubles, comme mentionné par certaines requêtes et ne peuvent donc pas contraindre un propriétaire à céder son bien ou l'empêcher de procéder à des travaux d'embellissement, d'aménagement ou d'agrandissement de son logement. Spécifiquement, l'OA avenue Félix Vincent, a pour objectifs, en cas de renouvellement urbain, la réalisation d'une opération cohérente, la qualification de son front urbain et une transition harmonieuse avec le tissu pavillonnaire environnant. Ainsi, les prescriptions de l'OA précisent la simple application du règlement de ce secteur et conduisent à mieux intégrer d'éventuels projets, dans le cadre d'une programmation de logements et d'une obligation de réalisation de logements aidés raisonnables et cohérentes. Les propositions visant à modifier ou supprimer cette OA ne sont pas retenues.

- Plusieurs remarques regrettent un manque d'information des conditions d'organisation de l'enquête publique. Il convient de préciser qu'au-delà des dispositions réglementaires préalables à l'organisation de l'enquête publique, une information complémentaire a été mise en place sur les sites internet d'Orvault et de Nantes Métropole, dans le magazine municipal, lors des ateliers citoyens organisés pour la construction du PADD du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm), lors des rencontres et conseils de quartier régulièrement organisés par la Ville.

- Deux requêtes marquent leur opposition au changement de zonage en UBa d'un terrain jusqu'alors classé en UE, rue Mendès France. Dans un objectif de mixité fonctionnelle et de valorisation de la dynamique urbaine de l'entrée de ville, il est souhaité permettre, dans ce secteur, la construction de logements, à l'instar de ce qui se situe au sud du boulevard Mendès France, sans constructibilité supplémentaire. La hauteur permise, par l'introduction d'un épannelage, ne sera pas sensiblement différente (+ 1m) de ce que le zonage UE permettait. Le changement de zonage est donc maintenu.

- Un particulier s'inquiète des dispositifs de protection patrimoniale mis en place rue de la Fabrique. Deux types de protections patrimoniales sont proposées, pour les bâtiments situés rue de la Fabrique (séquence urbaine de type 1) et à l'arrière de celle-ci (protection d'éléments bâtis). En effet, l'étude du CAUE, transcrite dans cette procédure, avait précisément identifié leur intérêt patrimonial avéré, témoin de la précédente activité artisanale et industrielle. La séquence urbaine interdit la démolition mais n'empêche pas des travaux de rénovation des éléments concernés, s'ils sont réalisés dans le respect de la qualité et de la cohérence de ces constructions. Les protections patrimoniales instituées sur le secteur de la Fabrique sont donc maintenues.

- Plusieurs requêtes contestent l'abandon de la règle de plantation d'arbres de haute tige pour 100 m² d'espaces libres. En complément d'autres prescriptions du règlement liées à la végétalisation des espaces libres, la précision des normes minimales de coefficient de pleine terre et d'aménagement d'espaces libres en espaces verts répond de manière adaptée à la préservation des espaces de nature en cœur d'îlots. L'obligation de planter un arbre de haute tige pour 100 m² d'espaces libres du terrain d'assiette du projet apparaît moins efficace. La proposition de la réintroduire n'est pas retenue.

• Un particulier s'inquiète de potentiels effets des nouvelles dispositions réglementaires en matière d'obligation de césure urbaine, quant à la forme architecturale que ces prescriptions pourraient induire. L'objectif est d'imposer une discontinuité des façades et ainsi rompre les fronts bâtis homogènes, grâce à la création de perméabilités visuelles et piétonnes. Cette disposition est donc maintenue.

• D'autres remarques abordent des points qui n'ont pas fait l'objet d'évolutions lors de cette modification (erreur de compréhension concernant les secteurs UBbp, réduction des hauteurs aux abords de la Vallée du Cens, nuisances sonores aux abords du périphérique, constructibilité de terrains en zone agricole ou naturelle, règles de stationnement, gestion des eaux pluviales, hauteur en zone naturelle, épannelage rue Maisons Laffitte et protections paysagères du château de la Cholière). Elles sont considérées sans rapport avec l'objet de l'enquête publique et ne peuvent dont pas être traitées dans le cadre de cette procédure.

Le commissaire enquêteur a remis un procès verbal de synthèse des observations écrites du public le 01 décembre 2015 et a invité la personne responsable du projet à y répondre. Nantes Métropole a répondu à cette demande par courrier du 07 décembre 2015.

A l'issue de l'enquête publique, dans les conclusions de son rapport en date du 10 décembre 2015, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sans réserve au projet de modification.

Après examen de l'ensemble des remarques et avis, il est proposé au Conseil Métropolitain d'approuver le dossier de modification du PLU d'Orvault, tel que soumis lors de l'enquête publique.

Par ailleurs, la présente modification est mise à profit pour prendre en compte l'entrée en vigueur le 1er janvier 2016 de l'ordonnance du 23 septembre 2015 qui recodifie, à droit constant, le livre 1er du code de l'urbanisme. Ainsi, les pièces concernées du dossier de PLU sont corrigées afin de faire apparaître les mentions appropriée des articles du code de l'urbanisme.

Le dossier de modification du PLU a été tenu, avant cette séance, à disposition des élus métropolitains dans son intégralité à la Direction Territoriale d'Aménagement Ouest Agglomération. Il sera consultable par le public, une fois la délibération exécutoire, dans les services de Nantes Métropole (à la Direction Territoriale d'Aménagement Ouest Agglomération et au pôle métropolitain Erdre et Cens), ainsi qu'à la mairie d'Orvault.

Mme la Présidente : « Monique Maisonneuve. »

Mme Maisonneuve : « Merci. Juste un petit mot. Je voudrais déjà remercier les services de Nantes Métropole et les services de la Ville pour le travail qui a été mené sur cette modification. En effet, cela a été un lourd travail. On se réjouit également qu'elle intervienne maintenant pour le bénéfice des Orvaltais, notamment avec l'inscription des modifications liées à l'étude du CAUE du bourg. Cela contribue à une meilleure prise en compte de son caractère patrimonial, tant au niveau architectural qu'au niveau environnemental. Et puis cela va nous permettre de continuer à travailler sur la centralité du bourg, dans le cadre du PLUM à venir.
On est aussi très contents d'intégrer la loi ENL. Cela va permettre une meilleure répartition du logement social sur la commune et évitera une concentration à un même endroit : c'est plutôt bien. Enfin, le dispositif qui permet de limiter les projets dimensionnants au cœur des quartiers pavillonnaires sera bienvenu en attendant le PLUM, ce pour gérer les projets qui s'implantaient un peu partout. Merci. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1 – Approuve le dossier de modification du PLU de la commune d'Orvault, tel que présenté à l'enquête publique ;

2 – Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction Territoriale d'Aménagement Ouest Agglomération

11 – REZE – MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME – APPROBATION

EXPOSE

La présente modification du PLU de Rezé vise à faire évoluer ce document approuvé en mars 2007 par le conseil communautaire.

Elle est rendue nécessaire principalement pour accompagner les projets urbains et favoriser ainsi le développement de la commune tout en respectant les axes fondateurs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de Rezé et répondre aux objectifs fixés par le PLH métropolitain, qui prévoit, pour la commune de Rezé, une production de 280 logements par an.
La présente modification permet quelques adaptations mineures d'orientations d'aménagement (OA), de l'épannelage et de zonages suite à l'évolution de certains projets urbains en cours ou à venir et garantir leur intégration dans le tissu urbain existant. Elle vise aussi à réaliser une adaptation mineure du plan d'épannelage du fait d'une contradiction avec la règle écrite du règlement.

Les changements proposés concernent :

- **Le secteur des Isles :** le projet urbain des Isles destiné à recevoir logements, équipements et activités et à favoriser le renouvellement urbain des bords de Loire fait actuellement l'objet d'une concertation préalable à la création d'une ZAC. Dès lors, et afin de ne pas anticiper les conclusions de la concertation sur le projet urbain des Isles, il est proposé de supprimer l'orientation d'aménagement mise en œuvre lors de la révision générale du PLU de 2007. Il est aussi proposé d'élargir la zone d'activité économique UE sur la frange est du boulevard Victor Schoelcher afin de stabiliser la vocation actuelle de ce secteur en attente des conclusions de la concertation.

- **L'Ile Macé :** dans un souci de diversification de l'activité du secteur, il est proposé de modifier le zonage sur une partie de la zone d'activité économique afin de permettre l'implantation d'activités tertiaires et de commerces.

- **Le secteur Confluent :** afin de prendre en compte l'évolution du projet urbain et notamment le phasage opérationnel du projet, une adaptation mineure de l'orientation d'aménagement est proposée

- **La Houssais :** afin d'accompagner le projet de réhabilitation de la maison de retraite, une évolution de l'orientation d'aménagement est proposée. L'épannelage est aussi adapté pour garantir une meilleure intégration du projet dans l'environnement, les hauteurs sont réduites de 18 à 9 mètres pour l'habitat diversifié (hauteur identique aux abords) et à 15 mètres pour l'équipement d'intérêt général.
- La correction d'une erreur matérielle sur le plan d'épannelage sur le secteur Galarnière : mise en cohérence de l'épannelage avec la règle écrite.

Le dossier d'enquête publique a été notifié aux personnes publiques associées par courrier du 4 septembre 2015. Le Conseil Régional des Pays de Loire n'a pas formulé d'observation dans son courrier du 22 septembre 2015. Le Conseil Départemental de Loire-Atlantique a émis un avis favorable par courrier en date du 5 octobre 2015.

Les autres personnes publiques associées ne se sont pas exprimées.
L'enquête publique s'est déroulée du 28 septembre au 30 octobre 2015 inclus, selon les modalités prescrites par arrêté n° 2015-539 en date du 26 août 2015. Elle a donné lieu à 4 permanences du commissaire-enquêteur : le commissaire enquêteur a notifié dans le registre que trois personnes sont venues pour se renseigner sur la nature de la modification et/ou savoir si leurs parcelles sont concernées par l'objet de la procédure (demandes sur des propriétés ne faisant pas l'objet d'évolution). Une personne est venue remettre un courrier de la société Eiffage.

La société Eiffage a exprimé son souhait dans un courrier adressé au commissaire enquêteur d'augmenter les hauteurs du secteur Confluent en cours de réalisation et de supprimer les éléments quantitatifs du programme de l'orientation d'aménagement (demande de suppression des éléments programmatiques de l'OA).
Les demandes exprimées par la société Eiffage ne portant pas sur un des objets de la présente procédure, elles ne peuvent donc pas être prises en compte. De plus, ces requêtes nécessitent un examen approfondi quant aux incidences urbaines, architecturales de l'évolution du projet Confluent, qui ne peut se faire dans le cadre de cette procédure.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable à la modification du PLU .
Après examen de l'ensemble des remarques et avis, il est proposé au Conseil métropolitain d'approuver le dossier de modification du PLU de Rezé tel que soumis à l'enquête publique.

Par ailleurs, la présente modification est mise à profit pour mettre à jour certaines pièces annexes du PLU. La pièce *7.6 – Annexe patrimoine archéologique* est mise à jour suite l'arrêté du Préfet du 13 octobre 2014. La pièce *7.7 Périmètres de ZAC, PAE, Périmètre d'études et Projet Urbain Partenarial (PUP)* est mise à jour afin de prendre en compte le PUP sur le secteur de Lamour-les Forges. Enfin, la pièce *7.8 – Liste des lotissements conservant leurs règles* est supprimée. En effet, les règles d'urbanisme contenues dans ces documents approuvés cessent de s'appliquer au terme des dix années à compter de la délivrance des autorisations de lotir.

La présente modification est aussi mise à profit pour prendre en compte l'entrée en vigueur le 1er janvier 2016 de l'ordonnance du 23 septembre 2015 qui recodifie, à droit constant, le livre 1er du code de l'urbanisme. Ainsi, les pièces concernées du dossier de PLU sont corrigées afin de faire apparaître les mentions appropriée des articles du code de l'urbanisme.

Le dossier de modification du PLU est tenu, avant cette séance, à disposition des élus métropolitains dans son intégralité à la Direction Territoriale d'Aménagement Ouest Agglomération.

Il sera consultable par le public, une fois la délibération exécutoire, dans les services de Nantes Métropole (à la Direction Territoriale d'Aménagement Ouest Agglomération, et au pôle de proximité Loire, Sèvre et Vignoble, ainsi qu'à la mairie de Rezé.

M. Pras : «Les changements proposés concernent notamment :
- le secteur des Isles avec le grand projet urbain des Isles, projet Pirmil Les Isles. Ce grand quartier urbain fera écho à l'île de Nantes et, un peu plus au nord au Bas-Chantenay. Il est notamment proposé d'élargir la zone d'activité économique UE qui se trouve sur ce secteur sur le boulevard Schœlcher. Ce, afin de stabiliser la vocation actuelle du secteur en attendant les conclusions de la concertation et du projet urbain qui est en train de se développer sur ce vaste secteur, qui va de Pirmil à Nantes jusqu'à Trentemoult, sur les rives de Loire à Rezé.
- Sur l'île Macé, de la même manière, dans un souci de diversification de l'activité, il est proposé une modification du zonage pour permettre la prise en compte de l'activité économique et pour permettre l'implantation d'activités tertiaire et de commerce. Cela favorisera ainsi la mixité des activités sur ce secteur, avec un ensemble territorial de mixité habitat, emploi et emploi diversifié.
- Le secteur de Confluent, c'est le secteur d'entrée de Pont-Rousseau à Rezé que l'on connaît, qui subit actuellement une évolution compte tenu du projet urbain et de son phasage opérationnel. Il s'agit de prendre en compte une adaptation mineure de l'Orientation d'Aménagement qui vous est proposée, notamment sur les problématiques de hauteur. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1 - Approuve le dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Rezé, sur la base du dossier présenté à l'enquête publique,

2 – Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction Territoriale d'Aménagement Ouest Agglomération

12 - INDRE – SAINT HERBLAIN - PROJET DE REALISATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE SUR LE SITE DE TOUGAS - APPROBATION DE LA DECLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITE DES PLU

EXPOSE

Le projet consiste à créer une centrale photovoltaïque de plus de 46 000 m² de panneaux équivalant à une puissance installée de 7,2 MWc implantés sur le site de l'ancien centre d'enfouissement de déchets de Tougas, situé sur les communes d'Indre et de Saint-Herblain.

Le choix de ce site , sur lequel aucune activité ne peut être exercée pendant 30 ans *(durée des suivis post-exploitation)*, s'avère particulièrement adapté pour l'implantation d'installations photovoltaïques au sol. Ces installations contribueront à valoriser le site par sa reconversion exemplaire en site de production d'énergie renouvelable.

Ce projet contribue pleinement à la mise en œuvre du Plan Climat Énergie Territorial (PCET) porté par Nantes Métropole dont l'objectif stratégique vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire : de 30% entre 2003 et 2020 et de 50% entre 2003 et 2030.

Or, les règlements respectifs des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Indre et de Saint-Herblain applicables aux zones naturelles (NL) ne permettent pas, en l'état, la réalisation du projet de centrale photovoltaïque. Il est donc proposé de créer un secteur NLt, spécifique au projet de Tougas au sein des PLU concernés, et de faire évoluer certains articles notamment l'article 8 relatif à la distance entre deux constructions ainsi que l'article 9 relatif à l'emprise au sol.

Pour permettre la mise en œuvre de ce projet d'intérêt général, les documents d'urbanisme de Indre et de Saint-Herblain doivent évoluer ponctuellement, dans leur partie réglementaire.

Nantes Métropole, compétente en matière d'urbanisme et d'énergie, a donc engagé une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité des PLU des communes de Indre et de Saint-Herblain, sur le secteur de Tougas, en application de l'article L.300-6 du code de l'urbanisme.

Nantes Métropole en application de l'article L153-54 (anciennement L123-14-2) du code l'urbanisme a organisé l'examen conjoint des personnes publiques associées le 31 août 2015.

L'enquête publique s'est déroulée du 12 octobre 2015 au 13 novembre 2015 inclus. Les dossiers de déclaration de projet valant respectivement mise en compatibilité des PLU de Indre et de Saint-Herblain n'ont recueilli aucune observation de la part du public.

Le commissaire-enquêteur a émis, dans les conclusions de son rapport, un avis favorable.
Par délibération du 15 décembre dernier, le Conseil Métropolitain a émis un avis favorable à la mise en compatibilité des PLU de Indre et de Saint-Herblain.

En application des dispositions de l'article R153-15 (anciennement R123-23-2b) du code de l'urbanisme, il appartient maintenant au Conseil Métropolitain d'adopter la déclaration de projet qui emporte la mise en compatibilité des PLU des communes de Indre et de Saint-Herblain, sur le secteur de Tougas.

Les dossiers sont tenus, avant cette séance, à disposition des élus métropolitains dans leur intégralité à la Direction Territoriale d'Aménagement Ouest Agglomération. A l'issue de la procédure, ils seront consultables par le public dans les services de Nantes Métropole (à la Direction Territoriale d'Aménagement Ouest Agglomération et au pôle communautaire Loire Chézine), ainsi qu'à la mairie d'Indre et à la mairie de Saint-Herblain.

M. Pras : « Le terrain choisi est gelé à l'utilisation pour une période de 30 ans compte tenu de la nature des sols et de ce qu'il contient. Donc, l'installation d'une centrale photovoltaïque sur ce secteur s'avère particulièrement adaptée à la valorisation de ce site. Cette installation contribuera à nous engager dans la mise en œuvre de notre plan climat énergie territorial, notamment par la réduction de gaz à effet de serre qu'elle induit. En effet, c'est de l'électricité que nous n'aurons pas à fournir avec d'autres énergies non renouvelables, et en plus cela répond à notre engagement d'un territoire de transition énergétique qui mets en œuvre des procédures de production d'énergie renouvelable par l'implantation de cette centrale photovoltaïque sur le secteur de Tougas. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Oui, pour être complet vous avez peut-être lu dans la presse que le projet porté initialement avait été recalé par la Commission de Régulation de l'Énergie. On s'est assurés auprès des porteurs du projet qu'ils étaient toujours en course et intentionnés pour aller au bout, ce qui est le cas. Cela veut dire qu'ils vont retravailler le projet pour essayer d'accroître l'efficacité et l'efficience du dispositif, parce que c'est de cela qu'il s'agit.
Nous n'avons pas forcément autant de soleil que d'autres régions de France, et dans ce concours qui est un concours national, c'est vrai qu'il faut être chez nous particulièrement imaginatifs pour être performants. Cela va être retravaillé et bien sûr le projet reste d'actualité pour ceux qui le portent. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve la déclaration de projet valant la mise en compatibilité du PLU de la commune de Indre, avec le projet de réalisation d'une centrale photovoltaïque sur le site de Tougas et annule la délibération n°2015-165 du 15 décembre 2015 intitulée « Indre – Saint-Herblain – Projet de réalisation d'une centrale photovoltaÏque sur le site de Tougas – Mise en compatibilité des PLU – Avis à donner »

2. Approuve la déclaration de projet valant la mise en compatibilité du PLU de la commune de Saint-Herblain, avec le projet de réalisation d'une centrale photovoltaïque sur le site de Tougas ;

3. Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le vice-président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction Territoriale d'Aménagement Est Agglomération

13 – BASSE-GOULAINE – MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME – OUVERTURE A L'URBANISATION DE DEUX SECTEURS CLASSES EN ZONE 2AU

EXPOSE

Nantes Métropole et la commune de Basse-Goulaine souhaitent augmenter les capacités constructives communales, afin de permettre la réalisation d'opérations répondant aux besoins et attentes des ménages, en particulier des familles et de ceux à revenus les plus modestes.

En effet, la commune de Basse-Goulaine demeure très attractive pour les ménages avec enfants, en raison de son bon niveau d'équipement et de son caractère vert et aéré qu'elle a su préserver. La commune connaît d'ailleurs une progression démographique constante depuis ces vingt dernières années, et le nombre moyen de personnes par ménage est un des plus élevés de l'agglomération.

Or, il a été constaté ces dernières années sur la commune de Basse-Goulaine, que le renchérissement des logements et des terrains à bâtir rend plus difficile la réalisation d'opérations de logements. Les collectivités entendent par conséquent mettre en œuvre de nouvelles actions s'inscrivant dans les orientations du PADD de la commune, qui sont de ***maintenir un rythme de construction répondant aux objectifs du PLH*** et ***maintenir une offre adaptée en logements sociaux*** d'une part et ***engager le renouvellement urbain dans les tissus urbains anciens*** d'autre part, orientations thématiques au sein de l'orientation générale qui est de ***renforcer le centre-bourg et favoriser le renouvellement urbain***.

A cette fin, Nantes Métropole, en accord avec la commune de Basse-Goulaine, souhaite agir selon deux axes :
- ouvrir à l'urbanisation deux secteurs de la commune représentant une surface totale d'environ 9,9 ha, afin de permettre la réalisation d'opérations d'habitat qui accueilleront environ 160 logements ;
- traduire réglementairement les orientations du PADD visant à renforcer les capacités de renouvellement urbain dans les tissus constitués du bourg.

Nantes Métropole s'est doté d'un PLH (Programme Local de l'Habitat) qui fixe des objectifs de production par commune. Le PLH 2010-2016, adopté par délibération du Conseil communautaire du 10 décembre 2010 comprend un programme d'actions territorialisé qui assigne à chaque commune membre des objectifs particuliers, tant quantitatifs que qualitatifs. Ainsi, la commune de Basse-Goulaine devait produire sur la période 2010-2016, 50 nouveaux logements en moyenne annuelle, dont 13 logements sociaux, c'est à dire financés par des dispositifs de type PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) ou PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration), conformément à la délibération du conseil de Nantes Métropole du 17 février 2006.

Cependant, Nantes Métropole a mené une procédure de modification de ce PLH, qui doit aboutir à l'adoption par notre conseil d'aujourd'hui de la prorogation du PLH sur la période 2014-2018. Dans le cadre de cette procédure, la commune a validé le projet qui lui a été soumis pour avis, ainsi que la fiche communale actualisée,déclinaison du programme d'actions territorialisé du PLH modifié.

La commune de Basse-Goulaine s'engage donc à produire 50 nouveaux logements pas an sur la période 2014-2018, dont 18 logements sociaux. En conséquence, Nantes Métropole s'engage avec la commune de Basse-Goulaine à promouvoir des opérations de logements comprenant au moins 30 % de logements sociaux.

En conformité avec les dispositions du PADD en la matière, Nantes Métropole souhaite renforcer dans le même temps les constructibilités et mieux encadrer les programmes développés au sein du bourg de Basse-Goulaine. Après étude circonstanciée, la présente procédure de modification du PLU identifiera précisément les îlots présentant les meilleures capacités d'accueil de nouveaux programmes, offrant des densités relativement plus élevées et comprenant une part significative de logements sociaux.

Toutefois, les faits démontrent que le renouvellement urbain dans le bourg ne peut à lui seul alimenter la production de logements neufs sur les prochaines années, et conséquemment la nécessité d'ouvrir à l'urbanisation deux zones 2AU, sur les secteurs Launay-Bruneau et Herdrie sud.

Le PADD communal identifie à ce jour cinq zones à urbaniser « 2AU ». Deux d'entre elles apparaissent comme présentant les meilleures garanties de bonne prise en compte des orientations métropolitaines en termes d'accès aux équipements, services et commerces de proximité. Il s'agit :
- du secteur du Launay-Bruneau, situé immédiatement à l'est de la rue des Landes de la Plée, et au sud de la rue des Rouleaux ; anciennement occupé par de l'activité agricole, il est aujourd'hui en friches. Ce secteur se situe dans la continuité immédiate du grand bourg de Basse-Goulaine, il en constitue ainsi une extension naturelle ;
- du secteur Herdrie sud, entre l'allée de la Basse-Lande et la rue de la Giraudière ; ce secteur est actuellement occupé par de l'activité agricole ; cependant sa proximité avec le pôle d'équipement de la Herdrie (lycée d'enseignement général, gymnase et centre d'accueil communal) et sa desserte par les lignes n° 27 et 29 de transports urbains en font un site propice à l'accueil d'habitat.

La présente délibération, conformément à l'article L. 153-38 du code de l'urbanisme, a pour objet de motiver cette ouverture à l'urbanisation au regard :
- des capacités résiduelles de densification et du mutation des espaces bâtis ;
- de la nécessaire anticipation de l'urbanisation de certains secteurs à caractère naturel et agricole de la commune, afin de répondre aux objectifs communaux du Programme Local de l'Habitat ;
- de la programmation urbaine envisagée par la Métropole et la commune de Basse-Goulaine, dans les années à venir.

M. Pras : « Cette modification se fait parallèlement à l'engagement d'une étude de renouvellement de la centralité urbaine pour rechercher, avec les élus de Basse-Goulaine, les meilleures conditions d'une évolution au cœur de la commune d'accueil de nouveaux logements, et en particulier de logement locatif social. Ces études en cours ont besoin d'être continuées et d'être affinées. Elles seront intégrées, je pense, dans le cadre notamment du futur PLUM. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Alain Vey. »

M. Vey : « Merci Madame la Présidente. Juste quelques mots. J'avais titillé notre ami Pascal Pras il y a à peu près une année là-dessus parce que cela n'allait pas assez vite. Je tiens à souligner l'écoute dont il a fait preuve. Nous arrivons en effet à une programmation intéressante de plus de 170 logements sur un espace de 5 hectares. C'est quand même quelque chose de conséquent.
Mais je rassure tout le monde : on maintient les zones humides, on maintient les tenues maraîchères, on maintient la viticulture et l'agriculture.

Parallèlement à cela, je souhaitais également préciser que les maires sont très attentifs, lorsqu'il y a de l'urbanisation, à ce que les équipements et les structures, les infrastructures se mettent en place. Je dois souligner et remercier l'implication qu'il y a eue par rapport à la création de la ligne chronobus C9 et la ligne 60 qui, de manière concomitante, vont venir se raccrocher à ce projet. On a eu une belle réunion avec Bertrand Affilé sur la ligne chronobus C9. Merci à vous tous. »

M^me^ la Présidente : « Merci de le dire. »

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, A L'UNANIMITE

1 – Reconnaît l'utilité d'ouvrir à l'urbanisation les zones 2AU des secteurs Launay-Bruneau et Herdrie sud, afin de permettre la réalisation d'opérations d'habitat ;

2 – Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

* *
*

M^me^ la Présidente : « Je vous propose que nous passions une dernière délibération avant la pause déjeuner. Je voudrais en profiter simplement pour saluer le travail de Pascal Pras puisque nous venons de passer plusieurs délibérations qui sont donc la conclusion de certaines modifications. Toutes celles et tous ceux qui ont suivi dans chacune des communes concernées les différentes séquences qui permettent d'aboutir à ces conclusions aujourd'hui savent que cela a nécessité du travail, du dialogue. Je crois que l'on peut donc se féliciter de ces avancées. »

Direction Territoriale d'Aménagement Nantes-Est

14 – NANTES – SECTEUR BOISBONNE/CHANTRERIE – MODIFICATION DU PLU - OUVERTURE A L'URBANISATION D'UNE ZONE 2AU - APPROBATION

EXPOSE

Dans le cadre de la loi Besson du 5 juillet 2000 et conformément au schéma départemental d'accueil des gens du voyage de la Loire Atlantique 2010 – 2016, la ville de Nantes a l'obligation de réaliser une nouvelle aire d'accueil des gens du voyage pour répondre aux besoins de stationnement sur son territoire.

Il s'agit d'une troisième aire d'accueil pour la ville de Nantes, offrant une capacité d'accueil supplémentaire de 12 emplacements qui s'ajoutent au 16 emplacements de l'aire de la Clarière et aux 30 emplacements de l'aire de la Fardière.

La construction de ce troisième équipement permet à la ville de Nantes d'être en conformité avec le schéma départemental d'accueil des gens du voyage et aussi de faciliter la gestion des stationnements.
Le projet de construction prévoit 12 emplacements (12 familles, 24 caravanes) comprenant chacun un module sanitaire, un local de gestion, un espace de jeux détente, des équipements techniques (réseaux eau potable, eaux usées, espace ordures ménagères).

Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements pour une réalisation en 2019 par le Syndicat Mixte pour l'Hébergement des Gens du Voyage (SMHGV) qui en assure la maîtrise d'ouvrage.

Le PLU de Nantes approuvé le 9 mars 2007 prenait déjà en compte ce projet et avait intégré à cet effet un emplacement réservé n°94 dans le secteur de Chantrerie Boisbonne au bénéfice du SMHGV. Cet emplacement est situé en zone 2AU du PLU, à proximité immédiate de la ZAC d'activités Chantrerie.

Cette emprise figure au PLU en zone d'urbanisation future 2AU, impliquant, pour la mise en œuvre du projet, une évolution préalable de ce zonage. Cette ouverture à l'urbanisation constitue l'objet de la modification du PLU.Le conseil métropolitain lors de sa séance du 29 juin 2015, a reconnu l'utilité d'ouvrir à l'urbanisation cette la zone 2AU du PLU de Nantes .

Cette ouverture à l'urbanisation répond en effet aux conditions mentionnées à l'article L.153-38 du code de l'urbanisme (ancien article L123-13-1) dans la mesure où il n'existe pas de capacités d'urbanisation dans les zones déjà urbanisées garantissant la faisabilité opérationnelle du projet.

L'enquête publique, qui s'est déroulée du 19 octobre au 18 novembre 2015, a donné lieu à quatorze remarques portées sur le registre et neuf courriers dont deux argumentaires de collectifs de riverains.

Le dossier d'enquête publique a été notifié aux personnes publiques associées. La Région, La Chambre de Commerce de Nantes Saint Nazaire, la Chambre d'Agriculture ont émis un avis favorable au dossier. Les autres personnes publiques associées ne se sont pas exprimées.

Les observations recueillies pendant l'enquête publique concernent principalement les points suivants :
la surface nécessaire pour réaliser l'aire d'accueil, l'accès à l'aire par le boulevard des Européens , la bonne intégration de l'aire dans son environnement, les inquiétudes liée aux implantations illégales à proximité de ce futur équipement.

D'autres remarques, hors enquête, concerne un projet de relogement au 61 chemin de la Boisbonnière et le devenir du secteur de la Chantrerie dans le PLU métropolitain.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable dans ses conclusions en date du 16 décembre 2015. Cet avis est assorti des réserves suivantes : la communication du projet d'aire d'accueil aux riverains avant la demande de permis de construire et la publication d'un arrêté interdisant le stationnement de caravanes en dehors de l'aire d'accueil.
Après examen de l'ensemble des remarques et avis, il est proposé au Conseil Métropolitain d'approuver le dossier de modification du PLU de Nantes tel que soumis à l'enquête publique, de présenter aux riverains et à la commune de Carquefou, le projet d'aire d'accueil avant le dépôt du permis de construire, de demander à la Ville de Nantes de prendre les mesures nécessaires en matière de stationnement illégal dès la réalisation de l'aire d'accueil.

Le PLU modifié sera consultable auprès du Département du Développement Urbain de Nantes Métropole, (Immeuble Magellan, 5 Rue Vasco de Gama) et au pôle communautaire Erdre et Loire (2 et 4 rue Edouard Nignon).

M. Pras : « Cette délibération fait suite à des échanges que nous avons déjà eus ici concernant ce secteur. Je rappelle qu'il s'agit dans le cadre de la loi Besson et conformément au schéma départemental d'accueil des gens du voyage, de permettre l'installation sur ce secteur de Boisbonne d'une nouvelle aire d'accueil qui est inscrite dans les objectifs du Syndicat départemental pour l'accueil des gens du voyage et aussi de la Ville de Nantes.
Le PLU de Nantes, approuvé en 2007, prenait en compte déjà ce projet et un emplacement numéro 94 avait été réservé sur ce secteur Chantrerie/Boisbonne, au bénéfice du Syndicat. Cet emplacement est situé en zonage 2AU du PLU, à proximité de la zone d'activité économique de la Chantrerie. Il y a eu un projet de délocalisation sur le même secteur de cet emplacement. Nous avions acté cela il y a un peu plus d'un an aujourd'hui.
Suite à l'enquête publique, nous sommes revenus en arrière. Le travail de concertation, d'échange avec les riverains du secteur a été fait, notamment de la rue de Boisbonne. Des échanges ont eu lieu entre les services de la Ville de Nantes, les élus de la Ville de Nantes et les élus de Carquefou. Nous sommes revenus au projet tel qu'il était initialement prévu, et donc aujourd'hui il convient au travers de cela d'ouvrir ce territoire pour permettre son urbanisation.
L'emprise figure au PLU. Elle implique pour la mise en œuvre du projet une évolution préalable de ce zonage. Cette ouverture à l'urbanisation constitue l'objet de la modification du PLU donc il nous faut, conformément à la reconnaissance de l'utilité, ouvrir à l'urbanisation cette zone 2AU du PLU.
Nous prendrons en compte les requêtes des riverains, qui étaient que leur soit présenté le projet d'aménagement de cette aire d'accueil. Ce sera chose faite puisque le Syndicat et la Ville de Nantes s'engagent à cette présentation. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Alain Robert. »

M. Robert : « Je voudrais me réjouir au nom de la Ville de Nantes et au nom du Syndicat mixte d'hébergement des gens du voyage, de l'aboutissement positif et heureux de ce dossier. C'est vrai que l'on est revenu à travers ce dossier à l'emplacement qui était initialement prévu dans le cadre du PLU de Nantes, à l'emplacement réservé qui avait été déterminé.
Notre ténacité sur ce dossier a payé puisque, aujourd'hui, on a un accord favorable du commissaire enquêteur, grâce au dialogue qui a été engagé avec les associations de riverains.
À ce propos, je tiens à remercier nos collègues de Carquefou qui ont joué leur rôle pleinement dans le soutien au projet vis-à-vis des riverains de Carquefou. Nous pouvons espérer bâtir une troisième aire d'accueil sur le territoire de la ville de Nantes, qui est assez attendue sur le secteur. Restera évidemment le problème de la gestion des personnes qui sont sédentarisées sur le secteur, pour lesquelles des projets d'habitat adapté sont également prévus.
J'en profite pour signaler que cet effort pour les aires d'accueil des gens du voyage doit vraiment être poursuivi. Je salue l'ouverture prochaine d'une nouvelle aire d'accueil sur la commune de Sautron, et je constate avec plaisir, à travers une délibération précédente, que la commune d'Orvault est engagée dans le doublement de la capacité de son aire d'accueil existant actuellement.
Cette dynamique ne doit pas s'interrompre. J'en profite vraiment pour dire que nous sommes loin du compte en ce qui concerne les aires d'accueil. Même si notre agglomération nantaise répond à pratiquement 75 % de ses obligations, il faudra poursuivre les efforts. Je pense que cette orientation qui est inscrite dans le futur PADD du PLUM devra se traduire au niveau réglementaire lorsque l'on passera cette étape pour de nouveaux projets d'aires d'accueil et de nouveaux projets d'habitats adaptés et de terrains familiaux.
Le dossier avance, il est compliqué, vous le savez tous. C'est très difficile, il faut une volonté politique sans faille, mais il faut que nous avancions collectivement et positivement pour remplir nos obligations légales vis-à-vis de nos compatriotes gens du voyage. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. François Vouzellaud. »

M. Vouzellaud : « Merci, Madame la Présidente. Je rebondis sur ce que vient de dire Monsieur Robert, pour le remercier également. A Carquefou nous sommes en attente de la construction de notre future aire dont le terrain a été désormais choisi et reconnu capable d'accueillir les gens du voyage.
Je voulais également, en étant très bref, saluer le travail des commissaires enquêteurs qui se sont succédés lors des deux enquêtes publiques sur cette délibération. Cela permet d'aboutir, vous l'avez dit, aujourd'hui, de manière apaisée à cette modification de PLU qui concerne un terrain nantais, mais en bordure de la commune de Carquefou.

Je tenais aussi à remercier le vice-président Pascal Pras et les services de la Métropole qui ont eu vraiment le souci de nous consulter lors de la rédaction de la délibération et qui ont pris en compte certaines de nos demandes, cela a été dit. En particulier, le fait d'inscrire que ce projet d'aire d'accueil sera présenté aux riverains et à la commune de Carquefou avant le dépôt du permis de construire. Cette demande de consultation et d'information, en amont, faisait partie des points importants qui avaient été relevés lors de la précédente enquête publique.
Enfin, si le texte de la délibération, et cela a été vraiment bien rappelé tout à l'heure, prend clairement en compte l'ensemble des problématiques du secteur avec un réel équilibre, une question demeure concernant la réalisation du projet prévu pour 2019. Il est dit que la maîtrise d'ouvrage sera assurée par le Syndicat mixte pour l'hébergement des gens du voyage, or nous savons que ce syndicat doit disparaître bien avant cette échéance. Est-ce que vous pourriez éventuellement nous éclairer sur ce point précis : qui du coup assurera cette maîtrise d'ouvrage ? Je vous remercie. »

M. Pras : « À ce jour, moi je ne suis pas capable de vous le dire. Dans tous les cas, l'engagement est prévu, l'engagement est inscrit. Il est inscrit dans la PPI du syndicat. Vous savez que la règle est que la gestion des aires d'accueil revienne à nos EPCI. Cet engagement de réalisation sera de toute façon maintenu et ensuite porté par la Métropole, qui est le plus gros contributeur et la part la plus importante du Syndicat départemental pour l'accueil et l'hébergement des gens du voyage. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve le dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Nantes tel que présenté à l'enquête publique ;

2. Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme Naël présente les dossiers suivants :

Direction Territoriale d'Aménagement Nantes Est

15 – NANTES-NORD – PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE NANTES NORD – OBJECTIFS POURSUIVIS ET MODALITES DE CONCERTATION PREALABLE A LA CREATION DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTE (ZAC) - APPROBATION

EXPOSE

Le quartier prioritaire Nantes Nord, le plus peuplé de la Ville de Nantes en nombre d'habitants, a fait l'objet d'interventions conséquentes, particulièrement au cours des deux mandats précédents, tant sur le plan urbain que social, permettant d'initier de premiers changements pour améliorer le cadre de vie des habitants.

En dépit des différentes actions passées ou en cours, relatives au désenclavement et à la requalification du grand quartier amorcée sur le secteur du Bout-des-Landes / Bruyères, le développement des services de proximité et l'amélioration de l'habitat, de nombreuses disparités subsistent.

La Loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine, en date du 21 février 2014, a réformé la géographie prioritaire sur la base de l'application d'un critère unique : la faiblesse des revenus des habitants.

A ce titre ,Nantes-Nord comprend désormais les quartiers prioritaires de Bout-des-Landes / Bout-des-Pavés / Chêne des Anglais / Petite Sensive et Boissière qui se substituent à la Zone Urbaine Sensible (ZUS) de Nantes-Nord.

En complément de cette réforme, un nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) a été lancé. Le Conseil d'Administration de l'ANRU a sélectionné, en décembre 2014, 200 quartiers qui ont été déclarés d'intérêt national sur la base d'une évaluation de leurs dysfonctionnements : état du parc de logement, diversité de l'habitat, mixité fonctionnelle, ouverture du quartier et mobilité, état du foncier et qualité urbaine. Les quartiers prioritaires de Nantes-Nord ont été retenus dans cette liste.

Conformément aux nouvelles dispositions de la loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine, le contrat de Ville de l'agglomération nantaise a été approuvé par le Conseil communautaire du 15 décembre 2014.

Dans ce cadre, le quartier Nantes Nord va donc faire l'objet d'un projet de territoire global, se déclinant à la fois sur un volet de cohésion sociale, un volet économique et un volet urbain. Le renouvellement urbain devra non seulement viser une réelle amélioration du cadre de vie des habitants avec un travail conséquent sur les espaces publics et la requalification d'un parc de logement dégradé, mais également favoriser une approche transversale des différents enjeux liés à l'emploi, au développement durable et à la cohésion sociale.

Le projet urbain, en cohérence avec un certain nombre d'objectifs sociaux et économiques, poursuit les objectifs suivants :

1. Accompagner la requalification des logements sociaux dans un objectif de redynamisation et de diversification sociale.
2. Améliorer l'appropriation du quartier et renforcer son identité en agissant sur les espaces fédérateurs du quartier, le parc de l'Amande, un cœur urbain renforcé mais aussi des espaces collectifs à l'échelle des secteurs co-élaborés avec les habitants.
3. Ouvrir le quartier sur ses franges et améliorer la connexion du quartier avec les territoires limitrophes.
4. Inscrire le quartier dans la dynamique de développement de la Métropole, créer des emplois, redynamiser le commerce de proximité.

Le renouvellement du quartier sera réalisé dans un objectif de développement durable qui se traduira notamment par l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments et une intégration du quartier à un réseau de chaleur, le maillage des coulées vertes, la conception durable des espaces publics prenant en compte notamment le cycle de l'eau et l'amélioration des déplacements en favorisant les modes doux.

En plaçant la démarche de renouvellement des formes de dialogue citoyen au cœur de la gouvernance du projet et en intégrant fortement cette dimension participative aux trois volets du projet global, le Projet Global Nantes Nord constituera un levier essentiel pour dynamiser la vie sociale et citoyenne du quartier, y compris le cas échéant en activant certains processus d'innovation pour la définition et la mise en œuvre de certaines actions ou projets.

Afin de conduire la réalisation de ce projet, conformément aux objectifs présentés il est proposé de créer une Zone d'Aménagement Concerté et d'engager la procédure de concertation préalable requise à l'intérieur d'un périmètre prévisionnel, conformément aux dispositions de l'article L.103-2 et suivants du Code de l'urbanisme (ancien article L.300-2).

Les objectifs poursuivis par la ZAC correspondent donc à ceux du projet urbain ci-dessus énoncés.

Le périmètre précis de la future Zone d'Aménagement Concerté sera défini à l'issue de la concertation préalable.

Les modalités proposées pour cette concertation publique préalable sont les suivantes :
- une exposition dans un lieu ouvert au public ;
- un registre d'observations mis à la disposition du public à la mairie annexe Nantes Nord ;
- une réunion publique.

Mme Naël : « Merci Madame la Présidente. Chers collègues, il s'agit du projet de renouvellement urbain, social et économique du grand quartier Nantes Nord. Celui-ci est le quartier le plus peuplé de la ville de Nantes avec 25 000 habitants, 12 000 habitants dans ce que l'on appelle le Quartier Politique de la Ville (QPV). On est dans le cadre de la réforme de la politique de la ville et dans cette nouvelle manière de concevoir la rénovation urbaine, dans une approche plus globale, pour allier à la fois les questions urbaines, mais aussi sociales et économiques, pour faire en sorte d'améliorer la vie quotidienne de ses habitants.
Donc, de la même manière que nous l'avions vu au dernier Conseil métropolitain, nous proposons de créer une Zone d'Aménagement Concerté afin d'accompagner ce grand projet et d'avoir les outils publics pour réaliser nos objectifs :
- Les objectifs d'une ZAC sont évidemment d'accompagner la requalification des logements sociaux, mais aussi de diversifier l'habitat avec de l'accession sociale et du logement libre.
- Un deuxième grand objectif poursuivi est celui de renforcer les espaces fédérateurs du grand quartier, avec notamment la place donnée à la nature en ville. On le souhaite dans notre Métropole, afin que cette vie soit aussi douce en centre-ville que dans les quartiers populaires. Nantes Nord a effectivement beaucoup d'atouts dans ce domaine. Je pense notamment au parc de l'Amande, mais pas uniquement.
- Un troisième objectif concerne le renforcement de l'ouverture du quartier vers les franges pour améliorer la connexion de ce quartier avec les territoires limitrophes. Je pense notamment à la route de Rennes qui fait l'objet par ailleurs d'un renouvellement urbain, et puis à la zone du côté de La Chapelle-sur-Erdre.
- Et puis évidemment, un axe majeur est d'inscrire le quartier dans la dynamique de développement économique de la Métropole, afin de créer des emplois, redynamiser le commerce de proximité, et faire en sorte que les habitants du grand quartier Nord puissent avoir accès à des emplois ou même créer leurs propres entreprises à l'intérieur de ce territoire.

Il va de soi qu'en termes de concertation, la logique aujourd'hui dans laquelle nous sommes, et nous le verrons tout à l'heure sur le quartier de la Bottière, est bien de travailler ces grands projets avec la participation des habitants. A ce titre nous créerons un atelier permanent.
Nous sommes également en train de mettre en place, comme l'a fait la ville de Rezé dernièrement, un Conseil citoyen. Nous avons procédé avec Pascal Bolo, l'adjoint de quartier, à un tirage au sort pour alimenter ce Conseil citoyen qui compte déjà une vingtaine de volontaires en train de travailler. De même, nous venons de désigner dernièrement l'équipe d'architectes et d'urbanisme qui travaillera à la rénovation urbaine totale de ce grand quartier. Je ne m'étendrai pas sur la situation de vie des habitants.
Notre enjeu est bien d'allier une action d'attractivité de la Métropole et une action de solidarité entre nos territoires. Parce que sur ce territoire, ce sont effectivement 12 000 habitants qui connaissent aussi un taux de chômage important, des fragilités économiques, des difficultés dans l'accès à l'éducation. Évidemment, je ne passerai pas outre les problèmes de sécurité que vit ce territoire. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Madame la Présidente, Myriam Naël l'a rappelé, Nantes Nord est le plus grand quartier d'habitat social de Nantes. Évidemment, s'y concentrent à la fois toutes les difficultés qui peuvent être celles d'un quartier d'habitat social aujourd'hui. Notamment parce qu'il y a là les plus anciens HLM de Nantes ou parmi les plus anciens, notamment parce que c'est le quartier qui n'a connu jusqu'ici aucune grande opération d'envergure, que ce soit sur le plan urbain, que ce soit sur le plan de l'habitat. Mais, en revanche, comme beaucoup d'autres quartiers populaires, il a des ressources, une énergie, une capacité d'initiative tout à fait spectaculaire.
Toutes ces ressources sont celles des habitants de ce quartier, qui y sont très attachés. Il y a des familles entières qui sur plusieurs générations habitent Nantes Nord : une partie à la Petite Sensive, l'autre partie au Chêne-des-Anglais, un petit peu au Bout-des-Pavés… Ce sont des situations qui sont courantes. Je voudrais rendre hommage à votre prédécesseur Patrick Rimbert, parce qu'au fil des années un travail considérable a été mené sur les équipements publics, sur les services publics. Le tramway en est un petit peu l'emblème, mais il n'y a pas que le tramway. Nantes Nord est vraiment le symbole du fait qu'à Nantes il n'y a pas de quartier qui soit en dehors de la ville, il n'y a pas de quartier délaissé, il n'y a pas de quartier abandonné.
Il restait à Nantes Nord d'avoir l'opportunité d'un grand projet urbain qui s'étirera sur plusieurs années. On le sait bien, les enjeux sont considérables, les moyens financiers ne le sont pas. Cela permettra, j'en suis certain, à ce quartier de résoudre ou en tout cas de contribuer fortement à résorber les difficultés qu'il a. Mais, en plus d'être, pourquoi pas, un modèle où l'action publique concertée et co-construite avec les habitants peut produire du bien vivre ensemble, peut produire de l'attractivité.

Nantes Nord est un quartier attractif, nombreux sont les habitants qui viennent me voir quand ils ont besoin d'une mutation de logement par exemple, et qui me disent : « *On veut rester à Nantes Nord parce qu'il y a le tramway, parce qu'il y a le collège tout neuf, parce qu'il y a la médiathèque, parce qu'il y a la maison des associations ».* Parce qu'il y a tous les services de proximité qui permettent somme toute d'y vivre et d'y faire grandir ses enfants dans de bonnes conditions malgré les difficultés.
Donc, pour compenser ces difficultés, il faut une intervention forte. Pour une intervention forte, il faut une maîtrise publique forte, et le choix qui est fait d'une ZAC me paraît parfaitement adapté. En tout cas, soyez certains que et les habitants, et les élus, et tout le tissu associatif, seront avec et derrière Myriam pour que ce quartier connaisse la mutation dont il a besoin et qu'il mérite. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Madame Krysmann. »

M^me^ Krysmann : « Madame la Présidente, effectivement ce projet de renouvellement urbain est un projet d'ampleur que nous suivons attentivement. J'avais une question, parce que j'entends Madame Naël qui dit que le cabinet d'architectes a été choisi. Nous faisions partie du jury et la dernière fois que le jury s'est réuni, il n'y a pas eu de décision finale. On nous avait dit que l'on reviendrait vers nous, donc je suis surprise que la décision soit prise, alors que nous n'avons pas été resollicités pour faire partie du jury. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Madame Naël. »

M^me^ Naël : « Madame Krysmann, légalement, effectivement, nous nous sommes réunis en jury si ma mémoire est bonne au mois de novembre. Selon la procédure qui était choisie dans le cadre du Code des Marchés Publics, il y avait eu un classement ce jour-là et ce classement a été soumis à la Commission d'Appel d'Offres. C'est donc le cabinet JAM, en fonction des critères que nous avions émis dans le cahier des charges, qui a été retenu. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1 – Approuve les objectifs poursuivis par la zone d'aménagement concerté pour la mise en œuvre de l'aménagement et du renouvellement urbain du quartier Nantes-Nord.

2 - Décide des modalités de concertation préalable à conduire, conformément à l'article L.103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme, sous forme d'une exposition publique, d'une mise à disposition d'un registre d'observations à la Mairie annexe Nantes Nord et d'une réunion publique.

3 - Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président Délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction Territoriale d'Aménagement Nantes Est

16 – NANTES/DOULON-BOTTIERE – PROJET BOTTIERE-PIN SEC – OBJECTIFS POURSUIVIS ET MODALITES DE LA CONCERTATION PREALABLE A LA CREATION DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTE (ZAC) - APPROBATION

EXPOSE

Contexte : le projet Bottière-Pin Sec

Situé à l'Est de Nantes, le quartier Bottière-Pin Sec figure comme projet d'intérêt national dans le protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain que Nantes Métropole a signé avec ses partenaires et l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

Le quartier prioritaire Bottière-Pin Sec est une cité d'habitat social, d'une superficie de 46 hectares, caractéristique des années 1960-1970 au sein du quartier Doulon-Bottière (30 000 habitants) en pleine mutation. Il s'inscrit dans la Politique de la Ville depuis une trentaine d'années (ZUS en 1996 et extension du CUCS en 2007).

Le quartier prioritaire Bottière-Pin Sec est en difficulté mais porteur de ressources. Avec près de 5 400 habitants et 2 500 logements dont 83 % de logements sociaux, le territoire de Bottière-Pin Sec est vieillissant, devient moins attractif et se précarise (29 % de chômage, 52 % des ménages sous le seuil de pauvreté). A l'échelle de Nantes Métropole, il est le quartier le plus vulnérable de l'agglomération (Le Pin Sec en particulier) tous indicateurs de fragilité confondus (ressources, taux d'activités, isolement, qualification professionnelle).

Scindé en deux secteurs, il est composé d'îlots qui se dégradent, d'espaces publics conséquents mais surdimensionnés et peu qualifiés, un patrimoine paysager de grande qualité mais peu valorisé et enfin une absence de centralité et deux pôles commerciaux en déclin qui ne favorisent pas le vivre ensemble.

Bien inséré dans la ville et bien desservi, il dispose toutefois d'un fort potentiel de renouvellement. Il peut s'appuyer sur sa jeunesse et sur la création récente d'équipements structurants de proximité et de grand quartier. La dynamique démographique et économique du cadran Nord Est de l'agglomération, la proximité de l'éco-quartier Bottière-Chénaie et des zones d'emplois importantes que sont le centre-ville et les zones d'activités économiques et commerciales sont des atouts non négligeables.

Depuis 2010, la Ville de Nantes et ses partenaires ont mené un programme d'interventions sur le secteur Bottière qui a permis de requalifier près de 300 logements sociaux et les espaces publics attenants bénéficiant de financement ANRU dans le cadre d'une opération isolée, de livrer la maison de Quartier de la Bottière et d'engager les négociations avec le propriétaire du centre commercial en vue d'une acquisition.

Il s'agit aujourd'hui pour Nantes Métropole de poursuivre la mutation du quartier en élargissant la réflexion à l'échelle du quartier prioritaire Bottière-Pin Sec sur les volets urbain, social et économique avec l'engagement d'un projet global qui permettra de faire de Bottière-Pin Sec un quartier attractif, durable, solidaire et tourné vers l'emploi.
Pour ce faire, il est proposé la création d'une Zone d'Aménagement Concerté et d'engager la procédure de concertation préalable conformément aux articles L.103-2 et suivants du code de l'urbanisme.

Objectifs poursuivis par la ZAC

Les objectifs poursuivis par la Zone d'Aménagement Concerté sont conformes aux objectifs du projet global Bottière Pin Sec, à savoir :

- un quartier agréable à vivre et attractif en réalisant un nouveau cœur de quartier autour d'un pôle commercial de proximité actif, en diversifiant l'offre de logements pour répondre aux besoins de tous les ménages dans un cadre de vie de qualité et des espaces publics accessibles à tous, en développant les sociabilités sur le registre du vivre ensemble et du soutien aux initiatives citoyennes ;

- un quartier durable en lien avec l'écoquartier Bottière-Chénaie, en s'appuyant sur les fondements du développement durable : un projet équitable socialement, soutenable économiquement et respectueux de l'environnement. Il s'agira, entre autre, d'offrir des logements neufs et requalifiés moins consommateurs d'énergie notamment avec le nouveau réseau de chaleur mis en place, de faciliter les déplacements en transport en commun et les circulations douces, d'offrir des espaces publics rustiques et variés support de la biodiversité, de poursuivre la gestion urbaine et sociale de proximité, d'améliorer la gestion des déchets avec la mise en place des colonnes enterrées et d'accompagner les acteurs engagés autour de la filière du réemploi ;

- un quartier accueillant et solidaire en faisant du paysage naturel et des espaces verts les moteurs de l'attractivité et de l'identité du quartier, en confortant la diversité des publics au sein des équipements, en promouvant l'insertion sociale et l'accès aux droits des habitants les plus vulnérables, en accompagnant la socialisation des enfants et la citoyenneté des adolescents et en accompagnant les mutations urbaines dans le dialogue avec les habitants ;

- un quartier facilitant l'emploi et l'activité en développant une stratégie économique en lien avec les politiques de l'emploi, en favorisant la diversification du quartier par l'apport d'activités économiques (services, artisanat, commerces), en se mobilisant autour de l'orientation scolaire et l'emploi des jeunes, et en travaillant les freins à l'emploi, en mettant en cohérence les acteurs de l'emploi du grand territoire et en rendant visible et accessible l'offre de service d'accompagnement en lien avec la Maison de l'Emploi.

Associé au volet social qui s'appuie sur le Schéma de Développement du Quartier, le programme du projet urbain est le suivant :

- **le cœur de quartier** sera la nouvelle centralité. Il permettra de développer une offre commerciale de proximité de qualité en complémentarité de la centralité du grand quartier prévue en 2018 sur la ZAC Bottière-Chénaie, de restructurer et greffer ce nouveau pôle sur la rue de la Bottière axe principal du quartier où se développent équipements et services et d'apporter de la diversité en créant des logements en accession abordable et de l'activité. Les négociations avec le propriétaire du centre commercial sont actuellement en cours ;

- **le projet habitat** associera requalification ambitieuse et durable au développement d'une nouvelle offre diversifiée en accession abordable et libre. Près de 700 logements sociaux sont concernés dans les secteurs Lippmann, Souillarderie, Becquerel/Basinerie 2, et Pin Sec 1 et 21 démolitions sont annoncées. D'ores et déjà, le secteur Lippmann est engagé avec 75 requalifications, 30 logements neufs dont 15 en accession sociale et une crèche ;

- **le projet espaces publics** favorisera les usages collectifs et de rencontre. A l'échelle du quartier, il s'attachera à intensifier les accroches avec les quartiers environnants, à mettre en lien les deux secteurs Bottière et Pin Sec, à valoriser le patrimoine paysager dans la continuité de l'éco-quartier Bottière-Chénaie et du parc du Croissant et en proximité, accompagnera la requalification des logements sociaux existants ;

- **un pôle équipements publics** s'implantera à terme sur la place de la Bottière une fois les commerces transférés sur le cœur de quartier. Le regroupement de la Mairie Annexe, de l'équipe de quartier, de l'agence de Nantes Habitat et du Centre Médico-Social du département participera à l 'amélioration de l'offre destinée aux habitants du quartier et au-delà et au développement d'une synergie entre services tout en investissant un site emblématique aujourd'hui stigmatisé par les problèmes de tranquillité publique.

Pour ce faire, une équipe de maîtrise d'œuvre représentée par l'Atelier Osty et Claire Schorter associée à un spécialiste de la concertation Ville Ouverte et Dérive a été missionnée afin de réaliser un Plan Guide et des études sectorielles dans le cadre d'une démarche citoyenne spécifique.

Modalités de concertation préalable à la création de la ZAC

La mise en place depuis un an de l'Atelier du Quartier et les actions sur site pour aller vers les habitants et usagers ont permis le partage des objectifs du projet et l'engagement d'une co-élaboration du Plan Guide définissant l'évolution du quartier à 15 ans en accord avec son identité. L'Avis Citoyen a été remis, par les membres de l'Atelier, à Johanna Rolland Maire de Nantes et Présidente de Nantes Métropole.

L'enjeu de cohésion sociale et urbaine et l'ambition du projet global de Bottière-Pin Sec appellent une maîtrise publique du programme, du phasage et de la qualité de l'opération. A ce titre, une opération publique d'aménagement est nécessaire pour mener ce projet à bien dans les délais prescrits par l'ANRU.

Aussi, il est proposé d'engager la concertation préalable à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté à l'échelle du périmètre du quartier prioritaire Bottière-Pin Sec, conformément aux dispositions des 'articles L.103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme. Les modalités proposées pour cette concertation publique préalable sont les suivantes :

- une exposition dans un lieu ouvert au public ;
- un registre d'observations mis à la disposition du public à la mairie annexe de la Bottière ;
- une réunion publique.

Mme Naël : « Pour rappel, concernant ce quartier, nous n'en sommes pas à la même étape que sur Nantes Nord qui démarre. Le quartier Bottière a été lancé en 2010. Pascal Bolo a eu raison de rappeler l'investissement de Patrick Rimbert sur ces dossiers.

Une première étape de rénovation urbaine a été lancée en 2010 dans ce que l'on appelle les opérations isolées financées par l'ANRU. Pour accompagner une diversification plus importante et plus accélérée, l'ANRU a retenu notre dossier au vu des stigmates de ce quartier, tant en termes d'enjeu patrimonial, que d'aménagement d'espaces publics, que de la situation de ses habitants. En effet nous sommes sur un quartier Bottière-Pin-Sec qui comporte aujourd'hui 5 400 habitants, 83 % de logements sociaux. Même s'il y a eu, depuis 2010, 300 logements sociaux requalifiés grâce à l'investissement de Nantes Métropole Habitat, il nous reste encore à faire pour améliorer la qualité des logements des habitants, et bien entendu pour arriver à faire de ce quartier un quartier agréable à vivre, attractif, un quartier durable, et un quartier accueillant et solidaire.

Ces mots ne sont pas des mots vains que nous avons choisis nous-mêmes « en solo ». Ils ont été discutés, choisis et adoptés par les habitants avec qui nous avons lancé une démarche de discussion et de concertation depuis plus d'un an, dans le cadre d'un atelier permanent. Celui-ci a rendu un avis citoyen au mois de décembre dernier, qui a été présenté à la Présidente en janvier. Nous avons fait un rendu sur toutes les propositions qui ont été faites par les habitants.
Donc la ZAC vient nourrir et abonder, et surtout nous doter d'outils pour accompagner de manière importante l'enjeu de requalification de l'ensemble du quartier de la Bottière.

D'ores et déjà des esquisses se font. Le cœur de quartier sera déplacé autour du centre commercial qui existait auparavant sur la rue de la Bottière. Ce cœur de quartier aujourd'hui n'a plus de centre commercial puisque le Dia qui existait a fermé. Les habitants y étaient attachés. Nous venons d'acquérir l'ensemble de cet îlot afin de pouvoir créer demain un cœur de quartier à la fois en termes de commerce de proximité, répondant aux besoins et aux attentes des habitants, mais surtout un lieu de convivialité, de rassemblement, et un lieu fédérateur du quartier, comme les acteurs et les habitants le souhaitent.
Un pôle d'équipements publics également s'implantera à terme sur la place de la Bottière, centre commercial existant. Pour ceux et celles qui connaissent, c'est un endroit où l'on ne vit pas bien. Demain, à cet endroit-là, il n'y aura plus de place de quartier, mais bien un pôle d'équipements publics avec la mairie annexe, l'équipe de quartier, l'agence de Nantes Métropole Habitat, et le centre médico-social du Département.

Cette délibération s'inscrit totalement dans le projet de la Bottière. Nous proposons la création d'une ZAC pour nous doter d'outils publics et aller plus loin avec évidemment les mêmes modalités de concertation réglementaires que sur n'importe quelle ZAC, à savoir une exposition, le registre d'observation et la réunion publique. Il va de soi que nous allons continuer, avec d'ailleurs le prestataire qui est Ville ouverte, à travailler avec les habitants par des études sectorielles sur l'ensemble des lieux comme Basinerie, Souillarderie, afin de continuer à travailler sur des éléments de transformation radicale du quartier à l'échelle de 10 ans. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1 - Approuve les objectifs poursuivis par la ZAC à créer sur le périmètre du projet Bottière-Pin Sec.

2 - Décide des modalités de concertation préalable à conduire, conformément aux articles L.103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme, sous forme d'une réunion publique, d'une exposition publique, et tout autre forme associant les citoyens et d'une mise à disposition d'un registre d'observations à la Mairie annexe de la Bottière.

3 - Autorise Madame la Présidente ou Madame la Vice-Présidente Déléguée à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M^me^ la Présidente : « Je donne la parole à Alain Robert pour nous parler du transfert du MIN. »

M. Robert présente les dossiers suivants :

Département B.A.T.I.

17 – TRANSFERT DU MIN DE NANTES SUR REZÉ – PROGRAMME ET ENVELOPPE FINANCIERE – OBJECTIFS ET MODALITES DE LA CONCERTATION PREALABLE - MODIFICATION DE L'ETAT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

EXPOSE

Implanté sur vingt hectares, le marché d'Intérêt National (MIN) de Nantes doit être transféré sur le parc d'activités Océane Nord, sur la commune de Rezé.

Plusieurs enjeux ont été identifiés au travers de ce transfert. Au-delà de conserver sur son territoire ce service public, il s'agit pour la métropole, de proposer aux opérateurs du MIN un équipement moderne pour répondre aux défis économiques de demain et aux enjeux de la logistique urbaine du 21ème siècle. Il s'agit donc d'une véritable opportunité pour susciter une nouvelle dynamique de la filière. La dimension emploi est également un axe bien évidemment important. La filière agroalimentaire est une filière stratégique non seulement au niveau national, mais aussi au niveau local. Le transfert du MIN intégré au sein d'un pôle agroalimentaire, doit être l'occasion de focaliser nos efforts sur cette problématique et concourir au rééquilibrage actif/emploi du Sud Loire. Le Pacte Métropolitain pour l'Emploi signé en septembre 2015 par l'ensemble des partenaires, intègre dores et déjà dans sa feuille de route ce travail de préservation et de création de nouveaux emplois. Enfin, la dimension environnementale du futur MIN doit dans sa conception intégrer les défis de demain dans le cadre de la transition énergétique.

A cette fin, par délibération du 27 juin 2014, le Conseil Communautaire a approuvé, au titre de la construction du futur MIN et au regard de l'état d'avancement du projet, un programme de travaux de construction de 48 000 m² de surface au sol de bâtiments clos et couvert sur 16,1 hectares (clos et couvert, VRD, prestations intellectuelles mais hors aménagements intérieurs).

L'opération du transfert du MIN a été confiée à la SPLA Loire Océan Métropole Aménagement (mandataire) par délibération en Bureau Communautaire du 28 novembre 2014.

Le programme initial envisageait que l'emprise foncière du futur MIN puisse potentiellement être étendue selon le nombre d'entreprises qui manifesteraient leur volonté de s'implanter sur le site.

L'évolution du dossier et les nombreux échanges avec les opérateurs ont amené de plus en plus d'entreprises à affirmer leur volonté de conserver leur dynamique et leur synergie, la force du MIN de Nantes étant de proposer en un même lieu une offre complète de produits et services aux professionnels. L'attrait du futur MIN auprès des entreprises oblige en conséquence à porter la superficie de son assiette d'implantation à 19,4 hectares.

Par ailleurs, ces mêmes négociations ont aboutit à la définition du statut futur d'occupation (investisseur sous forme de bail emphytéotique administratif ou locataire) de chacun des opérateurs. La grande majorité d'entre eux ayant opté pour la location, il importe de prendre désormais en compte les aménagements intérieurs propres à répondre à leurs besoins.

La liste des services communs annexes relevant de l'opération (déchetterie, parkings, production de froid, …) et nécessaires au bon fonctionnement du site a pu également être exhaustivement dressée.

Enfin, le transfert du MIN se doit d'être emblématique de l'action menée par Nantes Métropole en matière de transition énergétique. Les surfaces de toitures et de parkings couverts très importantes (potentiel d'environ 40 000 m²) en font l'une des plus importantes surfaces disponibles de la Métropole pour le développement de l'énergie solaire, et donc une opportunité exceptionnelle. Aussi, le déploiement d'une centrale photovoltaïque de grande taille sur ce site permettra d'augmenter les capacités de production d'énergies renouvelables du territoire et impliquera un renforcement de la structure porteuse des bâtiments.

L'ensemble de ces évolutions se traduit comme suit :

- par la réalisation de 14 000 m² environ supplémentaires de clos et couvert pour accueillir des opérateurs au-delà des 48 000 m² prévus initialement, que ce soit des bâtiments locatifs ou des baux emphytéotiques administratifs, ainsi que des services communs annexes indispensables au bon fonctionnement du futur MIN,

- par l'aménagement intérieur de l'ensemble des bâtiments (rez de chaussée et étage), pour permettre la livraison des locaux aux futurs opérateurs, soit une surface d'environ 71 500 m².

Partant, il convient de définir le programme et son enveloppe.

1/ Evolution du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération

Les évolutions du programme initial portent l'enveloppe prévisionnelle financière à 123 520 000 € HT (hors révision), intégrant 3 500 000 € HT destinés aux travaux nécessaires au renforcement de la structure des bâtiments pour pouvoir accueillir les panneaux photovoltaïques.

L'enveloppe se décompose de la façon suivante :

- 70 000 000 € HT pour 48 000 m² de clos et couvert intégrant travaux, prestations intellectuelles et frais divers.
- 22 508 000 € HT pour l'extension du clos et couvert, soit 14 000m² (intégrant les travaux, prestations intellectuelles et frais divers)
- 29 102 000 € HT pour les aménagements intérieurs de l'ensemble de l'opération hors investisseurs BEA comprenant travaux, prestations intellectuelles et frais divers.

  L'enveloppe financière de l'opération confiée à LOMA, en qualité de mandataire de Nantes Métropole, s'élève ainsi à 121 610 000 € HT.

- La rémunération du mandataire et les frais divers supportés par Nantes Métropole (frais de concours et indemnités, programmiste…) représentent par ailleurs 1 910 000 € HT.

2/ Organisation d'une concertation préalable au permis de construire : objectifs et modalités

Ce projet, dont la SHON est supérieure à 40 000 m² sur une assiette foncière supérieure à 10 hectares, doit faire l'objet d'une étude d'impact soumise à enquête publique.

L'article L.300-2, alinéa 1, du code de l'urbanisme issu de la loi ALUR permet aussi de réaliser une concertation préalable facultative avant le dépôt de la demande de permis de construire, en lieu et place de cette enquête publique, pour présenter le projet au public et lui permettre de formuler ses observations.
Dans cette hypothèse, un dossier de présentation du projet comportant une description de sa localisation dans l'environnement et sur le terrain concerné, sa destination, les caractéristiques des constructions et aménagements envisagés, un avant-projet architectural ainsi que la desserte du projet et l'aménagement des abords est mis à disposition du public.
Le bilan de la concertation est ensuite joint à la demande du permis de construire.

Il vous est proposé d'organiser cette concertation préalable qui aura lieu de mars à mi-avril 2016, selon les modalités suivantes :

- exposition temporaire et mise à disposition du dossier mentionné ci-dessus à la mairie de Rezé ainsi qu'au siège de Nantes Métropole

- organisation d'une réunion publique afin de présenter et expliquer les caractéristiques et objectifs du projet

- mise à disposition d'un registre au siège de Nantes Métropole et à la mairie de Rezé

Un bilan de cette concertation sera arrêté par le Conseil Métropolitain du mois d'avril 2016.

Il est nécessaire d'ajuster l'état des autorisations de programme (AP) : le montant de l'opération est de 150 986 000 € TTC, révisions comprises, permettant ainsi d'engager l'ensemble de ce projet (AP006 ; zones d'activités économiques, opération 2014-3474, Transfert du M.I.N.).

Cette modification de l'état des AP/CP est sans conséquence sur le volume des crédits de paiement inscrits dans le cadre du budget primitif 2016 en section d'investissement et ne modifie pas l'équilibre du budget principal ni la présentation par chapitre, tel qu'ils ont été votés.

M. Robert : « Madame la Présidente, chers collègues, j'ai en effet le plaisir de rapporter ce dossier relatif au transfert du MIN, d'une importance évidemment très grande, vous l'imaginez, vous allez le voir à travers le contenu de la délibération.

Il s'agit donc d'un dossier très transversal qui a su mobiliser tout une équipe d'élus, au premier rang desquels Pascal Bolo, avec sa double casquette de président du MIN et de vice-président en charge des finances, mais également Bertrand Affilé au niveau des transports, et puis nos collègues maires de Rezé, des Sorinières, très impliqués dans la future localisation du site, et Julie Laernoes plus récemment sur la dimension transition énergétique du projet.

Ce dossier est important. Vous en connaissez déjà la genèse. Il date d'il y a quelques années. La délibération qui vous est proposée aujourd'hui est le fruit d'un processus qui a été engagé et qui va permettre aujourd'hui de passer à une étape complètement opérationnelle, celle des travaux du futur MIN qui va s'installer à Rezé.

Cette réalisation s'inscrit vraiment dans une histoire ancienne. C'est l'histoire de Nantes, de son passé industriel, c'est lié notamment à la conserverie, à l'agroalimentaire, dans son passé rural, puisque l'arrière-pays est marqué par le maraîchage, les traditions agricoles. Le transfert du MIN, la question de la création d'un pôle agroalimentaire s'inscrivent parmi les plus belles traditions économiques de la ville aux côtés des filières qui existent déjà – celle de la santé, de la recherche, des matériaux composites, du numérique qui est en train de monter en puissance. L'importance de l'ancrage sur le territoire est le premier point que je voulais souligner.

Et le MIN fait évidemment partie de cette histoire de Nantes.

La dernière étape de cette implantation du MIN est celle que l'on a eue le 31 mars 1969 sur le site actuel de l'île de Nantes, faisant elle-même suite à l'implantation sur le quartier Madeleine-Champ-de-Mars.

Et aujourd'hui, le MIN vit bien, nous allons en voir un plan. C'est le deuxième de France. Il accueille 117 entreprises. Ce sont plus de 1 200 emplois localisés à cet endroit et malgré la vétusté de ses équipements, le caractère un peu obsolète de l'aspect qu'il peut offrir et les difficultés de fonctionnement qu'il peut parfois avoir, je pense notamment à la mise en place de nouvelles réglementations sanitaires qui avaient menacé un temps de fermeture le Pôle marée, situation à laquelle nous avons remédié voici maintenant trois ans, malgré tout, il fait véritablement partie de notre identité.

Ce statut du MIN qui a été créé, est lié à une conception de l'économie un peu administrée, pour permettre la concurrence, pour permettre le regroupement en un seul lieu des échanges de marchandises et notamment des produits frais. C'est un statut qui pour être ancien, pour être un peu daté, n'en retrouve pas moins une nouvelle jeunesse parce qu'il permet un rapprochement des producteurs locaux avec la demande locale, il permet une confrontation sur des bases saines entre l'offre et la demande, il permet une traçabilité des produits, une proximité, des contrôles sanitaires, et tout cela quelque part en fait un bel outil.

Voilà pourquoi la décision a été prise depuis plusieurs années déjà de créer une nouvelle polarité économique et logistique sur la Métropole, faisant suite au MIN actuel.

Les objectifs consistent à susciter une nouvelle dynamique de la filière agroalimentaire par la mise à disposition des opérateurs, des services d'équipements partagés qui seront évidemment revus au goût du jour. Il s'agit aussi de créer une nouvelle offre d'accueil qualifiée et attractive. C'est important évidemment puisqu'il faut créer là une politique de promotion et de communication très active au profit de nos entreprises de l'agroalimentaire. Rappelons que les Pays de la Loire sont la deuxième région pour l'agroalimentaire. L'agroalimentaire est la première filière industrielle, en Pays de la Loire et dans l'agglomération. Ce projet fait partie du renforcement de cette filière, ainsi que la plate-forme de recherche et d'innovation sur l'agroalimentaire installée sur le site de la Géraudière.

La dimension emploi de ce projet est considérable parce que c'est une filière stratégique pour l'emploi. L'agroalimentaire offre en France des débouchés à une main-d'œuvre faiblement ou pas qualifiée. En même temps, nous savons que ce n'est pas une filière très attractive, que souvent il y a un déficit d'image et que les jeunes ne veulent pas spontanément s'engager dans cette voie. Le fait même d'accueillir aujourd'hui des entreprises dans les locaux existants, sur le site actuel, avec les conditions de vieillissement des bâtiments, puisque le MIN, vous voyez, a été créé il y a bientôt 50 ans, n'est pas facteur d'une attractivité extrêmement grande.

Donc, il y a même des difficultés de recrutement sur certains emplois au sein d'entreprises. Cela peut être lié aussi aux horaires atypiques, aux conditions de travail qui ne sont pas forcément tout à fait satisfaisantes, et à la saisonnalité des emplois.

C'est pourquoi le pacte métropolitain pour l'emploi, qui a intégré cette question dans sa feuille de route, met en exergue le potentiel de développement de l'emploi autour de l'accompagnement du futur MIN de Nantes.

Donc bien entendu, lorsqu'il s'est agi de se positionner par rapport à la localisation de ce futur MIN, à l'époque, des études ont été faites, des études comparatives sur différents sites. Et cette réflexion qui a été engagée après l'examen de toutes les opportunités, a abouti au choix du parc d'activité Océane Nord à Rezé, comme vous le voyez à l'écran, le long du périphérique sud, avec une accessibilité assez extraordinaire qui va être évidemment renforcée puisque vous savez que la porte de Rezé doit être entièrement reconfigurée pour lui donner une facilité d'accès beaucoup plus forte en direction de la commune des Sorinières et également du parc d'activité Océane Nord.

Donc cette réflexion a été engagée voici plusieurs années et dès le départ, cette réflexion a évidemment associé les entreprises du MIN que nous avons incitées à se regrouper à l'occasion de ce projet par la création d'une association ad hoc, MIN Avenir, qui a été à toutes les étapes du parcours et encore aujourd'hui, notre interlocuteur sur ce projet. À quoi aurait servi de bâtir un projet si les entreprises elles-mêmes n'avaient pas adhéré à ce transfert du MIN de Nantes et à la création du Pôle agroalimentaire ?

Un accord, un consensus s'est dégagé autour de ce site et il est vrai que les entrepreneurs du MIN ont posé une première condition, c'est l'accessibilité renforcée. C'est un dossier que l'on a déjà vu, que l'on a traité. Et puis évidemment, c'est la demande d'un transfert global et concomitant de toutes les entreprises au même moment sur le futur site. Cette hypothèse n'était pas forcément imaginée au début, mais elle a été rendue nécessaire. En effet, ces dernières souhaitent absolument se retrouver quelque part sur un pied d'égalité au moment du transfert, conserver la synergie qui peut exister entre elles, et ne pas la perdre à l'occasion de l'arrivée sur ce nouveau site.

Voilà, le projet s'est donc poursuivi et je vous rappelle que l'an dernier, vous avez validé le site retenu, et puis vous avez fait le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre, Erik Giudice, qui a travaillé sur le projet. Une perspective nous est donnée et une étude de programmation a été lancée avec un cabinet spécialisé, le cabinet Aceria.

L'assiette d'implantation, comme vous l'avez vu tout à l'heure, est donc localisée sur le parc d'activité Océane Nord. Cela représente un foncier de 19,4 hectares, maîtrisé par Nantes Métropole. Un travail extrêmement intense a été engagé avec chacun des opérateurs pour identifier un programme de construction du futur marché qui tenait compte des souhaits des opérateurs ayant manifesté leur intention d'aller sur le futur MIN, mais aussi de poursuivre leurs activités sur le Pôle agroalimentaire à proximité.

Cela a suscité évidemment un travail tout à fait considérable et c'est à partir de là que le programme qui vous est présenté aujourd'hui marque une première évolution extrêmement importante. En effet, le programme retenu consistait à créer le futur MIN sur environ 48 000 mètres carrés de surface au sol, et aujourd'hui on vous propose une surface supplémentaire intégrée au projet de 14 000 mètres carrés.
Pourquoi cette augmentation ? Tout simplement, entre la prudence que nous avions au départ quant au lancement de cette opération, et l'engouement des entreprises pour venir sur le futur site, l'effet déclencheur de la volonté politique que nous avions exprimée, le choix du site, le choix de la maîtrise d'œuvre, tout cela a créé véritablement une dynamique très forte à laquelle adhèrent la très grande majorité des opérateurs qui souhaitent s'y installer. Il s'agit d'un élément extrêmement important, qu'il faut souligner.

Je vais maintenant évoquer le deuxième élément d'évolution du programme qui est aussi très important. Au départ, il avait été envisagé, comme c'est le cas sur le MIN actuel, que les opérateurs puissent être propriétaires et investisseurs de leurs propres bâtiments à l'intérieur du MIN ou qu'ils puissent opter, comme une majorité d'autres actuellement, pour la location.

Très clairement, c'est la solution de la location qui a été retenue par la quasi-totalité des entrepreneurs, à l'exception de quatre d'entre eux qui ont choisi des baux emphytéotiques, c'est-à-dire des baux de très longue durée. Évidemment, cela bouleverse le programme initialement prévu. Il s'agit de la deuxième évolution importante au niveau du programme. A l'origine, nous n'avions pas pu mesurer le poids des aménagements intérieurs qui sont à la charge du propriétaire des bâtiments.

À partir du moment où les opérateurs eux-mêmes souhaitent être locataires et non plus avoir le statut de propriétaire, les obligations du propriétaire nous reviennent et nous devons réaliser pour leur compte l'ensemble des aménagements intérieurs pour permettre de les accueillir. C'est le deuxième élément d'évolution très important du programme qui vous est proposé aujourd'hui.

Enfin, le troisième élément d'évolution est le suivant : en lien avec les initiatives que nous prenons dans le domaine de la transition énergétique, il est apparu assez nettement et assez rapidement qu'il y avait là une opportunité absolument exceptionnelle de s'engager dans la mise en place d'un projet de centrale solaire photovoltaïque en saisissant cette opportunité d'un bâtiment clos et couvert qui représente maintenant une superficie tout à fait considérable.

Ce projet de centrale photovoltaïque vient enrichir notre programme initialement prévu. Les collègues qui connaissent mieux encore cet aspect du dossier pourront apporter leur témoignage et leur éclairage, mais c'est évidemment une opportunité extraordinaire qui permettra, vous le voyez, d'avoir une centrale solaire qui produira 10 fois plus d'électricité que la plus grosse unité du territoire. Elle représentera 15% des objectifs du plan soleil et sera la plus grosse centrale prévisionnelle du Nord-Ouest en toiture. C'est une opportunité assez intéressante et enthousiasmante, qu'il s'agit de saisir à cette occasion.

Donc, ainsi que je vous le précise, par rapport au programme initial que nous avons voté, trois éléments supplémentaires viennent le corriger. Mais ce sont des éléments positifs, plutôt enthousiasmants, qui démontrent que le projet a du sens, qu'il est porté par les acteurs, et tout le monde est convaincu de son intérêt.

Aujourd'hui, je vous présente donc un projet qui financièrement, c'est vrai, évolue très significativement, mais pour de bonnes raisons. Il évolue de 70 000 000 € HT à 123 520 000 € HT.

Vous retrouvez les éléments financiers dans la délibération qui sont justifiés par des évolutions de programme permettant à ce projet d'atteindre une dimension que nous n'avions sans doute pas prévue au départ, mais qui est quand même porteuse d'espoir et d'ambition par rapport à l'emploi, par rapport au développement économique. De plus, ce projet contribue aussi au rééquilibrage des emplois entre Nord Loire et Sud Loire, sachant que pour l'essentiel, une enquête avait été faite il y a quelques années : la majorité des salariés sont issus du territoire du Sud Loire au sein des entreprises du MIN.

J'ajoute que bien évidemment, la libération du site actuel, et on le verra à travers la délibération suivante, va nous permettre de développer le plus ambitieux projet métropolitain en matière d'aménagement urbain. Je parle évidemment du projet de l'île de Nantes, puisqu'il a vocation à accueillir des équipements d'une autre nature et en particulier, vous le savez, le futur quartier de la santé, ancré autour du CHU. Voilà ce que je voulais vous rappeler à travers cette délibération.

Les modalités de la concertation publique sont reprises dans la délibération. L'objectif est de déposer le permis de construire au cours de cette année avec une livraison du bâtiment, nous l'espérons, en octobre 2018, ainsi que le transfert des activités et des opérateurs qui sont déjà très nombreux à s'être manifestés dans cette opération. Il s'agirait de livrer cet équipement, comme je vous le disais, dans les temps requis pour permettre l'installation du futur CHU.
Avant de laisser la parole pour ouvrir la place aux échanges, je voudrais vraiment saluer le travail de l'ensemble des directions de Nantes Métropole qui ont été impliquées dans le dossier, autour de l'équipe projet, sous la direction de Nicolas Debon. Je voudrais saluer Laurent Jacquet qui a été véritablement le maître d'œuvre de ce projet, le chef de projet, vraiment la cheville ouvrière de ce projet, en lien avec tous les partenaires. Je pense également à nos partenaires externes comme la maîtrise d'œuvre d'Erik Giudice qui s'est révélé être un excellent choix en ce qui concerne le cabinet de maîtrise d'œuvre et qui a été à l'écoute des opérateurs. Je salue également l'équipe de Loire Océan Métropole Aménagement qui est évidemment notre mandataire dans cette opération et qui va piloter ce projet. J'ai oublié le cabinet Ernst & Young qui a joué un rôle essentiel dans le dialogue quotidien avec les entreprises, notamment dans la perspective de leur transfert.

J'espère n'avoir oublié personne, mais je pense que c'était important, et vous ne m'en voudrez pas de l'avoir souligné, parce que c'est le fruit d'un très grand et long travail collectif qui a nécessité des centaines de réunions avec chacun des opérateurs, individuellement, et aussi des réunions collectives. Je vous en remercie et je vous demande donc d'approuver cette délibération. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Philippe Seillier. »

M. Seillier : « Madame la Présidente, chers collègues,

Cette délibération est pour nous l'occasion de souligner trois points qui ont trait au volet environnemental de ce dossier structurant pour le Sud Loire.

Le premier est celui qui concerne le développement d'une centrale photovoltaïque sur les toitures et couvertures de stationnement et, comme vous l'avez rappelé Monsieur Robert, qui sera la plus grosse centrale prévisionnelle du Nord-Ouest avec 15 % d'objectif du plan soleil. Il faut saluer cette initiative qui va permettre la production de 7 mégawatts-crête, soit 10 fois la production de la plus grosse centrale d'énergie en toiture.

Sur le plan environnemental, nous ne pouvons que nous satisfaire de ce projet.

Sur le plan financier, cela accroît de 3,5 millions les surcoûts de structure pour porter cette future centrale solaire.

À ce stade, deux interrogations demeurent et pour lesquelles nous n'avons pas obtenu de réponse.
La première est de savoir qui va porter le coût de la mise en place de cette future centrale, et de là va découler la seconde question : Nantes Métropole, compte tenu de cet accroissement de charges de construction, pourra-t-elle escompter un éventuel retour sur cet investissement ou cet accroissement de charges en tous les cas ?

Le second point de ce volet environnemental que nous voulons soulever, nous l'avions déjà souligné ici à l'occasion du Conseil du 19 octobre 2015 – je ne vais pas reprendre l'ensemble des éléments de cette intervention que j'avais eue à l'époque, mais pour rappel, nous y faisions part des problèmes de circulation sur l'axe principal d'entrée, porte de Rezé, sur la rue Ernest-Sauvestre et les Sorinières –, et vous l'avez rappelé aussi Monsieur Robert, ce point-là va être structuré. Mais il s'avère aussi qu'une seconde solution alternative avait été développée à l'initiative des habitants qui avaient été conviés à une réunion d'information à cet égard-là, et durant laquelle il nous avait été dit peut-être par Monsieur Affilé ou vous-même Madame la Présidente, qu'une étude serait menée.

Je voulais savoir sur ce point-là ce qu'il en était de cette étude, si vous pouviez nous dire si bien sûr elle a été entreprise, et ce qu'il en ressort aujourd'hui.

Enfin, dernier point : c'est une suggestion que nous vous faisons ici. Tout à l'heure, nous parlions dans le point numéro 5 de l'ordre du jour de Zéro déchet. À l'instar de l'initiative prise par Madame la Maire de Paris, il serait peut-être judicieux de mettre en place des collectes et des valorisations de biodéchets de restauration à l'occasion des transports qui pourraient être faits par les restaurateurs qui viendraient s'approvisionner au MIN et qui pourraient y déposer leurs biodéchets, ce qui permettrait la diminution du tonnage de ces biodéchets, dans les poubelles nantaises en l'occurrence.

À Paris par exemple, juste pour information, 22 tonnes par semaine ont déjà été extraites des poubelles parisiennes par ce procédé. C'est une suggestion que nous vous faisons, mais je suppose que vous y aviez déjà pensé. Pour cette initiative donc, il n'est pas de notre volonté d'accroître encore le coût du futur MIN pour notre collectivité, mais d'un point de vue financier, nous pourrions peut-être imaginer, comme la Commune de Paris a pu le faire, un portage financier qui impliquerait les entreprises concernées comme l'ouverture au capital de la société exploitante de collecte et de valorisation qui s'adresserait à ces entreprises de restauration.
Voilà mon intervention, Madame la Présidente. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Julie Laernoes, qui je n'en doute pas va apporter un certain nombre d'éléments de réponse aux questions que vous venez d'évoquer. »

M^me^ Laernoes : « Certainement – je l'espère, en tout cas. Madame la Présidente, mes chers collègues, la construction du futur MIN, et mon collègue Alain Robert l'a rappelé parfaitement, constitue un projet majeur pour notre territoire, un projet majeur et stratégique. Majeur, on l'a rappelé, par son ampleur financière notamment, mais pas seulement.

C'est aussi un projet stratégique pour la filière agroalimentaire dont on a vu les chiffres et l'importance pour le développement économique de notre région, également en matière d'innovation sur la logistique urbaine, sur le dossier sur lequel Bertrand Affilé s'est fortement engagé, et aussi un élément stratégique du point de vue de la transition écologique.

Faire de notre territoire une référence de la transition énergétique est une priorité absolue de notre mandat. Nous sommes, cela n'aura échappé à personne, dans l'année post-COP 21 et les collectivités ont été reconnues comme des lieux d'expérimentation et de concrétisation des engagements étatiques de maintenir la température à un réchauffement de deux degrés Celsius.

Nantes a toujours pris sa part, et cette année nous allons tenter d'accroître ces dynamiques sur l'action entre les acteurs non étatiques. C'est tout le sens du sommet mondial que nous allons organiser fin septembre, Climate Chance.

Et puis, nous avons rappelé à travers les différentes délibérations à l'ordre du jour ce matin entre le protocole de l'ADEME, le plan vélo, l'économie circulaire et les déchets, l'ambition et la volonté de la Métropole d'agir concrètement par des actions tangibles sur nos territoires pour diminuer nos émissions de gaz à effet de serre. Je rappelle que nous nous sommes fixé pour nos territoires l'objectif de diminuer de 50 % nos émissions d'ici 2030.

Si le MIN et le Pôle agroalimentaire se projettent dès maintenant dans la logique d'économie circulaire, cela repose bien entendu sur une démarche environnementale ambitieuse en visant l'optimisation des flux tels que l'eau, les déchets, l'énergie ou encore la logistique, mais aussi sur les réflexions déjà engagées, sur les mutualisations des espaces, des équipements et des ressources.

Le MIN est une véritable opportunité, Alain Robert l'a rappelé également, pour mettre en place des logiques innovantes et instaurer un système gagnant pour tous les acteurs du MIN. Nous nous réjouissons que les "bio" aient été les premiers à contractualiser leur place au sein du MIN. Cela démontre leur véritable engagement et dynamisme, et le futur MIN doit être le maillon fort de notre projet alimentaire de territoire, encourageant les producteurs locaux nombreux sur nos territoires. Ils fournissent à la métropole une alimentation saine et de proximité.

Sur le volet purement énergétique, aujourd'hui notre objectif est de doubler le taux d'énergies renouvelables d'ici 2020 et de les tripler d'ici 2030. Les nouveaux projets d'envergure comme le MIN ne pourraient plus se faire aujourd'hui sans intégrer dès la conception l'efficacité énergétique et la production d'énergies renouvelables.

Le MIN, par sa fonction, cela a été également rappelé, est une infrastructure consommatrice d'énergie, pour la production du froid notamment, mais également sur l'éclairage.

Cette délibération aujourd'hui acte donc des frais de structure supplémentaires pour permettre d'installer une centrale photovoltaïque d'une ampleur considérable de 43 000 mètres carrés au total, 30 000 mètres en toiture et 13 000 mètres carrés sur les parkings. Ce sera, et cela a été rappelé également par Monsieur Seillier, la plus grande centrale en toiture du territoire.
C'est une nécessité d'un point de vue énergétique, mais c'est également une opportunité pour garantir sur le long terme une énergie abordable pour tous les opérateurs.

Pour donner quelques éléments de réponse sur le volet financier, bien sûr, nous avons mis à l'étude toutes les possibilités pour innover et aller encore plus loin sur les énergies renouvelables concernant la structure du MIN, notamment les possibilités diverses comme l'autoconsommation sur le MIN, compte tenu des demandes en énergie importantes, mais également la vente sur le réseau. Enfin, nous espérons en faire un levier pour booster l'investissement participatif dans les énergies renouvelables.

J'ajoute un point qui est certain, la redevance d'occupation de la toiture sera naturellement perçue par la Métropole comme cela se fait sur d'autres projets, et permettra de récupérer une partie des fonds et des frais supplémentaires engagés aujourd'hui.

Je tiens, comme Alain Robert l'a fait, à saluer l'engagement et l'écoute de mes collègues, en particulier Pascal Bolo, mais également ceux des services de l'énergie qui ont fourni un travail de conviction et un engagement sans faille. En effet, s'engager dans des projets innovants, nouveaux, déterminants pour notre territoire, demande un engagement particulier.

Je voudrais juste terminer pour dire que faire de notre territoire une référence en matière de transition énergétique, c'est bien imaginer ensemble, innover, expérimenter et concrétiser au bénéfice de toutes et tous. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Joël Guerriau. »

M. Guerriau : « Merci, Madame la Présidente. La présentation qui avait été faite en commission ne détaillait pas l'enveloppe financière qui est ici clairement présentée dans cette délibération et que vous nous demandez d'approuver.

En effet, il était présenté 92 millions d'euros pour 62 000 mètres carrés de clos et de couvert. Il aurait donc été bien plus clair que soient présentés séparément le coût initial de 70 millions d'euros qui avait été prévu en juin 2014 pour 48 000 mètres carrés de clos et de couvert avant que ne soient rencontrées les entreprises, ainsi que le coût supplémentaire de 22 millions d'euros qui représente l'extension de 14 000 mètres carrés.

Seul le supplément de 29 millions d'euros pour les aménagements intérieurs ressortait vraiment distinctement. C'est vraiment dommage parce que cela ne permet pas une lecture totalement et absolument transparente de l'enveloppe financière de l'opération confiée à LOMA en qualité de mandataire de Nantes Métropole.

Il s'agit tout de même, en un an et demi, de passer de 70 000 000 € HT à un investissement de 121 610 000 € HT, et nous ne sommes donc pas loin de doubler la mise. Ce projet a été manifestement sous-évalué dans des proportions considérables.

Cette augmentation extrêmement forte aurait vraiment mérité que l'on puisse en discuter de manière beaucoup plus approfondie en amont, et cela devait être sans doute possible. En effet, un article de presse d'avril 2015 indiquait que le coût global de l'opération s'élèverait à 123 000 000 €, un chiffre pas si éloigné que cela de celui qui nous est aujourd'hui présenté. Cette enveloppe financière aurait semble-t-il bien pu faire l'objet d'une information détaillée par Nantes Métropole dans le cadre de nos différentes instances.

Il semble aussi être temps d'éclaircir la question du montant des indemnités que Nantes Métropole va devoir verser aux entreprises. Le 15 décembre 2014, nous avions approuvé une délibération relative au transfert du MIN qui permettait de clarifier les rôles entre la Société d'Économie Mixte du Marché d'Intérêt National et Nantes Métropole. Et à cette occasion, j'avais fait remarquer que Nantes Métropole étant à l'initiative du projet de transfert, il lui appartenait d'en assumer les conséquences pour les mandataires.

Ces indemnités permettent de prendre en considération les biens non transférables, les frais de déménagement, la perte d'exploitation pendant la phase de déménagement et les frais de réinstallation. Cela va représenter un montant qui va s'ajouter à l'enveloppe financière qu'il s'agit aujourd'hui d'approuver.

Cela est d'autant plus regrettable que si la concession avait été à son terme, nous aurions évité de faire porter aux finances publiques cette charge supplémentaire dans une période de pénurie et d'efforts drastiques pour les finances publiques. Efforts drastiques également demandés à nos concitoyens eux-mêmes, soumis à la contribution par l'exécutif métropolitain dans le cadre de la hausse des impôts. N'oublions pas non plus que cet impact financier va être rajouté à la facture globale du choix d'implantation du futur CHU auquel il s'agit de faire de la place.

Enfin, il serait aussi intéressant de connaître au plus vite le montant des subventions que vous espérez et que vous solliciterez, suite à cette délibération. Comme le souligne mon propos, il est vraiment dommage qu'un aussi beau projet nous ait été présenté progressivement avec des augmentations aussi fortes, donc en créant une sorte de flou sur notre enveloppe financière.

De plus, au regard de l'augmentation de cette enveloppe, on peut se demander si tout est bien sous contrôle. On n'est pas loin de doubler une enveloppe financière présentée en juin 2014.

Voilà les raisons qui sont les nôtres, qui nous amèneront à nous abstenir, soucieux de rappeler toute l'importance du bon et entier partage des informations, mais aussi de prendre tous ensemble des décisions importantes sur un dossier structurant qui a un impact financier, avec toutes ses conséquences. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Juste un mot sur la méthode, pour la bonne information de l'ensemble des membres de l'Assemblée. Je rappelle que cette délibération sur le MIN a été présentée lors de la dernière Conférence des maires, que l'intégralité des montants y ont été indiqués, que les documents papier vous avaient été envoyés au préalable tel que le nécessitent maintenant les règles que nous nous sommes collectivement fixées sur la Conférence des maires.

Nous pouvons donc débattre du fond, du contenu, de l'enveloppe financière, tout cela fait naturellement partie du débat, mais je tiens à indiquer que l'ensemble des éléments, et dans la plus totale transparence, ont été indiqués et partagés lors de la dernière Conférence des maires.
Mireille Pernot. »

M^me^ Pernot : « Madame la Présidente, chers collègues,

Nous nous prononçons aujourd'hui sur l'enveloppe financière et le mode de concertation d'un gros dossier, un beau dossier pour notre métropole et également pour notre commune de Rezé.

Le MIN de Nantes est une institution économique et commerciale majeure, il a été rappelé, au cœur d'une région où l'industrie agroalimentaire tient une place importante puisqu'elle est le premier secteur industriel régional avec 50 000 emplois, dont 3 700 dans la métropole.

De plus, l'agglomération nantaise est au cœur d'un territoire d'agriculture, de maraîchage, à proximité de la façade atlantique et des ports de pêche. Ce n'est donc pas pour rien que notre MIN est deuxième de France et représente près de 1 200 emplois directs.

Il est au cœur d'un tissu économique dense et complexe, allant de la production alimentaire jusqu'à la distribution et la consommation en passant par l'emballage, la transformation, la sécurité alimentaire, la recherche, comme avec la plate-forme de la Géraudière. Tout cela induit un grand nombre d'innovations et d'emplois actuels et en devenir.

Nombre d'usagers du MIN aujourd'hui lui reprochent une certaine vétusté. Avec ce projet, nous nous dotons d'un outil à la hauteur de l'enjeu industriel que je soulignais au début de mon propos.

Il sera aussi plus accessible en lisière du périphérique et accueillera une centrale photovoltaïque participant à la transition énergétique, comme il vient d'être dit.

Car le transfert du MIN, comme celui d'autres équipements tels l'hôpital ou l'aéroport, c'est l'assurance de se doter d'outils modernes, plus écologiques, répondant aux nouveaux usages, aux nouveaux besoins et aux défis de demain. C'est aussi la mise en œuvre d'un aménagement prenant en compte le dynamisme local et favorisant le nécessaire équilibre entre développement économique, respect des cadres de vie et développement territorial.

Il en va ainsi, avec ce transfert, du dynamisme économique et de l'emploi au sud de l'agglomération nantaise, qui va pouvoir accueillir une locomotive, contribuant au rééquilibrage Nord-Sud.

Comment ne pas se réjouir que l'attrait de cette locomotive nous amène aujourd'hui à une extension du projet par rapport à ce qui avait été prévu initialement ? 14 000 mètres carrés supplémentaires, ce sont plus d'activités, plus de dynamisme, et il nous faut le soutenir et l'exiger, ce devra être plus d'emplois.

Il nous reste encore à poursuivre le dialogue avec les professionnels, les futurs usagers et les riverains du futur MIN pour que ce projet puisse être pleinement partagé et prenne toute la place qui lui revient au sein de la filière agroalimentaire métropolitaine et régionale. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Gérard Allard. »

M. Allard : « Merci. Madame la Présidente, mes chers collègues,

Je suis relativement bien placé pour dire tout le bien que l'on doit penser de ce projet, à la fois en tant que maire de Rezé bien sûr, mais aussi en tant que vice-président en charge du développement économique.

Le transfert du Marché d'Intérêt National, c'est un beau projet, cela vient d'être dit par Mireille Pernot, c'est un beau projet au service d'une filière majeure de développement économique de notre territoire, et c'est aussi une bonne nouvelle pour l'emploi en Sud Loire.

Ce dossier franchit donc une nouvelle étape et prend une nouvelle dimension à même de constituer un élan supplémentaire pour le développement économique du Sud de l'agglomération. Si l'enveloppe financière du projet évolue, c'est bien parce que ce transfert a séduit et convaincu les professionnels, et qu'ils sont plus nombreux que prévu initialement. Ceux-ci, en acceptant de déménager à Rezé, reconnaissent la qualité et l'attractivité des aménagements prévus. Les sociétés concernées sont en effet convaincues que le nouveau MIN leur permettra un nouveau développement.

L'ajustement à la hausse de ce projet est bien sûr la preuve de son intérêt économique et commercial. Si le transfert du MIN est déjà un succès, c'est parce que ce projet est le résultat d'un vrai dialogue, et je tiens à souligner et à saluer la mobilisation et l'engagement des services de la Métropole pour cela, et puis les chefs d'entreprise et tous les partenaires, ainsi que le président du MIN, Pascal Bolo.

Le MIN n'est pas seulement un aménagement urbain. Il est un outil structurant au service du développement économique de notre métropole, et bien au-delà, rayonnant dans toute la région des Pays de la Loire, mais aussi dans tout le Grand Ouest. Il permettra la création de nombreux emplois par les entreprises du BTP qui seront concernées par ces chantiers successifs. Et je sais qu'une attention toute particulière sera portée aux clauses RSE et d'insertion afin que ce chantier permette à toutes et à tous, entreprises, salariés, de trouver leur place dans ce projet de construction.

Nous ne pouvions nous priver d'une telle opportunité, d'autant que l'espace libéré par l'actuel MIN nous permettra sur Nantes de créer un véritable quartier de la santé, et de continuer à urbaniser autrement le cœur de la métropole.

Au-delà de la question du MIN, il s'agit bien aussi, je me permets de le rappeler, de créer à Nantes l'hôpital public du XXI^e^ siècle en lien avec l'Université, la recherche, les entreprises, la ville, ses habitants. J'ajouterai, chers collègues, que le transfert du marché contribuera à réorganiser les échanges entre le Nord et le Sud de la Loire, comme il contribuera à rééquilibrer l'emploi des deux côtés du fleuve.

Enfin, avec ce nouvel aménagement, nous avons l'opportunité de déployer une centrale photovoltaïque de 40 000 mètres carrés, cela a déjà été dit, à même de produire l'énergie nécessaire au bon fonctionnement des systèmes électrique et de réfrigération du parc d'activité. C'est bien sûr un investissement conséquent, mais cet aménagement contribuera à remplir les objectifs du plan soleil et de développement des énergies renouvelables sur le territoire métropolitain.

Décidément, nous ne pouvions passer à côté de telles opportunités. Je profite aussi de cette délibération pour rappeler qu'au même titre que le développement du Pôle agroalimentaire ou des aides à l'agriculture que nous venons de voter, le transfert du MIN est une réponse aux défis économiques et sociaux d'un secteur qui en a bien besoin en ce moment.
Ce projet contribuera donc à une meilleure organisation de notre territoire, tant du point de vue de la localisation des emplois que des transports logistiques. Et le MIN verra son empreinte énergétique diminuer, dans le souci d'une transition énergétique durable et en lien avec les besoins des entreprises.
Cette délibération marque donc un nouveau tournant dans le transfert du Marché d'Intérêt National. J'appelle l'ensemble des élus de cette Assemblée à se prononcer, en responsabilité, en sa faveur. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Vous m'excuserez de ne pas forcément aller dans le même registre que mes collègues. Je partage pleinement ce qui a été dit, donc je ne le répéterai pas. Je vais juste essayer d'apporter une réponse aux interrogations de Monsieur Seillier. L'étude à laquelle vous faites référence, Monsieur Seillier, je pense, doit être celle qui est liée au contournement de la commune des Sorinières, directement impactée ; donc très clairement, c'est dans le cadre de cette étude préparatoire que nous prendrons en compte les flux qui seront générés par l'arrivée du MIN.

Mais comme nous sommes aussi des gens prudents, dans le cadre du futur PLUM nous avons réservé un emplacement, afin de pouvoir réaliser un demi-échangeur supplémentaire à l'ouest de la porte de Rezé, de façon à avoir éventuellement, à l'avenir, une autre voie d'accès ou de sortie selon le sens que l'on choisira. Voilà les éléments que je souhaitais ajouter. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je redonne donc la parole à Alain Robert avant de mettre aux voix la délibération. »

M. Robert : « Je remercie les collègues qui sont intervenus, en particulier ceux qui ont approuvé avec enthousiasme le beau projet que j'ai eu le plaisir de vous présenter. Vous vous êtes répondu pour partie les uns aux autres.

Monsieur Seillier a obtenu les réponses, je pense, de Julie Laernoes sur la question de la centrale photovoltaïque, et Bertrand Affilé vient de répondre également à Monsieur Seillier sur la question du franchissement.

Je n'ai pas énormément de choses à ajouter. Je dirai simplement que CHU ou pas, de toute façon, il fallait transférer le MIN. Pour celles et ceux qui ont eu le loisir de visiter le MIN dans sa configuration actuelle, très clairement, il suffit de faire un tour du site pour constater que quand même, on est dans un autre univers. Cela a un côté suranné, assez nostalgique, il y a un gaspillage d'espace assez extraordinaire, des conditions de travail qui ne sont pas glorieuses, un aspect en termes d'accueil des publics, des visiteurs, qui n'est pas fameux. Et malgré tout, cela fonctionne bien, c'est sûr, grâce à l'effort des entrepreneurs, grâce à la bonne gestion du MIN par la Société d'Économie Mixte qui l'anime.

Mais on voit bien que si l'on avait attendu la fin de la concession en 2030, je pense véritablement que l'on aurait eu à faire face à de graves difficultés. Je pense en particulier aux questions sanitaires - ayant eu personnellement à régler la non-fermeture du Pavillon de la marée, je sais de quoi je parle.

Si vous voulez, CHU ou pas, il fallait transférer le MIN et là, c'est une opportunité extraordinaire.

Que le CHU, avec son arrivée sur l'île de Nantes, au cœur du quartier de l'île de Nantes qui a vocation à accueillir les grandes fonctions métropolitaines, ait été un accélérateur du développement, oui, nous le revendiquons. Oui, le CHU, l'arrivée du CHU a imposé quelque part que le dossier soit pris à bras-le-corps et qu'il y ait une forme d'enchaînement entre ces deux imbrications, entre ces deux très beaux dossiers qui vont forger le cœur et l'avenir de notre agglomération.

Voilà ce que je voulais dire par rapport aux interventions de Monsieur Guerriau, qui fait également allusion à la question des indemnités. Je ne nie pas l'intérêt et l'importance de la question des indemnités, mais rappelons que nous avons signé un protocole. Ce protocole est mis en application. Les négociations sont maintenant terminées. On a à peu près une vingtaine d'accords signés ou en cours de signature. Le dossier suit son cours tout à fait naturellement, et le moment venu, il y aura évidemment un volume global d'indemnités qui sera déterminé, sachant que celui-là, je le rappelle tout de même, est assez différé dans le temps et n'impactera pas le budget de Nantes Métropole à court terme, puisque nous avons pas mal d'années devant nous.

Sur la question des déchets évoquée par Monsieur Seillier, je pense que c'est tout à fait pertinent. De la même manière que l'on se saisit de ce dossier pour mettre du photovoltaïque, la question des déchets est déjà prise en compte par la SEMMINN actuellement. Il y a une excellente gestion de l'ensemble des déchets sur le site.

Et concernant la récupération des denrées alimentaires, j'en profite pour le dire, elles ne partent pas à la poubelle : elles sont affectées au Secours populaire français qui est localisé sur le MIN et qui demain trouvera aussi sa place dans les locaux rénovés du futur siège du MIN. On pourra donc certainement aller au-delà de la gestion des déchets comme vous le souhaitez. En effet, l'initiative de Paris de ce point de vue là est très intéressante concernant le travail engagé avec les restaurants.

Voilà donc les questions qui ont été posées. Monsieur Guerriau a évoqué aussi la question des subventions. Nous les attendons, elles seront les bienvenues. Lors d'une précédente délibération, nous avions exprimé un souhait formulé, adressé à l'ensemble des collectivités.

C'est vrai que l'on peut s'interroger. On est dans le champ du développement économique, je vous laisse réfléchir à la collectivité territoriale qui est le plus en phase avec les dossiers de développement économique et d'emploi. Ce n'est pas vain et il ne faut pas désespérer, on peut toujours en effet attendre que peut-être dans le cadre de futurs contrats de territoire qui seraient signés avec des collectivités, on puisse obtenir un apport, ce qui serait tout à fait normal.

C'est un investissement qui concerne l'agglomération, mais qui est évidemment d'intérêt régional, voire interrégional. Je pense que le dossier n'est pas clos de ce point de vue là, en tout cas nous l'espérons, mais il nous faut quand même avancer sans attendre la réponse des uns et des autres.

Voilà donc les quelques éléments de réponse, Madame la Présidente, que je voulais apporter. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Joël Guerriau pour une deuxième intervention. »

M. Guerriau : « Simplement pour une explication de vote, Madame la Présidente. J'ai entendu les réponses qui ont pu nous être apportées. Évidemment, nous restons sur notre faim sur certaines réponses, notamment sur la question des subventions, sur celle des indemnités, mais eu égard à l'importance que nous attachons à la question du développement économique sur notre agglomération, notre groupe approuvera cette délibération, Madame la Présidente. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je mets donc aux voix cette délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? »

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, A L'UNANIMITE
M. Pascal BOLO, M. Eric BUQUEN, Mme Mahel COPPEY, M. Jean-Claude LEMASSON
NE PRENNENT PAS PART AU VOTE

1. Approuve l'évolution du programme de l'opération initiale relative à la construction du futur MIN afin d'y intégrer le complément clos et couvert et les aménagements intérieurs et porte à cet effet l'enveloppe financière prévisionnelle à 123 520 000 € HT soit 148 224 000 € TTC (valeur novembre 2016).

2. Adopte la modification des Autorisations de programme, ainsi que l'opération correspondante du budget principal, selon l'état joint en annexe.

3. Décide l'organisation d'une concertation préalable facultative au dépôt de la demande de permis de construire sur le fondement de l'article L 300.2, 1er alinéa, du code de l'urbanisme et selon les modalités indiquées ci-dessus.

4. Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à solliciter des subventions pour ces opérations

5. Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme la Présidente : « Cette délibération, importante, est donc adoptée à l'unanimité.

Merci. Je voudrais profiter de cette unanimité, s'il vous plaît, pour saluer personnellement le travail qui a été mené à la fois par Alain Robert et par Pascal Bolo qui était privé de débat sur la délibération, puisque je rappelle qu'un certain nombre d'entre vous n'ont pas participé au vote - Pascal Bolo, Éric Buquen, Mahel Coppey et Jean-Claude Lemasson - et n'ont pas participé au débat, mais je tenais à souligner l'implication extrêmement forte d'Alain Robert et de Pascal Bolo sur ce dossier.
C'est un dossier complexe, c'est un dossier long, c'est un dossier qui nécessitera encore des étapes ultérieures, mais c'est désormais un dossier bien lancé, et je voudrais vraiment les remercier pour cette implication ainsi que celle des services qui les ont accompagnés.
Je vous propose que l'on avance et que l'on passe à la délibération 18 avec Alain Robert. »

Direction Action Foncière

18 - NANTES - RESERVE FONCIERE METROPOLITAINE - QUAI PRESIDENT WILSON - ACQUISITION D'UN IMMEUBLE BATI AUPRES DU GRAND PORT MARITIME NANTES - SAINT-NAZAIRE

EXPOSE

Dans le cadre de l'opération d'aménagement Île de Nantes, il convient de procéder à l'acquisition d'un immeuble bâti, cadastré DX102 pour partie, d'une superficie d'environ 62 040 m² (à confirmer par document modificatif du parcellaire cadastral), situé sur la commune de Nantes, Quai Président Wilson, auprès du GRAND PORT MARITIME NANTES – SAINT-NAZAIRE.

Ce bien est inscrit en zone UE du Plan Local d'Urbanisme de la commune approuvé par le Conseil communautaire le 9 mars 2007.

Cette acquisition est nécessaire à l'opération d'aménagement Île de Nantes - sud ouest, notamment pour la réalisation d'espace public et d'aménagement des quais.

Un accord est intervenu avec le propriétaire de ce bien moyennant le prix de 5 250 000 € net de taxe.
Ces conditions s'entendent pour une remise en l'état des biens, quais y compris.

Ce montant global est ventilé comme suit :

- 49 957 m^2 x 100 € le m^2 (intégrant les surcoûts de démolition et d'aménagement des quais) ;
- 12 083 m^2 x 21 € le m^2 (correspondant à des valeurs de foncier en nature de voirie sur Nantes).

Classé dans le domaine public du GRAND PORT MARITIME NANTES – SAINT-NAZAIRE, il a vocation à rester dans le domaine public métropolitain. Son acquisition s'opère donc dans les conditions de l'article L. 3112-1 du code général de propriété des personnes publiques qui permet de céder à l'amiable, sans déclassement au préalable, des biens entre personnes publiques, lorsqu'ils sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèveront de son domaine public.

Les frais d'acte notarié sont supportés par Nantes Métropole, acquéreur.

Les services de France Domaine ont donné un avis favorable sur le montant de cette acquisition.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP *n° 033 - Projets d'aménagement urbains*, opération 2015 - *N° 3635 , libellé Réserves Foncières Habitat Renouvellement urbain – Ile de Nantes .*

M. Robert : « Cette délibération n'est pas si éloignée du sujet précédent puisqu'il s'agit de constituer une réserve foncière métropolitaine, quai Président-Wilson, et d'acquérir auprès du Grand port maritime un immeuble bâti. Il s'agit en fait de tous les bâtiments qui sont au sud du MIN et qui bordent la Loire : à la droite du pont des Trois-Continents, lorsque vous venez du Sud-Loire. Il y a également toute la voirie sur laquelle vous circulez en voiture, peut-être notamment lorsque vous êtes venus à cette réunion ce matin. Celle-ci n'appartient pas au domaine public métropolitain, mais au domaine public du Grand port maritime.
Bien évidemment, cette acquisition est absolument nécessaire. Cette emprise se situe aux deux tiers sur l'emprise du futur CHU. Acheter aujourd'hui va nous permettre de faire des travaux, de démolir les bâtiments existants, de conforter les quais, de créer une voie de desserte au sud, plus proche des quais, pour permettre la réalisation du chantier de la préparation de l'assiette foncière du CHU à l'emplacement qui est actuellement occupé par les voies de circulation. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Monsieur Reneaume. »

M. Reneaume : « Je vous remercie, Madame la Présidente. J'interviendrai rapidement et prudemment, parce que je ne veux pas agacer Monsieur Robert qui est assez sensible sur cette question du CHU, j'ai pu m'en apercevoir. Je le remercie du courrier qu'il nous a adressé qui - on en reparlera une autre fois - n'apporte pas les réponses que l'on pouvait, en tout cas en termes de précisions, espérer, mais qui rappelle les principes que vous aviez déjà évoqués publiquement.
Pour ne pas en rester au niveau des principes, je voudrais dire simplement que sur ce projet du CHU dans lequel on nous propose aujourd'hui d'avancer un premier investissement, on a un problème de méthode.
Encore une fois, je répète que nous ne critiquons pas du tout et que nous serions contents, comme tout le monde, d'avoir un hôpital du XXI^e^ siècle : mais dans ce que j'ai compris du projet, ce qui est ennuyeux, ce sont les conséquences du choix de l'implantation et les difficultés qu'il risque de présenter.
Aujourd'hui, ce que l'on sait et ce que nous avons retenu, c'est que seront à la charge de la Métropole des dépenses probablement lourdes pour améliorer l'accessibilité de ce futur CHU : doublement du pont Anne-de-Bretagne, deux créations de lignes de transport en commun de service public, des questions de parkings qui ne sont pas réglées. Je n'évoque pas, bien sûr, les indemnités dont vous venez de parler à propos du MIN. Et on n'a aucune vision de l'enveloppe globale.
Je pense qu'il y a quand même eu des estimations de faites sur un projet d'une telle ampleur. Il est « bizarre » aujourd'hui de nous demander d'approuver une première dépense de 5 millions d'euros sans que l'on ait la moindre vision de ce que la Métropole devra investir pour faciliter le choix d'implantation de cet hôpital. Donc, pour cette raison, nous ne voterons pas cette délibération, et pour cette seule raison. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Alain Robert. »

M. Robert : « Je pense que vous noyez le poisson puisqu'en fait il s'agit d'une délibération qui est très simple : c'est une acquisition du foncier qui est préalable et indispensable à la réalisation de l'implantation du futur CHU.
On est là dans le rôle de l'aménageur, en l'occurrence c'est la SAMOA qui est mandatée pour cela. On est sur le territoire de la ZAC Sud-Ouest. Je vous répondrai que de toute façon, là encore, CHU ou pas CHU, départ du MIN ou pas départ du MIN, on est dans le cadre d'un projet d'aménagement urbain à l'échelle de l'île de Nantes. Vous ne trouverez jamais aucun projet d'aménagement urbain quel qu'il soit, qu'il soit petit ou d'une taille aussi importante que celui de l'île de Nantes, où tout est bouclé dès le départ de l'opération.
La première étape évidemment est d'avoir la maîtrise foncière : C'est de lancer des études, de faire des consultations, de travailler avec les partenaires. Mais si vous pensez qu'il y a quelqu'un qui par magie aurait la vision absolument globale et définitive du projet tel qu'il sera à l'échéance de l'ouverture du CHU et de la fin de la ZAC qui est prévue en 2035, c'est un défi qui ne peut pas être relevé.

Je vous ai donné tous les éléments que nous avons en notre possession et en toute transparence, sur la question de l'accessibilité. C'était un engagement de Madame la Présidente, et il a été tenu. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Monsieur Reneaume. »

M. Reneaume : « Je me suis sans doute très mal fait comprendre, Monsieur Robert. Il ne s'agissait pas d'avoir une enveloppe et un engagement définitifs. Il s'agit d'avoir une indication, c'est quand même quelque chose qui est à notre portée me semble-t-il. »

M^me^ la Présidente : « Merci, je crois qu'Alain Robert vous a répondu. Je voudrais simplement ajouter un élément sur la question du pont Anne-de-Bretagne parce que je crois que c'est important que tout le monde ait la clarté du choix d'un certain nombre de décisions. Je rappelle que le doublement du pont Anne-de-Bretagne est une des 30 décisions que nous avons prises ensemble et votées à l'unanimité dans les conclusions du grand débat Loire.
Deuxièmement, je rappelle que le doublement du pont Anne-de-Bretagne est un des éléments majeurs qui nous a permis d'annoncer début janvier, à un horizon moyen terme, la création d'une nouvelle ligne en site propre du Nord au Sud qui aura vocation à desservir le nouvel hôpital, mais aussi la ZAC des Isles à Rezé.
Troisième élément, je rappelle enfin que le doublement du pont Anne-de-Bretagne est un choix en soi lié à la question des franchissements et à la nouvelle phase d'urbanisation dans laquelle nous entrons sur le projet île de Nantes.
Je crois que c'est important, sur des éléments aussi structurants pour l'avenir de l'agglomération, de se dire que ce type de choix est lié au processus d'urbanisation et de dynamisme. Il s'agit d'un choix structurant et audacieux de continuer à investir dans le transport public, avec notamment cette nouvelle ligne en site propre. Ce choix concerne différentes communes de l'agglomération. En effet, cette ligne a vocation à desservir non seulement Nantes, mais Rezé avec le projet de la ZAC des Isles qui sera un des éléments déterminants.
Est-ce que cela contribuera à la desserte du CHU ? Oui, mais vous le voyez : c'est un élément parmi au moins cinq ou six éléments objectifs majeurs du développement du potentiel urbain du cœur de l'agglomération. Julien Bainvel ? »

M. Bainvel : « Merci. Je rebondis sur vos propos, Madame la Présidente, puisque vous venez d'évoquer la création de lignes en site propre. À plusieurs reprises, à la fois aux vœux aux institutionnels et dans un certain nombre de cérémonies de vœux dans les quartiers nantais, vous avez parlé d'une quatrième ligne en site propre. Si je compte bien, quatrième ligne en site propre, c'est-à-dire une ligne de tramway. On a aujourd'hui trois lignes de tramway qui sont des transports en site propre, et une ligne de busway.
Soit c'est une quatrième ligne et c'est donc du tramway, soit c'est une cinquième ligne et cette nouvelle ligne est éventuellement soit un tramway soit un busway. Je voudrais que vous nous précisiez un peu les choses. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Les choses sont extrêmement claires à ce stade. L'annonce aujourd'hui est une ligne en site propre. Est-ce qu'à l'horizon de l'ouverture de cette ligne ce sera un tramway, ce sera un busway ou encore un autre mode dont nous ne disposerions pas aujourd'hui ? Ce sera à nous de le définir dans les modalités des années à venir, dans le choix des équilibres financiers que nous avons à élaborer ensemble. L'engagement, c'est une nouvelle ligne en site propre.
Deuxième élément : autant aujourd'hui est acté, et je l'ai annoncé dès les vœux aux institutionnels, que le décrochage du site du boulevard des Martyrs-Nantais pour aller relier le nouvel hôpital sera, lui, un décrochage tramway, autant sur la ligne en site propre sur laquelle vous m'interpellez, nous n'avons pas aujourd'hui choisi la modalité. Il nous faudra tenir le meilleur équilibre entre les usages, la nécessité de la fréquence et les éléments financiers.
Vous savez bien que tout cela est une question de cohérence dans les choix. Je note d'ailleurs une nouvelle fois aujourd'hui, puisque Monsieur Bainvel vous m'en donnez l'occasion et je vous en remercie, que toutes les délibérations d'investissement ont à nouveau été votées à l'unanimité par ce Conseil métropolitain. Je me réjouis donc qu'une partie de ce Conseil métropolitain ait voté en décembre la stratégie financière qui nous permet à tous de voter ensemble les investissements dont les communes vont pouvoir bénéficier. »

LE CONSEIL DELIBERE ET,
PAR 80 VOIX POUR, 15 CONTRE ET 1 ABSTENTION

1 - Décide d'acquérir le bien bâti situé sur la commune de Nantes, Quai Président Wilson, cadastré DX102 pour partie, d'une superficie d'environ 62 040 m² (à confirmer par document modificatif du parcellaire cadastral) et appartenant au GRAND PORT MARITIME NANTES – SAINT-NAZAIRE pour un montant de 5 250 000 € net de taxe, auxquels viendront s'ajouter les frais d'acte notarié.

2 - Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le vice–président délégué à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer l'acte à intervenir, payer le prix et les frais afférents à l'acte.

M. Affilé présente le dossier suivant :

Direction des Projets d'Investissements Transports Collectifs

19 – CREATION DE SERVITUDES D'ANCRAGE SUR DES FAÇADES D'IMMEUBLES - TRAMWAY DE NANTES MÉTROPOLE – ANCRAGES DE LIGNES AÉRIENNES DE CONTACT EN FAÇADE D'IMMEUBLES

EXPOSE

Les infrastructures du réseau de tramway nantais ont été mises en service entre 1985 pour les plus anciennes et 2015 pour les secteurs rénovés. La réglementation applicable a évolué depuis le début du tramway moderne français, avec notamment le décret 2003-425 du 9 mai 2003 relatif à la sécurité des transports publics guidés. Le réseau nantais doit donc être progressivement mis en conformité avec les règles applicables aujourd'hui aux nouvelles lignes.

En particulier, dans le cadre du Dossier de Sécurité Régularisé (DSR), Nantes Métropole et son exploitant, la SEMITAN, s'engagent, auprès des services de l'État chargés du suivi des transports guidés, à mettre en œuvre un certain nombre d'actions précises visant à sécuriser le réseau et le mettre en conformité avec la réglementation.

Parmi ces actions figure celle de supprimer les obstacles fixes situés à proximité des intersections tramway / voies routières, et principalement les poteaux supportant les lignes aériennes de contact (LAC). Ainsi, leur suppression de la zone de sécurité se traduit souvent par leur déplacement sur l'espace public.

Cependant, il arrive que le déplacement des poteaux et de leurs fondations soit rendu impossible par la configuration du site, en particulier lors de la présence de réseaux souterrains empêchant l'implantation des massifs de fondation ou pour la mise en accessibilité de l'espace public aux personnes à mobilité réduite.

Lorsque cette situation se présente, il est recherché une solution alternative, à savoir l'ancrage des supports de LAC en façade de bâtiments situés à proximité. La pose de ces ancrages constitue une servitude, en tant qu'elles affectent les propriétés riveraines sans entraîner de dépossession définitive.

Les articles L.171-2 à L.171-11 et L.173-1 du code de la voirie routière encadrent le régime de ces opérations. A cet effet, Nantes Métropole doit adopter une délibération visant à rendre applicable, sur son territoire, le régime spécifique à Paris, prévu par le code de la voirie routière.

A défaut d'accord amiable, avec les propriétaires intéressés, une enquête publique sera organisée. A l'issue de celle-ci , une décision d'autorisation de la pose de supports pourra être prise.

En l'espèce, il s'agit d'instaurer des servitudes pour mener à bien la mise en sécurité du réseau
- sur la ligne 3 nord à l'angle du boulevard Jean XXIII et de la rue de l'Allouée, ainsi qu'à l'angle de la rue des Hauts Pavés et de la rue Léon et Alphonse Sèche à Nantes,
- sur le tronc commun des lignes 2 et 3, à l'angle du cours Olivier de Clisson et de la rue Kervégan, ainsi qu'à l'angle de l'allée Cassard et de la rue d'Orléans à Nantes.

Ces ancrages sont respectivement prévus dans le cadre des marchés de mandat de mise en sécurité du réseau de tramway et de rénovation tramway Commerce – Feltre, réalisée par la SEMITAN.

Pour toute autre future opération concernée par l'article L171-2 du code de la voirie routière, il vous est proposé de déléguer à Madame la Présidente cette attribution.

M. Affilé : « Concrètement, pour créer des servitudes d'ancrage sur les façades d'immeubles, nous contactons d'abord la copropriété concernée puisque la plupart du temps, il s'agit d'immeubles collectifs. Cette copropriété peut nous donner un accord sans souci, ce qui est le cas dans deux des quatre exemples qui sont cités dans la délibération. Parfois, elle peut aussi refuser ou demander des contreparties financières qui peuvent être assez délicates à payer puisque le passage d'un tramway participe, vous le savez tous, à la valorisation des biens immobiliers.
Par ailleurs, je vous indique très clairement, pour que les choses soient parfaitement transparentes, que si nous votons cette délibération il n'y aura pas besoin de voter d'autres délibérations à l'avenir pour suivre la procédure que j'ai décrite. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1 – Décide, au titre de l'article L173-1 du code de la voirie routière, de rendre applicables les dispositions de l'article L. 171-2 et suivants du code de la voirie routière, pour les opérations de mise en sécurité du réseau de tramway et de rénovation tramway Commerce – Feltre,

2 – Décide de déléguer, à Mme la Présidente, la procédure prévue aux articles L.171-2 à L.171-11 et L.173-1 du code de la voirie routière,

3 – Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Roussel présente les dossiers suivants :

Direction Générale Projet Métropolitain
Mission Coopération Métropolitaine

21 – POLE METROPOLITAIN LOIRE BRETAGNE – APPROBATION DES ACTIONS D'INTERET METROPOLITAIN - CONTRIBUTION DE NANTES METROPOLE AU BUDGET DU POLE METROPOLITAIN POUR 2016

EXPOSE

Nantes Métropole se mobilise avec les agglomérations d'Angers, de Brest, de Rennes et Saint-Nazaire au sein du Pôle métropolitain Loire-Bretagne, modèle de coopérations innovant créé en 2012 suite à une longue dynamique de partenariats, pour avancer ensemble au service des projets importants pour l'avenir des territoires de Loire-Bretagne.

Avec le Pôle métropolitain, l'objectif des cinq agglomérations est ainsi d'accroître, en complémentarité avec les régions, l'attractivité du grand territoire Loire-Bretagne au niveau national et international et d'expérimenter de nouvelles formes de partenariats institutionnels en matière de promotion économique, d'accessibilité, d'enseignement supérieur et de recherche, de visibilité internationale…

Les principes qui guident leurs actions sont la recherche du consensus, le volontariat et le pragmatisme afin de produire des actions concrètes et génératrices de valeur ajoutée pour leurs territoires.

Le Pôle métropolitain Loire-Bretagne a adopté son programme de travail et son budget primitif 2016 lors des séances du comité syndical du 12 octobre 2015 et du 10 décembre 2015. Il a ainsi proposé de poursuivre cette année des partenariats prioritairement ciblés autour de plusieurs projets à forts enjeux.

1 - La poursuite des axes engagés en 2015

En matière d'accessibilité, l'année sera ainsi marquée par les suites du débat public sur le projet de liaisons nouvelles Ouest Bretagne Pays de la Loire (LNOBPL).

Excentré par rapport au centre de gravité de l'Europe, le Grand Ouest a besoin d'améliorer son accessibilité et ses connexions en particulier aux liaisons ferroviaires nationales et européennes. Ce projet d'infrastructure recouvre en effet des enjeux forts en termes d'amélioration des services ferroviaires et donc d'attractivité, de compétitivité et de qualité de vie pour nos territoires. Ces liaisons s'inscrivent dans une vision stratégique globale de développement et d'aménagement pour l'Ouest et ses 7 millions d'habitants.

Ce projet répond aux objectifs partagés par les cinq agglomérations :

- raccorder le Grand Ouest au réseau structurant de liaisons rapides nationales et européennes,
- renforcer le maillage ferroviaire Loire-Bretagne pour accompagner les échanges et les coopérations des villes de l'Ouest et permettre un développement équilibré des territoires,
- participer au report modal, contribuer à l'amélioration de la mobilité du quotidien.

Après la décision de SNCF Réseau en juin 2015 visant à poursuivre les études par une étape complémentaire au débat public, le Pôle métropolitain Loire-Bretagne entend rester proactif. C'est pourquoi, avec l'appui des agences d'urbanisme, un travail sera conduit en 2016 pour structurer les messages portés par les métropoles sur les atouts du projet et réaffirmer ainsi l'apport des LNOBPL à l'aménagement du territoire des deux régions et à la mobilité du quotidien.

L'enseignement supérieur et la recherche représentent également un important levier pour le développement de nos territoires. A ce titre, la Communauté d'universités et d'Établissements Université Bretagne Loire (COMUE UBL), créée en janvier 2016, répond à une vision interrégionale portée depuis plusieurs années par les agglomérations et sa réussite est cruciale pour la compétitivité du Grand Ouest.

Les métropoles et agglomérations de l'Ouest entendent prendre toute leur place au côté des universitaires pour participer et soutenir la structuration de grands axes de recherche et de formation visibles à l'international au bénéfice des étudiants de nos territoires.

Le Pôle entend conforter son rôle de facilitateur dans les relations entre acteurs universitaires et collectivités territoriales. Il veillera également à mieux valoriser le poids de l'investissement des agglomérations du Pôle métropolitain Loire-Bretagne et la contribution de ces dernières à la stratégie interrégionale.

2 – De nouvelles orientations et des projets concrets

Des projets concrets mobiliseront le Pôle métropolitain cette année. Ainsi, en matière de **développement économique des discussions seront engagées pour renouveler la coopération dans ce secteur.** On peut noter toutefois que, la promotion commune à des salons nationaux et internationaux sera poursuivie : la collaboration entre les agglomérations partenaires arrive aujourd'hui à maturité avec un positionnement commun décliné avec succès sur des thématiques/filières concernées telles que l'immobilier d'entreprise (SIMI), les projets urbains (MIPIM) ou le commerce (MAPIC).
La labellisation French Tech de nos agglomérations a été le prétexte au lancement d'une coopération en matière **numérique** qui se concrétisera en 2016 et sera ensuite redéfinie pour les années à venir.

Les coopérations **culturelles** se matérialiseront autour de deux actions majeures, la valorisation du recensement des événements et lieux culturels par le lancement d'une série de fascicules à destination des professionnels afin de favoriser la mobilité des visiteurs et des artistes à l'échelle du Pôle métropolitain Loire-Bretagne, et le démarrage d'un cycle d'échanges entre nos cinq villes sur la thématique « villes en mutation » pour croiser les enjeux des politiques publiques en matière de culture et de patrimoine, d'urbanisme et de tourisme.

Enfin, la mission **d'observation du territoire et de prospective** menée en lien avec les agences d'urbanisme sera reconduite en 2016 au rythme d'environ deux publications annuelles.

3 - <u>Des échanges d'expériences et de bonnes pratiques</u>

Les échanges d'expériences et de bonnes pratiques continueront d'être favorisés à l'échelle du Pôle autour des Plans climat énergie territoriaux (PCET), de l'emploi et de la cohésion sociale/politique de la ville. De nouveaux échanges sont prévus autour de la loi NOTRe ainsi que sur les réseaux urbains intelligents (smart grids) et groupements d'achat d'énergie.

Le budget du Pôle a pour objectif principal de permettre l'animation de ces trois grands axes de travail, une communication renforcée sur ses actions et d'assurer une mission d'animation des réseaux au niveau local et national.

Le budget qui est proposé pour l'année 2016 s'élève à 116 220 € pour la section de fonctionnement.

Chapitre	Désignation	Montant global
011	Charges à caractère général	36 650€
012	Charges de personnel et frais assimilés	79 670€
66	Frais financiers	200€
67	Charges exceptionnelles	200€
	Total	116 220€

La répartition des contributions entre les 5 membres est fixée au budget prévisionnel statutairement de la manière suivante :

EPCI Membres	MONTANT DES PARTICIPATIONS
Angers Loire Métropole	21 281,37€
Brest Métropole Océane	19 146,11€
Nantes Métropole	33 224,71€
Rennes Métropole	26 676,30€
CARENE	15 891,51€
TOTAL	116 220€

L'excédent de 2015 n'ayant pu être repris dès le budget primitif 2016 du pôle métropolitain (adopté au conseil syndical de décembre 2015, soit avant la clôture des comptes 2015), il n'a pas pu être répercuté sur les participations des membres. La somme demandée à Nantes Métropole, qui *in fine* tiendra compte de ce reliquat, sera donc inférieure à celle inscrite au budget primitif du Pôle (l'appel de fonds en deux temps permettra cette rectification). Le Pôle, concerné par les efforts financiers, s'inscrira dans une stabilité stricte de ses dépenses.

Les crédits sont inscrits au budget 2016 opération 3059 « Coopération avec les agglomérations de l'Ouest » - chapitre 65.

M. Roussel : « Le budget est très majoritairement consacré à des charges de personnel. La participation de Nantes Métropole est fixée à 33 224,71 euros. Mais comme l'excédent en 2015 n'a pas été pris en compte, cette participation sera inférieure de quelques milliers d'euros et devrait plutôt se situer autour de 27 000 euros. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Joël Guerriau. »

M. Guerriau : « Merci Madame la Présidente, mes chers collègues, nous voterons cette délibération relative aux actions d'intérêt métropolitain à mener pour le Pôle et par le Pôle dans le cadre de son programme de travail 2016. En effet, globalement, le programme de travail et ses orientations qui poursuivent celles engagées en 2015 vont dans le bon sens. Il s'agit, à travers les sujets traités, d'œuvrer en faveur du dynamisme, du rayonnement et de l'attractivité du Grand Ouest.

Ainsi, en ce qui concerne l'attractivité du Grand Ouest, il est important de souligner la problématique de l'accessibilité. En effet, si en 2017 la Ligne à Grande Vitesse va relier Paris à Rennes en 1 heure 27, la liaison Nantes-Paris ne devrait connaître, elle, qu'un gain de temps de huit minutes. Nous restons quasiment à deux heures de la capitale. Ces huit minutes sont précieuses, mais insuffisantes.

Il faudra encore gagner du temps. C'est nécessaire pour renforcer notre attractivité économique comme notre compétitivité, et cela dans le cadre de l'équilibre des territoires. Il faut que l'effet grande vitesse nous bénéficie de manière bien plus tangible. La dynamique du Pôle métropolitain doit jouer pleinement au service du territoire ligérien en ce sens.

Enfin, il n'est pas possible de ne pas évoquer l'aéroport du Grand Ouest, grand projet déterminant quant à l'accessibilité de notre territoire. Suite aux dernières déclarations, ou plutôt devrais-je dire "dérobades" du Gouvernement, en quoi et comment le Pôle métropolitain Loire Bretagne peut-il influer sur les choses et sur le cours des choses ? Comment compte-t-il et peut-il réagir ? Quelle est la position de son Président Monsieur Cuillandre à ce sujet ? Je vous remercie de votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Ronan Dantec. »

M. Dantec : « Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, chers collègues, cette délibération est bien plus importante que les quelques dizaines de milliers d'euros qu'elle engage. Le Pôle métropolitain Loire Bretagne est aujourd'hui, avec la Communauté Universitaire Bretagne Loire, le seul espace réel de collaboration pour dépasser ce qui reste notre échec collectif récent : notre incapacité à dépasser le statu quo de découpages administratifs régionaux que nous savons pourtant incohérents dans l'Ouest, en totale contradiction avec par exemple notre volonté affichée de renforcement de l'axe Nantes-Rennes.
Je crois que nous n'avons pas encore mesuré le poids renforcé qu'auront les métropoles de Lyon, de Toulouse ou de Bordeaux, capitales de ces vastes régions, après qu'auront été menées les intégrations administratives régionales qui ne sont pas si simples.

Je pense tout particulièrement à Bordeaux, qui en plus du TGV en 2017, aura demain des moyens accrus pour structurer ses propres filières recherche-développement, construire un lobbying national, européen et international plus puissant.
Agiter le spectre d'une perte de compétitivité d'un Ouest périphérique est un discours très ancien (pour ne pas dire historique) des élus de cette région, je dirais depuis au moins le milieu du XIX^e^ siècle et l'arrivée du chemin de fer. Il s'agit donc de prendre un peu de recul avec certains slogans propres à justifier des infrastructures portant à débat, pour ne pas dire à consultation. Il me semble quand même que nous n'avons pas encore pris la mesure de cette évolution, que nous n'intégrons pas assez cette montée en puissance.

Avez-vous par exemple noté, en termes de transport, l'autre liaison TGV par rapport à celle dont parlait Joël Guerriau. C'est bien une compétence régionale s'il en est. Demain, Poitiers sera bien plus proche en temps en TGV de Bordeaux qu'en voiture de Nantes. Si j'étais un peu taquin, je dirais même que l'aéroport de Bordeaux va par exemple devenir attractif pour cette zone avec en plus une liaison directe tramway-gare Saint-Jean-aéroport prévue dès 2019.

Cet exemple juste pour dire qu'effectivement, il y a urgence, et là je rejoins un petit peu Joël Guerriau, à réfléchir sur la mobilité à l'échelle de l'Ouest comme le propose donc la délibération que bien évidemment nous soutiendrons.
Au-delà des prises de position des Conseils régionaux, il y a énormément d'inquiétudes aujourd'hui sur l'égalité de traitement des territoires de l'Ouest par rapport aux offres de mobilité. Fabrice Roussel en a parlé. Le débat sur le projet de liaison nouvelle Bretagne Pays de Loire, qui était porté par la Commission nationale du débat public, n'a pas suscité un grand enthousiasme, mais a plutôt généré beaucoup de méfiance, donc cela doit vraiment nous alerter.

Que par exemple ce matin le Comité de défense de la gare de Landerneau demande que le Finistère soit associé à la consultation sur Notre-Dame-des-Landes n'est pas totalement anecdotique. Je le dis là sans esprit de polémique. Cela illustre aujourd'hui les inquiétudes très fortes sur le déséquilibre Est-Ouest, qu'il faut véritablement intégrer à notre stratégie nantaise.
La consultation qui s'ouvre sur NDDL est donc une opportunité qui doit permettre de vérifier si véritablement dans l'Ouest le projet sur les offres de mobilité est partagé. C'est une opportunité d'avoir un débat approfondi sur le futur de territoires à l'avenir commun. Si nous n'avons pas le débat à cette échelle, nous exacerberons les méfiances, réduirons les solidarités, et nous serons plus fragiles demain face à ces grandes régions qui vont monter en puissance.

Le Pôle métropolitain doit donc répondre à ces enjeux essentiels pour notre développement économique. Je m'inquiète donc, Monsieur le Vice-Président, des faibles moyens alloués au fonctionnement du Pôle, même si l'idée est toujours de répartir le travail entre les services des différentes métropoles.
Mais vu le nombre de dossiers que vous avez énumérés - université, mobilité, climat, emploi, j'en passe -, le renforcement de l'équipe de coordination est donc essentiel. Je ne doute pas de la volonté de la nouvelle présidence du Pôle métropolitain d'impulser cette dynamique. Je vous remercie. »

M. Roussel : « Tout d'abord, je l'ai dit à travers les priorités qui sont portées : la question des mobilités, la question de l'enseignement supérieur et de la recherche... Nous sommes bien dans le travail collectif pour faire en sorte que notre territoire puisse porter des messages aux niveaux national et international. C'est quand même bien le cœur du travail du Pôle métropolitain Loire Bretagne.
Sur les questions budgétaires, ce budget sert surtout à faire en sorte qu'il y ait de l'animation . Après, chacune de nos collectivités évidemment fait le travail nécessaire pour contribuer à la production de positionnements, ou pour porter des sujets.

Après, sur la question du débat sur les lignes nouvelles Ouest Bretagne Pays de la Loire, je crois qu'il faut avoir conscience que l'on est sur un objectif à l'horizon 2030. C'est forcément un horizon lointain par rapport au débat public qu'il a pu y avoir et par rapport à la mobilisation des habitants de notre territoire.
Je crois que la force de ce débat a justement été que nous portions ensemble une vision partagée, notamment sur la nécessité d'être en lien avec l'échelon national et l'Europe. Nous avons également particulièrement insisté dans ce débat public pour qu'il y ait des communications entre les agglomérations de notre territoire, et aussi que ces projets facilitent la mobilité du quotidien.

On a essayé de tenir tous les éléments de ce projet pour peser le plus dans ce débat, et nous continuerons de peser dans ce débat. Je me félicite aujourd'hui de la coordination que l'on a pu créer avec les différentes agglomérations parce que, lorsque l'on a été devant la Commission nationale du débat public, elle a pu constater le caractère coopératif de nos positions.
Après, concernant le sujet de l'aéroport, il n'y a qu'à relire le cahier d'acteurs qui concerne ce projet de ligne nouvelle Ouest Bretagne Pays-de-la-Loire, et la réponse est évidente : nous avons porté une liaison rapide entre Nantes et Rennes avec la desserte de l'aéroport. Je crois donc qu'il n'y a pas d'ambiguïté sur aujourd'hui la position du maire de Brest sur ce sujet puisqu'il était le Président à ce moment-là. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je dirai quelques mots sur ce sujet important. Je crois que l'enjeu est collectif, notamment de réussir à bien travailler entre nos différentes échelles de territoires, et je voudrais en citer trois :
1) La première est l'échelle de la proximité. C'est ce à quoi nous nous attelons ici dans la Métropole quand nous travaillons sur l'action en termes de politiques publiques sur nos 24 communes. Cette échelle-là est déterminante parce que c'est la première échelle de crédibilité, c'est là que nos concitoyens regardent concrètement le résultat de notre engagement.

2) La deuxième échelle est celle du Pôle Nantes-Saint-Nazaire. Elle est essentielle, c'est aujourd'hui un bassin de vie, c'est un bassin économique, un bassin d'emplois, et c'est bien à cette échelle-là que l'on doit échanger sur un certain nombre de sujets : c'est ce que l'on fait notamment au travers du SCOT.

3) Je voudrais maintenant revenir sur la troisième échelle, celle que l'on évoque au travers de cette délibération : le Pôle Loire Bretagne. D'abord, je rappelle que la mise en place de ce Pôle Loire Bretagne était une innovation à l'échelle du pays, un Pôle qui s'appuie sur la force de plusieurs grandes villes dans le Grand Ouest, qui a vocation à jouer la carte de la complémentarité.
Est-ce que cela veut dire qu'il n'y a jamais de concurrence ? Non, bien sûr. Ce sont des discussions libres que j'ai avec la maire de Rennes, avec le maire de Brest, où l'on se dit : *"Sur ce sujet-là, sur ce champ économique là, il peut y avoir concurrence."*

En revanche, il y a un certain nombre de secteurs, de filières stratégiques et d'enjeux de territoire à l'échelle du pays ou à l'échelle de l'Europe. Nous étions avec Karine Daniel lundi et mardi à Bruxelles dans le cadre d'Eurocities. Or, on voit bien que vu de Bruxelles, tout cela c'est le Grand Ouest, et vu de Bruxelles nous avons plus que jamais intérêt à jouer la complémentarité, la capacité de coopération de nos grandes villes.

C’est pourquoi je crois effectivement que le temps est venu que nous donnions collectivement une nouvelle impulsion à ce Pôle Loire Bretagne. Je le dis aussi, il ne faut pas se contenter de nous ultra-focaliser sur le projet d’aéroport. Chacun connaît ici les positions, la mienne est absolument claire. Cependant, je rappelle que dans le cadre du Pôle Loire Bretagne nous avons de nombreux autres sujets à aborder : Nous devons aborder la question effectivement de la LGV, nous devons continuer à parler des enjeux d’enseignement supérieur et de recherche, nous devons continuer à parler de la coopération en matière de santé et notamment sur les CHU, sur la capacité à porter des projets culturels communs.
J’ai souhaité que nous impulsions une démarche Tech de l’Ouest : j’ai confié à Franckie Trichet la responsabilité d’aller rencontrer les villes concernées. En effet, nous sommes une des rares inter-régions où plusieurs villes ont été labellisées French Tech. Nantes l'a été en premier, Rennes, Angers, l'ont été de manière thématique à la faveur d’une visite présidentielle, nous nous en réjouissons. Donc nous pouvons aujourd’hui jouer la carte de la complémentarité, sur ce sujet comme sur d’autres.

Les échanges que j’ai eus ces dernières semaines à la fois avec David Samzun, avec François Cuillandre, avec Nathalie Appéré et Emmanuel Couët, ont eu vocation à fixer quelles sont les priorités que nous nous donnons dans les mois à venir.

Parce qu’il y aurait un risque qui serait celui de la dispersion. On peut parler de nombreux sujets, d’aménagement du territoire aux politiques publiques prioritaires. Nous sommes en train de faire le choix de nous dire que nous devons cibler trois ou quatre grands axes stratégiques sur lesquels avancer, mais aussi donner corps, incarner par quelques propositions concrètes qui pourront parler aux citoyens. Parce que quand ce soir vous allez sortir de cette salle, si vous interpellez un passant dans la rue et que vous lui dites : *"Formidable, on a avancé sur le Pôle Loire Bretagne !"*, je ne suis pas sûre que ce soit de la plus grande intelligibilité pour les citoyennes et les citoyens.

Si en revanche nous sommes capables de démontrer pourquoi notre capacité de coopération entre les villes amène des économies d’échelle, amène du benchmark intéressant, et renforce notre capacité à peser à l’échelle du pays ou à l’échelle européenne avec des projets emblématiques concrets, là nous aurons franchi un pas. Il y a aujourd’hui un accord de principe entre les différentes grandes villes du Pôle. Je pense que nous allons donc à nouveau rentrer dans une phase de mobilisation importante.

Moi, je compte sur l’investissement de celles et ceux qui sont attachés à ces sujets, car je crois vraiment qu’il y a là une vraie échelle de territoire à cultiver et que nous avons les moyens d’être en avance sur une réforme territoriale que je considère à titre personnel non aboutie.»

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve les actions d’intérêts métropolitains du programme de travail 2016 voté par le comité syndical du pôle métropolitain.

2. Approuve la contribution de Nantes Métropole au Pôle métropolitain d’un montant de 33 224,71 € pour l’année 2016.

3. Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

Direction générale Projet Métropolitain

22 – AGENCE D'URBANISME DE LA REGION NANTAISE – PROGRAMME DE TRAVAIL ET SUBVENTION 2016

EXPOSE

Créée en 1978, l'AURAN est depuis plus de trente ans un lieu de débat, d'expertise et d'observation sur de nombreux sujets, notamment l'aménagement du territoire, le développement économique, la démographie, les modes de vie, l'habitat, l'environnement, les déplacements et les comportements de mobilité.

En accompagnant le développement de l'intercommunalité nantaise et des communautés de communes qui l'entourent, la mise en place de plusieurs SCoT, l'AURAN a développé un savoir faire essentiel en matière d'observation et d'évaluation, ainsi qu'une capacité d'appui à l'élaboration des documents stratégiques et des projets urbains.

L'AURAN mettra en œuvre son projet d'Agence en 2016 pour inscrire ses actions au service des territoires, avec un objectif d'efficience et d'efficacité. L'Agence s'engage dans une voie d'innovation, de renouvellement des métiers et objets d'études et d'amélioration des méthodes de production. Ce projet a un début de traduction dans le programme partenarial de travail 2016 que les élus de Nantes Métropole ont approuvé lors du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale du 15 janvier 2016.

Pour l'année 2016, le projet de programme partenarial de travail de l'AURAN s'articule autour de trois axes : suivre les évolutions sociodémographiques, urbaines et environnementales en développant l'observation territoriale ; préparer les projets territoriaux dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques ; faire émerger et diffuser des savoirs nouveaux. L'AURAN constitue, en effet, un lieu de dialogue entre de multiples échelles de territoires : 1 métropole, 11 intercommunalités, 5 SCoT, les Pôles Métropolitains Nantes Saint-Nazaire et Loire Bretagne, le Département de Loire-Atlantique, la Région des Pays de la Loire…

Parmi les missions listées ci-dessous, Nantes Métropole attend notamment de l'AURAN un investissement particulier sur la **planification** (plan local d'urbanisme métropolitain, plan de déplacements urbains, programme local de l'habitat), l'aide à la stratégie sur le volet **développement économique**, l'accompagnement au processus de **métropolisation** (mise en œuvre du pacte métropolitain) via la mise en visibilité de l'offre d'équipements et le dialogue avec les communes ainsi que sur les enjeux liés à la **transition énergétique, notamment dans le cadre du grand débat**. L'appui de l'agence en matière de connaissance (développement économique, emploi et mobilité) ainsi que d'animation des **coopérations métropolitaines** sera déterminant en 2016.

Le travail de l'Auran pour Nantes Métropole portera sur les sujets suivants :

Suivre les évolutions sociodémographiques, urbaines et environnementales

- Observatoire des logements locatifs privés
- Observatoire de l'immobilier tertiaire
- Observatoire des espaces et du foncier
- Observatoire métropolitain de l'emploi
- Observatoire du tourisme de l'agglomération nantaise
- Observatoire de l'habitat métropolitain
- Référentiel des formes urbaines
- Enquête ménages déplacements

Préparer les projets territoriaux dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques

- Participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents de planification
    - Accompagnement du Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire dans la révision de son SCoT et dans le suivi de ses actions,
    - Accompagnement de Nantes Métropole dans l'élaboration de son plan local d'urbanisme métropolitain (PLUm),
    - Détermination des potentiels de coopérations entre communes
    - Contribution au développement urbain communal et métropolitain
    - Evaluation des impacts du développement socio-urbain des territoires

- Accompagner la construction et l'évaluation des politiques publiques sectorielles
  - Transports et déplacements
    - Accompagnement méthodologique pour la réalisation d'un observatoire des déplacements
    - Participation à l'évaluation des services Proxitan et Libertan
    - Finalisation du schéma d'accessibilité
    - Contribution aux études sectorielles transport
    - Réflexions prospectives sur les leviers de changement modal (stationnement, mobilités de demain, évaluation de la politique vélo notamment)
  - Economie et commerce
    - Accompagnement méthodologique de l'observatoire des locaux commerciaux
  - Habitat
    - Décryptage des logiques de fonctionnement du parc locatif social
    - Analyse de la segmentation des marchés de l'habitat
  - Cohésion sociale et politique de la ville : description des multiples visages de la pauvreté
- Inscrire le rayonnement de la région nantaise et son attractivité à plus grande échelle
  - Production d'un baromètre de l'attractivité de Nantes Métropole
  - Accompagnement des filières économiques structurantes et émergentes
  - Finalisation de la carte interactive de l'enseignement supérieur
  - Aéroport, territoires et développement
  - Alliance des territoires et structuration des dialogues métropolitains (Pôle métropolitain Loire-Bretagne, coopérations Nantes Rennes)

<u>Faire émerger et diffuser des savoirs nouveaux, prospectifs</u>

- Temps de la vie et de la ville (mobilité la nuit, vivre en horaires atypiques)
- Genre, espaces et politiques publiques
- Potentiel métropolitain face au changement climatique et transition énergétique
- Santé, habitants et territoires
- Les enjeux de l'alimentation durable
- Nature en ville et paysages
- Vieillissement
- Valorisation et diffusion des travaux (fresque interactive, contribution au projet d'exposition Grandir à Nantes…)

Ce programme partenarial pourra se trouver complété à la suite de demandes particulières qui s'avéreraient nécessaires au cours de l'année 2016, et notamment en lien avec les grands enjeux métropolitains tels que celui de la transition énergétique.

Le Conseil d'administration de l'AURAN, lors de sa séance du 15 janvier 2016 a établi ce programme partenarial de travail et adopté son budget prévisionnel à hauteur de 3 443 500 € de dépenses. Nantes Métropole y contribuera à hauteur de 1 957 180 €.

Les crédits sont inscrits au budget 2016 opération 3059 « AURAN » chapitre 65.

M. Roussel : « Je crois qu'il est important de noter que cette Agence permet un dialogue avec des territoires aux multiples échelles, mais aussi avec des spécificités différentes. En effet, ce sont à la fois la Métropole, des intercommunalités, des Schémas de Cohérence Territoriale, des Pôles métropolitains ou encore le Département, ou la Région.

En tant que maires, beaucoup d'entre nous peuvent reconnaître et saluer l'implication de cette Agence dans les travaux que nous pouvons mener sur des questions notamment de prévisions d'effectifs scolaires. Je crois que l'on peut tous saluer ce travail de qualité.

Concernant le budget, la participation de Nantes Métropole cette année sera à hauteur de 1 957 180 euros. Je tiens à dire que cette participation est en diminution de 200 000 euros par rapport à l'année précédente. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

Mme Marie-Annick BENATRE, Mme Cécile BIR, M. Pascal BOLO, Mme Pascale CHIRON, M. Jacques GARREAU, M. Pascal PRAS, M. Marc RENEAUME, M. Philippe RIOUX, M. Alain ROBERT, Mme Johanna ROLLAND, M. Alain VEY NE PRENNENT PAS PART AU VOTE

1 - Prend en considération le Programme Partenarial de Travail de l'AURAN et approuve les thèmes prioritaires d'intervention intéressant la Métropole pour l'année 2016,

2 - Approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 1 957 180 € au titre de l'année 2016 et la convention correspondante ci-jointe,

3 - Autorise Madame la Présidente et Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme Pernot présente le dossier suivant :

Direction du Cycle de l'Eau

23 – EAU – LANCEMENT DE CONSULTATIONS

EXPOSE

1 - NANTES, SAINT-HERBLAIN, COUERON, VIGNEUX-DE-BRETAGNE - SECURISATION NORD-OUEST DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA LOIRE ATLANTIQUE - REALISATION D'UNE STATION DE SURPRESSION SUR LE SITE DE LA CONTRIE – LANCEMENT D'UNE PROCEDURE ADAPTÉE .

Par délibération du 19 octobre 2015, le Conseil Métropolitain a porté l'enveloppe de l'opération de sécurisation de l'alimentation en eau potable du Nord Ouest du département à 17 255 000€ HT.

Ce programme s'inscrit dans la convention, approuvée par le conseil communautaire du 19 avril 2013, entre Nantes Métropole, la CARENE et Cap Atlantique, qui actait les modalités de réalisation et de financement des ouvrages destinés à couvrir les besoins en eau potable du Nord Ouest du département et en assurer la sécurisation à l'échéance 2020-2025.

Dans le cadre de cette convention, Nantes Métropole assure la maîtrise d'ouvrage du renforcement de la station de surpression de la Contrie à Nantes ainsi que d'une conduite dite « Feeder » d'eau potable de treize km de Nantes jusqu'au château d'eau de Vigneux de Bretagne.

Le Conseil Métropolitain a autorisé, le 19 octobre 2015, le lancement de la consultation en vue de la réalisation des travaux de pose de la canalisation d'une longueur de onze km cinq cents restant à poser sur les treize kilomètres qui séparent le site de la Contrie à Nantes du site du château d'eau à Vigneux de Bretagne. Le montant de ces travaux liés au tronçon de canalisation est estimé à 14 236 852 € HT.

Dans le cadre de la réalisation de la station de surpression de la Contrie, le maître d'œuvre, le bureau d'études Hydratec ayant remis son projet, il convient de lancer la consultation pour la réalisation des travaux.

La consultation comprend 2 lots distincts.
Le montant des travaux est estimé à 2 480 000 € HT, soit 2 976 000€ TTC.

A titre accessoire et dans le cadre de ses conditions d'exécution, ce marché comporte une prestation d'insertion professionnelle de publics en difficulté.

Pour le financement de cette opération, des subventions seront sollicitées auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB).

Pour cette consultation, Nantes Métropole intervient en qualité d'entité adjudicatrice. En conséquence, et conformément aux articles 144 III et 146 du Code des marchés publics, il est proposé de lancer une procédure adaptée pour la réalisation des travaux..

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP044 libellée « eau potable » opération n° 2009-2920 libellée « Sécurisation Nord-Ouest ».

2 – EXTENSION ET RENOUVELLEMENT DE CANALISATIONS ET DE BRANCHEMENTS D'EAU POTABLE SUR LE TERRITOIRE DE NANTES METROPOLE LANCEMENT D'UNE PROCEDURE NEGOCIEE.

Afin de maintenir le réseau d'eau potable de Nantes Métropole en bon état, et de l'adapter aux besoins nouveaux de desserte, il est nécessaire d'assurer son renouvellement et son extension.
Les travaux de rénovation sont programmés en fonction du vieillissement des installations, des fuites constatées, des problèmes de qualité d'eau rencontrés ou des opérations d'aménagements urbains ou de l'espace public. Les extensions de réseau sont consécutives à des demandes de tiers.

Ces travaux sont réalisés dans le cadre d'un marché à bons de commande qui arrive à son terme le 31 décembre 2016. Pour assurer la continuité des travaux, il est nécessaire de le renouveler.
Le volume global des travaux envisagés, qui intègre le coût global des travaux et prestations complémentaires, est estimé à 6 500 000 € HT par an soit 7 8000 000 € TTC (valeur février2016), soit 26 000 000 € HT sur quatre ans

Pour répondre à ce besoin, il est proposé de lancer une consultation dans le cadre d'une procédure négociée.

La consultation comprend 3 lots distincts.

Les marchés conclus à l'issue de cette consultation prendront la forme de marchés à bons de commandes, d'une durée initiale d'une année, renouvelable 3 fois par période d'un an.
Afin d'assurer la continuité du service public de distribution de l'eau potable notamment en cas de chantiers simultanés et pour pouvoir répondre aux urgences, les lots seront multi-attributaires.
Les marchés seront conclus sans maximum ni minimum.

Aux termes de l'article 135-2 du code des marchés publics, Nantes Métropole agit en tant qu'entité adjudicatrice. A ce titre et conformément à l'article 169 du code des marchés publics, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure négociée avec mise en concurrence.

Les crédits correspondants seront prévus au budget annexe eau potable sur l'AP n°044 - libellé 'Eau potable', opérations N° 2017 à 2020-3005 libellées 'Extension réhabilitation des réseaux'.

M^me^ Pernot : « Concernant le point sur la sécurisation nord-ouest de l'alimentation en eau potable de la Loire-Atlantique, la délibération aborde plus spécifiquement le renforcement de la station de surpression de la Contrie à Nantes. Nous avons déjà réalisé la partie qui se situait sur le boulevard Charles-Gautier il y a quelques mois, et donc la prochaine phase de travaux va concerner la station de surpression de la Contrie, puis la canalisation allant jusqu'à Vigneux-de-Bretagne. Le déroulement des travaux est prévu de fin 2016 à l'automne 2017.

Concernant la deuxième partie de la délibération liée à l'extension et le renouvellement de canalisations et branchements d'eau, c'est un marché qui existe déjà actuellement, qui nous permet de maintenir le réseau d'eau potable en bon état et de l'adapter aux besoins nouveaux de desserte. Il vous est proposé de le renouveler dans les mêmes conditions qu'actuellement. À l'issue de cette consultation, les lots attribués seront multiattributaires puisque c'est ce qui nous permet de répondre 24 heures sur 24 à toute urgence, ou de mener plusieurs chantiers concomitamment.»

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1 - Autorise le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation des travaux de construction d'une station de surpression sur le site de la Contrie à Nantes et sollicite une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne,

2 - Approuve le lancement d'une procédure négociée pour la réalisation des travaux d'extension et renouvellement de canalisations et de branchements d'eau potable sur le territoire de Nantes Métropole,

3 - Autorise Madame la Présidente ou Madame la Vice Présidente déléguée à exercer les missions confiées par le Code des Marchés Publics à l'entité adjudicatrice, notamment attribuer, signer, les marchés et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Robert présente les dossiers suivants :

Direction de l'Immobilier

24 – NANTES – ZAC DU PRE GAUCHET – ÎLOT 8A1 – CONTRAT DE PARTENARIAT – RESILIATION DU CONTRAT D'AMODIATION DE 70 PLACES DE STATIONNEMENT AVEC LA SOCIÉTÉ GARE SUD 3 – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN NOUVEAU CONTRAT DANS LES MÊMES CONDITIONS AVEC LA SOCIÉTÉ BNP PARIBAS DIVERSIPIERRE

EXPOSE

Nantes Métropole a signé le 16 juillet 2014 un Contrat de Partenariat et ses actes détachables , avec la société dénommée Gare Sud 3, dédiée exclusivement à l'exécution du contrat de partenariat, et créée par Vinci Construction France. Ces actes détachables consistent en une promesse synallagmatique de vente du volume de valorisation, un contrat d'amodiation de 70 places de stationnement, un acte d'acceptation de cession de créance, une convention tripartite entre Nantes Métropole, la société Gare Sud 3, et le Crédit Foncier de France, relatives aux modalités de financement du projet.

Le contrat est accompagné d'une opération de valorisation immobilière consistant en la réalisation de bureaux et locaux d'activité à commercialiser par le partenaire. Celui-ci a informé la collectivité à la mi-décembre 2015 avoir contracté avec la Société de Placement à Prépondérance Immobilière à Capital Variable (SPPICAV) BNP PARIBAS DIVERSIPIERRE, filiale de BNP PARIBAS REIM FRANCE.

Pour mémoire, le contrat d'amodiation d'une durée de 40 ans, prendra effet à la date effective d'acceptation du parc public de stationnement par la Métropole au plus tard le 30 juin 2016, et a été consenti à Gare Sud 3 moyennant le versement d'une redevance forfaitaire de 1 050 000 € HT.

Les termes de ce contrat prévoient la possibilité pour Gare Sud 3 de solliciter la résiliation pour en faire bénéficier directement l'investisseur, dans les mêmes conditions. Nantes Métropole a dûment été sollicitée, par écrit, d'une part par Gare Sud 3 pour la résiliation dudit contrat et d'autre part, par BNP PARIBAS DIVERSIPIERRE, pour bénéficier d'un contrat identique. Ces actions successives ont pour conséquence de rembourser à Gare Sud 3 la redevance de 1 050 000 € HT et de percevoir concomitamment de BNP PARIBAS DIVERSIPIERRE une redevance du même montant, à la signature du contrat d'amodiation.

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2016, chapitre 67 " charges exceptionnelles "
opération 3597 « parking ilot Jallais »

M. Robert : « Il s'agit d'une délibération vraiment de pure forme qui ne modifie pas les modalités du contrat de partenariat que l'on avait signé pour la réalisation d'un parking assorti de bureaux et locaux d'activité sur le secteur du Pré-Gauchet. C'est un parking public de 592 places, qui va être terminé fin juin et qui va donc ouvrir, on l'espère, dès cet été.

Il y avait un contrat d'amodiation, c'est-à-dire un contrat de location de très longue durée, au profit de la société qui réalise le parking Gare sud 3 (une filière de Vinci construction France) lié aux locaux de bureau. Cette société donc a vendu l'actif des bureaux et des locaux d'activité à la BNP Paribas Diversipierre. Il s'agit de substituer cette dernière société à la société Gare sud 3. Les modalités restent évidemment totalement inchangées. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1 – Approuve la résiliation du contrat d'amodiation de 70 places dans le parc public de stationnement dénommé Gare Sud 3 et le remboursement à la société Gare Sud 3 d'une redevance de 1 050 000 € HT,

2 – Approuve la passation d'un nouveau contrat d'amodiation dans les mêmes termes avec BNP PARIBAS DIVERSIPIERRE moyennant le versement d'une redevance forfaitaire de 1 050 000 € HT à Nantes Métropole,

3 – Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction du Développement Économique

25 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE LA CITE DES CONGRES DE NANTES – AVENANT 5 RELATIF AU RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME PLURIANNUEL ET A L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'ÉQUIPEMENT - APPROBATION

EXPOSE

Nantes Métropole a confié à la Société Publique locale La Cité des Congrès de Nantes, SPL au capital de 3 810 000 €, l'exploitation et la gestion de la Cité des Congrès de Nantes en vertu d'un contrat de délégation de service public entré en vigueur le 1er janvier 2012 et pour une durée de 16 ans.

Dans le cadre de ce contrat, La Cité des Congrès de Nantes s'est vu déléguer les missions suivantes :

- L'accueil de toutes manifestations et événements à caractère économique et culturel ayant vocation à se dérouler à la Cité des Congrès ;
- La gestion, l'exploitation et l'entretien de la Cité des Congrès pendant la durée du contrat ;
- Le développement d'une offre de service adaptée aux attentes des usagers ;
- Le développement de cette activité par des actions de prospection, la coordination de l'offre et des candidatures en matière d'organisation de congrès ;
- A la demande du délégant, la maîtrise d'ouvrage des extensions, des équipements neufs, de renouvellement ou d'amélioration.

La présente délibération vise l'approbation de l'avenant 5 au contrat de délégation de service public relatif au :

- renouvellement du programme pluriannuel de la Cité des Congrès,
- versement d'une subvention exceptionnelle d'équipement pour l'achat de mobiliers et signalétique.

<u>Le programme pluriannuel 2016-2019</u>

L'article 5 du contrat de délégation prévoit notamment la formalisation, tous les quatre ans, d'un programme pluriannuel. Celui-ci permet de définir et contrôler les objectifs du délégataire et les conditions d'exploitation conformément aux orientations stratégiques définies par le délégant. Le programme pluriannuel comprend :

- un plan stratégique à quatre ans, précisant des objectifs qualitatifs et des indicateurs quantitatifs
- un plan quadriennal d'amélioration générale des installations et de gros entretien/gros renouvellement précisant la répartition des maîtrises d'ouvrage entre délégant et délégataire
- un budget prévisionnel sur quatre années.

Le premier programme pluriannuel établi pour la période 2012-2015 étant échu au 31 décembre 2015, il est proposé d'approuver le programme pluriannuel pour la période 2016-2019, en accord avec le Comité stratégique de la Cité des Congrès.
L'avenant 5 joint en annexe détaille ainsi, pour les quatre années à venir, les orientations stratégiques définies conjointement par Nantes Métropole et la Cité des Congrès, le plan d'investissement gros entretien/gros renouvellement, ainsi que les projections budgétaires afférentes, qui intègre les économies décidées conjointement par Nantes Métropole et la SPL La Cité des Congrès de Nantes dans le cadre de la démarche d'optimisation financière .

A l'issue d'un travail d'analyse des résultats du précédent plan stratégique et des évolutions des marchés économiques et culturels, quatre axes stratégiques ont été identifiés à l'horizon 2016-2019, en corrélation avec les orientations stratégiques de Nantes Métropole :

- développer l'international
- consolider la performance, la qualité et l'innovation
- renforcer les partenariats
- intensifier la politique RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises)

Subvention d'équipement exceptionnelle

Par ailleurs, afin de maintenir la performance de l'équipement et compte tenu de la vétusté de certains matériels, il est proposé que Nantes Métropole participe au financement d'investissements en mobiliers et signalétique.
Ainsi, par l'acquisition et l'installation de dispositifs de signalétique (écrans, équipement en fibre optique) et de mobiliers neufs au sein des espaces publics et scéniques (fauteuils, tables, comptoirs...), la Cité entend conforter les objectifs d'excellence fixés dans le cadre du contrat de délégation.
Le coût global des opérations de renouvellement de matériel est estimé à 1 350 000 €.
La participation financière de Nantes Métropole est fixée à 710 000 € TTC, tel qu'annoncé lors du Conseil Métropolitain du 15 décembre 2015 qui a approuvé le principe de reversement du solde du compte conventionnel affecté au contrat de délégation et doté de 710 000 € sous forme d'une subvention d'investissement au profit de la Cité des Congrès.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget d'investissement 2016, AP2016/AP007 « Grands équipements économiques », opération 2016/8060 « Cité des Congrès – maintenance et gros entretien ».

M. Robert : « Tout est indiqué dans la délibération et vous retrouverez une mine d'informations sur l'actualité de la Cité des congrès et les perspectives de consolidation de ses actions et de développement. »

M. Roussel : « Merci Alain. Est-ce qu'il y a des observations ? »

Mme Bocher : « En tant que Présidente de la Cité des congrès, je ne peux pas voter. »

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, A L'UNANIMITE
Mme Rachel BOCHER NE PREND PAS PART AU VOTE

1- Approuve l'avenant n°5 au contrat de délégation de service public avec la SPL La Cité Le Centre des Congrès de Nantes joint en annexe ;

2 – Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué, à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer l'avenant.

M. Allard présente le dossier suivant :

Direction Recherche Innovation Enseignement Supérieur

26 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA CONCEPTION, L'EXTENSION ET L'EXPLOITATION TECHNIQUE ET COMMERCIALE DU RESEAU DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES A TRES HAUT DEBIT – AVENANT n° 3 – APPROBATION

EXPOSE

Par délibération du 21 octobre 2011, le conseil communautaire a approuvé la convention de délégation de service public relative à la conception, l'extension et l'exploitation technique et commercial du réseau de communications électroniques à très haut débit, confiée à la société dédiée, NANTES NETWORKS, pour une durée de 25 ans à compter du 1er janvier 2012.
Afin de s'adapter aux évolutions constantes du marché des communications électroniques et pour renforcer la compétitivité et l'attractivité du réseau très haut débit, il est nécessaire de faire évoluer la convention de DSP sur les points suivants :

- Une révision du catalogue de services par l'évolution de l'offre Bande Passante Entreprise (BPE) ainsi qu'un nouveau format de contrat intégrant les conditions particulières applicables aux offres de location de fibres optiques (FON) et d'hébergement.
- Un inventaire des biens selon les catégories définies à l'article 5.4 de la convention (bien de retour/ biens de retour avec reprise/ biens propres).
- Une remise en commercialisation au délégataire de nouvelles infrastructures de communications électroniques (ICE) appartenant à Nantes Métropole.

Afin de prendre en compte ces éléments, il convient de conclure un avenant n°3 au contrat de délégation de Service Public.

M. Allard : « Cette délibération technique concerne le réseau très haut débit professionnel destiné aux administrations et aux entreprises de la Métropole. Lors de l'approbation de la convention de Délégation de Service Public, il s'agissait de répondre au développement rapide des usages numériques dans le domaine du commerce, de la santé, de l'éducation ou de l'e-administration. Comme nous le savons, les entreprises voient leurs besoins en débit croître de façon exponentielle avec le développement des services et des usages numériques. La disponibilité de services numériques performants est ainsi devenue en quelques années un facteur essentiel de l'attractivité de notre territoire.
Nantes Métropole souhaite apporter d'ici 2020 une couverture très haut débit pour les entreprises et les collectivités publiques du territoire, en complémentarité des interventions privées qui concernent l'accès haut-débit pour les particuliers, et en cohérence avec les stratégies régionales et départementales.»

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1 – Approuve l'avenant n° 3 à la convention de délégation de service public relative à la conception, l'extension et l'exploitation technique et commerciale du réseau de communications électroniques à très haut débit, joint en annexe.

2 – Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer l'avenant.

M. Lucas présente le dossier suivant :

Pôle Loire Sèvre et Vignoble

27 – BASSE-GOULAINE – MISE A DISPOSITION, PAR NANTES METROPOLE, AU PROFIT DE LA COMMUNE DE BASSE-GOULAINE, D'UN TERRAIN NU SITUE RUE DU GRIGNON POUR L'AMENAGEMENT D'UNE HALLE COUVERTE – CONVENTION DE SUPERPOSITION D'AFFECTATIONS DU DOMAINE PUBLIC – APPROBATION

EXPOSE

Par courrier du 26 mai 2014, la commune de Basse-Goulaine a fait connaître à Nantes Métropole son projet de construction d'une halle couverte sur une partie du parking public métropolitain du Grignon et a sollicité, à cet effet, la mise à disposition de l'espace de terrain nécessaire.

La commune de Basse-Goulaine a ensuite confirmé son accord à Nantes Métropole à l'établissement d'une convention de superposition d'affectations pour préciser les conditions de mise à disposition de cet espace public nécessaire à son projet, en application des articles L 2123-7 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Un bien immobilier appartenant au domaine public en raison de son affectation à l'usage du public, peut en effet, tout en restant la propriété de la personne publique, recevoir au profit d'une autre personne publique une ou plusieurs affectations supplémentaires relevant de la domanialité publique, dès lors qu'elles sont compatibles avec ladite affectation.

Le permis de construire relatif au projet de halle couverte vient d'être déposé le 4 décembre 2015.

La halle projetée a pour fonction d'accueillir successivement, et de façon non simultanée :
- un stationnement public couvert et ouvert d'une capacité de trente-cinq places dont une réservée aux personnes à mobilité réduite (PMR) ;
- un marché forain à l'abri des intempéries ;
- des manifestations festives très occasionnelles.

Les jours de marchés ou de manifestations occasionnelles, l'espace intérieur de la halle est libéré de tout véhicule. Le parking du Grignon qui entoure le site du projet avec une capacité de stationnement très important permettra d'assurer les besoins en stationnement de l'équipement.

La superficie du terrain d'assiette du projet est d' environ 1 199 m².

Il convient donc d'approuver la convention de superposition d'affectations à conclure avec la Commune de Basse-Goulaine à compter de sa signature. L'utilisation de l'espace mis à disposition de la Commune ne sera pas continue permettant à Nantes Métropole de maintenir l'affectation initiale du bien.

M. Lucas : « La convention de superposition d'affectations du domaine public sera consentie à titre gratuit. Elle n'induit aucune dépense pour Nantes Métropole. »

M. Roussel : « Merci. Monsieur le Maire de Basse-Goulaine. »

M. Vey : « Merci pour cet accord éventuel, après le vote. C'est une halle qui servira évidemment pour le marché hebdomadaire, mais également à des manifestations goulainaises, le marché de Noël et le marché de goût entre autres.
Le stationnement sera privilégié évidemment en semaine lorsqu'il n'y aura pas des marchés hebdomadaires. Une particularité est que nous aurons une borne de rechargement électrique pour les véhicules de ce type.
Puisque la Présidente n'est pas là, je vais en profiter pour la remercier puisqu'elle m'a donné son accord pour contribuer à 100 % de l'investissement, qui est à hauteur de 1,3 million. Ne lui dites pas, elle n'est pas là, on en profite. »

M. Lucas : « Vous l'avez d'ailleurs en photo sur le parking. Et effectivement, quand la halle ne sera pas occupée, il y aura toujours 35 places de disponibles sur ce lieu-là. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1 – Approuve la convention de superposition d'affectations avec la commune de Basse-Goulaine portant sur une partie de la parcelle cadastrée ZB n° 297, pour environ 1 199 m², située rue du Grignon à Basse Goulaine, et ce, afin de permettre la construction d'une halle couverte destinée à accueillir successivement et de façon non simultanée :
- un stationnement public couvert et ouvert d'une capacité de 35 places ;
- un marché forain une journée par semaine ;
- des manifestations festives très occasionnelles.

2 – Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président délégué, à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment à signer la convention.

M .Bolo présente le dossier suivant :

Direction Contrôle de gestion

28 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX TIERS

EXPOSE

Dans le cadre de ses politiques publiques, Nantes Métropole attribue des subventions.

Ainsi, dans le cadre de sa politique publique d'excellence sportive, il est proposé d'attribuer une subvention complémentaire de **24 370 €** au **Nantes Rezé Basket (NRB)** en vue de sa participation à la Coupe d'Europe de basket-ball féminin (matches de phase de Poules et 1/16ème de finale de l'Euro Cup) (cf avenant en annexe 1).

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve l' attribution de la subvention proposée dans l'exposé.

2. Approuve l'avenant correspondant ci-joint.

NRB : 1 avenant

3. Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer l'avenant.

Mme Lefranc présente le dossier suivant :

Département des ressources humaines

29 - PERSONNEL METROPOLITAIN - ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - APPROBATION

EXPOSE

Au vu des évolutions organisationnelles et des décisions relatives au développement de carrières, il est proposé de modifier le tableau des effectifs tel que présenté dans l'ANNEXE 1.
Les modifications sont les suivantes :

1.1 Budget principal

- 3 créations de postes liées à l'ouverture du Centre d'Interprétation et d'Animation du Patrimoine .
- 7 transformations donnant lieu à des créations de postes et à autant de suppressions qui seront proposées lors d'un prochain conseil métropolitain, afin d'adapter la nature des postes aux besoins du service.
- 7 transformations donnant lieu à des créations de postes et à autant de suppressions qui seront proposées lors d'un prochain conseil métropolitain, afin de permettre des évolutions de carrière en lien avec les besoins du service.
- 17 suppressions de postes conformément au prévisionnel communiqué au précédent conseil et suite à l'avis du comité technique.
- La suppression de l'emploi de responsable de pôle éditorial Nantes Métropole (correspondant au cadre d'emplois des attachés territoriaux), compte tenu de la réorganisation de la Direction de la Communication externe

1.2 Budget annexe eau

- 2 suppressions de postes conformément au prévisionnel communiqué au précédent conseil et suite à l'avis du comité technique.

M^me^ Lefranc : « Concernant la suppression de l'emploi du responsable du Pôle éditorial de Nantes Métropole, seul l'emploi est supprimé, le poste est maintenu et sera réutilisé par la direction de la communication. »

LE CONSEIL DELIBERE ET,
PAR 80 VOIX POUR ET 13 ABSTENTIONS

1. Approuve l'adaptation du tableau des effectifs (ANNEXE1) et la suppression d'emploi prévue au paragraphe 1,1 de l'exposé ci-dessus,

2. Précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget,

3. Autorise Madame la Présidente ou Madame la Vice-présidente déléguée à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LISTE DES EMPLOIS	EMPLOIS AU 15 décembre 2015	DÉLIBÉRÉ DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 26 février 2016					PREVISIONS DE SUPPRESSION	EFFECTIF PREVISIONNEL (en tenant compte des prévisions de suppression)
		SUPPRESSIONS APRES AVIS DU CT	CREATIONS	CREATIONS SUITE TRANSFERTS D'EQUIPEMENTS	CREATIONS SUITE A SERVICES COMMUNS	EMPLOIS AU 26 février 2016		
EMPLOIS FONCTIONNELS DE DIRECTION								
Directeur général des Services	1					1		1
Directeur général adjoint	12					12		12
Directeur général des Services Techniques	1					1		1
Sous total (1)	14	0	0	0	0	14	0	14
FILIERE ADMINISTRATIVE								
Administrateur	27					27	-1	26
Attaché	351	-1	1			351	-1	350
Rédacteur	283	-3	2			282		282
Adjoint administratif	562	-3	3			562		562
Sous total (2)	1223	-7	6	0	0	1222	-2	1220
FILIERE TECHNIQUE								
Ingénieur en chef	37					37		37
Ingénieur	319	-1				318	-2	316
Technicien	509	-3	4			510	-1	509
Agent de maîtrise	210	-3	5			212	-2	210
Adjoint technique	1426	-4	1			1423	-6	1417
Sous total (3)	2501	-11	10	0	0	2500	-11	2489
FILIERE MEDICO SOCIALE								
Médecin	5					5		5
Infirmier	1					1		1
Psychologue	3					3		3
Assistant socio-éducatif	6	-1				5		5
Sous total (4)	15	-1	0	0	0	14	0	14
FILIERE POLICE MUNICIPALE								
Chef de service police municipale	1					1		1
Agent de police municipale	0					0		0
Sous total (5)	1	0	0	0	0	1	0	1
FILIERE CULTURELLE								
Conservateur du patrimoine	13					13		13
Attaché de conservation du patrimoine	17					17		17
Bibliothécaire	1					1		1
Assistant de conservation	25		1			26	-1	25
Adjoint du patrimoine	44					44		44
Sous total (6)	100	0	1	0	0	101	-1	100
FILIERE ANIMATION								
Animateur territorial	1					1		1
Adjoint territorial d'animation	1					1		1
Sous total (7)	2	0	0	0	0	2	0	2
TOTAL GENERAL (1)+(2)+(3)+(4)+(5)+(6)+(7)	3856	-19	17	0	0	3854	-14	3840

M. Roussel présente le dossier suivant :

Direction générale du secrétariat général

33 – REMPLACEMENT DE MADAME ANNE-SOPHIE GUERRA AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SAMOA

EXPOSE

Madame Anne-Sophie GUERRA a été désignée par le Conseil communautaire du 25 avril 2014 au Conseil d'administration de la Société publique d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique (SAMOA).

Par courrier du 16 février 2016, Madame GUERRA a démissionné de ce poste.

Il convient donc que le Conseil métropolitain procède à son remplacement.

M. Roussel : « Madame Guerra va siéger au titre de la Région. Il est proposé la candidature de Monsieur Julien Bainvel pour la remplacer. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Décide de ne pas recourir au scrutin secret.

2. Désigne Monsieur Julien Bainvel en remplacement de Anne-Sophie GUERRA au Conseil d'administration de la SAMOA.

3. Autorise Monsieur Julien Bainvel à accepter toutes les fonctions, dans le cadre de l'exercice de cette représentation, qui pourraient lui être confiées au sein de cette structure.

4. Autorise Madame la Présidente ou Madame la Vice-Présidente déléguée, à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

QUESTION ORALE

M. Roussel : « Une question orale a été posée dans les temps par le Groupe d'union du centre de la droite. Monsieur Affilé va répondre. Est-ce que peut-être un membre du groupe souhaite formuler la question ? Non ? Monsieur Affilé, vous pouvez répondre. Il va évoquer la question, évidemment. »

M. Affilé : « J'ai une question de méthode : est-ce à moi de lire la question ? Je choisis juste de vous faire part de ce qui à mon avis constitue l'essentiel de la question, à savoir une contradiction. Le Groupe de l'union du centre et de la droite nous faisait observer qu'à l'occasion de la mise en place de la tarification solidaire, nous avons supprimé le ticket, je dis bien le ticket, à tarif réduit format papier à 0,90 euro, ce qui est parfaitement juste.
Ils nous font observer que dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public, notamment de son article 20, nous devons avoir l'égalité de traitement des usagers devant le service public, et que par ailleurs nous nous sommes engagés à fournir un ticket à tarif réduit. Je pense que c'est le titre de transport à tarif réduit.

D'abord, le principe a été acté. Effectivement, au moment de la mise en place de la tarification solidaire nous avons basculé le titre de transport à tarif réduit sur la carte Libertan sur mesure. Celui-ci demeure exactement au même prix.
Je rappelle que cela veut dire que le bénéficiaire de ce tarif réduit badge avec sa carte Libertan et se voit débité la somme correspondante au début du mois N + 2. Donc ici, le principe est assez simple. Il s'agit de l'harmonisation des moyens de paiement, de la billettique, avec une carte par personne. Cette carte, vous l'avez peut-être pour un certain nombre d'entre vous déjà souscrite, et vous savez que vous avez juste à envoyer un RIB.

Lorsque l'on est bénéficiaire du tarif réduit ou que l'on pense être bénéficiaire du tarif réduit, on doit, au moment où l'on fait sa carte Libertan, apporter la preuve que l'on peut bénéficier du tarif réduit : par exemple, si l'on bénéficie de la carte famille nombreuse, il faut fournir une photocopie de la carte famille nombreuse. Si l'on a plus de 60 ans et on est non imposable, il faut fournir une photocopie de l'avis de non-imposition. Si l'on est titulaire de la carte adulte handicapé, il faut fournir une photocopie et l'envoyée.

Tous ces dispositifs existent et je dois préciser qu'ils existaient déjà avant puisqu'il fallait faire une démarche, sauf avec la carte famille nombreuse qui ouvrait de plein droit le fait de pouvoir voyager avec un ticket tarif réduit ou la carte Libertan sur mesure tarif réduit. Pour les autres formules, il fallait justifier à chaque fois pour en bénéficier. Il y avait déjà une démarche à faire pour être en mesure de prouver que l'on pouvait bénéficier du tarif réduit. Cela signifie en clair que pour les familles nombreuses, dont un certain nombre doivent sans doute bénéficier de la tarification solidaire… Trois enfants, faites le calcul : pour entrer dans les grilles de tarification solidaire, il faut un revenu inférieur à 2 400 euros par mois, toutes ressources confondues. On manque encore un peu de recul, mais vraisemblablement nous aurons l'occasion de voir que les familles dans ces situations-là sont bien entrées dans le dispositif de tarification solidaire.

Donc cela laisse un certain nombre de familles, non mesuré à ce jour, qui doivent effectivement justifier de leur situation et donc faire une démarche supplémentaire. Mais c'est la seule partie qui doit réellement faire une démarche supplémentaire pour être titulaire de la carte Libertan. J'en profite aussi pour vous rappeler que la carte Libertan est bien pratique quand on n'a pas de ticket sous la main. Cela permet effectivement de, pourquoi pas, prendre le tram ou le bus de façon assez facile.
Donc nous considérons que le titre de transport à tarif réduit existe toujours. Il n'y a pas de contradiction avec le contrat de Délégation de Service Public qui prévoyait ce type de titre de transport à tarif réduit, mais qui n'indiquait pas forcément la nature de ce titre de transport.

Si l'on a pris cette mesure aussi, c'est pour des raisons simples : Nous avons de plus en plus de difficultés à faire imprimer ces tickets donc il faut aussi aller loin, prospecter, faire des appels d'offres. Or, avec les coûts de commercialisation et avec les coûts d'impression qui augmentent, la recette réelle pour la TAN, je ne veux pas vous dire qu'elle devient marginale, mais elle n'est plus forcément significative par rapport à la recette théorique qui est de 0,90 euro, de laquelle il faut bien déduire tous les frais d'impression, de commercialisation, etc.
J'ai lu dans la presse "*choc de complexification*", je serais tenté de vous dire non. Mais en revanche choc de modernisation, oui….et recherche de rationalisation et d'efficacité. »

M. Roussel : « Merci. Joël Guerriau pour un droit de réponse assez bref. »

M. Guerriau : « Je vais essayer d'être assez bref, mais Bertrand a donc fait la question et la réponse en interprétant un peu la question. Je voudrais être précis sur l'objet de notre réflexion.
Notre réflexion porte sur le fait que finalement, on contraint pour obtenir cette réduction à une démarche administrative. Tu l'as dit, cela touche les familles nombreuses qui hier avaient la possibilité simplement en présentant leur carte de famille nombreuse de prendre le tramway ou le bus avec ce ticket pris au coup par coup. C'était cela finalement la grande différence avec la situation d'aujourd'hui. On contraint à une démarche administrative.

Ensuite, on a un Gouvernement qui a décidé de faire un ministère de l'Égalité réelle, et là on n'est plus dans l'égalité réelle. En effet, l'on crée une discrimination entre les personnes qui ont fait la démarche, qui ont la carte d'accès, et celles qui ont le droit de bénéficier d'un tarif réduit et qui veulent occasionnellement utiliser les transports en commun, mais qui vont devoir, parce qu'il ne s'agit que d'un moment occasionnel, payer le plein tarif. Cela ne correspond absolument pas à la délégation qui portait sur des carnets de tickets à tarif réduit. On n'est plus sur la possibilité individuelle de prendre un ticket à un instant T sans passer par une carte d'abonnement.

On n'est plus dans cette situation qui permet l'accès égal, pour tous, au réseau de transports en commun. C'est cela qui nous interpelle : ceux qui, venant de l'extérieur de l'agglomération, d'une autre commune, qu'ils soient des touristes, ou encore des personnes qui à l'intérieur de l'agglomération et dans notre périphérie vont se déplacer vers Nantes occasionnellement, ces personnes-là se retrouvent dans une difficulté d'accéder comme les autres, au même tarif, aux transports en commun. Elles devront passer par une contrainte administrative et également par un mode d'abonnement qui n'est pas celui qui correspond à leurs besoins. Voilà la réflexion qui est la nôtre, et l'interpellation que nous avons voulu faire. »

M. Roussel : « Alain Vey, mais juste 30 secondes parce que l'on est sur une question orale. »

M. Vey : « C'est gentil. Simplement, pour compléter ce que dit Joël Guerriau, sur le plan légal, est-ce qu'il était légal de supprimer cette disposition-là dans le dispositif de la DSP ? »

M. Roussel : « Pascal Bolo ? »

M. Bolo : « Oui, bien sûr, parce que le titre de transport existe toujours. C'est sa matérialité qui change. En l'occurrence, c'est une dématérialisation. Mais le titre de transport existe toujours. Les conditions pour y accéder sont tout à fait normalement déterminées par le Conseil de Nantes Métropole conformément aux règles de la DSP, révisées d'ailleurs chaque année. Il n'y a aucune espèce de doute sur la régularité de la chose. Je répète ce qu'a dit Bertrand : à une catégorie près, il n'y a pas de modification fondamentale des démarches à effectuer.

Je le sais, j'ai eu trois enfants, j'ai bénéficié des tickets de tarif réduit. D'ailleurs, cela pose un peu question parce que je n'en avais pas un besoin absolu. On a donc bien eu raison de passer de la prise en compte du statut (le simple fait d'être parent de famille nombreuse) au revenu, parce qu'il y a des familles nombreuses plus ou moins aisées.

Très franchement, je n'aurais pas eu de réduction, cela n'avait rien de scandaleux. Mais on l'avait, et on allait chaque année faire la carte famille nombreuse à la SNCF, ce qui n'était pas non plus une opération très facile. Il n'y a pas de complexification. »

M. Roussel : « Bertrand Affilé, pour conclure ? »

M. Affilé : « Comme j'ai eu aussi trois enfants, je vais juste corriger. Je les ai toujours, mais ils ont grandi. Vous savez tous, si vous avez été concernés, qu'à partir de la vingtième année du plus âgé, il n'y a plus que deux ayants droit donc vous n'avez plus la carte famille nombreuse.
Donc Pascal Bolo a parfaitement raison, c'est ce que j'ai essayé de vous expliquer, mais je n'ai peut-être pas été assez clair : nous sommes bien dans le cadre de la DSP puisque le titre existe toujours, le support a changé.

Maintenant, pour les occasionnels je vous invite tous à expliquer aux gens que tout le monde a intérêt à prendre la carte Libertan. Tout simplement parce que c'est beaucoup plus pratique. Les distributeurs peuvent être en panne, on peut ne pas avoir de ticket dans sa poche ou on peut vouloir se déplacer à trois et n'en avoir que deux. Cela a aussi un côté extrêmement pratique.
Pour les gens qui viennent de l'extérieur, il y a des formules qui existent. Par exemple, quand un couple avec deux enfants vient passer une journée sur Nantes pour faire une visite, il prend le ticket 24 heures, c'est bien plus rentable que de prendre quatre fois le tarif réduit. Cela veut dire que vraiment, quand on parle des extérieurs, on a déjà des dispositifs qui existent. Et si des gens viennent de l'extérieur passer une journée ou passer un entretien pour une embauche chez nous, cela veut dire qu'ils font comme tout le monde, ils achètent un billet au tarif normal.

Après tout, n'oubliez pas que ce sont nos impôts qui financent l'ensemble, et moi, cela ne me choque pas : quand on va à l'étranger ou dans une autre commune, la plupart du temps on achète les tickets dont on a besoin au tarif nécessaire et à celui dont on peut disposer. »

M. Roussel : « Merci Bertrand pour la réponse à cette question orale. Madame la Présidente, nous avons épuisé l'ordre du jour. »

* *
*

M^me^ la Présidente : « Merci à chacune et à chacun, et bonne fin de journée. »

La séance est levée à 16H30

Le secrétaire de séance

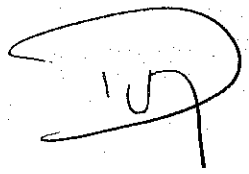

Monsieur Pierre HAY

RESULTATS DU VOTE ELECTRONIQUE
CONSEIL DU 26 FEVRIER 2016

Nom	Prénom	Délibération n°01
AFFILE	Bertrand	1
ALIX	Jean-Guy	1
ALLARD	Gérard	1
AMAILLAND	Rodolphe	1
ANNEREAU	Matthieu	3
BAINVEL	Julien	3
BASSAL	Aïcha	1
BELHAMITI	Mounir	1
BENATRE	Marie-Annick	1
BESLIER	Laure	1
BIR	Cécile	1
BLIN	Nathalie	1
BLINEAU	Benoît	1
BOCHER	Rachel	1
BOLO	Pascal	1
BUQUEN	Eric	1
BUREAU	Jocelyn	1
CAILLAUD	Michel	1
LARGOUËT	Cathy	1
CHEVALLEREAU	Claudine	1
CHIRON	Pascale	1
CHOQUET	Catherine	1
COPPEY	Mahel	1
COUTURIER	Christian	1
DANIEL	Karine	1
DANTEC	Ronan	1
DAVID	Serge	1
DENIS	Marc	1
DUBETTIER - GRENIER	Véronique	1
DUCLOS	Dominique	1
DUPORT - FLEURIMONT	Sandrine	1
FEDINI	François	3
FOURNIER	Xavier	3

1 : pour, 2 : contre, 3 : abstention

RESULTATS DU VOTE ELECTRONIQUE
CONSEIL DU 26 FEVRIER 2016

Nom	Prénom	Délibération n°01
GARNIER	Laurence	3
GARREAU	Jacques	1
GESSANT	Marie-Cécile	1
GILLAIZEAU	Jacques	1
GRELARD	Hervé	3
GRESSUS	Michèle	1
GUERRA	Anne-Sophie	3
GUERRIAU	Joël	1
HAMEL	Rozenn	3
HAY	Pierre	1
HIERNARD	Hugues	1
HOUEL	Stéphanie	-
HUARD	Jean-Paul	1
HUCHET	Erwan	1
IMPERIALE	Sandra	3
JUNIQUE	Stéphane	1
KRYSMANN	Blandine	3
LAERNOES	Julie	1
LE BERRE	Dominique	1
LE BRUN	Pierre-Yves	1
LE STER	Michèle	1
LEFRANC	Elisabeth	1
LEMASSON	Jean-Claude	1
DELBLOND	Lilianne	1
LUCAS	Michel	1
LUTUN	Lydie	1
MAISONNEUVE	Monique	1
MARAIS	Pierre-Emmanuel	1
MARTINEAU	David	1
MAUDUIT	Benjamin	1
MERAND	Isabelle	1
MEYER	Christine	1
MOREAU	Jean-Jacques	1

1 : pour, 2 : contre, 3 : abstention

RESULTATS DU VOTE ELECTRONIQUE
CONSEIL DU 26 FEVRIER 2016

Nom	Prénom	Délibération n°01
MORIVAL	Benjamin	1
MOUNIER	Serge	1
NAEL	Myriam	1
NEDELEC	Marie-Hélène	1
NICOLAS	Gilles	1
PADOVANI	Fabienne	1
PARPAILLON	Joseph	1
PERNOT	Mireille	1
PIAU	Catherine	1
PRAS	Pascal	1
PREVOT	Charlotte	1
QUERAUD	Didier	1
QUERO	Thomas	1
RAMIN	Louis-Charles	1
REBOUH	Ali	1
RENEAUME	Marc	3
RICHARD	Guillaume	3
RIOUX	Philippe	1
ROBERT	Alain	1
RODRIGUEZ	Ghislaine	1
ROLLAND	Johanna	1
ROUSSEL	Fabrice	1
SALECROIX	Robin	1
SEASSAU	Aymeric	1
SEILLIER	Philippe	3
SOBCZAK	André	1
SOTTER	Jeanne	1
HAKEM	Abbassia	1
TRICHET	Franckie	1
VEY	Alain	1
VOUZELLAUD	François	1

1 : pour, 2 : contre, 3 : abstention